S. 801a

ANNUAIRE

DE

Academies, &c. — France

L'INSTITUT DES PROVINCES

ET

DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
CAEN, CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN
RUE FROIDE, 2.

1846.

AVERTISSEMENT.

Dans notre état social tel que la marche de l'esprit humain l'a formé, la science ne peut plus, comme autrefois, être circonscrite dans l'enceinte des sociétés académiques, il faut qu'elle rayonne et pénètre partout, qu'elle réchauffe et féconde partout les intelligences : les connaissances sont aujourd'hui répandues partout; partout on lit, on écrit, on médite ; *l'égalité scientifique n'est pas moins acquise à notre époque que l'égalité sociale.*

Il fallait donc des réunions autres que celles des académies et des sociétés anciennes, des réunions fondées sur des bases plus larges, où chacun pût apporter le tribut de son expérience et de ses études en échange de notions et d'instructions nouvelles, — des réunions où la science pût se dépouiller de la rigidité de ses formes, de l'obscurité de ses abstractions, des allures dédaigneuses de l'esprit de spécialité, pour s'accommoder aux besoins et aux intérêts de la vie; pour conquérir sur ce terrain, une popularité qui seule peut lui concilier l'influence civilisatrice qui est à la fois sa plus haute destination et sa plus glorieuse récompense.

L'avénement des congrès a été le résultat de ce besoin ; les congrès sont nés de cette double tendance de notre époque : *la vulgarisation des lumières, le rapprochement des individus et des nations par le développement des sympathies.*

En effet, il faut le reconnaître, une grande transformation s'opère de nos jours dans le monde intellectuel aussi bien que dans le monde physique. En même temps que les chemins de fer font disparaître l'espace et rapprochent les

unes des autres, les localités les plus éloignées, les congrès ont, par une sorte d'attraction électrique, attiré les hommes studieux pour former de cette union, de grands foyers d'activité intellectuelle; les congrès sont devenus pour les anciennes sociétés académiques ce que ces associations étaient elles-mêmes pour les individus; ils ont centuplé les forces : ce sont de puissants moteurs qui luttent et lutteront avec énergie pour le progrès des études contre l'apathie et le mauvais vouloir des masses.

En voyant cette popularité qui propage l'institution des congrès d'un bout de l'Europe à l'autre, on sera convaincu qu'il y a plus ici qu'une affaire de mode et qu'il s'agit d'une de ces créations dont la mission est d'influer sur les destinées de l'humanité.

Dans cet état de choses, il nous a paru fort utile de publier un annuaire qui rendra sommairement compte des travaux des différents Congrès et de *l'Intitut des Provinces*, société éminente qui doit son origine à la même inspiration généreuse. Nous n'avons pas à justifier cette détermination, elle avait été prise dès l'année 1840 sur notre proposition et annoncée au congrès de Besançon (1) : l'intérêt que nous espérons donner à l'*Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès* sera d'ailleurs la meilleure preuve de l'utilité de cette entreprise.

---

(1) Voir le discours prononcé à l'ouverture de cette session dans lequel on traça le programme des publications de l'Institut des Provinces. Ce discours se trouve imprimé en partie dans le 6e. volume du Bulletin monumental.

NOTICE

SUR L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE.

L'Institut des Provinces de France est la plus éminente des académies du royaume, l'Institut de Paris excepté; elle se compose d'hommes qui ont conquis par de longs travaux, une réputation méritée; c'est, comme on l'a dit, la *pairie des hommes de lettres et des savants de la province.*

La création de cette illustre compagnie est une pensée de M. de Caumont.

Après avoir formulé diverses questions d'organisation académique qui furent discutées dans les six premières sessions du Congrès scientifique de France, il posa au programme de la 7e. session cette autre question qui en était le corollaire et qui fut résolue affirmativement par le Congrès à la presqu'unanimité :

Ne conviendrait-il pas d'établir en France un Institut pour les départements ?

Les développements verbaux donnés par M. de Caumont, un mémoire fort bien fait de M. Richelet, avaient effectivement démontré l'utilité de cette compagnie et répondu d'avance à toutes les objections.

Forts de l'assentiment d'une réunion aussi importante que le Congrès scientifique général de France, les hommes qui avaient conçu l'idée de l'Institut se réunirent immédiatement et adoptèrent, après une discussion longue et approfondie, les statuts qui régissent la compagnie (1).

---

(1) Le projet, rédigé par M. de Caumont, fut réduit à 20 articles; d'importantes délibérations furent prises ensuite.

La création d'un Institut pour les provinces de France était le complément nécessaire des Congrès, car les Congrès ne se réunissent qu'une fois par an, dans des lieux éloignés les uns des autres, et leur action, toute puissante qu'elle soit, ne sera jamais que momentanée; l'impulsion sera inégale suivant les lieux où se tiendra l'assemblée, selon le talent des hommes qui seront appelés à la composer.

Il fallait donc, comme régulatrice du Congrès, une compagnie dont les éléments moins variables permissent de poursuivre constamment l'exécution des mesures réclamées par lui, une société composée d'hommes choisis, capables de diriger les travaux scientifiques de tout genre, et de coordonner les matériaux déjà produits par les académies.

L'Institut des Provinces, par son organisation, est appelé, n'en doutons pas, à résoudre ce problème. Lié aux Congrès par des rapports constants et intimes, il a une vie distincte et indépendante, une vie continue, car son conseil administratif tient régulièrement des séances mensuelles dans la ville chef-lieu.

L'Institut devait limiter le nombre de ses membres : ce nombre est fixé à 200 pour toute la France; mais, dans chaque division, il y a un sous-directeur qui peut convoquer des réunions dans lesquelles tous les hommes laborieux sont appelés à faire des lectures, et ces mémoires pourront être imprimés dans les volumes que l'Institut fera paraître. Le directeur de l'Institut peut d'ailleurs provoquer des séances sur tous les points du royaume et les présider.

L'Institut publie deux séries de mémoires dans le format in-4°. : la première, consacrée aux sciences physiques et naturelles ; la seconde, aux sciences morales, historiques, littéraires, etc. Dans ces volumes, les mémoires sont classés par ordre de matières, et, s'il s'agit de travaux statistiques, l'ordre géographique est, autant que possible, observé.

Indépendamment de ses publications ordinaires, l'Institut a entrepris une grande œuvre, celle de classer tous les travaux de quelque portée épars dans les recueils de province. Le morcelle-

ment académique est tel, en France, que beaucoup de bons mémoires sont publiés dans des recueils à peine connus, même dans les départements où ils naissent : ces mémoires sont, d'ailleurs, imprimés confusément avec d'autres notices sur des matières complètement différentes : ainsi, dans un recueil d'agriculture, on trouvera un mémoire archéologique ; dans un recueil presque complètement littéraire, on rencontrera parfois un mémoire sur la géologie, sur l'agriculture, etc. C'est ainsi que les travaux s'éparpillent en pure perte et qu'il faut de longues recherches pour réunir les notices relatives à une branche quelconque des sciences humaines dans ces recueils hétérogènes. L'Institut des Provinces a pris la tâche de répertorier toutes les publications départementales, d'en extraire ce qui mérite le plus d'attention et de le réimprimer dans un ordre systématique.

L'Institut se propose encore de publier, tous les trois ans, un rapport sur les travaux comparés des sociétés savantes de France. Si l'on ajoute qu'il tracera le programme des travaux d'ensemble les plus importants à entreprendre et qu'il en dirigera l'exécution ; qu'il décernera des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur des questions nombreuses qu'il va mettre immédiatement au concours, on comprendra combien la mission qu'il s'est imposée a d'importance et d'utilité.

Le premier siége de l'Institut fut établi au Mans, sous la présidence d'un homme vénérable autant par son savoir que par ses 80 ans, M. Cauvin, dernier reste peut-être de la célèbre société des Oratoriens. Les six années de résidence au Mans viennent d'être accomplies; l'Institut des Provinces est allé tout récemment planter sa tente et continuer sa vie dans la ville de Caen : mais alors que son organisation était à peu près complète, alors que depuis six années avait vu venir à lui les principales notabilités académiques des départements, il a dû prendre des mesures pour se mettre au niveau de sa position nouvelle, et pour étendre également son action sur tous les points du royaume ; quelques dispositions réglementaires

ont été ajoutées aux premiers articles des statuts, sur la demande du nouveau directeur, M. de Caumont, qui s'occupe sans relâche de compléter l'organisation de la compagnie : on peut avoir confiance dans son dévouement, et nous croyons devoir répéter ici ce qu'il disait naguère dans une grande assemblée :

« L'Institut a accepté une grande et honorable mission, celle de *tracer un plan de travail rationnel et uniforme pour toutes les académies des départements, de rechercher partout les hommes de mérite, de les distinguer, de les encourager, de les honorer.* »

L'illustre compagnie saura remplir cette tâche qui est immense, comme on a dû le comprendre; les membres de l'Institut des Provinces, armés d'une volonté *persistante et inébranlable*, marcheront avec confiance dans la voie qu'ils ont mesurée, sans s'embarrasser des obstacles : ils sauront réussir, parce qu'ils ont foi dans leur œuvre et *que les entraves ne peuvent rien contre la foi.*

Ils réussiront parce que leur mission est gratuite, parce qu'ils n'ont point de popularité à acquérir et que le zèle désintéressé dont ils font preuve, est, dans nos mœurs publiques, une belle et noble exception, qui leur méritera toutes les sympathies.

Depuis la création de l'Institut des Provinces, le Congrès scientifique de France, par un article spécial de son réglement, a décidé que chaque année, avant d'être imprimé, le programme des questions serait soumis à l'Institut des Provinces; une commission choisie parmi les membres de la compagnie a même depuis deux ans, par un nouveau vote du Congrès, été adjointe aux secrétaires-généraux désignés et chargée de nommer avec eux les secrétaires des sections.

L'Institut des Provinces a tenu, chaque année, depuis 1839 ses réunions générales dans la ville du Mans, sous la présidence de M. Cauvin; chaque année aussi il s'est réuni dans la ville où siégeait le Congrès scientifique : ainsi en 1840 à Besançon, en 1841 à Lyon, en 1842 à Strasbourg, en 1843 à Angers, en 1844 à Nimes (1), et en

(1) M. de Caumont a, par délibération du Conseil, présidé ces diverses séances en l'absence de M. Cauvin.

1845 à Reims. Ces réunions ont eu de l'importance, des médailles ont été, dans plusieurs de ces séances, décernées aux hommes qui avaient bien mérité de la science par leurs ouvrages (1). A Besançon, après un lumineux rapport de M. Weiss sur les progrès et l'état actuel des sciences et des lettres en Franche-Comté, et une longue discussion sur les titres des candidats, il fut résolu *à l'unanimité:*

1°. Que la médaille destinée au meilleur ouvrage publié sur les lettres serait décernée à M. Perennès, doyen de la Faculté des lettres de Besançon, pour son cours de littérature imprimé, portant pour titre : *Accord du beau, du bon et du vrai, dans les ouvrages de l'esprit.*

2°. Que la médaille destinée au meilleur ouvrage sur l'histoire serait décernée à M. Ed. Clerc, conseiller à la Cour royale et membre de la Société française, pour ses recherches archéologiques sur la Franche-Comté, publiées en septembre 1840, et formant un beau volume in-8°. orné de planches. L'Institut décerna des mentions honorables à l'ouvrage de M. Bourgon sur la ville de Pontarlier, et aux recherches de M. Désiré Monnier.

3°. Que la médaille décernée aux sciences physiques serait décernée à M. le docteur Bonnet, pour son cours d'agriculture, un volume in-8°. publié à Besançon.

L'Institut destina encore deux mentions honorables pour les travaux relatifs aux sciences physiques : l'une à M. Parandier, ingénieur des ponts et chaussées, pour la carte géologique du Doubs; l'autre à M. Dainan, pour son ouvrage sur les sciences.

A Strasbourg, l'Institut a décerné, le 7 octobre 1842, une médaille à M. Schvilgué, ingénieur-mécanicien, sur le rapport de M. le Vte. de Cussy, pour le rétablissement qu'il a fait de l'horloge astronomique de la cathédrale.

---

(1) Ces médailles ont été jusqu'ici offertes par M. de Caumont.

A Angers, une médaille a été décernée, sur le rapport de M. de Caumont, à M. Bizeul de Blain, pour son travail sur les voies romaines de la Bretagne.

Une médaille grand module a été décernée, en 1845, à M. Lavaine, compositeur à Lille.

Le 1er. volume des mémoires de l'Institut des Provinces (2e. série, histoire, littérature, beaux-arts) a paru au Mans l'année dernière : deux grands ouvrages remplissent ce beau volume, imprimé avec goût, dans le format in-4o., sous la direction des auteurs et la surveillance de MM. Richelet, secrétaire-général, et l'abbé Lottin, membre du conseil administratif.

Le premier a pour titre : *Géographie ancienne du diocèse du Mans.*

Entre toutes les matières que le prodigieux savoir des Bénédictins nous a laissées à traiter, ou du moins dans lesquelles il a laissé des lacunes considérables, il faut compter l'ancienne topographie de la France. Quel dédale de difficultés ! quel vaste champ pour l'étude et aussi pour les conjectures et l'erreur que cet ancien territoire de la France qui ressemble si peu au territoire nouveau ! Presque partout l'aspect des lieux a changé ; la main de l'homme et quelquefois les forces mystérieuses de la nature ont opéré de toutes parts des modifications qui surprendraient bien nos aïeux s'ils reparaissaient subitement sur cette terre autrefois par eux habitée. Mais ce qui a changé surtout, ce sont les dénominations topographiques. Comment reconnaître à travers tant de transformations et malgré l'obscurité des textes historiques, tous ces noms qui abondent dans les titres anciens ? C'est donc une œuvre utile et méritoire de se livrer à ces pénibles investigations. Il est beaucoup d'érudits à qui elles ont valu une haute renommée et les premiers honneurs académiques. Ce sont là les plus beaux titres de gloire des d'Anville et des Adrien de Valois (1).

---

(1) Rapport de M. Le Glay, correspondant de l'Académie des Inscriptions.

Mais il nous semble que jusqu'ici on n'a pas exécuté ces sortes de travaux sur un plan aussi vaste et aussi complet que l'a fait l'auteur de la *Géographie ancienne du diocèse du Mans.* Voici quel est le plan du livre : après l'introduction, vient une série de documents originaux destinés à justifier les détails de l'ouvrage : puis, pour former le corps du volume, le glossaire complet de tous les noms de lieux relatés dans ces titres et dans beaucoup d'autres que l'on a publiés antérieurement. L'auteur donne toujours la dénomination latine d'abord, puis il l'interprète par le vocable français. Tout le monde sait que presque toujours le nom d'un lieu était multiple, c'est-à-dire qu'il s'écrivait de cinq ou six façons differentes; or, M. Cauvin examine le nom de lieu sous toutes ses formes et il indique constamment l'acte dans lequel chaque forme a été employée. Puis il établit la situation du lieu, quant à la juridiction et quant à ses rapports avec les localités voisines et les rivières ou ruisseaux qui s'en rapprochent. Enfin, il signale avec soin le patron de l'église ainsi que le présentateur et le collateur du bénéfice qui y était annexé.

L'article capital du livre est celui qui a pour titre *Cenomani, Cenomanicus pagus, Cenomanica diocesis.* L'auteur y a fait entrer l'histoire complète du diocèse du Mans, non pas telle qu'elle se trouve dans le *Gallia Christiana,* mais complétée par une multitude de documents pris aux sources et continuée jusqu'à nos jours. On y trouve, outre une description topographique minutieuse, la chronologie détaillée des évêques et des doyens de la cathédrale; des notices succinctes, mais suffisantes, sur les collégiales, qui étaient nombreuses; sur les monastères fondés avant la fin du IXe. siècle; sur les monastères nouveaux, avec la nomenclature des abbés et des abbesses; sur les prieurés conventuels ou simples, les chapelles, les ermitages, les couvents, les congrégations séculières, les hôpitaux, les colléges et séminaires, les confréries, les commanderies d'ordres militaires, religieux, etc. Tout cela est renseigné avec clarté et concision, sans phrases parasites, sans ces ornements dont on croit devoir surcharger

quelquefois les œuvres d'érudition et de pure utilité, au mépris du précepte :

« Ornari res ipsa negat, contenta doceri. »

L'auteur néanmoins n'est pas tellement emprisonné dans l'histoire ecclésiastique qu'il ne traite avec le même succès les articles qui semblent se rattacher plus spécialement à la topographie civile. C'est ainsi que décrivant le *pagus Cenomanicus* de l'époque romaine, il nous donne à ce sujet des notions, sinon toutes neuves, au moins fort claires, fort plausibles.

Après ce vaste vocabulaire qui ne comprend pas moins de 550 pages in-4°. à 2 colonnes, l'auteur a placé huit pages d'additions et corrections et un appendice où il traite 1°. de la topographie du diocèse du Mans au XVIIIe. siècle; 2°. de la division administrative à la même époque et de nos jours; 3°. de la division judiciaire; 4°. de la division financière; 5°. enfin, des divisions militaires et féodales. Il pousse son scrupule statistique jusqu'à donner enfin un catalogue complet des cartes et plans relatifs à la géographie du Maine.

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à M. Cauvin, pour son savant ouvrage, la première des médailles d'or destinées à récompenser les meilleurs ouvrages sur les Antiquités nationales : Le rapporteur, M. Lenormand, dont les éloges doivent être d'autant plus appréciés qu'ils sont fort rares pour les ouvrages de province, a déclaré que l'Académie regrettait vivement de n'avoir pas à offrir à M. Cauvin une récompense plus considérable. Le rapport se terminait par les éloges les plus flatteurs de la science de M. Cauvin. L'Institut des provinces de France a recueilli avec joie ces paroles de l'organe officiel de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, elles sont pour l'Institut un puissant encouragement ; il saura, n'en doutons pas, produire des volumes qui mériteront, comme le premier, les éloges de l'Académie.

Le second mémoire qui entre dans la composition du 1er. volume des mémoires de l'Institut des provinces (2e. série), est le

beau travail de M. Hucher, sur les monnaies du Maine. M. Hucher, honorablement connu des amis de la numismatique et de l'archéologie, examine, avec sa critique bien connue et ses judicieux aperçus, toutes les monnaies appartenant à la province du Maine, depuis l'époque celtique. Ce travail adressé trop tard à l'Académie des Inscriptions n'a pu être admis cette année pour le grand prix de numismatique, mais il sera probablement examiné l'année prochaine. M. Hucher termine son important mémoire en produisant comme appendice le texte de plusieurs diplômes et chartes monétaires. Des planches d'une perfection remarquable et exécutées d'après un procédé nouveau, accompagnent le mémoire.

Le second volume des mémoires de la 2e. série de l'Institut, comprendra des pièces historiques inédites, précieuses, qui formeront en quelque sorte le complément du travail de M. Cauvin. On y verra d'abord le cartulaire, dit le *livre blanc*, du chapitre de la cathédrale du Mans, dont l'impression est commencée sous la direction de M. l'abbé Lottin, chanoine du Mans, un des membres les plus savants et les plus laborieux de la compagnie.

Ce cartulaire renferme environ 1,000 chartes, comprenant un laps de 400 ans, du Xe. au XIIIe. siècle. Il renferme environ 50 chartes du Xe. siècle, 200 du XIe. siècle, 300 du XIIe. siècle, le reste est de la première moitié du XIIIe. siècle, sauf quelques pièces qui appartiennent à la fin de ce même siècle. Ce recueil jettera un grand jour sur l'histoire du Maine à cette époque. Toutes les pièces n'offrent pas assurément le même intérêt, mais les moins importantes font au moins connaître les anciennes familles, les usages, la nature des transactions, etc. Parmi ces pièces, on trouve beaucoup de brefs des papes, de rescrits des légats du Saint-Siège, des chartes des rois d'Angleterre et de France, des comtes d'Anjou et du Maine, des évêques du Mans, des archevêques de Tours, etc. C'est une espèce de galerie où chacun trouvera quelque chose à recueillir, aussi bien pour l'histoire civile que pour l'histoire ecclésiastique.

L'impression du second volume de l'Institut se fait aux frais du conseil général de la Sarthe, qui a compris combien il était important pour le pays de connaître les documents qui éclairent si utilement son histoire. M. Drouet, membre du conseil général, a présenté d'excellents motifs pour continuer ces publications, et tout fait espérer que le conseil en maintenant l'allocation qu'il a bien voulu voter depuis deux ans, permettra à l'Institut d'imprimer tous les documents inédits relatifs à l'histoire du Maine, dont les précieux manuscrits se trouvent dans la ville du Mans.

Conformément aux Statuts qui régissent l'Institut, le bureau de cette Compagnie, qui a siégé au Mans pendant six années, a été renouvelé. Le chef-lieu administratif a été établi à Caen : M. de Caumont a été élu directeur; MM. Girardin, de Rouen, et Eudes-Deslongchamps, de Caen, ont été nommés secrétaires-généraux.

Le 1er. volume de la 1re. série des mémoires (sciences physiques et naturelles) va être immédiatement mis sous presse. Des travaux importants sont réunis pour ce volume, dont MM. Eudes-Deslongchamps, de Caen, et Girardin, de Rouen, voudront bien diriger l'impression : elle sera faite encore aux frais de M. de Caumont.

Une réunion générale a eu lieu, au nouveau chef-lieu, le 30 septembre 1845. Diverses délibérations importantes y ont été prises.

Composition du bureau.

Directeur : M. DE CAUMONT ✻ O ✻ ✻, fondateur des Congrès scientifiques de France.

Secrétaires
- MM. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des Sciences de Caen.
- J. GIRARDIN ✻, correspondant de l'Institut de France, à Rouen.

Administrateurs
- MM. Le Vte. DE CUSSY, O ✻, membre de plusieurs académies, à St.-Mandé, près Paris, et à Vouilly (Calvados).
- LE SAUVAGE ✻, chirurgien en chef des hospices de Caen.
- LE GRAND ✻, D.-M., maire de St.-Pierre-sur-Dive.
- P.-A. LAIR ✻, doyen du Conseil de préfecture du Calvados.
- LAMBERT, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux.
- Bon. DE LA FRENAYE, membre de plusieurs académies, à Falaise.

M. Gaugain, trésorier de la Société française pour la conservation des monuments, sera chargé de la caisse de l'Institut des provinces.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

MM. Cauvin, ancien directeur, chargé de la direction du Maine et de l'Anjou.

Richelet, ancien secrétaire général de l'Institut, au Mans.

Etoc-Demazy, fils, id. id.

Lottin (l'abbé), ancien trésorier de l'Institut, id.

Bouvet (l'abbé), ancien membre du conseil, id.

De Marseul, chef d'institution, à Laval.

Le Gall ✻ conseiller à la Cour royale, directeur de la division de la Bretagne, à Rennes.

Auber, chanoine honoraire de Poitiers, directeur de la division du Poitou, à Poitiers.

Lecoq, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Bouillet, membre de plusieurs sociétés savantes, directeur de la division de l'Auvergne et du Velay, à Clermont-Ferrand.

Tailhand ✻, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Léon de la Sicotière, avocat, à Alençon.

Taillard ✻, conseiller la Cour royale de Douai.

Ollivier ✻, membre de la Société d'Agriculture et du conseil général de la Manche, à Avranches.

De Magneville ✻, inspecteur divisionnaire de l'Association Normande, à Caen.

Guerrier de Dumas, ✻, membre de l'Académie, directeur de la division de la Lorraine, à Nancy.

Marquis De la Porte, littérateur, à Vendôme.

Rigolot, collaborateur de la Revue Médicale, directeur de la division de la Picardie et de l'Artois, à Amiens.

Lesson ✻, naturaliste, à Rochefort.

De Givenchy, secrétaire général de la 3e. session du Congrès, à Saint-Omer.

Bonnet, professeur, à Besançon.

Buvignier, membre de plusieurs Académies, à Verdun.

Commarmond, bibliothécaire du Palais des Arts, à Lyon.

D'Hombre-Firmas ✻, à Alais (Gard), correspondant de l'Académie des Sciences.

Jules Renouvier, président de la Société des Arts, à Montpellier.

De Jumelles ✻, ancien maire de Honfleur.

Soyer-Villemet, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Nancy.

Croizet ✻, curé de Neschers, près Issoire.

Marcel de Serres ✻, professeur à la Faculté des Sciences, à Montpellier.

Weis ✻, bibliothécaire, à Besançon.

Gérault, curé d'Evron, à Evron (Mayenne).

Millet, naturaliste, à Angers.

Guépin, docteur-médecin, naturaliste, à Angers.

Puvis ✻, président de la Société d'Agriculture, à Bourg.

Greppo (l'abbé), vicaire-général de Belley, correspondant de l'Académie des Inscriptions.

Gregory, ✻, président de chambre, à la Cour royale de Lyon.

Bonnet, D.-M., ✻, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Lyon.

Boullée, membre de l'Académie de Lyon.

Véricel ✻, ancien médecin en chef des hospices de Lyon.

MM. Monin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon.

Fournet ✻, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon.

Seringe, professeur de Botanique à la même Faculté.

Dupasquier ✻, professeur de Chimie, à Lyon.

Victor Simon, ancien secrétaire général du Congrès, à Metz.

Mougeot, ✻, naturaliste, à Bruyères (Vosges).

Hepp ✻, professeur à la Faculté de Droit, à Strasbourg.

Couturat ✻, ✻, ingénieur en chef du cours du Rhin, à Strasbourg.

Monseigneur Donnet O ✻, archevêque de Bordeaux.

Desmoulins, inspecteur divisionnaire des monuments, à Bordeaux.

Monseigneur Gousset, O ✻, archevêque de Rheims.

Barreau (l'abbé), historiographe et chanoine de Beauvais.

Le Marquis de Chambray, O ✻, ✻, général d'artillerie à Paris.

Feret, conservateur de la bibliothèque, à Dieppe.

Jules Rieffel ✻, fondateur de l'établissement de Grandjouan.

Cousseau (l'abbé), professeur d'archéologie, à Poitiers.

Foucart ✻, doyen de l'école de droit, à Poitiers.

Le général Lejeune, C. ✻ ✻ ✻, peintre, à Toulouse.

De Blosseville, ancien conseiller de préfecture, à Versailles.

De la Farelle ✻, député du Gard, à Nîmes.

Desroches (l'abbé), curé d'Isigny (Manche).

De Cayrol ✻, ✻, ancien député, à Compiègne.

Biseul, à Blain (Loire-Inférieure).

Drouet, membre du conseil général de la Sarthe, naturaliste et numismate, au Mans.

Comte de Quatrebarbes, à Angers.

Marquis de Vibraye, géologue, à Cheverny, près Blois.

MM. Artur Martin (l'abbé), auteur des vitraux de Bourges, à Paris.

Cahier (l'abbé), membre de plusieurs académies, à Paris.

Du Chatellier, secrétaire général de l'Association Bretonne, à Quimper.

De La Baume ✻, conseiller à la Cour Royale de Nîmes.

Comte De Montalembert ✻, pair de France, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, à Paris et à Vesoul (Haute-Saône).

Comte de Mérode, O ✻, C ✻, ✽, ministre d'Etat de Belgique, inspecteur divisionnaire de la Société française, au château de Trelon, prés d'Avesnes (Nord).

Reidet, conservateur des archives de la Vienne, à Poitiers.

Godard, graveur, membre de plusieurs Académies, à Alençon, (Orne).

V. Hucher, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans, (Sarthe).

Comte de Tocqueville ✻, député, membre de l'Académie française, à Tocqueville (Manche).

Mool ✻, professeur d'agriculture au conservatoire de Paris.

Teissier, membre de plusieurs Académies, à Anduze (Gard).

Emilien Dumas, géologue, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Sommières (Gard).

Requien, directeur des musées, à Avignon (Vaucluse).

Le Comte A. de Gourgues, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lanquais (Dordogne).

Walz ✻, directeur de l'Observatoire, à Marseille.

Branche, inspecteur des monuments historiques, à Paulhaguet (Haute-Loire).

Goguel ✻, membre de plusieurs académies, Strasbourg (Bas-Rhin).

Michelant, secrétaire-adjoint de la 5e. session du Congrès scientifique de France, membre de plusieurs académies, à Metz (Moselle).

L'abbé Voisin, membre de plusieurs académies, au Mans (Sarthe).

Le Glay ✻ ✻, conservateur des archives, membre correspondant de l'académie des inscriptions à Lille (Nord).

Kuhlman ✻, professeur de chimie, membre du conseil-général du Commerce, à Lille (Nord).

Hermand, membre de plusieurs académies, de la Société des Antiquaires, etc., à St.-Omer (Pas-de-Calais).

Jourdain, chanoine de la cathédrale, à Amiens.

Duval, membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Amiens.

E. Woillez, membre de plusieurs académies, à Amiens.

Bon. d'Haussez O ✻ ✻ ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St.-Saens (Seine-Inférieure).

Cte. de Blois ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Morlaix (Côtes-du-Nord).

Cte. de Kergariou O ✻, ancien Pair de France, à Rennes.

Bon. du Taya ✻, président de la Société d'agriculture des Côtes-du-Nord, à St.-Brieux.

Mqis. d'Argentré, membre de l'Association Bretonne, à Argentré, près Vitré (Ille-et-Vilaine).

Mgr. Fayet O ✻, évêque d'Orléans, ancien inspecteur-général de l'Université.

Desnoyers, vicaire-général d'Orléans, inspecteur des monuments du Loiret.

E. Dolfus ✻, président de la Société industrielle de Mulhouse.

Louis Paris, conservateur de la bibliothèque publique de Reims.

L'abbé Bandeville, membre de plusieurs académies à Reims.

Membres Étrangers.

MM. Lopez ✻, conservateur en chef du musée, à Parme.
Gazzera ✻, secrétaire de l'Académie, à Turin.
Avellino ✻, à Naples.
Le chanoine Iorio, à Naples.
Mgr. Rendu ✻, évêque d'Anecy.
Mquis. Paretto ✻, à Gênes.
Mquis. de Ridolfi ✻ ✻, à Florence.
Pasteur Duby, à Genève.
Docteur Mayor, à Lausanne.
De Lassault ✻, architecte du gouvernement, à Coblentz.
Bon. de Reiffenberg ✻, à Bruxelles.
Bon. du Selis-Longchamp, à Liége.
Whewhel, à Cambridge.
James Iates, à Londres.
Le prince de Canino, à Rome.
San Quintino, conservateur honoraire du musée, à Turin.
Hecker (Justus Fiederick Carl) ✻ ✻ ✻, professeur de Médecine à l'Université de Berlin.
Despines ✻, directeur-général des mines du Piémont, à Turin.
Varkœnig ✻, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgaw.
Baehr, professeur à l'Université d'Heidelberg.
Schadow ✻ ✻ ✻, directeur de l'école des Beaux-Arts, à Dusseldorf.
Léopold de Buch, C ✻ ✻ ✻, naturaliste, à Berlin.
Kupfer ✻, professeur de Physique, à Saint-Pétersbourg.
Krieg de Hochfelden, O ✻ ✻, chargé des fortifications du Grand-Duché de Baden, à Baden.
De Hammer de Pursgad, O ✻ ✻, professeur d'Histoire, à Vienne.
De Brinckeu, conseiller d'Etat à Brunswic.
Boisserée, à Munich.

MM. D'HOMALIUS d'Halloy ✻, correspondant de l'Institut de France, à Namur.

MARAVIGNA, professeur d'histoire naturelle, à Catane (Sicile).

Duc SERRA DI FALCO, prince de St. Pietro, C ✻, G ✻, ✻ ✻, à Palerme (Sicile).

Bon. DE ROISIN, à Bonn (Prusse Rhénane), et au château de Teintegnies (Belgique).

BUCKLAND, professeur à l'Université d'Oxford.

Mqis. DE Sto. ANGELO C ✻, O ✻, ✻ ✻, ministre de S. M. le roi des Deux-Siciles, à Naples.

Cte. DE FURSTEMEERG ✻ ✻ ✻ chambellan de S. M. le roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

Bon. DE QUAST, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, à Berlin.

ROULEZ, professeur d'archéologie, à l'Université de Gand.

RAMBOU, conservateur du Musée d'antiquités, à Cologne.

Bon. DE STASSART O ✻, ✻ ✻, membre du Sénat, à Bruxelles.

Mqis. DE NORTHAMPTON, président de la Société royale de Londres.

W. BROMETT, membre de la Société des antiquaires de Londres, à Londres.

BONAFOUS ✻, membre de l'Académie royale de Turin, correspondant de l'Institut de France, à Turin.

Sur la proposition de M. de Caumont, les trois quarts des membres de l'Institut des Provinces devront, à l'avenir, avoir été élus candidats au scrutin secret par les Académies provinciales, associées à l'Institut, ou par les Congrès régionaux.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

On sentait depuis long-temps en France le besoin de grandes réunions scientifiques qui pussent imprimer une marche assurée aux connaissances humaines ; Paris était le seul centre où les esprits supérieurs en tous genres avaient pu, jusques là, se rassembler; mais, par cela seul que ce centre était fixe, il établissait une sorte de monopole au profit de la capitale, au préjudice du reste de la France.

D'ailleurs, cette centralisation unique était tout-à-fait insuffisante pour les besoins intellectuels de la nation. Presque tous ceux que leur position sociale attachait, après leur éducation terminée, à la province, ne pouvaient continuer à cultiver les arts, les sciences ou les lettres, parce qu'ils ne trouvaient pas dans les villes qu'ils habitaient ce concours de talents, cette active émulation, sans lesquels les esprits les plus éclairés ne peuvent rien produire.

C'est un fait malheureusement trop vrai que la plupart des villes sont dans un état d'engourdissement qui les rend tributaires de la capitale : elles sont obligées de recevoir et d'adopter ses doctrines littéraires ; les produits des arts et les découvertes des sciences ne se propagent avec rapidité que par elle. Elle a donc imposé, jusqu'à ce jour, ses prédilections et ses antipathies littéraires, ses modes, ses systèmes philosophiques ; et pourtant, la province renferme une foule de savants, de littérateurs, d'artistes, qui, dans leur jeunesse, furent aussi les arbitres, les juges du goût, et firent ou détruisirent les réputations des hommes célèbres.

Le moyen de réveiller l'émulation dans la province, de rappeler l'activité, de faire naître et de produire au grand jour les talents inconnus et qui souvent s'ignorent eux-mêmes, était évidemment de

provoquer, à des époques déterminées tous les ans, mais dans des lieux divers, des assemblées générales où seraient convoqués tous ceux qui s'occupent des arts, des sciences et des lettres.

Réunis en Congrès scientifiques, ils devraient, pensa-t-on, constater l'état des connaissances humaines, et chercher à leur donner une impulsion progressive. C'est ainsi que des relations scientifiques s'établiraient dans les divers départements ; que les lumières se propageraient, parce que le foyer qui les recèle serait perpétuellement alimenté. Cette espèce de centralisation mobile, faite au profit de tous, ne créerait pour personne un monopole ; toute la France participerait au bien qu'elle pourrait produire. La capitale resterait toujours la métropole des savants en tout genre ; mais la province, s'élevant graduellement, finirait par marcher sur la même ligne qu'elle.

Ces considérations avaient vivement frappé l'esprit de M. de Caumont, et lui avaient donné le désir de créer une institution dont la nécessité était reconnue. Les Congrès scientifiques de l'Allemagne lui fournirent l'idée de réaliser son projet; il crut en avoir trouvé la solution, en adoptant pour la France le principe de ces Congrès, mais en l'étendant et l'appropriant à nos mœurs, à nos lois, à l'unité de notre territoire. L'Allemagne (1) ne se trouvait pas, d'ailleurs, dans la même position scientifique que la France; il était nécessaire de modifier une institution faite pour un autre pays.

Après avoir communiqué son projet à divers savants des départements de l'Ouest et du centre de la France, M. de Caumont fixa l'ouverture du premier Congrès au 20 juillet 1833; il convoqua tous les amis de la science à s'y rendre, en leur adressant la lettre suivante :

« Monsieur, le goût des recherches et des études sérieuses a péné-

---

(1) *Voyez* la relation abrégée insérée dans le *Bulletin des sciences naturelles* (février 1830), publié par M. de Férussac.

tré dans toutes les classes éclairées de la société, et les corps savants se sont multipliés sur tous les poins du royaume.

« Créées dans le louable but d'encourager les travaux utiles, ces compagnies ont contribué à propager parmi nous les *habitudes scientifiques et littéraires* qu'on y remarque aujourd'hui.

« Cependant, elles n'ont point encore complètement rempli leur noble mission. La plupart agissent dans des cercles trop bornés. Les travaux des Sociétés de province n'ont point cet ensemble, cette unité qui seraient si désirables, parce qu'elles travaillent isolément et sans avoir de plan arrêté.

« Ces considérations nous ont déterminé à proposer l'établissement de Congrès annuels, qui seront tenus alternativement dans une des principales villes de France, et où l'on se rendra pour discuter les intérêts de la science, comme les corps législatifs se réunissent pour discuter d'autres intérêts.

« De semblables assemblées donneront, nous n'en doutons pas, une impulsion nouvelle aux recherches scientifiques; elles ont produit en Allemagne les effets les plus heureux (1); nous devons en attendre chez nous les mêmes résultats.

« Dans cette conviction, nous avons décidé que le premier Congrès aurait lieu cette année à Caen, ville remarquable par ses Académies et ses établissements, et qu'il commencerait le 20 juillet.

« Un grand nombre de savants recommandables se sont empressés d'applaudir à notre projet, et ont exprimé leur désir de communiquer des Mémoires pendant la session.

« Nous espérons, Monsieur, que vous répondrez à l'appel que nous faisons aujourd'hui à toutes les personnes amies des études sérieuses, et que vous viendrez aviser avec nous aux moyens de donner

---

(1) Quatre cent cinquante-huit savants ont assisté au Congrès tenu à Berlin en 1828 et présidé par M. de Humboldt.

Au Congrès scientifique qui a eu lieu à Vienne l'été dernier, on comptait de onze à douze cents personnes.

un nouvel éclat et plus d'unité d'action aux Sociétés savantes des provinces. Nous espérons aussi que vous communiquerez au Congrès le résultat de vos savants travaux ; nous y attachons le plus haut prix.

« A. DE CAUMONT,
Correspondant de l'Institut. »

220 membres se rendirent à l'appel de M. de Caumont et prirent part aux séances; plus de 150 académiciens adressèrent par écrit leur adhésion et s'excusèrent de ne pouvoir se rendre à Caen pour assister à la 1re. session des Congrès.

M. de Caumont fut naturellement appelé à remplir les fonctions de secrétaire-général, il avait ouvert la 1re. séance par un discours dans lequel il avait tracé la marche à suivre. Cette marche est si bonne, que depuis 14 ans bientôt on n'a pu rien trouver de mieux et qu'elle n'a point changé.

Nous nous proposons, disait-il à la fin de son discours, trois choses distinctes :

« *D'abord*, d'activer et d'encourager les travaux de chacun, en réunissant les hommes qui peuvent s'éclairer mutuellement de leurs conseils. Tel est le but de toutes les grandes réunions littéraires.

« *En second lieu*, de rechercher les moyens de donner aux travaux des savants réunis en corps, une direction meilleure, un plan mieux défini, l'ensemble et l'unité qui leur manquent.

« *Troisièmement*, d'examiner l'état actuel des sciences et des lettres, et de discuter les questions générales qui en intéressent l'avancement et la prospérité.

« Les travaux du Congrès se diviseront naturellement en deux parties, savoir : *la lecture des Mémoires qui vous seront présentés*, et *la discussion des questions littéraires ou scientifiques qui vous seront soumises.*

« En conséquence, nous ferons en sorte que le temps des séances soit partagé entre les lectures et les discussions.

« Mais, comme en tout il faut procéder avec ordre, pour éviter

la confusion, nous avons l'honneur de vous proposer de diviser le Congrès en cinq sections, qui se réuniront le matin, de sept heures à trois.

« Ainsi, la section d'histoire naturelle générale se réunirait de sept heures à neuf.

« La section des sciences physiques, chimiques et agricoles, s'assemblerait de neuf heures à onze.

« La section d'archéologie et celle de médecine se réuniraient de une heure à onze heures, dans des locaux séparés.

« Et la section de littérature, qui comprendra plusieurs subdivisions, tiendrait séance de une heure à trois.

« Enfin, chaque jour, il y aurait une séance générale, de trois heures à cinq, dans laquelle MM. les secrétaires feraient connaître sommairement les travaux du matin, où l'on pourrait lire les Mémoires les plus importants, et juger en dernier ressort les questions déjà discutées dans les réunions particulières. »

La 1re. session obtint un succès complet. Dirigées par le fondateur du Congrès et par MM. De la Rue, Le Prévost, Cte. de Beaurepaire, Girardin, Deslongchamps, Deville, De la Fontenelle de Vaudoré, Dubourg-d'Isigny, Duval, De la Fosse, P.-A. Lair, Jullien et l'abbé Daniel, recteur de l'Académie; ils furent tous marqués au cachet de l'utilité et de la science. On fut à même d'apprécier la portée d'une institution purement scientifique, devant laquelle s'effacent les dissidences politiques ou religieuses, et qui est destinée à réunir par un lien commun tous les savants, amis du progrès, de la gloire et du bonheur de la France.

Nous citerons un passage du discours prononcé à la fin de la session par M. le Cte. de Beaurepaire, et dans lequel il appréciait, avec la haute sagacité qui le caractérise, quelques-uns des résultats du Congrès.

« L'idée de vous convoquer, nouvelle quant à son application à la France, avait semblé à plusieurs d'entre nous, et je suis du

nombre, un peu aventureuse; toutefois, j'en conviendrai, le mouvement d'incertitude que pouvait exciter en moi l'étrangeté de notre réunion était contenu et, pour une forte part, dominé par un sentiment de confiance, je pourrais presque dire de foi, que je dois plus qu'un autre avoir dans le jeune et respectable savant qui nous a tous appelés, et qui si souvent m'a tiré de ma retraite pour me faire le dépositaire de ses généreuses inspirations et l'instrument de ses œuvres d'utilité publique.

« Assemblés à sa voix, nous avons tous compris que notre Congrès devait avoir un double caractère : science et patriotisme. Sous aucun de ces deux rapports, il n'a manqué à sa vocation.

« Les hommes de haute spécialité que réunit cette assemblée, placés, par leur choix entre les sections, sur le terrain qui rentre dans le vaste domaine de leurs études et de leur savoir, sont naturellement, à vos yeux comme aux miens, les appréciateurs et les garants du degré de mérite ou d'à-propos des communications qui ont été produites.

« Plusieurs de ces communications ont donné lieu, de votre part, à une délibération et à un vote. Vous avez fait, ainsi, plus d'un appel à la France et au monde savant. Partout où votre voix sera entendue, elle ne devra retentir, ni sans profit pour la science, ni sans honneur pour vous. Vos résolutions tendent à encourager et à provoquer partout le goût des recherches utiles et l'amour du bien public. Les unes sont conçues dans un intérêt général ou universel, soit de théorie, soit d'application; parmi les autres, on en remarquera plus d'une frappée, si j'ose le dire, au cachet du provincialisme, c'est-à-dire d'un esprit de grande localité, qu'il est éminemment salutaire de seconder et de fortifier, parce qu'il est l'élément naturel, fondamental et vivifiant de l'amour de la patrie; parce que nul germe n'est plus important à développer, pour faire constamment circuler dans une bonne direction cette sève qui est, pour notre corps social, dans sa condition présente, un principe de vie ou de mort, selon qu'elle est rapprochée ou détournée de la voie où il faut la faire mouvoir pour le salut de la France et de l'humanité. »

2e. SESSION. — D'après l'arrêté qui fut pris par la 1re. session, la seconde s'ouvrit à Poitiers, le 7 septembre 1844. M. de La Fontenelle, secrétaire-général, avait tout préparé avec zèle et talent, et il y eut progrès sensible dans la session de Poitiers, comparée à celle de Caen. 240 membres s'y rendirent et 241 adhésions écrites furent adressées au bureau. Après deux discours, l'un de M. de La Fontenelle, l'autre de M. Boncenne, doyen de l'Ecole de droit, on procéda à l'élection du bureau général : M. de Caumont fut élu président.

Le lendemain, 8 septembre, les travaux commencèrent dans les six sections et furent poursuivis avec la plus grande activité jusqu'au 17, jour de la clôture de la session.

Parmi les membres qui prirent la plus grande part aux travaux, on remarqua particulièrement M. et Mme. Cauvin, du Mans, MM. A. d'Orbigny, de Paris; Cte. de Vibraye, de Loir-et-Cher; l'abbé Coussault, de Poitiers; de Brébisson, de Falaise; Desvaux, d'Angers; Rivière, de Bourbon-Vendée; Lair, de Caen; Nicias Gaillard, aujourd'hui procureur-général, à Toulouse; Gal. du Bourg, de Paris; docteur Guépin, de Nantes; Auguis, député; Jullien, de Paris; de La Saussaye, de Blois; Grille de Beuzelin, de Paris; Foucart, de Poitiers; Mazure, de Poitiers; Pavie, d'Angers; Vte. de Ste.-Hermine, de Niort; Castaigne, d'Angoulême; Guerry-Champneuf, ancien chef de division au ministère de la justice; Abel Pervinquière, bâtonnier de l'ordre des avocats à Poitiers; Hunault de La Peltrie, de Maine-et-Loire; Nau de La Sauvagère, de Paris; le Cte. Henri de Laroche-Jacquelin; le Bon. Bourgnon de Laire, de Poitiers; de Godefroy, ancien sous-préfet; Louis de Givenchy, de St.-Omer; Guerry, de Tours, aujourd'hui correspondant de l'Académie des sciences morales; le Bon. Wackefield, ancien membre du parlement britannique.

Les séances générales présentèrent un intérêt plus vif encore que celles des sections. Ces grandes réunions avaient quelque chose de dramatique et de vraiment attachant; aussi vit-on, dans les derniers jours de la session, beaucoup de dames porter la plus grande

attention aux discussions et les suivre pendant trois heures sans se fatiguer.

Le secrétaire-général du Congrès, honorablement connu par ses travaux historiques, déploya, dans l'excercice de ses fonctions, un zèle et des talents qui lui valurent l'approbation unanime de l'assemblée. M. de La Fontenelle sut reproduire la discussion avec une fidélité scrupuleuse, et l'on retrouve dans ses procès-verbaux jusqu'aux expressions dont se servirent les orateurs.

Avant de se séparer, le Congrès décida que la 3e. session se tiendrait à Douai, en 1835, et que M. de Givenchy en serait le secrétaire-général.

3e. SESSION. — La 3e. session convoquée à Douai, chef-lieu judiciaire, siége d'une académie universitaire, s'ouvrit le 6 septembre 1835.

Le nombre des membres était d'environ 180, par conséquent moins considérable qu'à Poitiers, ce qui tenait à la position moins centrale de la ville de Douai. Parmi ces membres il s'en trouvait de Saintes, de Poitiers, de Bourbon-Vendée, du Mans, d'Angers, de Blois, de Caen, de Strasbourg, de Paris, de Rouen, d'Evreux, de Coutances, d'Amiens, de Bruxelles, de Liége, de Gand, de Londres et de quelques autres villes assez éloignées. — La majeure partie avait cependant été fournie par les départements du nord et du Pas-de-Calais. L'Académie d'Arras avait envoyé une députation de 15 membres.

Le palais de la Cour royale avait été mis tout entier à la disposition du Congrès; les séances générales se tenaient dans la magnifique salle des assises; les séances des sections dans les locaux des chambres de la Cour, eux-mêmes très-vastes.

Les séances générales avaient un coup-d'œil vraiment imposant. Au fond de la salle le bureau; des deux côtés les membres du Congrès placés sur des banquettes disposées sur des gradins. Les tribunes étaient occupées par une brillante réunion de dames, et à la

fin du Congrès l'affluence était telle qu'on a été obligé de disposer des siéges pour le public près de ceux réservés aux membres du Congrès.

M. de Givenchy, secrétaire-général, auquel revient l'honneur de cette 3e. session qu'il avait préparée avec un zèle infatigable, prononça, selon l'usage, le discours d'ouverture le 6 septembre. On procéda au scrutin secret pour la nomination d'un président. M. de La Fontenelle obtint 21 voix, M. de Caumont 20, et M. Duplessis, recteur de l'Académie, 19 (1). M. de Caumont qui n'avait cessé de déclarer depuis son arrivée à Douai, qu'il désirait n'être chargé d'aucunes fonctions, cette année, prit la parole pour inviter les personnes qui avaient bien voulu l'honorer de leurs suffrages à les porter sur d'autres. M. Duplessis parla dans le même sens que M. de Caumont. — M. de La Fontenelle fut nommé président au second tour, à une immense majorité. Au troisième tour de scrutin, MM. Le Glay, de Lille, et E. Gaillard, de Rouen, furent élus vice-présidents.

Le lendemain toutes les sections constituèrent leurs bureaux. Le savant Bon. de Reiffenberg fut nommé président de la section d'archéologie.

M. de Caumont céda aux instances faites près de lui, et accepta la présidence de la section de littérature et beaux-arts. Cette section avait pour vice-président, M. J. Yates, l'un des secrétaires du Congrès britannique, en 1834, et député de l'Angleterre.

M. Lair présidait à Douai, comme à Poitiers et à Caen, la section d'agriculture ; le vice-président de cette section était le célèbre M. Crespel de Lisse, fabricant de sucre de betterave, l'un des plus riches propriétaires du département du Nord.

M. le Bon. de Chauvenet, d'Arras, présidait la section d'histoire naturelle.

---

(1) Le reste des voix s'était réparti entre MM. Le Glay, le Bon. Méchin, préfet du Nord ; le colonel Guingret, Lair, de Caen, et Julien, de Paris.

La 6e. section fut présidée par M. Julien, de Paris ; et la section de médecine par M. Hunault de la Peltrie, d'Angers.

Les travaux se poursuivirent pendant dix jours avec une grande activité ; une nouvelle carrière fut ouverte aux discussions par la détermination que l'on prit de donner des *résolutions formulées* en réponse aux questions posées dans le programme.

Avant de se séparer, l'assemblée décida que sa 4e. session aurait lieu à Blois, chef-lieu du département de Loir-et-Cher, et nomma pour secrétaire de cette session M. L. de La Saussaye, secrétaire de l'Académie de Blois.

D'importantes communications furent faites à toutes les sections et le compte-rendu de la session de Douai est très-bien nourri. Les principales communications furent faites par MM. de Caumont, Cauvin, du Mans ; Moreau, de Saintes ; La Marle, de Douai ; Rivière, de la Vendée ; Macquart, de Lille ; Jobart, de Bruxelles ; d'Ournay de Lobsann ; Isidore Le Brun, de Paris ; colonel Dussaussoy, de Douai ; Cte. de Renneville, d'Amiens ; Bon. d'Hautecloque, d'Arras ; colonel Servatius, d'Arras ; de Troismarquet, de Douai ; conseiller Taillard, de Douai ; Corne, aujourd'hui député du Nord ; de Tourville, avocat à la Cour de cassation ; Maugin, de Douai ; Hunault de La Peltrie, d'Angers ; de La Saussaye, de Blois ; de La Noy, de Douai ; Cramette, de Douai ; Hénot, de Lille ; de Campigueulles, de Douai ; Quenson, de Douai ; Arth Dinaux, de Valanciennes ; Lens, professeur à l'Université de Gand ; de Warenghien, conseiller ; Parmentier, professeur à Douai ; Bouthors, d'Amiens ; Hermand, de St.-Omer ; de Neuville, id. ; Mqs. Le Ver, d'Ivetot ; Brun-Lavaine, de Lille ; Maniez, de Douai ; Cornille, d'Arras ; Minart, de Douai ; Galle, de l'Académie des beaux-arts ; Delage, de Douai ; Pillot, de Douai, aujourd'hui procureur-général ; Preux, maintenant procureur-général à Metz ; de George, de Douai ; Daman, de St.-Omer.

Nous ne pouvons indiquer ici le sujet des discussions, mais il en est une pourtant qu'il nous faut enregistrer. Cette proposition formulée *par M. de Caumont* n'était pas nouvelle, car il l'avait déjà

développée au Congrès de Poitiers ; mais elle a été discutée plus sérieusement à Douai, et nous croyons devoir en reproduire la formule.

« En considérant le morcellement des corps littéraires, résultant « de la multiplication des Sociétés savantes dans les villes même les « moins importantes, ne serait-il point utile (sans porter d'ailleurs « aucune restriction ni entraves à cette multiplication) de former « 20 grandes académies provinciales de 1re. classe, ayant chacune « pour ressort plusieurs départements, et divisées au moins en quatre « sections, ayant leurs bureaux distincts et publiant séparément leurs « mémoires. »

D'après le projet de M. de Caumont, un réglement unique régirait ces instituts provinciaux ; un plan uniforme serait adopté pour tous. Ils auraient le même mode de publication et le même format (in-4°.). Ainsi ces académies se livreraient, chacune dans sa circonscription, à de grands travaux qui, conçus sur des bases uniformes, pourraient par la suite former un tout, en conservant du reste le caractère original des contrées qui les auraient produits. M. de Caumont citait pour exemple des recherches auxquelles pourraient se livrer ces académies : 1°. l'histoire et la description monumentale de chaque province ; 2°. sa statistique géologique, zoologique, botanique, etc. ; 3°. son histoire littéraire, etc., etc.

M. de Caumont ajoutait que le seul moyen de détruire ce que la centralisation a de nuisible ou d'excessif était d'en venir à l'exécution de son projet ; il faut, disait-il, des centres secondaires si vous voulez faire face au centre unique qui absorbe tout ; tant que vous n'aurez que des sociétés départementales, elles seront trop faibles pour lutter ; il vous faut des académies provinciales qui réunissent les capacités de plusieurs départements. Alors vous serez en force, n'en doutez pas, et les sujets de travail s'agrandiront à vos yeux.

Mais tant que vous baserez vos circonscriptions académiques sur les circonscriptions départementales, n'espérez rien ou plutôt attendez-vous à des productions pâles, sans portée, aussi insignifiantes que la division départementale elle-même.

M. de Caumont, se plaignant de l'inertie et du peu d'utilité d'un grand nombre de Sociétés savantes, attribuait aussi cet état aux difficultés qu'on éprouve pour se procurer les mémoires qu'elles publient et qui restent trop souvent ignorés ; il proposait, pour obvier à cet inconvénient, que chaque Société eût à Paris et dans quelques autres grandes villes, un dépôt de ses mémoires, et que ces dépôts fussent faits chez les mêmes libraires, afin d'en faciliter l'acquisition.

L'auteur de la proposition parla ensuite de l'opportunité qu'il y aurait à dresser une statistique des Sociétés savantes de France *et a fait connaître annuellement l'ensemble de leurs travaux, comme il l'avait déjà demandé au Congrès de* 1833.

4e. SESSION. — La 4e. session du Congrès scientifique de France s'ouvrit à Blois, le 11 septembre 1836, dans la grande salle des assises, au Palais de Justice ; le secrétaire-général, M. de La Saussaye, aujourd'hui membre résident de l'Institut, avait émis dans la circulaire de convocation des idées très-justes ; on y lisait ce qui suit :

« La province a pensé qu'en laissant à la capitale à résoudre les hautes questions des sciences spéculatives, à formuler les grandes théories sociales ou politiques, il lui restait d'autres sujets d'études qu'il lui appartenait de traiter avec succès. Ainsi, qui connaîtra mieux que nous les moyens de répandre dans nos villages les bienfaits de l'éducation morale et de l'instruction primaire ? Où seront mieux appréciés qu'en province les besoins de notre agriculture, les intérêts commerciaux de nos productions territoriales ? Le géologue, le botaniste trouveront-ils dans l'examen des échantillons des musées, des sources d'observations comparables à celles que leur fourniront nos campagnes ? Où notre histoire locale sera-t-elle mieux étudiée que sur les monuments d'art épars autour de nous, sur les manuscrits de nos bibliothèques, dans les chartes de nos archives ? Que les Congrès s'occupent spécialement de tout ce qui se rattache aux intérêts moraux et matériels des départements, et leur tâche sera encore assez belle. »

219 membres siégèrent au Congrès de Blois; un nombre à peu près égal d'adhésions furent adressées. M. de La Place de Montevray, ancien premier président de la Cour royale d'Orléans et président de la Société académique de cette ville, fut élu président-général; MM. Em. Gaillard, secrétaire de l'Académie de Rouen, et Bergevin, aujourd'hui député, vice-présidents-généraux; MM. de Caumont, Roberton, P.-A. Lair, Spincer-Smith, Desparanches, de La Porte et Jullien, furent appelés à la présidence des sections.

Parmi les membres qui prirent part aux discussions nous citerons : MM. Cte. de Calonne, de La Giraudière, de Boisvillette, ingénieur en chef; Cardin, de Poitiers; de La Fontenelle de Vaudoré, Cartier, d'Amboise, l'un des directeurs de la Revue Numismatique; Cauvin, du Mans; Châtelain, de Paris; le prince de Chimay, Cte. de Cossette, de la Seine-Inférieure; de Boisthibault, de Chartres; Cte. de La Forêt, pair de France; Grandgagnage, conseiller à la Cour royale de Liège; le docteur Herpin, de Metz; Cte. Bretignières de Courteilles, de Tours; Hunault, d'Angers; de Pétigny, de Blois; de Saulcy, de Metz, aujourd'hui titulaire de l'Académie des Inscriptions; Mqis. de Vibraye, de Cheverny; Cte. de Montlivault, de Tours; Prat, membre de la Société géologique de Londres; l'abbé Le Frou, de Cheverny; Mqis. Le Ver, d'Ivetot.

Quoique composée de bons éléments, la session de Blois fut, quant aux résultats, inférieure à celle de Douai, ce qui tint peut-être au choix des questions du programme. Avant de se séparer, le Congrès choisit la ville de Metz pour siége de la 5e. session, et nomma pour secrétaire-général, M. Victor Simon, juge, aujourd'hui membre de l'Institut des Provinces de France.

5e. SESSION. — La 5e. session du Congrès s'ouvrit à Metz, le 5 septembre 1837. Le nombre des membres s'éleva à 225, de plus un assez grand nombre d'adhérents témoignèrent par lettres de leurs sympathies pour l'institution. M. Victor Simon, secrétaire-général, qui avait préparé la session avec beaucoup d'habileté, ouvrit la pre-

mière séance par un discours après lequel eut lieu le scrutin pour la nomination du bureau, lequel amena le résultat suivant :

Président-général, M. le Mq^is. de Villeneuve-Trans, de Nancy.

Vice-présidents généraux, MM. de Caumont, de Caen, et Masson, ingénieur en chef de la Moselle.

MM. le Mq^is. de Pange, pair de France ; Mougeot, des Vosges, docteur Lallemant, correspondant de l'Institut ; Braconnot, de Nancy, correspondant de l'Institut ; de la Saussaye, de Blois, et Châtelain, de Paris, présidèrent les sections.

M. Michelant avait été choisi par M. Simon pour secrétaire-général-adjoint, et M. de Saulcy pour trésorier.

Comme on pouvait le prévoir, les sciences physiques et naturelles occupèrent une grande partie des séances. Les importantes communications de M. Morin, alors professeur à l'Ecole de Metz, aujourd'hui membre de l'Académie des Sciences, intéressèrent vivement le Congrès. Le volume qui rend compte de la session reproduit les principaux mémoires. Nous n'insisterons ici que sur deux faits qui se rattachent particulièrement à l'histoire du Congrès scientifique et de son développement ; le premier concerne la discussion à peine mentionnée dans le procès-verbal imprimé de la séance, où évidemment il aurait dû occuper une plus grande place, concernant la section d'*économie politique et sociale*. La commission d'organisation du Congrès s'était refusée à admettre cette section, convaincue que les divagations auxquelles les matières qui y seraient traitées pourraient donner lieu, comme elles l'avaient fait précédemment, à d'interminables discussions sans résultat. Cependant la demande d'une section spéciale d'économie politique avait été vivement reproduite et défendue ; un littérateur parisien apportait même l'assentiment du ministre de l'instruction publique à la création de la section, et si le bureau n'avait soutenu avec fermeté la Commission préparatoire, l'assemblée se serait peut-être laissée entraîner.

Dans la séance générale du 6 septembre, M. de Caumont prit le premier la parole pour s'opposer à la demande. Dans une réunion préparatoire il s'était exprimé ainsi :

« Quand la commission d'organisation a décidé, sur la demande « d'un très-grand *nombre de membres du Congrès de Blois*, que la « section d'économie politique n'existerait pas, sans doute elle ne s'est « point demandé si M. le Ministre de l'instruction publique trouvait « bon que l'on discourût au Congrès, sur l'économie politique et sur « cette autre économie que l'on appelle sociale : la commission a « supprimé la section d'économie politique et sociale, parce que « dans son opinion, loin d'être utile, elle peut produire des inconvé- « nients, quelle que soit d'ailleurs la sagesse des membres qui com- « posent le Congrès : maintenant on vient nous dire que le Ministre, « consulté par quelques membres qui n'avaient aucune mission pour « le faire, verrait sans inquiétude une section d'économie politique « fonctionner dans le sein du Congrès. Je conçois parfaitement la « quiétude de M. le Ministre, mais là n'est pas la question. Le « Congrès seul est apte à juger de l'opportunité d'établir telle ou « telle section, et quand il en a supprimé une, il n'est sans doute pas « dans l'intention du Ministre de la rétablir de son autorité privée ; « tel n'a jamais été le sens de la réponse qu'il a faite, autrement « nous aurions à protester ici au nom de l'indépendance du Congrès. « La demande qui a été faite par quelques membres, et la réponse « à laquelle cette demande a donné lieu, doivent donc être consi- « dérées par nous comme non avenues, et nous n'avons ici à prendre « conseil que de nos convictions. »

Dans la discussion du 6, cette opinion fut défendue par MM. Morin, de l'Institut; de Romécourt, Le Masson, de Metz, etc., contre MM. Lallemant, de l'Institut, et Chatelain. Comme la décision qui allait être prise devait faire loi pour l'avenir, le Congrès décida qu'elle aurait lieu au scrutin secret, afin que l'indépendance des votes fût complète.

114 membres seulement prirent part au scrutin, MM. le Mq^s. de Pange, pair de France, et le colonel Bergère, qui n'avaient pris aucune part au débat furent appelés au bureau comme scrutateurs.

69 voix se prononcèrent pour la suppression de la section d'économie sociale et politique.

45 voix votèrent pour le maintien. D'après ce résultat le Congrès prononça la suppression de la section : elle n'a jamais été rétablie.

Il ne faut pas croire du reste que le Congrès se soit interdit de traiter des questions économiques, bien au contraire ; mais au lieu de réunir ces questions pour les discuter dans une section spéciale, où elles étaient souvent peu comprises, il pensa avec beaucoup de raison qu'il fallait attribuer suivant leur spécialité ces questions aux diverses sections du Congrès. Ainsi les questions d'économie agricole, industrielle, commerciale, etc., devaient être beaucoup mieux discutées dans la section d'agriculture, commerce et industrie, puisque là étaient réunis les hommes compétents, que dans une section qui par le vague de ses attributions était le rendez-vous de tous les hommes qui dans le Congrès *n'avaient pas de spécialité.*

L'expérience a prouvé combien ce raisonnement était fondé, le Congrès a beaucoup mieux marché depuis cette nouvelle distribution des matières, et les questions économiques qui n'ont été admises dans le programme qu'autant qu'elles avaient une utilité réelle et qu'elles étaient susceptibles de solutions, ont été beaucoup mieux discutées.

L'autre proposition fut faite par M. Boileau, officier d'artillerie et l'un des secrétaires de section ; elle fut approuvée sans opposition ; elle ne faisait d'ailleurs que reproduire plus explicitement une proposition accueillie par le Congrès dès sa première session. Voici la proposition de M. Boileau :

« 1°. Que toutes les académies et sociétés savantes ou littéraires « des départements, envoient à leurs frais, s'il est nécessaire, ou « aux frais des villes, aux Congrès scientifiques futurs, un repré- « sentant des connaissances qui reçoivent le plus grand développe- « ment dans chacune de ces sociétés.

« 2°. Que ces délégués soient porteurs d'une statistique des « travaux de leurs sociétés respectives et de l'état intellectuel des « sociétés où ils siégent.

« 3°. Que leur choix soit uniquement basé sur leur science, sur

« l'estime qu'ils inspirent et sur les travaux personnels qu'ils pour-
« ront apporter au Congrès. »

Le Congrès se sépara le 15 septembre, après avoir désigné la ville de Clermont pour siége de la 6e. session, et pour secrétaires-généraux, MM. Le Coq et Bouillet.

6e. SESSION. — La 6e. session du Congrès, tenue à Clermont en 1838, sans être très-nombreuse, a été une des meilleures : les travaux ont été importants et parfaitement dirigés, pendant les dix jours de la session. Rien n'a été accordé aux plaisirs ni au repos, et si quelques sections ont pu terminer promptement les travaux dont elles étaient chargées, d'autres ont dû se réunir plusieurs fois dans la même journée, et suppléer par un zèle actif au temps qui fuyait toujours, malgré le bon emploi qu'elles savaient en faire. 237 membres figurent sur la liste.

La session s'ouvrit, suivant l'usage, par un discours du secrétaire-général, M. Le Coq. Il s'exprimait ainsi dans sa péroraison :

« Veuillez vous rappeler, Messieurs, que la pensée est libre, que chacun, dans cette enceinte, a le droit d'émettre franchement ses idées, et que la recherche de la vérité est le seul but vers lequel doivent tendre toutes les discussions. Une réunion comme celle qui siége aujourd'hui, n'aura de vie et de durée qu'en conservant intacte toute son indépendance. C'est en respectant les personnes, et en discutant leurs opinions avec impartialité, que l'on fera faire de véritables progrès aux études littéraires et scientifiques. Quelle que soit la hauteur à laquelle un nom s'est placé, quel que soit son mérite réel, on ne doit point admettre aveuglément des idées que des observations contraires ne permettraient pas d'adopter, et le respect le plus profond pour les personnes ne doit point arrêter celui qui, par son travail et sa persévérance, croit pouvoir lutter au profit de la vérité. Des exemples, malheureusement assez fréquents, nous prouvent que parfois le talent lui-même, soit faiblesse, soit adulation, intrigue peut-être, se traîne sans conviction derrière une cé-

lébrité puissante dont il espère plus tard partager l'éclat et atteindre la fortune. Il est pénible, Messieurs, d'avouer que de tels exemples existent; mais le contraire se présente aussi, et semble devoir porter aux sciences d'observation des atteintes plus profondes encore. Des esprits qui se croient supérieurs se posent comme des législateurs qui viennent dicter des lois nouvelles et anéantir celles de leurs devanciers. Pour eux, les travaux de leurs prédécesseurs n'existent pas, à moins qu'ils ne reparaissent déguisés dans leurs écrits. Ils ne tiennent compte ni d'une célébrité justement acquise par de longs et utiles travaux, ni d'un nom que le génie a placé au-dessus des autres. Une haute idée de leur jugement et quelquefois une présomptueuse conviction tiennent lieu chez eux du doute si utile dans toutes les études.

« Il est facile, Messieurs, de marcher entre ces deux écueils, en conservant la bonne foi, la franchise et l'indépendance qui conviennent à une réunion dont tous les membres sont sincèrement pénétrés de l'importante mission qu'ils ont à remplir. »

Le scrutin ouvert immédiatement offrit les résultats suivants :

Président-général M. de Caumont.

1er. vice-président général M. Tailhand, président de l'Académie de Clermont et président à la Cour royale de Rion.

2e. vice-président le général de Résimont, de St.-Pétersbourg.

MM. Robert Brown, de Londres; Peyret, de St.-Etienne; docteur Le Page, d'Orléans; Gonod, de Clermont; Conchon, maire de Clermont, furent élus présidents des sections.

M. de Caumont, en prenant possession du fauteuil, prononça des paroles que nous croyons devoir reproduire.

« L'institution du Congrès a déjà rendu de grands services; elle a donné une grande impulsion aux recherches, une nouvelle vie aux travaux littéraires, dans les contrées où des sessions ont eu lieu, et je me propose de vous présenter, durant celle-ci, le tableau des progrès les plus importants opérés par nos réunions; mais, disons-le avec franchise, elles auraient pu faire beaucoup plus encore

qu'elles n'ont fait. On a trop souvent oublié que le Congrès a pour but de donner une plus grande impulsion aux études littéraires et scientifiques dans les provinces, d'établir des rapports entre les sociétés savantes, qui vivent la plupart dans l'isolement, et de les amener à travailler sur un plan uniforme, à entreprendre des travaux d'ensemble ; en un mot, le Congrès est une sorte de concile où l'on doit, avant tout, s'occuper de l'*organisation académique.* Ce n'est point à dire que l'étude des questions scientifiques doive être négligée, bien au contraire ; mais elles ne doivent point absorber tout notre temps, et nous devons, je crois, commencer par les délibérations relatives aux moyens de *donner aux savants réunis en corps l'ensemble et l'unité de vues qui leur manquent.*

Un sujet de recherches bien important n'a pas encore non plus occupé le Congrès, comme on l'avait demandé dès l'origine ; je veux parler des enquêtes tendant à fixer l'état des sciences, des lettres et des arts dans le pays où se tiennent nos réunions. MM. Lecoq et Bouillet ont pris, cette année, des mesures pour que cette lacune fût remplie, et un de nos premiers soins devra être de nous occuper de ce genre de travaux.

Ces enquêtes faites, il restera au Congrès un devoir à remplir ; c'est de décerner quelques récompenses aux hommes de province qui se sont distingués par des travaux très-importants. Institué dans le but de décentraliser, de hâter les progrès de tout genre dans nos départements, le Congrès fera bien de signaler à l'attention publique ceux qui ont marché dans cette voie avec le plus de succès, et afin que la mesure que je propose puisse être prise immédiatement, je compte offrir au Congrès des médailles d'argent pour ceux qui auraient été jugés dignes de ces récompenses.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce fait que, pour être d'une grande valeur, les récompenses doivent être rares, n'être données que pour des efforts vraiment importants, des productions vraiment saillantes. Vous serez, j'en suis sûr, Messieurs, tous de cet avis et d'accord sur la nécessité d'examiner, avec la plus rigou-

reuse attention, les titres de ceux qui prétendront à cette distinction qui, décernée par le Congrès scientifique de France, sera, j'ose le dire, une des récompenses nationales les plus honorables. »

En parlant d'organisation académique, M. de Caumont faisait allusion aux idées qu'il avait constamment émises dans les précédentes sessions, et aux questions suivantes qu'il avait formulées dans le programme.

« Quels seraient les moyens de donner plus d'unité d'action aux « sociétés savantes des provinces ?

« Quels sont les travaux auxquels devraient plus spécialement se « livrer les sociétés savantes ? — Quelles divisions principales de- « vraient-elles adopter pour leurs recherches ? D'après quel plan ces « recherches devraient-elles être entreprises et poursuivies ?

« Rechercher et indiquer les moyens de mettre plus immédia- « tement en rapport les diverses Sociétés savantes des provinces de « France, de faire connaître plus généralement leurs différentes « publications, de hâter l'écoulement de leurs productions. »

Ces questions furent discutées le 11 septembre ; MM. Bayle-Mouillard et Gonod, présentèrent chacun un projet d'organisation. M. Julien, de Paris, demanda quelques modifications. M. de Caumont en indiqua plusieurs de son côté. Les idées de M. Gonod étaient tout-à-fait conformes à celles que M. de Caumont avait antérieurement développées concernant la création d'Instituts provinciaux. M. Bayle-Mouillard combinait deux idées de M. de Caumont, il érigeait 20 académies de première classe s'associant entr'elles pour des concours annuels ; association que M. de Caumont plaçait sous le patronage D'UN INSTITUT GÉNÉRAL DES PROVINCES. M. de Caumont voyant que le projet de M. Bayle-Mouillard conduirait plus tard à la réalisation de son projet, l'appuya en séance générale. Il fut adopté ; mais comme, d'après ce projet, il fallait que les vingt Académies les plus renommées de la

France s'associassent, votassent une contribution annuelle et agissent de concert, qu'il n'était pas probable que le projet pût recevoir d'exécution, M. de Caumont se promit de soumettre de nouveau ses idées à la 7e. session du Congrès, en 1839. Voici du reste le projet très-compliqué qui fut soumis au Congrès.

STATUTS. — *But de l'association.* — 1°. L'association des Académies départementales a pour but unique d'exciter et de faciliter, en province, la culture des sciences naturelles, des sciences morales et sociales, des sciences historiques, de la littérature et des beaux-arts.

Ce but sera atteint autant que possible par l'institution de concours généraux et d'un concours permanent entre les Académies.

Concours entre les Académies. — 2°. Le concours entre les Académies est institué pour assurer à leurs meilleurs travaux une grande publicité, des lecteurs nombreux, des récompenses.

3°. Toute Académie associée enverra annuellement à chacune des autres quatre au plus des meilleurs ouvrages lus dans ses séances et composés par ses membres titulaires ou correspondants.

4°. Ces ouvrages seront distribués, d'après leur nature et l'indication écrite par l'auteur sur la marge du titre, en quatre classes établies ainsi qu'il suit :

1re. CLASSE. — Sciences naturelles, agriculture, industrie, médecine.

2e. CLASSE. — Sciences sociales, philosophie, morale, éducation, économie politique, législation.

3e. CLASSE. — Histoire, archéologie.

4e. CLASSE. — Littérature, poésie.

Seront exclus tous les écrits de controverse religieuse ou politique.

5°. Tous ces écrits seront lus en séance par les Académies qui les recevront.

6°. Un prix annuel de 1,000 fr. sera décerné au meilleur ouvrage de chacune des quatre classes ci-dessus désignées.

Il y aura donc *un prix des sciences naturelles, un prix des*

sciences morales et sociales, un prix des sciences historiques, un prix de littérature.

7°. Ces prix seront décernés par le suffrage de toutes les Académies associées.

A cet effet, après avoir entendu la lecture de tous les ouvrages qui auront été envoyés, chacune des Académies désignera, à la majorité des voix, soit immédiatement, soit après avoir entendu le rapport d'une ou plusieurs commissions spéciales, quel est l'ouvrage qu'elle juge le plus digne de chaque prix.

Le vote d'une Académie ne pourra porter que sur les ouvrages qui lui auront été envoyés par les autres Académies avant le 1er. avril, et qui lui seront parvenus avant le 1er. mai.

Jamais une Académie ne pourra donner son suffrage aux mémoires et ouvrages envoyés par elle au concours.

La décision sera prise au plus tard dans la première semaine d'août, en séance annoncée par lettres de convocations spéciales.

Le procès-verbal de la délibération, contenant le vote académique, sera transmis dans la huitaine à l'Académie centrale désignée ci-après.

Les procès-verbaux qui ne seront point arrivés à cette Académie avant le 25 août, seront considérés comme non avenus.

L'Académie centrale fera le dépouillement des délibérations. Le prix sera décerné à l'ouvrage de chaque classe qui aura été préféré par le plus grand nombre des Académies, ayant transmis leur vote en temps opportun. En cas de partage, le vote de l'Académie centrale aura la prépondérance.

8°. Les ouvrages couronnés, et, autant que faire se pourra, tous les ouvrages envoyés au concours, seront, chaque année, aux frais des Académies associées, imprimés dans un recueil particulier qui sera distribué gratuitement aux membres titulaires des Académies associées, et en outre à tous ceux de leurs correspondants qui auront fourni quelque travail au concours.

Dans chaque classe, ces écrits seront rangés suivant le nombre des suffrages obtenus.

Concours généraux. — 9°. Les Académies associées appelleront, chaque année, tous les écrivains de province à quatre concours généraux ouverts :

Le 1er. pour les sciences naturelles ; le 2e. pour les sciences morales et sociales ; le 3e. pour les sciences historiques ; le 4e. pour la littérature et la poésie.

10°. A cet effet, chacune des Académies associées transmettra à l'Académie centrale, dans la première quinzaine d'août, l'indication d'un sujet de prix de chaque concours général.

11°. Parmi les sujets de prix qui lui auront été indiqués avant le 25 août, l'académie centrale choisira ceux qui seront définitivement mis au concours. Le programme sera lu en séance publique dans la première quinzaine de septembre, imprimé immédiatement, transmis à toutes les Académies, et rendu public par tous les moyens dont elles pourront disposer.

12°. Les travaux des concurrents, portant une devise et le nom de l'auteur enfermé dans un billet soigneusement cacheté, seront envoyés au secrétaire de l'Académie centrale indiqué dans le programme. Ils devront parvenir avant le 25 août. L'Académie centrale procédera immédiatement au jugement du concours.

13°. Le prix sera décerné en séance publique vers la fin de la première quinzaine de septembre. Chaque prix sera de 1,000 francs.

14°. Un concours particulier sera ouvert pour les beaux-arts.

Dans ce but, une exposition aura lieu chaque année, du 1er. au 15 septembre, dans le local déterminé à l'avance par l'Académie centrale, et désigné tant par la voie des journaux que dans le programme des concours.

Un prix de 1,000 fr. sera décerné, au jugement de l'Académie centrale, à l'ouvrage d'art le plus remarquable envoyé à cette exposition par un artiste de province.

Organisation de l'Académie centrale. — 15°. Chacune des Académies associées prendra tour à tour le titre d'Académie centrale, en s'adjoignant les délégués dont il sera ci-après parlé.

En conséquence, aussitôt que vingt Académies auront adhéré aux Statuts, une liste en sera dressée par les soins de l'Académie de Clermont, dans l'ordre indiqué par le sort.

L'Académie inscrite la première sur la liste prendra la première le titre d'Académie centrale. La seconde prendra le même titre l'année suivante, et il en sera de même successivement pour toutes les autres.

16°. Les Académies associées enverront chacune à l'Académie centrale un délégué nommé par elle en séance générale et qui aura voix délibérative.

Chacun de ces délégués devra, autant que possible, arriver du 1er. au 5 septembre, époque où devront commencer les travaux de l'Académie centrale, quel que soit le nombre des membres présents.

Les délégués feront à l'Académie centrale un court rapport sur les travaux de l'Académie représentée par eux.

A leur retour, ils feront à leur Académie un rapport sur les opérations auxquelles ils auront pris part.

Relations entre les Académies de province associées et le Congrès scientifique. — 17°. Le Congrès scientifique sera invité à tenir à l'avenir ses séances dans la ville où siégera l'Académie centrale.

Toutes les fois qu'il déférera à cette invitation, dix de ses membres, nommés par lui, se réuniront aux délégués des Académies et auront les mêmes priviléges.

En ce cas, les prix seront décernés en séance publique tenue par l'Académie centrale et le Congrès réunis.

La présidence appartiendra au plus âgé des deux présidents.

Un procès-verbal distinct sera rédigé par chacun des secrétaires.

Dépenses et moyens d'exécution. — 18°. Les Académies associées contribueront chacune aux dépenses pour une somme évaluée, quant à présent, à 550 fr. par an.

Sur cette somme, 350 fr. serviront aux frais des concours généraux et aux dépenses d'impression ; 200 fr. seront alloués pour frais de route au délégué de l'Académie.

Les 350 francs destinés aux prix et aux frais d'impression seront transmis à l'Académie centrale avant le 25 août de chaque année.

Les adhésions de ces Sociétés seront adressées à l'un des secrétaires généraux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, qui publieront l'existence de l'association dès que vingt adhésions leur seront parvenues.

Les adhésions ultérieures ne seront admises qu'avec l'approbation des vingt Sociétés inscrites les premières.

Projet de M. Gonod. — I. Que toutes les Académies et Sociétés savantes qui existent en France établissent entr'elles des relations de correspondance et de communication mutuelles, dans le but d'exciter une émulation générale entre les divers talents, et de donner une plus forte impression et une meilleure direction aux travaux scientifiques et littéraires.

II. Qu'elles fassent imprimer le résultat de leurs travaux et s'envoient réciproquement leurs publications.

III. Que chaque volume de ces publications soit terminé par un *bulletin* comprenant :

1°. L'indication très-succincte des principaux travaux exécutés par les membres de la Société et qu'il sera jugé utile de porter à la connaissance des autres Sociétés ;

2°. Les *questions* sur lesquelles on appelle l'attention et l'examen des autres Sociétés.

IV. Que, dans toutes les Sociétés, le secrétaire donne lecture de ces *bulletins* dans la séance qui suivra leur réception et immédiatement après la lecture du procès-verbal.

V. Que le même secrétaire soit chargé de faire un rapport verbal sur ceux des travaux consignés dans les journaux des autres Sociétés qui pourraient intéresser la Société dont il fait partie.

VI. Qu'il y ait, chaque année, une réunion générale de toutes les Académies dépendantes du ressort de la même Cour royale, tenue successivement dans chacun des chefs-lieux de département du ressort.

VII. Que l'objet principal de cette réunion soit le compte-rendu des travaux de chacune des Sociétés pendant le cours de l'année expirée.

M. de Caumont termina la session par un discours dans lequel il jeta un coup-d'œil rétrospectif sur les travaux antérieurs du Congrès, il insista sur quelques vœux du Congrès, dont plusieurs années après, le ministère de l'instruction publique *avait fait son profit, sans jamais mentionner le Congrès ni ceux auxquels il avait emprunté ces idées ;* nous croyons devoir reproduire cette partie de discours.

« Personne n'avait songé, dit M. de Caumont, à recommander « les statistiques monumentales, lorsque le Congrès scientifique « de France invita, en 1833, les Sociétés savantes à en réunir les « éléments pour toute la France, en divisant ce travail par époques « et par départements.

« Le Comité historique, institué par le Ministre en 1835, a jugé « ces travaux fort utiles, et les a recommandés de son côté, mais « trois ans seulement après le Congrès. C'est donc aux hommes de « province, et particulièrement aux Membres du Congrès scienti- « fique, qu'il appartient de revendiquer cette grande idée.

« Il est de notre devoir de faire une réclamation semblable rela- « tivement à l'enseignement de l'archéologie nationale en France. « Il semblerait résulter de rapports faits au Ministre, qu'on ne « s'était point encore occupé de cet enseignement en France, lors- « que, cette année 1838, des cours ont été ouverts à la biblio- « thèque royale de Paris, sur la demande du Comité des arts et des « monuments. Cependant, Messieurs, un cours complet avait été « professé publiquement, dès l'année 1830, dans une ville de pro- « vince, et dans votre première session, vous accueillîtes à l'una- « nimité la proposition suivante :

« *Engager l'Université à admettre dans l'enseignement quelques notions d'archéologie nationale.* »

« Votre procès-verbal de l'année dernière constate en outre que si « l'Université n'a pu s'occuper encore de réaliser votre vœu à cet « égard, le zèle de plusieurs archéologues y a suppléé, et que huit « ou dix cours ont déjà été professés avec un grand succès dans dif- « férentes villes de France. (Voir le procès-verbal de la séance de « la section d'archéologie du Congrès de 1837, page 165 du compte- « rendu).

« Depuis l'année dernière, de nouveaux cours ont été établis, « sur la demande de la Société française pour la conservation « des monuments, dont l'importance s'accroît de jour en « jour.

« Je trouve encore, dans le procès-verbal de votre session de 1833, « que l'idée de créer des musées d'antiquités nationales dans tous les « chefs-lieux de département avait été émise par vous, cinq ans par « conséquent avant que l'administration ait recommandé l'établis- « sement de pareilles collections (voir le compte-rendu de la pre- « mière session, page 232); car ce n'est que cette année (1838) « qu'elle s'est occupée de cet objet.

« Je pourrais poursuivre cet examen et démontrer d'une manière « incontestable que des vœux, qui avaient été formulés par le Con- « grès, ont été postérieurement adoptés et mis en pratique par le « Gouvernement. C'est vous qui les premiers exprimâtes le désir que, « dans chaque département, des élèves de l'école des Chartes fussent « chargés de l'examen, du classement et de la conservation des pièces « manuscrites anciennes; c'est vous qui les premiers manifestâtes le « vœu qu'on pût obtenir, de toutes les Compagnies académiques de « France, qu'elles voulussent bien recueillir tous les noms de lieux « des territoires soumis à leurs recherches, et les publier avec l'in- « dication des localités qui les représentent dans la topographie de la « France; enfin, vous prîtes encore, à la même époque, l'engagement « d'encourager, par tous les moyens possibles, la publication des « documents historiques et descriptifs locaux inédits et la réim- « pression de ceux qui viendraient à manquer dans le commerce. —

« Toutes ces mesures *ont été , depuis ,* recommandées par le « ministère de l'instruction publique. »

7e. SESSION. — L'importance que le Congrès avait prise à Clermont s'accrut encore au Mans l'année suivante (1839). Le savant et vénérable M. Cauvin, secrétaire-général, ses deux collègues, M. Richelet et M. Anjubault, ne négligèrent rien pour donner une grande publicité à la tenue du Congrès. Des mesures d'ordre excellentes, jointes à l'activité des secrétaires-généraux, assurèrent d'avance le succès de cette session qui fut remarquable, malgré les troubles qui eurent lieu au Mans, précisément à la même époque, et qui nécessitèrent un déploiement considérable de forces (1).

Le nombre des membres qui n'avait pas dépassé 240 dans les sessions précédentes s'éleva à 400. Le bureau central fut composé, avec MM. les secrétaires-généraux, de MM. Lair, président général, de Caumont et Trolley, vice-présidents.

Les sections furent présidées par MM. Le Peltier, de la Sarthe, Binet, membre de l'Institut, Le Gall, de Rennes, Vte. de Guiton, d'Avranches, Edom, Vte. de Cussy.

Des mémoires nombreux et importants furent présentés au Congrès; mais un événement qui donna une grande importance à cette session, ce fut la création de l'*Institut des Provinces.* On a vu précédemment comment M. de Caumont avait préparé le Congrès à ce grand acte. Dans un voyage qu'il fit exprès au Mans,

---

(1) Une batterie d'artillerie, 2 bataillons d'infanterie et 1 régiment de cuirassiers furent envoyés au Mans par suite de l'émeute qui avait pour cause la supposition futile que des approvisionnements de blé faits pour la ville de Paris pourraient affamer le pays. On fut obligé de faire stationner dans les corridors même du palais de justice où se tenaient les séances du Congrès un bataillon d'infanterie avant qu'on pût lui disposer des logements. Au milieu de tous ces embarras les travaux du Congrès ne furent pas interrompus un seul instant.

quelques mois avant l'ouverture du Congrès, il avait exposé ses idées devant MM. les secrétaires-généraux et formulé pour le programme la question suivante : *Ne conviendrait-il pas de créer en France un Institut général pour les départements, destiné à servir de centre commun en favorisant entre eux les rapports scientifiques et littéraires?*

La question fut habilement discutée. M. Richelet fit dans un mémoire écrit ressortir les avantages d'une semblable création. MM. Le Peltier, de la Sarthe, de La Sicotière, de Caumont, démontrèrent aussi combien la création d'un *Institut des provinces de France* serait féconde en heureux résultats : le vote affirmatif et presque unanime de l'assemblée prouva que l'utilité du projet avait été comprise.

Effectivement le projet adopté provisoirement l'année précédente n'était guère exécutable et personne n'avait répondu à l'appel fait au nom du Congrès, il fallait un corps homogène ayant une volonté puissante et donnant l'impulsion tout d'abord avant d'obtenir l'adhésion des académies dont il finira tôt ou tard par être le régulateur. On a vu (page 5) comment, immédiatement après la clôture du Congrès, le réglement préparé par M. de Caumont fut discuté et adopté.

Trois villes avaient été indiquées comme pouvant recevoir le Congrès en 1840, Lyon, Besançon, Strasbourg : M. de Caumont était allé exprès à Besançon l'année précédente pour visiter le savant M. Weiss ; il avait obtenu de lui qu'il se chargerait des fonctions de secrétaire-général : c'était une puissante considération pour choisir la capitale de la Franche-Comté ; il fut donc décidé que la 8e. session du Congrès aurait lieu à Besançon. Le compte-rendu du Congrès du Mans parut quelques mois après la 7e. session, il forma 2 volumes imprimés avec soin et pleins d'intérêt.

La 8e. SESSION préparée par les soins du savant M. Weiss et de M. le professeur Bourgon, s'ouvrit le 1er. septembre 1840.

Dès la première séance M. de Caumont communiqua les Statuts adoptés l'année précédente par les membres fondateurs de l'Institut des provinces et donna sur la composition et les premiers travaux de cette compagnie des détails qui furent accueillis avec la plus grande faveur. Le Congrès approuva à l'unanimité les mesures prises pour la constitution de l'Institut et déclara qu'il considérait désormais cette savante compagnie, comme devant être dépositaire des ouvrages de longue haleine qui lui seraient adressés et qu'il ne pourrait publier dans ses comptes rendus ; il décida également que les fonds provenant des souscriptions des membres du Congrès qui ne seraient point employés aux impressions seraient déposés dans la caisse de l'Institut.

M. Tourangin, préfet du Doubs, fut élu président général, M. de Caumont, 1er. vice-président, M. Jullien de Paris, 2e. vice-président. M. Tourangin, en raison de ses fonctions, ne présida qu'une séance générale, toutes les autres furent présidées par M. de Caumont. Les présidents de section étaient MM. Parandier, ingénieur des ponts et chaussées, aujourd'hui député ; Perennès, doyen de la Faculté des lettres ; Wilmin, de Genève ; le docteur Mayor, de Lausanne ; Cte. de Magnoncourt, député du Doubs.

Le nombre des membres inscrits s'éleva à 350.

Un comité de trois membres chargé de surveiller la vente des volumes, fut institué pour 6 ans, et composé de MM. de Caumont, Cauvin et Bourgon.

L'assemblée arrêta que la 9e. session s'ouvrirait à Lyon et choisit pour secrétaire-général M. de Commarmond, conservateur des musées de cette ville. M. de Caumont, qui partait pour Rome et qui comptait s'arrêter au Congrès scientifique d'Italie, convoqué à Turin, fut spécialement chargé d'inviter les savants qui formeraient cette assemblée, à se rendre au Congrès de Lyon, l'année suivante : M. de Caumont s'acquitta de cette mission, et se rendit au congrès de Turin, accompagné de MM. Le Cerf, de Boislambert, docteur Mayor et Cheveraux, membres du Congrès de France.

9e. SESSION. — Jusque là la réunion de 1839, au Mans, avait été la plus nombreuse, 400 membres s'y étaient fait inscrire, et 250 membres y avaient paru aux séances; à Lyon le nombre des inscriptions s'éleva à 1250, et près de 800 membres prirent part aux travaux. La recette s'éleva à 12,500 fr. Le conseil municipal de Lyon avait généreusement voté 12,000 fr. pour fêter les membres du Congrès, pour faire frapper une médaille et subvenir à diverses dépenses; ainsi le Congrès eut cette année à sa disposition une somme de 24,500 fr. :

Le Congrès s'ouvrit le 1er. septembre.

Après une messe en musique célébrée dans l'église métropolitaine, les membres se réunirent dans la grande salle de l'hôtel de ville : M. le secrétaire-général Commarmond lut un excellent discours sur l'institution du Congrès.

Le scrutin, ouvert immédiatement pour la constitution du bureau, dura près de 4 heures : le dépouillement des votes produisit le résultat suivant :

Président-général M. de Saussure, de Genève.

1er. vice-président M. de Caumont, de Caen.

2e. id. M. Hecker, de Berlin.

3e. id. M. Achard James, président de l'Académie de Lyon.

M. Terme, maire de Lyon, fut proclamé par acclamation président honoraire.

MM. Croizet, Guerre, Grégory, Puvis, Viricel et Mondot de la Gorce, furent nommés présidents des sections.

Une grande quantité de mémoires furent présentés, et il faudrait un long article pour donner une idée même approximative des travaux de chaque section. Mais un fait évident pour tous ceux qui avaient suivi, depuis son origine, la marche du Congrès, c'est que, à Lyon, l'institution prit un immense développement; le Congrès eut un grand retentissement dans plus de 20 départements du S.-E. et du centre : la presse parisienne elle-même, ordinaire-

ment dédaigneuse, pour les efforts de la province et qui cherche souvent à les étouffer par son silence, s'occupa du Congrès, et le journal officiel, le grave Moniteur, reproduisit avec beaucoup d'exactitude, jour par jour, l'analyse des travaux les plus intéressants.

Un autre fait bien important à constater, fut le concours des étrangers : la Prusse, l'Allemagne, la Suède, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, avaient des représentants au Congrès de Lyon.

Le Congrès, en décidant que la tenue de la 10e. session aurait lieu à Strasbourg, prit, sur la proposition de M. de Caumont, un arrêté très-sage relativement à la rédaction du programme ; un article spécial porta qu'il serait soumis, pour être adopté ou modifié, *à l'Institut des provinces de France.* Il était urgent d'aviser aux moyens d'éviter les questions insignifiantes dont quelques-unes avaient trouvé place dans presque tous les programmes précédents ; or, il n'y a qu'un corps permanent comme l'Institut qui puisse juger de l'importance des questions : les bureaux annuels du Congrès, novices pour la plupart dans ce genre de composition, admettraient trop légèrement et sans discussion les questions qui leur seraient adressées.

Une excursion scientifique fut faite à Vienne par le Congrès le 7 septembre : deux bateaux à vapeur richement pavoisés aux couleurs de toutes les nations européennes reçurent les membres du Congrès et levèrent l'ancre au bruit du canon : chaque bateau avait une musique militaire. Des chœurs de l'école de musique de Lyon chantèrent aussi, durant la traversée, des hymnes composées pour la fête.

Les acclamations les plus vives dans tous les villages qui bordent le fleuve, des décharges exécutées par les gardes nationaux, accueillirent partout le Congrès. Ces acclamations étaient une preuve de la sympathie qui anime la province pour ceux qui, comme les membres du Congrès, travaillent à élargir le cercle étroit de la centralisation scientifique et littéraire.

Une batterie de canon placée sur le port annonça l'arrivée du

Congrès à Vienne. Plus de 10,000 personnes étaient sur le rivage. M. le sous-préfet, accompagné de la commission des arts, complimenta l'assemblée, qui se divisa ensuite en trois sections pour aller examiner les curiosités archéologiques, naturelles et industrielles de la ville. Un banquet fut ensuite servi sur la place publique aux 800 membres du Congrès.

Le départ du Congrès vers les 4 heures du soir fut aussi imposant que son arrivée. Une population immense bordait le rivage, toutes les fenêtres étaient garnies de dames aux toilettes élégantes, le canon ne cessait de gronder.

A huit heures du soir le Congrès fit sa rentrée à Lyon au bruit du canon. Les deux bateaux étaient illuminés de verres de couleurs, plus de 20,000 curieux s'étaient portés sur le quai de la Charité pour jouir de ce spectacle vraiment imposant.

Nous ne saurions passer sous silence une des discussions les plus importantes élevées dans le sein de la section d'agriculture, industrie et commerce, entre MM. de Caumont, Fulchiron, Puvis, Arlès Dufour et Nivière, *la question touchant l'abaissement du droit d'entrée du bétail étranger.* M. de Caumont, en terminant son exposé de l'état de la question et ses réclamations contre l'abaissement du droit d'entrée, renouvela ses plaintes contre la décision prise en 1837 par le Conseil général de l'agriculture qui, trompé par des assertions et les documents erronés, admit les injustes réclamations des bouchers de Paris. M. de Caumont termina en répétant *ce qu'il avait déjà dit dans une circonstance mémorable au Ministre de l'agriculture lui-même,* que le Conseil général de 1837, composé seulement de trente membres, n'était point la représentation réelle de l'agriculture française, qu'ainsi les 5 départements de la Normandie si essentiellement agricoles n'y avaient pas un seul représentant, *qu'il fallait de toute nécessité le composer d'un plus grand nombre de membres.* Le Congrès s'associa à cette opinion qui ne fut pas sans influence sur l'esprit du Ministre : effectivement, deux mois après, le Conseil général de

l'agriculture était reconstitué par une nouvelle ordonnance, le nombre des membres était porté de 30 à 55 : MM. Desjoberts, de Caumont et de Torcy y étaient appelés comme députés des 5 départements normands. On ne peut douter de l'influence que les réclamations de M. de Caumont, du Congrès et de l'Association Normande eurent sur cette détermination du Ministre. Sans doute, le conseil aurait pu être composé d'un nombre de membres égal à celui des départements français, mais c'était déjà un grand pas de fait que d'avoir obtenu l'élargissement de la représentation agricole. Le nouveau conseil général, convoqué en décembre 1841, prouva qu'il se composait d'hommes connaissant à fond les besoins de l'agriculture et dévoués à la mission qui leur était confiée. M. Puvis, président de section d'agriculture du Congrès de Lyon, et M. Nivière, secrétaire de la même section, furent au nombre des nouveaux élus.

Le Congrès scientifique fut clos, le 12 septembre, par une magnifique illumination de verres de couleurs. Un portique, à neuf arcades, s'élevait sur le pont de Tilsitt avec des pots à fleurs de chaque côté. Des vases surmontaient l'entablement dans toute sa longueur, et la frise portait cette inscription dédicatoire :

AUX SCIENCES, AUX LETTRES, AUX ARTS.

Au milieu, et en arrière de l'édifice, s'élevaient les armes de la ville de Lyon, et tout cet ensemble magique se composait de verres de couleurs différentes; *jaunâtres*, pour le stybolate, les pilastres, les arcades, l'entablement et les vases; *rouges*, pour l'inscription, pour les armes de la ville et pour les fleurs sortant des plantes vertes que contenaient les pots de chaque côté du portique.

La rivière était couverte d'une multitude de petites barques illuminées de verres de couleurs, et dont les évolutions donnaient beaucoup de vie et de mouvement au tableau.

Aussitôt que l'illumination du portique et des barques qui couvraient la rivière fut complète, le bruit du canon retentit, le bourdon et toutes les cloches de St.-Jean se firent entendre.

En même temps, un ballon fut lancé d'un bateau près du pont de Tilsitt. On admirait la grande dimension de cet aérostat, quand, à la grande surprise et aux acclamations de la foule, un brillant feu d'artifice attaché au ballon éclata tout-à-coup, en remplissant l'air de lumières et de feux tricolores.

Un orchestre militaire était placé au centre du bassin de la Saône, de manière à faire arriver les sons le mieux possible à la foule immense qui se pressait sur les deux rives.

Son Éminence le cardinal de Bonald, avec la noble politesse qui le caractérise, avait ouvert ses salons aux membres du Congrès.

La séance de l'Institut des provinces tenue pendant le Congrès fut très-brillante. M. de Caumont, directeur pour la province de Normandie, avait été chargé de la présider par délibération du conseil administratif, en l'absence de M. Cauvin.

M. Richelet, du Mans, s'était rendu à Lyon pour tenir la plume, accompagné de M. l'abbé Bouvet, membre du conseil d'administration.

10e. SESSION. — Le Congrès scientifique de France s'ouvrit à Strasbourg le 28 septembre 1842; jamais réunion n'avait été si nombreuse, et les prévisions se réalisèrent relativement au concours que l'on attendait de l'Allemagne et des pays voisins.

M. de Caumont avait accepté la mission qui lui avait été confiée par M. Hepp et la commission préparatoire du Congrès de Strasbourg, d'inviter officiellement les savants allemands à venir assister à la Xe. session du Congrès scientifique de France et s'était rendu exprès à Mayence, assisté de M. Simon, secrétaire général de la Ve. session du Congrès de France, et de M. Richelet, du Mans, l'un des secrétaires de la VIIe. session. Le bureau du Congrès allemand, prévenu de cette mission, décida que M. de Caumont prendrait la parole en séance publique, le jeudi 22 septembre. Dans cette séance importante le Congrès devait s'occuper de choisir la ville où se tiendrait le Congrès allemand en 1843. M. de Caumont fut appelé à la tribune immé-

diatement après l'ouverture de la séance. Il y prononça un discours écrit dans lequel il exposait le but de sa mission et faisait connaître sommairement l'origine et les progrès de l'institution du congrès scientifique de France.

La mission acceptée par M. de Caumont a été utile, elle a établi un lien entre les deux institutions française et allemande, lien qu'une mission semblable avait établi en 1840 avec le Congrès scientifique d'Italie, réuni à Turin.

La ville de Strasbourg avait mis à la disposition du Congrès le palais royal et le palais de l'université ; mais pour les séances générales qui devaient réunir plus de 1,000 personnes, on avait fait disposer une halle nouvellement bâtie. Les arcades de cette halle avaient été closes de planches et décorées d'une tenture rouge, et de drapeaux disposés en faisceaux. Le bureau était placé au centre sur une estrade et surmonté d'un faisceau de drapeaux aux couleurs des différentes nations de l'Europe, symbole des idées de paix et d'harmonie dont les congrès sont en quelque sorte la manifestation. Devant le bureau s'élevait, comme à la chambre des députés, la tribune des orateurs. Des siéges avaient été disposés pour 1,200 personnes ; il y avait aussi des tribunes pour les dames.

Plus de 600 membres répondirent à l'appel le jour de l'ouverture, mais ce nombre doubla pendant le cours de la session, et plus de 1,000 membres prirent part aux travaux ; le nombre des membres inscrits s'éleva à 1,450.

Après un discours très-remarquable prononcé par M. Hepp, secrétaire général, on procéda au scrutin secret pour la formation du bureau général. M. de Caumont fut élu président, à une grande majorité : les quatre vice-présidents généraux étaient dans l'ordre suivant : MM. Bertini, membre de l'Académie et professeur en médecine à Turin ; Schadow, directeur de l'école des beaux-arts de Dusseldorf, membre correspondant de l'Institut de France ; Boussingault, membre de l'Académie des sciences de Paris (institut) ; Jullien, ancien rédacteur de la Revue Encyclopédique.

MM. Guerrier de Dumast, membre de l'Institut des provinces de France; Duvernoy, membre correspondant de l'Institut de Paris; comte du Coëtlosquet, de Metz, réunirent ensuite le plus grand nombre de voix.

Les sections nommèrent leurs bureaux le lendemain, et les composèrent de la manière suivante :

1re. section. Président M. Duvernoy, correspondant de l'Institut, professeur au collége de France; vice-présidents MM. Mougeot, de Bruyères, membre de l'Institut des provinces; Victor Simon, de Metz, membre de la même compagnie; Brehm, de Francfort.

2e. section. Président M. Boussingault, membre de l'Institut; vice-présidents MM. Du Haldat, de Nancy, correspondant de l'Institut; Kupfer, professeur de physique et membre de l'Académie des sciences à St.-Pétersbourg; Le Coq, membre de l'Institut des provinces, à Clermont.

3e. section. Président M. Forget, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg; vice-présidents MM. Ehrmann, professeur à la même faculté; Mayor, de Lausanne, membre étranger de l'Institut des provinces; Textor, professeur à Wurzbourg.

4e. section. Président M. Emile Dolfus, président de la société industrielle de Mulhouse; vice-présidents MM. Couturat, ingénieur en chef des travaux du Rhin; Kosegarten, professeur à l'université de Bonn; Bonnet, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.

5e. section. Président M. de Commarmond, membre de l'Institut des provinces de France, à Lyon; vice-présidents M. Baehr, conseiller aulique et professeur à l'université de Heidelberg; Richelet, du Mans, secrétaire de l'Institut des provinces.

6e. section. Président M. Warkœnig, de Fribourg, membre étranger de l'Institut des provinces de France; vice-présidents MM. Bruch, doyen de la faculté de théologie protestante à Strasbourg; Scholes, professeur à la faculté de théologie catholique de Bonn; Le Cerf, professeur en droit honoraire à Caen.

7e. section. Président M. Delcasso, doyen de la faculté des

lettres de Strasbourg ; vice-présidents MM. Hoffmann, de Fallersleben ; Guerrier de Dumas, de Nancy, membre de l'Institut des provinces ; Peschier, professeur à Tubingen.

8e. section. Président M. le général baron Le Jeune, de Toulouse ; vice-présidents MM. le Vte. de Cussy, membre de l'Institut des provinces ; de Ring, de Fribourg ; Vte. de La Valette, directeur de l'Echo du monde savant, à Paris.

Pour donner une idée de l'importance des travaux, nous allons reproduire le tableau statistique présenté au congrès par M. Silbermann, secrétaire-trésorier.

« Le nombre des personnes qui ont envoyé par écrit leur adhésion à la Xe. session du Congrès, a dit M. Silberman, est de 1457.

« Celui des membres qui ont retiré leur carte, et qui, par conséquent, ont assisté aux séances est de 1,008.

« Ces 1008 personnes se répartissent de la manière suivante : Habitants de Strasbourg, 490 ; étrangers à la ville, 518. Ces derniers se divisent ainsi d'après leur nationalité :

« Français, 309 ; Allemands, 139 ; Suisses, 38 ; Italiens, 11 ; Anglais, 6 ; Belges, 5 ; Russes, 5 ; Hongrois, 3 ; Polonais, 2 ; Suédois, 1 ; Norwégien, 1 ; Hollandais, 1 ; Espagnol, 1 ; et Américain (États-Unis), 1. Total, 518.

« Les sociétés savantes qui ont adressé leur adhésion sont au nombre de 45.

« Le Congrès a eu 11 jours de travaux actifs.

« Dans ses 11 jours il y a eu 11 séances générales et 89 séances de sections, qui se répartissent de la manière suivante :

« 1re. section, 11 séances ; 2e. section, 10 séances ; 3e. section ; 12 séances ; 4e. section, 15 séances ; 5e. section, 12 séances ; 6e. section, 11 séances ; 7e. section, 9 séances ; 8e. section, 9 séances. —Total, 89.

« Chaque séance a duré au moins deux heures ; ainsi il y a eu dans les 89 séances de sections 178 heures de travaux, et 22 heures dans les 11 séances générales ; ce qui donne un total de 200 heures de travaux, ou une moyenne de 18 heures et quart par jour.

« Le nombre des ouvrages offerts au Congrès s'est élevé à 120, formant 170 volumes.

« Sur les 243 questions qui avaient été proposées dans le programme, afin d'offrir dans un vaste répertoire un attrait spécial pour chaque genre d'études, 99 ont été traitées avec détail dans les huit sections, savoir : 8 dans la 1re. section ; 5 dans la 2e. section ; 13 dans la 3e. section ; 12 dans la 4e. section ; 15 dans la 5e. section ; 12 dans la 6e. section ; 12 dans la 7e. section ; 27 dans la 8e. section. Total, 99.

« Ces questions ont donné lieu à la lecture en sections de 103 mémoires et de plus à une série de discours improvisés, dont la plupart ont également brillé par l'éloquence et le savoir.

« Voici comment sont répartis par sections ces 103 mémoires : 1re. section, 14 ; 2e. section, 6 ; 3e. section, 14 ; 4e. section, 9 ; 5e. section, 17 ; 6e. section, 13 ; 7e. section, 12 ; 8e. section. 18. Total, 103.

« Mais indépendamment des travaux relatifs aux questions du programme, il en a été présenté beaucoup d'autres non moins importants. Nous en avons trouvé 74 par le relevé que nous avons fait des procès-verbaux. Ils se trouvent ainsi répartis.

1re. section, 18 ; 2e. section, 11 ; 3e. section, 20 ; 4e. section, 4 ; 5e. section, 10 ; 6e. section, 3 ; 7e. section, 3 ; 8e. section, 4. Total, 74.

« Récapitulation générale des travaux entendus, 173.

« Il a été impossible de comprendre dans cet aperçu une foule de communications spéciales, d'observations partielles, de précieuses indications qui ont été faites dans les séances.

La clôture du Congrès eut lieu le 10 à 3 heures ; deux discours furent prononcés, l'un par M. Hepp, secrétaire-général, l'autre par M. de Caumont. Voici les propositions accueillies par le congrès :

1°. Que le gouvernement veuille bien encourager, plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, les sociétés savantes et les entreprises littéraires de la province ;

2°. Que, loin d'encourager l'affluence à Paris des savants les plus marquants, il cherche au contraire à les attacher aux académies provinciales dans lesquelles ils sont placés, soit en augmentant leur traitement, soit en leur accordant des distinctions honorables;

3°. Que les facultés isolées de la France soient réunies en un certain nombre de grands établissements scientifiques, académies complètes, foyers de lumières, qui seraient réparties dans les diverses circonscriptions de la France ;

4°. Que les villes qui, par cette mesure, perdraient les facultés isolées dont elles ont été dotées, reçoivent en compensation des établissements propres à répandre les lumières et à entretenir la vie intellectuelle dans les classes instruites ;

5°. Que par de sages modifications apportées aux réglements universitaires, les facultés des diverses académies soient rapprochées les unes des autres, pour former ensemble de véritables corps littéraires (universités, *respublicæ litterariæ*) ;

6°. Qu'affranchies de réglements trop minutieux, ces grandes académies soient mises en état de développer une vie plus libre ;

7°. Que la comptabilité universitaire soit détachée de nouveau de la comptabilité générale du royaume et rendue à l'université ;

8°. Que la jeunesse de chaque circonscription universitaire soit astreinte à faire une certaine partie de ses études dans l'académie de sa circonscription, libre de les compléter dans celle qui lui inspirera le plus de confiance ;

9°. Que la division de la propriété est utile au pays, mais que son morcellement en parcelles au-dessous de dix, de quinze ou vingt ares est nuisible ;

10°. Que l'enseignement de l'agriculture, porté directement au milieu des cultivateurs, soit établi dans tous les départements de la France et que le même professeur soit chargé de cet enseignement à l'école normale primaire ;

11°. Que le gouvernement fasse exécuter des cartes agronomiques, basées sur les cartes géologiques, et indiquant la cir-

conscription des régions agricoles, selon le plan indiqué par M. de Caumont, et adopté par le Conseil général de l'agriculture dans sa dernière session ;

12°. Que les terrains vagues soient supprimés et que la loi accorde au pouvoir administratif la faculté de résister aux mauvais penchants des communes à cet égard ;

13°. Que la nourriture des animaux à l'étable est le mode le plus avantageux au cultivateur et à l'agriculture, et que, dans le but de la favoriser, le gouvernement prenne des mesures pour diminuer l'impôt du sel ;

14°. Que le gouvernement organise la police rurale par cantons, en sorte que chaque canton ait son commissaire de police et des gardes-champêtres communaux sous ses ordres ;

15°. Que le gouvernement s'occupe d'une loi organique sur l'exercice de la médecine vétérinaire en France, et de la nomination de vétérinaires par cantons, par arrondissements et par départements ;

16°. Que le gouvernement, dans ses dispositions réglementaires sur les plantations des chemins, prenne en considération l'utilité des arbres fruitiers ;

17°. Que le projet de réglement à l'usage des parcours et de la vaine pâture proposé pour le département du Doubs, par M. le docteur Bonnet, est essentiellement avantageux et même indispensable pour l'entier et libre usage de la culture des terres et pour les améliorations de toute nature dont cette culture est susceptible ; que ce réglement doit être étendu à tous les départements où existe l'usage du parcours et de la vaine pâture ;

18°. Que les bases du concours pour les beaux-arts soient changées ; que l'on envoie les élèves, selon leur spécialité, dans les pays où l'art qu'ils étudient reçoit le plus d'éclat.

Nous avons maintenant à parler des fêtes brillantes données pendant le Congrès ; chaque soir le palais tout entier était disposé pour recevoir une nombreuse société ; les dames de Strasbourg

voulaient bien s'y rendre ; on y dansait ou l'on y faisait de la musique. Deux grands bals eurent lieu, l'un à la mairie, l'autre à la salle de spectacle. Le dernier surtout était ravissant, une décoration d'un goût parfait s'étendait dans toute la salle ; toutes les loges étaient converties en délicieux boudoirs par des tentures à riche dessin blanc et bleu tendre, ornées de guirlandes. Ces mêmes tentures drapaient toute la partie de la salle qui forme la scène. Sur ces élégantes tentures étaient disposées quinze immenses glaces qui réflétaient toutes les parties de cette salle si riche et si animée. Au fond s'élevait sur une grande estrade un nombreux orchestre dirigé par l'habile Woldteufel. Sous l'estrade était disposé un vaste parterre de fleurs et d'arbustes qu'éclairaient des flots de lumière et qui se miraient dans des glaces resplendissantes.

Le grand foyer et les salons voisins avaient été nouvellement décorés ; tous les corridors, les escaliers étaient garnis d'arbustes et de fleurs.

11e. SESSION. — Le Congrès scientifique de France tint sa XIe. session à Angers.

MM. Planchenault, Guillory, Godard, Guinoiseau avaient tout préparé, et la direction excellente de MM. les secrétaires-généraux fit que les travaux marchèrent avec une régularité parfaite. Les discussions furent intéressantes. Sous tous les rapports la XIe. session fut satisfaisante et remarquable.

Voici quelques détails statistiques sur cette session :

Le nombre des membres inscrits était d'environ 640, celui des membres présents de 330 ; sur ce dernier nombre, 105 membres étaient étrangers à la ville d'Angers.

Après le discours d'ouverture, prononcé par M. Planchenault, on procéda, au scrutin secret, à la nomination du président et des vice-présidents-généraux du Congrès. Voici le résultat du scrutin :

Président, M. le Cte. de Lascazes, conseiller d'État, député, 104 voix.

1er. vice-président, M. de Caumont 136 voix.
2e. id. M. Bertini, de Turin, 129 voix.
3e. id. M. Puvis, de Bourg, 117 voix.
4e. id. M. Jullien, de Paris, 77 voix.

Les bureaux des sections ont été composés de la manière suivante, le 2 septembre :

1re. section, réunie à la 6e. (sciences physiques et naturelles), M. Robinet, membre du conseil général de la Seine, président.

2e. section (agriculture et commerce), M. le Cte. de Quatrebarbes, membre de l'Institut des provinces, président.

3e. section (médecine), M. Roux, de Marseille, président.

4e. section (archéologie et histoire), M. Cauvin, directeur de l'Institut des provinces, président ; MM. de Beauregard, Richelet, de La Sicotière, La Curie, vice-présidents.

5e. section (beaux-arts), M. Le Cerf, de Caen, président ; MM. Vte. de Cussy, Goguel, de Strasbourg, Mis. de La Porte, de Vendôme, Taillard, de Douai, vice-présidents.

Après huit jours d'un travail soutenu, le 9 septembre, le Congrès se transporta à Nantes. Un bateau à vapeur fut disposé à cet effet et décoré de bannières se rapportant aux diverses sociétés et aux nations représentées au Congrès. Pendant la matinée employée au trajet, les sections tinrent leurs séances dans les deux salons du bateau, de sorte qu'elles purent, dans la séance publique tenue immédiatement après l'arrivée, à l'hôtel-de-ville de Nantes, rendre compte de leurs séances respectives du même jour : ainsi pas un instant ne fut perdu.

Le soir, les Sociétés de Nantes avaient préparé au Congrès une magnifique réception à la salle de spectacle. Tout ce que la ville de Nantes renferme de distingué était réuni dans l'enceinte ; les dames les plus élégantes garnissaient les loges ; une vaste table oblongue était dressée au centre de la salle, disposée en salle de bal, pour recevoir les bureaux du congrès et ceux des quatre sociétés savantes de Nantes. On remarquait à cette belle soirée M. le maire de Nantes :

M. le général commandant le département, le président de la Cour d'assises de la Loire-Inférieure, le commissaire-général de marine et plusieurs autres fonctionnaires. M. Halgan, président de la Société académique, prit la parole et prononca un discours très-remarquable ; trois compte-rendus des travaux scientifiques et littéraires des sociétés savantes de Nantes furent lus ensuite, après quoi M. le comte de Lascazes, président du congrès, dans une improvisation vivement applaudie, félicita les sociétés de Nantes de l'activité et de l'importance de leurs travaux. Une musique délicieuse se faisait entendre entre chaque discours. La séance se termina à 11 heures.

Le 10, les travaux du Congrès furent poursuivis avec activité. Avant la séance générale de 3 heures, une momie égyptienne fu ouverte et disséquée devant l'assemblée, par M. Caillaud. Le lendemain 11, le Congrès retourna à Angers par le bateau à vapeur, et la séance publique de clôture eut lieu, le 12, devant une assemblée des plus brillantes et des plus nombreuses. M. de Lascazes, retenu à Nantes par une indisposition, fut remplacé au fauteuil par M. de Caumont, 1er. vice-président, qui prononça le discours de clôture.

Le Congrès décida que la XIIe. session aurait lieu à Montpellier et s'ouvrirait du 25 août au 5 septembre 1844.

MM. Lallemant, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté de médecine; Marcel de Serres, et Raffineau, de Lille, furent chargés des mesures préparatoires.

12e. SESSION. — Des difficultés s'étaient élevées relativement à la tenue de la XIIe. session du Congrès à Montpellier, M. Lallemand qui avait été nommé secrétaire-général, désira que la réunion à Montpellier fût ajournée et écrivit dans ce sens à M. de Caumont. Ce dernier dut en référer au bureau de la XIe. session tenue à Angers et à l'Institut des provinces. Une réunion des membres de cette savante compagnie eut lieu le 5 mars.

Des lettres de MM. Lallemand, Delille, Marcel-de-Serres, Guillory, furent lues et une discussion s'établit sur le choix de la ville qui pourrait être désignée : MM. Bonnet, du Doubs ; Richelet, du Mans, secrétaire de l'Institut ; Vte. de Cussy, de St.-Mandé ; de Caumont, de Caen ; Du Chastellier, de Quimper ; Robinet, de Paris ; Mqs. de Labourdonnaye, de Rennes ; de Fontette, député du Calvados ; Arth, du Bas-Rhin, prirent successivement la parole : après quoi l'assemblée décida conformément à l'avis de M. de Caumont et de M. Guillory, que la session de 1844, qui devait avoir lieu à Montpellier, s'ouvrirait à Nîmes, le 1er. septembre : MM. d'Hombres-Firmas, de l'Institut des provinces, et de La Baume : de l'Académie de Nîmes, furent nommés secrétaires-généraux. MM. de Caumont, Richelet, Vte. de Cussy, de Commarmond, membres de l'Institut des provinces, M. Guillory, secrétaire de la XIe. session, Du Chastellier, secrétaire-général de l'Association Bretonne, furent chargés spécialement de diriger les travaux et d'aviser aux mesures que n'auraient pu prendre MM. les secrétaires-généraux.

Conformément à cet arrêté de l'Institut des provinces, la session s'ouvrit à Nîmes, le 1er. septembre, à midi. MM. d'Hombres-Firmas, G. de Labaume, secrétaires-généraux, Ph. Eyssette, secrétaire-général-adjoint, et Pellet, secrétaire-trésorier, prirent place au bureau provisoire.

Après un discours prononcé par M. le baron d'Hombres-Firmas, le scrutin eut lieu pour la nomination du président-général et des quatre vice-présidents. Le résultat suivant fut proclamé :

Président-général, M. le Cte. de Gasparin, pair de France, ancien ministre, membre de l'Institut et du Conseil général de l'agriculture. — Vice-présidents : M. de Caumont, membre du Conseil général de l'agriculture et de l'Institut des provinces de France ; M. le Cte. Félix de Mérode, ministre d'état de Belgique, membre de l'Institut des provinces de France ; M. le chevalier Bertini, doyen de la Faculté de Turin, membre de l'Institut des provinces ; et M. Guillory aîné, d'Angers, secrétaire-général de la XIe. session, président et délégué de la Société industrielle de Maine-et-Loire.

Le 2 septembre, les six sections composèrent leurs bureaux particuliers de la manière suivante :

Ire. et VIe. SECTIONS. — *Sciences naturelles ; — Physique et mathématiques.* — Président, M. Requien, d'Avignon, membre de l'Institut des provinces. — 1er. vice-président, M. Plagniol, inspecteur de l'Académie de Nîmes. — 2e. vice-président, M. Dumas, propriétaire, géologue, à Sommières. — Secrétaires, MM. Teissier, Joly et Walz.

IIe. SECTION. — *Agriculture, industrie, commerce.* — Président, M. Puvis, membre du Conseil général de l'agriculture, de l'Institut de Paris et de l'Institut des provinces. — 1er. vice-président, M. Auguste de Gasparin, membre du Conseil général de l'agriculture, maire de la ville d'Orange. — 2e. vice-président, M. Jullien, de Paris, ancien directeur de *la Revue encyclopédique.* — Secrétaire, M. Dumas-Gasparin.

IIIe. SECTION. — *Sciences médicales.* — Président, M. Roux, de Marseille, membre de plusieurs Académies. — 1er. vice-président, M. d'Amador, de Montpellier, membre de plusieurs Académies. — 2e. vice-président, M. E. Bernard, d'Apt (Vaucluse).

IVe. SECTION. — *Archéologie et histoire.* — Président, M. Richelet, secrétaire de l'Institut des provinces. — 1er. vice-président, M. Jules Renouvier, membre de l'Institut des provinces. — 2e. vice-président, M. de La Farelle, député, membre de l'Institut des provinces. — Secrétaire, M. Ricard, de Montpellier.

Ve. SECTION. — *Littérature et beaux-arts.* — Président, M. Nicot, recteur de l'Académie de Nîmes. — 1re. vice-président, M. Reboul, poète, membre de l'Académie du Gard. — 2e. vice-président, M. Piaget, de Marseille. — Secrétaire, M. Nicot fils.

Le Conseil municipal de Nîmes avait mis à la disposition des secrétaires-généraux une somme de 3,000 fr. ; une partie de cette somme fut mise en réserve pour l'impression du volume, l'autre moitié a servi aux frais d'une fête donnée au Congrès à Alais et à la Grand'-Combe. Dès cinq heures du matin, les membres du Congrès, ayant

à leur tête M. le Cte. de Gasparin, les membres du bureau général et M. Darcy, préfet du département, partirent au nombre de 150 par le chemin de fer d'Alais; reçus par M. le secrétaire-général d'Hombres-Firmas et M. le maire, ils visitèrent successivement les divers établissements de cette ville industrieuse : le Conseil de fabrique de l'église, réuni sous le portail, reçut la Société française et obtint divers conseils de MM. de Caumont, J. Renouvier, Ricard et Richelet.

Un splendide déjeûner réunit ensuite le Congrès. Deux pièces de vers, l'une de M. Reboul, l'autre de M. Rolland, bibliothécaire du Palais-Royal, furent entendues au dessert et vivement applaudies.

A midi, le Congrès reprenait le chemin de fer de la Grand'-Combe où il allait examiner avec le plus vif intérêt les usines à fer et les vastes mines de houille; MM. Dumas, Teissier, Requien et plusieurs géologues expliquèrent les soulèvements et les accidents qu'offre le terrain houiller du canton. Un goûter avait été préparé près de la Grand'-Combe : le Congrès revenu à Alais s'y reposa un instant avant de reprendre le convoi qui le ramena le soir à Nîmes.

Les membres de la Société française et la section d'archéologie du Congrès avaient fait la veille une excursion à Saint-Gilles, où ils avaient été reçus avec la plus grande amabilité par les autorités.

Enfin MM. le Cte. de Mérode, Puvis, de Caumont, Richelet, Lambron de Lignim et plusieurs autres membres firent, soit pendant, soit après le Congrès, d'intéressantes excursions agronomiques et archéologiques dans les départements du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Les séances générales dirigées par le savant membre de l'Académie des sciences que le Congrès avait choisi pour président, M. le Cte. de Gasparin, présentèrent de l'intérêt. Dans l'une des dernières séances, le Congrès adopta l'arrêté suivant :

« La XIIe. session du Congrès scientifique de France se tiendra à Reims en 1845, elle s'ouvrira du 1er. au 10 septembre, et durera au moins dix jours comme les années précédentes.

« Mgr. Gousset, archevêque de Reims, président de l'Académie de cette ville, est prié de remplir les fonctions de secrétaire-général de la XII . session.

« MM. Cauvin, de Caumont et Richelet, de l'Institut des provinces, formeront avec MM. les secrétaires-généraux la commission d'organisation chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue de la XIIIe. session.

13e. SESSION. — La XIIIe. session du Congrès a été infiniment brillante et féconde en bons résultats. Mgr. Gousset et MM. les secrétaires-généraux avaient admirablement préparé la session. 1,100 adhésions sont venues témoigner de la sympathie publique pour l'institution du Congrès scientifique ; et, sur les 1,100 adhérents on en a vu 700 assister aux réunions.

L'Institut des provinces de France était représenté au congrès par Mgr. Gousset et MM. de Caumont, Cte. de Mérode, de Bruxelles, Vte. de Cussy, Goguel, de Strasbourg ; Taillard de Douai ; Mqs. de La Porte, de Vendôme ; Richelet, du Mans ; l'Institut de Paris par le savant conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, M. Paulin Paris, de l'Académie des inscriptions.

Après deux discours, l'un de Mgr. Gousset, l'autre de M. Louis Paris, un des secrétaires-généraux, le scrutin a été ouvert pour la formation du bureau général : les voix ne se sont pas partagées et le résultat suivant a été obtenu à peu près à l'unanimité.

Président général, Mgr. Gousset, archevêque de Reims.

Vice-présidents généraux. MM. Cte. de Mérode, ministre d'état de Belgique.
de Caumont, directeur de l'Institut des provinces.
Vte. de Brimont, de l'Académie de Reims.
Bailly, ancien président de l'Académie royale de médecine.

Chaque jour les travaux ont été suivis avec un empressement remarquable qui ne s'était jamais mieux manifesté ailleurs. Plus de 400 dames assistaient aux séances générales qui étaient annoncées

au son du gros bourdon de la cathédrale : et l'on peut dire que le goût qu'elles ont pris aux discussions n'a fait que s'accroître jusqu'à la fin du Congrès, et que la population entière de Reims a regretté que la session ne durât pas plus long-temps.

Le fêtes ont été magnifiques, les deux concerts dans la salle du sacre, et le bal donné à la salle de spectacle ont été ravissants ; depuis plus de 20 ans on n'avait pas vu de pareilles fêtes à Reims.

Une grande illumination, un beau feu d'artifice, des danses publiques sur les promenades, ont été la part donnée au peuple dans les fêtes du Congrès : deux quêtes abondantes avaient été faites aux concerts, ainsi les pauvres n'ont pas été oubliés.

Mgr. l'évêque a officié pontificalement le dimanche 7 septembre ; toutes les magnificences de la liturgie avaient été déployées, et cette imposante cérémonie était d'une magnificence incomparable. Plus de 12,000 personnes remplissaient la cathédrale.

Toutes les sections ont fonctionné avec zèle et ont produit de très-bons travaux.

Sur les conclusions de l'Institut des provinces de France, le Congrès a décidé que sa XIVe. session s'ouvrirait à Marseille, en septembre 1846. M. Roux, secrétaire perpétuel de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, a été nommé secrétaire-général : les autres dispositions de l'arrêté pris à Nîmes ont été maintenues, et par suite la commission de l'Institut des provinces nommée l'année dernière se trouve chargée conjointement avec M. Roux de l'organisation des bureaux et des autres mesures préparatoires.

Nous terminons ce coup-d'œil sur la marche du Congrès scientifique de France par le tableau statistique des sessions qui ont eu lieu depuis son établissement en France jusqu'en 1846.

	Villes où se sont tenues les sessions.	*Dates.*	*Présidents généraux.*
1re. session,	à Caen,	juillet 1833,	L'ABBÉ DE LA RUE, Membre de l'Institut
2e. session,	à Poitiers,	septembre 1834,	M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Instit
3e. session,	à Douai,	septembre 1835,	M. DE LA FONTENEL DE VAUDORÉ, Correspondant de l'Instit
4e. session,	à Blois,	septembre 1836,	M. DE LA PLACE, Ancien premier président la Cour royale d'Orléan
5e. session,	à Metz,	septembre 1837,	M. LE Ms. DE VILLENEU TRANS, Membre de l'Institut.
6e. session,	à Clermont,	septembre 1838,	M. DE CAUMONT, Fondateur du Congrès
7e. session,	au Mans,	septembre 1839,	M. LAIR, De l'Institut des provin
8e. session,	à Besançon,	septembre 1840,	MM. TOURANGIN ET CAUMONT,
9e. session,	à Lyon,	septembre 1841,	M. DE SAUSSURE, Correspondant de l'Insti à Genève.
10e. session,	à Strasbourg,	septembre 1842,	M. DE CAUMONT, Fondateur du Congrès
11e. session,	à Angers,	septembre 1843,	M. LE Cte. DE LASCASE Conseiller d'État.
12e. session,	à Nîmes,	septembre 1844,	M. LE Cte. DE GASPARI Pair de France, membr de l'Institut.
13e. session,	à Reims,	septembre 1845,	Mgr. GOUSSET, Archevêque.

Le Congrès se réunira à Marseil

rétaires généraux.	Nombre approximatif des membres présents	Impressions.	Allocations municipales.
M. DE CAUMONT, espondant de l'Institut.	220,	1 vol. in-8°., Paris, Derache, rue du Bouloy, 9.	0
DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, espondant de l'Institut	240,	1 fort vol. in-8°., avec planches.	0
LOUIS DE GIVENCHY, mbre de l'Institut des provinces.	180,	1 vol. in-8°., avec figures.	0
DE LA SAUSSAYE, embre de l'Institut	219,	1 vol. in-8°., avec figures.	0
. VICTOR SIMON, bre de l'Institut des provinces.	225,	1 vol. in-8°., avec planches.	0
.LE COQ ET BOUILLET, nbres de l'Institut des provinces.	237,	1 fort vol. in-8°.	0
M. CAUVIN, Ancien oratorien, t M. RICHELET, 'Institut des provinces.	400,	2 vol. in-8°.	0
M. WEISS, embre de l'Institut.	300,	1 vol. in-8°.	0
DE COMMARMOND, bre de l'Institut des provinces.	900,	2 vol. in-8°. grande médaille de bronze.	12,000 fr.
M. HEPP, bre de l'Institut des provinces	1,100 membres présents, 1,500 inscrits.	2 forts vol. in-8°.	8,000 fr.
M. PLANCHENAULT ET GUILLOLY,	300 membres présents, 500 inscrits.	2 vol. in-8°.	2,000 fr.
D'HOMBRES-FIRMAS T DE LA BAUME, bre de l'Institut des provinces.	200 présents 400 inscrits.	1 vol. in-8°.	3,000 fr.
PARIS, BONNEVILLE ET LANDOUZY.	500 présents, 700 inscrits.	1 fort vol. in-8°.	5,000 fr.

846 (le 1er. septembre.)

Réglement du Congrès scientifique.

1°. La durée du Congrès est de dix jours au moins.

2°. Les travaux du Congrès sont répartis en six sections, savoir : I. Sciences naturelles ; II. Agriculture, Industrie et Commerce ; III. Sciences médicales : IV. Histoire et Archéologie ; V. Littérature, Beaux-arts, Philosophie, Philologie, Enseignement ; VI. Sciences physiques et mathématiques.

Sous aucun prétexte, il ne peut être apporté de changement à ces divisions.

3°. A l'ouverture de la première séance, on nomme le président et les deux vice-présidents du Congrès, qui, avec les secrétaires-généraux, composent le bureau central.

Chaque secrétaire inscrit dans sa section ceux qui désirent en faire partie.

On peut se faire inscrire dans plusieurs sections à la fois.

4°. Le trésorier-archiviste est chargé de la comptabilité et du dépôt des ouvrages dont il est fait hommage à l'assemblée.

5°. Le lendemain de l'ouverture du Congrès, chaque section nomme son président et son vice-président.

6°. Les sections s'assemblent tous les matins ; elles fixent à la première réunion la durée de leurs séances.

7°. Chaque jour, à trois heures précises après midi, il y a assemblée de toutes les sections. Le secrétaire-général lit le procès-verbal de la séance de la veille ; les secrétaires des sections donnent lecture des procès-verbaux des séances particulières tenues dans la matinée.

L'assemblée est consultée sur les conclusions adoptées par les sections.

On peut ensuite entendre des lectures d'ouvrages manuscrits et recevoir des communications verbales.

8°. Nul ne peut prendre la parole à une séance, sans l'autorisation du président.

9°. Toute discussion sur des matières politiques ou religieuses est interdite.

10°. Aucun travail ne peut être entendu en séance générale, sans avoir été approuvé par la section à laquelle il a été soumis.

11°. Les membres ont le droit de présenter des questions autres que celles du programme, mais elles doivent être formulées par écrit et déposées sur le bureau en séance générale. Elles sont examinées le soir même par une commission permanente, qui juge si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération est communiqué le lendemain aux sections compétentes.

12°. La commission permanente est composée des membres du bureau central, du trésorier-archiviste, du président et du secrétaire de chaque section.

13°. Des excursions scientifiques peuvent avoir lieu pendant et après la tenue du Congrès.

14°. Nul n'est admis à faire partie du Congrès, s'il ne verse, entre les mains du trésorier, une somme de dix francs qui lui donne droit au volume renfermant les travaux de la Session.

15°. Ce volume est publié, après la session, par les soins des secrétaires-généraux et des secrétaires de chaque section.

16°. Sont spécialement invités à faire partie du Congrès, les membres des sociétés savantes, ceux des corps universitaires, les fonctionnaires supérieurs dans les ordres ecclésiastique, civil et militaire, et toutes les personnes qui ont adhéré aux sessions précédentes.

Cette invitation s'adresse aux étrangers placés dans les mêmes conditions.

17°. Avant de se séparer, le Congrès fixe la date et le lieu de la session suivante.

18°. Toute difficulté, non prévue par les présentes dispositions, est soumise à la commission permanente.

Congrès étrangers.

Les congrès scientifiques étrangers ne seront indiqués ici que pour mémoire : le plus ancien, le congrès scientifique de l'Allemagne, existe depuis plus de vingt ans ; il s'est réuni dans beaucoup de villes importantes.

L'association britannique pour l'avancement des sciences (Congrès scientifique d'Angleterre) est d'une date postérieure.

Le congrès scientifique d'Italie a été fondé en 1839 et a tenu 6 sessions : la 1re. à Pise, la 2e. à Turin, la 3e. à Florence, la 4e. à Padoue, la 5e. à Lucques. et la 6e. à Naples, en septembre 1845.

Les congrès d'Italie ont été très-brillants et très-remarquables par le nombre des notabilités qui s'y sont réunies.

Les académies Italiennes ont nommé de nombreux délégués au Congrès en se chargeant de les défrayer, ce que n'ont pas fait les académies de France, malgré l'invitation réitérée qu'elles ont reçue.

Cette sympathie des académies Italiennes pour le Congrès destiné à mettre leurs travaux en lumière et à leur donner un centre commun, lui a, dès son origine, imprimé une grande importance. Cette importance ne pourra que s'accroître, surtout lorsque toutes les universités se décideront, comme elles l'ont fait dans la Haute-Italie, à se faire représenter au Congrès.

Si nous portons notre examen comparatif sur l'organisation et la marche du Congrès scientifique de France et du Congrès Italien, nous croyons celle du Congrès de France préférable : sans parler du cercle de ses travaux qui est plus complet, puisque les beaux arts et l'archéologie n'ont pas trouvé place dans le sein du Congrès Italien ; la marche des travaux en France est plus rapide ; on lit

moins de mémoires, mais on expose plus souvent de vive voix, on discute davantage, et les séances de section sont en général plus animées, plus attachantes. Ajoutons qu'il manque au Congrès Italien un rouage essentiel, que M. de Caumont, fondateur des Congrès de France, a eu le bon esprit d'y introduire dès l'origine. En France, il y a des séances générales quotidiennes dans lesquelles les secrétaires viennent rendre compte des travaux de leurs sections respectives. A ce moyen, tous les membres du Congrès savent jour pour jour ce qui s'est fait dans les sections, ils suivent la marche du Congrès, en saisissent l'ensemble, peuvent se préparer pour le lendemain à faire dans telle ou telle section des observations sur ce qui a été dit la veille, en un mot, savoir ce qui s'est fait et ce qui doit se faire, car l'ordre du jour du lendemain est toujours indiqué par chaque secrétaire. En Italie, il n'y a que deux séances générales, l'une au commencement de la session, l'autre pour la clôture, d'où il résulte qu'on ignore absolument ce qui se passe dans les sections aux travaux desquels on n'a pu prendre part (car il est impossible d'assister aux séances de toutes les sections).

Les séances générales quotidiennes nous paraissent donc extrêmement utiles, et nous croyons qu'on aurait bien fait de préférer en cela la marche suivie en France à celle qui est adoptée en Allemagne, les sections seraient moins indépendantes les unes des autres, elles seraient réunies par un lien qui leur manque ; d'ailleurs il y a des questions scientifiques qui intéressent plusieurs sections, et dont la discussion convient en quelque sorte à toutes ; c'est en séance générale que ces discussions doivent être définitivement élaborées, comme cela se pratique en France.

Ce Congrès se réunira à Gènes, le 18 septembre 1846, quatre à cinq jours après la clôture du Congrès scientifique de France à Marseille : cette coïncidence ne peut qu'être favorable aux deux réunions, puisqu'on pourra facilement se transporter d'une ville à l'autre et assister à l'une et à l'autre session.

Le Congrès scientifique allemand est le plus ancien, et c'est sur lui que se sont modelés tous les autres :

L'absence de séances générales quotidiennes y produit les mêmes inconvénients qu'en Italie, l'isolement dans lequel travaillent les sections, l'impossibilité de juger, d'embrasser d'un coup-d'œil l'ensemble des travaux et leur importance, sont autant d'imperfections dans l'organisation du Congrès. On publie, il est vrai, chaque jour un bulletin de ce qui a été fait dans les sections, mais ce bulletin donne simplement le titre des mémoires lus et consacre seulement cinq à six lignes pour chaque section. Quant à l'importance des mémoires, aux faits qu'ils font connaître, aux discussions qu'ils ont soulevées dans le sein des sections, rien.

Une heureuse inspiration avait porté, en 1842, le bureau à proposer quelques innovations au réglement. Ces innovations étaient en grande partie empruntées aux statuts du Congrès de France. Mais ces propositions examinées par une commission ont été repoussées, sans doute parce qu'on n'en a pas senti toute la portée. Ainsi le Congrès allemand continue de s'occuper exclusivement des sciences physiques et naturelles, l'agriculture même n'y trouve pas de place, ce que nous regrettons. Il est vrai qu'un Congrès spécial a lieu pour les agriculteurs, mais nous pensons que le Congrès devrait néanmoins avoir une section d'agronomie ; l'agriculture ne se lie-t-elle pas essentiellement à la physiologie végétale, à la chimie, et même à la minéralogie dans ce qui tient à l'étude des terrains ?

Quant aux autres sciences que le Congrès a répudiées, nous croyons que les beaux-arts, la phylologie et l'archéologie devraient y trouver place, car ces diverses branches du savoir humain ont été cultivées avec assez de succès en Allemagne pour avoir au moins droit de bourgeoisie au Congrès, et nous pensons qu'il vaut mieux, au moins quant à présent, embrasser comme en France toutes les sciences que d'établir ainsi des priviléges pour certaines spécialités.

Après ces réflexions, nous ne pouvons que féliciter les savants allemands du bon esprit qui règne dans le Congrès, de la cordialité avec laquelle ils reçoivent les étrangers. Le Congrès est en Allemagne une institution durable et qui donne une grande impulsion aux études. Elle a beaucoup fait et peut faire beaucoup plus encore avec quelques modifications dans la marche des travaux. Ces améliorations viendront, n'en doutons pas, et le mouvement de progrès imprimé en Allemagne s'étendra au Congrès comme à tout le reste.

L'Association Britannique se réunit chaque année dans une des villes de l'Angleterre, et tient pendant plusieurs jours un Congrès dans lequel on lit des mémoires et l'on donne des prix aux ouvrages les plus utiles pour l'avancement des sciences. On s'y occupe surtout de sciences physiques et naturelles comme en Italie et en Allemagne. La session du Congrès britannique aura lieu en juillet 1846, dans la ville de Southampton.

La réunion Helvétique est pour la Suisse ce que les Congrès dont nous venons de parler sont pour les autres pays.

Congrès spéciaux.

Indépendamment des congrès généraux ou *encyclopédiques*, il s'est formé des congrès spéciaux. Ainsi, en Allemagne, on connaît depuis plusieurs années le *congrès des agriculteurs*, le *congrès forestier*, le *congrès des vignerons*. La France n'a pas tardé à imiter en cela l'Allemagne, comme elle l'avait fait déjà pour les congrès scientifiques. Dès l'année 1834, la société française pour la conservation des monuments organisa son *congrès archéologique annuel*. L'Angleterre à son tour a imité la France : le premier Congrès archéologique qui a eu lieu en 1844 à Cantorbéry a réuni plus de 300 membres (1).

Congrès archéologique de la société française pour la conservation des monuments. Le congrès archéologique de France a été fondé et est dirigé par la Société française pour la conservation des monuments, il existe depuis 12 ans, c'est-à-dire qu'il remonte à la création même de la Société.

Dès l'année 1829 plusieurs sociétés savantes et divers archéologues de l'Ouest et du Nord de la France se réunirent pour réclamer près du ministre de l'intérieur contre des décisions municipales qui devaient entraîner la démolition d'un certain nombre de monuments précieux. Cette association improvisée sous l'inspiration de M. de Caumont qui parcourait la France, pour réunir les éléments de son cours d'antiquités, se signala surtout lorsqu'en 1832

---

(1) On suit dans ses réunions absolument la même marche qu'en France ; on y fait des lectures, des enquêtes sur l'état de l'art (architecture, peinture, sculpture, etc.,) des promenades archéologiques, on engage des discussions sur les restaurations d'édifices, sur le mérite des monuments anciens et modernes, sur la conservation des livres et des manuscrits. On a vu à Cantorbéry, l'année dernière, les dames les plus élégantes suivre avec intérêt les séances du Congrès archéologique et faire même des courses assez longues pour visiter les monuments et écouter les descriptions qu'en donnaient les antiquaires.

le conseil municipal de Poitiers eut la mauvaise pensée de sacrifier le baptistaire St. Jean de cette ville, monument unique en France et qui date du Ve. siècle, pour élargir une rue. Des pétitions motivées furent adressées de différentes villes et ces justes réclamations obtinrent gain de cause : le baptistaire St. Jean est resté debout, il sera conservé ; il est devenu grâce à ces efforts le musée d'antiquités du département de la Vienne et le gouvernement est convaincu maintenant de son importance archéologique.

Cependant l'association qui s'était spontanément formée entre les archéologues du Poitou, du Maine, de la Touraine, de la Normandie, etc., etc., avait d'autres services à rendre. Le gouvernement n'avait point encore songé à créer les comités qui fonctionnent aujourd'hui.

L'association comprit que sa mission était grande, elle fit un appel à tous les hommes de cœur qui voudraient coopérer à son œuvre et après avoir étendu ses rameaux sur presque tous les points du royaume, elle s'organisa définitivement en 1834, sous le titre de *Société française pour la conservation des monuments nationaux.*

Le Congrès archéologique de France a constamment offert un grand intérêt depuis l'année 1834. M. de Caumont l'a vivifié par ses enquêtes archéologiques si intéressantes, si habilement dirigées, qui, tout en réunissant de précieux matériaux pour l'histoire de l'art dans chaque province, donnent lieu à un véritable enseignement oral toujours infiniment profitable pour les hommes studieux réunis à l'appel de la Société française.

Quand on observe attentivement les monuments de plusieurs provinces, on reconnait bientôt dans les édifices contemporains des types généraux uniformes ; mais on voit en même temps des différences dans la manière dont les ornements sont traités, dans la prédominance de telle on telle sculpture, dans l'adoption de certaines combinaisons habituelles dans une province, plus rares ou insolites dans d'autres ; en un mot, dans une multitude de détails qui ne frappent pas toujours au premier abord, mais qu'un œil exercé apprécie bientôt avec un peu d'attention.

La Société française a la première, dans les enquêtes archéologiques, qu'elle a faites depuis 12 ans dans un grand nombre de régions diverses, essayé de préciser les caractères qui différencient à la même époque l'architecture des diverses contrées de la France; en d'autres termes, *de tracer la géographie des styles architectoniques, de déterminer le synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France.* Les résultats obtenus sont positifs, concluants, et M. de Caumont a pu diviser le royaume en huit grandes régions monumentales nettement délimitées.

Ces enquêtes de M. de Caumont ont évidemment donné longtemps après l'idée des questionnaires, que le ministre de l'instruction publique a fait paraître par les soins de son comité.

Nous ne présenterons point l'histoire des Congrès archéologiques, elle se trouve liée à celle de la Société française, écrite dans les onze volumes du bulletin édités au nom de cette compagnie (1). Nous dirons pourtant que depuis la session tenue au Mans en 1837, ces réunions ont été d'une importance très-grande. Voici le tableau statistique des congrès archéologiques depuis 1834 jusqu'en 1846.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1838 — Tours.	1842 — Bordeaux.
1835 — Douai.	1839 — Amiens.	1843 — Poitiers.
1836 — Blois.	1840 — Niort.	1844 — Saintes.
1837 — Le Mans.	1841 — Angers.	1845 — Lille.

Le Congrès se réunira à Metz et à Trèves, en juin 1846.

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Alençon*, à *Evreux*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Paris*, à *Reims et* à *Neufchatel.*

Les questions qui forment la base de l'enquête archéologique de la Société ont été plusieurs fois réimprimées avec des figures qui

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

en font mieux comprendre le sens et la portée.

Sans compter les instructions et les notes diverses qu'elle a publiées, la Société française a imprimé dans ses comptes-rendus et les onze volumes du bulletin, environ 300 notices archéologiques, 900 figures : elle a réuni en outre un nombre considérable de matériaux, et plus de 100 notices attendent leur tour : ajoutons que 700 gravures sur bois sont préparées et n'ont point encore servi : chaque année le Bulletin devient plus intéressant par le choix des notices et par les illustrations, le XIIe., dont le 1er. numéro est sous presse, sera plus remarquable encore que les précédents.

Le cours d'antiquités de M. de Caumont, qui avait fait de la classification chronologique des monuments du moyen-âge, l'objet d'un enseignement régulier lorsque personne n'y songeait encore, ne fut pas sans influence sur les progrès de la Société française : le cours était l'ouvrage qui, par toute la France et à l'étranger, avait initié aux mystères de l'archéologie et l'auteur était devenu un centre vers lequel venaient se grouper tous les amis des études historiques. La Société française fut un lien qui unit plus intimement cette association, que les sympathies et les rapports d'études avaient d'abord fondée.

Bientôt des cours d'archéologie furent, à la demande de la Société française, institués dans un grand nombre de séminaires à l'imitation de l'enseignement créé par M. de Caumont.

Des livres distribués, des encouragements et des médailles d'argent décernées par la Société, donnèrent bientôt à cet enseignement une grande impulsion.

Administrée avec la plus sage économie, la Société française, qui n'a point obtenu de secours du gouvernement, qui n'a d'autres fonds que ceux provenant de la cotisation annuelle de ses membres, a pu voter bon nombre d'allocations pour aider à restaurer des édifices intéressants : plus de 40,000 fr. ont déjà été alloués.

Outre tant de services rendus par la Société française à l'art et à la propagation des connaissances archéologiques, on lui doit encore une large impulsion donnée à la rédaction des statistiques monumentales et des statistiques routières, et à la composition des recueils

d'inscriptions; effectivement la compagnie qui, comme son nom l'indique, se voue exclusivement à l'exploration et à la conservation des monuments français, ne pouvait laisser dans l'oubli ces nombreux monuments épigraphiques dans lesquels l'histoire du pays se trouve écrite aussi bien que dans les chroniques ; elle a voulu les recueillir avec soin, les classer, en former une grande collection : en même temps elle a compris que si l'ordre chronologique était indispensable, il fallait suivre aussi l'ordre géographique. C'est en effet pour l'histoire locale, pour l'histoire de la contrée où on les trouve, que les inscriptions du moyen-âge ont pour la plupart un grand intérêt : telle inscription du nord de la France perdrait une partie de son importance, si elle était noyée dans un recueil général où elle pourrait se trouver accolée à une inscription tirée de l'extrême frontière méridionale.

Il fallait donc combiner l'ordre géographique avec l'ordre chronologique, c'est dans ce sens que le programme, tracé par M. de Caumont a été conçu, et déjà plusieurs mémoires ont été adressés pour obtenir les médailles d'or que la Société française a mises au concours. M. E. Woillez, d'Amiens, a été couronné en 1845, pour la Monographie des inscriptions du nord de la France; d'autres médailles seront successivement décernées.

Le XIIIe. Congrès archéologique de la Société française aura lieu en juin 1846, dans les villes de Metz et de Trèves. Mg^r. Dupont-Desloges, évêque de Metz, Mg^r. Arnaldi, archevêque de Trèves et Mg^r. l'évêque suffragant Muller ont témoigné déjà la plus grande bienveillance pour les travaux de la Société française. MM. Reichspenger, de Trèves, De Lassault, de Coblentz, et plusieurs autres notabilités allemandes seconderont les efforts de la commission française d'organisation composée de MM. de Caumont, Vte. de Cussy, B^o. de Roisin, Vte. de St.-Vincent, B^o. d'Huart, Bégin, Cte. de Coëtlosquet Goguel. M. le B^o. de Roisin remplira les fonctions de secrétaire-général de la session conjointement avec M. Victor Simon, inspecteur de la division de Metz, et M. le secrétaire-général du bureau.

Un programme de questions a été préparé par les soins de MM. de Caumont et de Roisin : M. de Caumont dirigera l'enquête et posera d'importantes questions sur les caractères de l'architecture militaire au moyen-âge en Allemagne et en Alsace.

Des sujets qui n'ont pu qu'être indiqués cette année seront examinés l'année prochaine avec plus de détails : telles sont les questions relatives aux instruments de musique au moyen-âge.

Telle est aussi l'histoire des tissus et des diverses phases qu'ils ont subies depuis les riches étoffes que les Croisés rapportèrent d'Orient au XIIe. et au XIIIe. siècle, jusqu'à celles qui furent employées au XVIe. siècle ; on sera puissamment aidé dans ce travail par les ornements sacerdotaux qu'on peut encore retrouver dans certaines églises. Tous ceux qui auraient des spécimens de ce genre à signaler, sont priés d'en envoyer des dessins faits avec soin, à M. de Caumont. Diverses questions adressées par la Société anglaise pour la conservation des monuments n'ont été en quelque sorte qu'enregistrées et seront de nouveau examinées l'année prochaine ; elles sont ainsi conçues :

« 1°. Y a-t-il en France des statues couchées sur les tombes qui « représentent des templiers et des hospitaliers? Quels sont leurs cos- « tumes, et dans quelle attitude ou posture sont-elle placées?

« 2°. Les effigies sépulcrales de personnes qui sont reconnues pour « avoir pris parti dans les croisades, sont-elles distinguées par quel- « ques particularités de décoration, de posture ou d'attitude?

« 3°. Y a-t-il en France des effigies du XIIIe. ou XIVe. siècle, « qui soient remarquables pour quelques particularités indiquant, « selon les traditions populaires, que les personnes représentées « avaient servi dans les croisades?

« 4°. Y a-t-il quelque représentation contemporaine de la croisade « de la croix qui était adoptée par les templiers? Quelle est la forme « de cette croix?

« 5°. Existe-il de véritables cottes de maille formées d'anneaux « de fer entrelacés ou d'anneaux cousus à une jacque de cuir ou « étoffe.

« 6°. Y a-t-il des représentations ou effigies de pareilles cottes de « mailles, soit en pierre, soit en bois ou en métal.

« 7°. Existe-t-il des exemples, du XIIIe. ou XIVe. siècle, d'ar- « mures faites de cuir bouilli, soit pour la tête, les bras, les « coudes, les genoux ou les jambes? »

La Société française et la commission préparatoire nommée par le directeur, à Metz, s'occupent de formuler diverses questions relatives à la géographie du style germano-roman dont les limites ont été indiquées précédemment par MM. de Caumont et de Roisin. Le style ogival primitif du pays Messin sera aussi examiné avec soin.

M. de Caumont prépare des questions sur les phases de l'architecture militaire au moyen-âge : il communiquera au Congrès

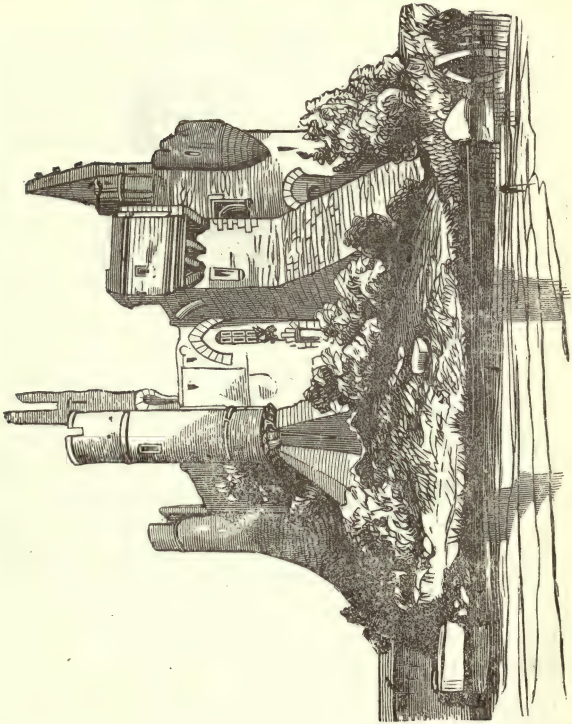

archéologique les mémoires et les dessins qui lui seront adressés concernant l'histoire de cette architecture qu'il a le premier esquissée dans le 5e. volume de son Cours d'Antiquités monumentales.

Il recommande aussi les dessins de figures qui puissent fournir des matériaux pour l'histoire de la statuaire et des costumes aux différents siècles du moyen-âge.

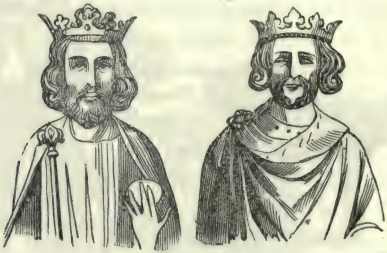

« La Société pour la conservation des Monuments, disait M. le « comte de Montalembert, a réussi, après maintes difficultés, à en- « régimenter dans ses rangs des propriétaires, des ecclésiastiques, « des magistrats, des artistes. Elle publie un recueil plein de faits « et de renseignements curieux, sous le titre de *Bulletin Monumen-* « *tal ;* et ce qui vaut encore mieux, avec le produit des cotisations « de ses membres, elle donne des secours aux fabriques des églises « menacées, et obtient ainsi le droit d'arrêter beaucoup de destruc- « tions, et celui plus précieux encore d'intervenir dans les répara- « tions. Voilà, on l'avouera, *une Société qui n'a pas sa rivale en* « *France, ni peut-être en Europe.* »

La Société continue de justifier par ses travaux et le dévouement de ses membres, ces paroles flatteuses du savant membre de la chambre des Pairs.

Pour faire partie de la Société, il faut en adresser la demande par écrit à M. de Caumont, à Caen, ou à M. Gangain, trésorier, au palais épiscopal, à Bayeux.

Congrès central d'agriculture.

La Société d'agriculture de Compiègne avait, à l'imitation des réunions de l'association normande, provoqué un congrès de producteurs de laines qui tint sa première session en 1843, sous la présidence de M. le B^o^. de Tocqueville, membre du conseil-général de l'agriculture. L'année suivante (1844), la seconde session du Congrès eut lieu à Senlis, sous la présidence de M. Lemaire, député : elle réunit des agriculteurs de 10 ou 12 départements.

Ce fut dans le sein de cette assemblée, que M. Fouquet d'Hérouelle fit une proposition vivement appuyée par plusieurs membres, notamment par M. de Tocqueville, qui, dans une longue improvisation, fit ressortir tous les avantages qui pourraient en résulter. C'était de tenir chaque année, à Paris, un congrès agricole formé des délégués des 800 comices et sociétés d'agriculture des départements. Un réglement, préparé d'avance par M. de Tocqueville, fut adopté, et il fut décidé que la 1re. session de ce congrès aurait lieu à Paris, et s'ouvrirait le 15 février 1844.

Pour mettre à exécution ce projet, une commission d'organisation fut nommée et composée de MM. B^on^. de Tocqueville, Cte. de Turenne, de Caumont, Pommier, Fouquet d'Hérouelle, M^quis^. de Torcy, Aubergé, Elisée Lefèvre et Dailly.

Cette commission adressa aux sociétés d'agriculture et aux comices du royaume, une circulaire dans laquelle on lisait ce qui suit :

« L'agriculture en France occupe à elle seule les trois quarts de la population du royaume, c'est-à-dire plus de 25 millions d'habitants.

Elle s'étend sur une superficie de 434,000 kilomètres carrés, représentant 53 millions d'hectares, dont la valeur toujours croissante ne peut être estimée aujourd'hui à moins de 50 milliards, sans compter un capital d'exploitation de plus de 12 milliards, et qui pourrait très-promptement s'élever au double.

« L'agriculture seule paie à l'État, sur la contribution foncière

plus de 400 millions de francs. Elle supporte en outre la plus forte part de presque tous les autres impôts ;

« Elle fournit à l'armée le plus grand nombre et les plus vigoureux de nos soldats ;

« Elle offre à nos manufactures et à notre commerce le débouché le plus régulier et le plus sûr.

L'agriculture est donc la plus féconde de toutes nos industries, et tout ce qui tend à développer et à accroître sa richesse, importe à la prospérité et à la puissance de l'État.

« Cependant l'agriculture, qui n'a point de ville, qui s'étend sur la surface du pays, de village en village, de métairie en métairie, sous des climats divers, dans des conditions de travail souvent très-différentes, manque, par le fait, de ce contact qui donne tant de force et d'impulsion aux intérêts industriels et commerciaux, la plupart agglomérés dans nos principales cités.

« Depuis long-temps les cultivateurs ont senti le besoin de faire cesser cet état d'isolement, et c'est dans ce but qu'ils ont formé entre eux des sociétés d'agriculture et des comices agricoles.

« Mais quelque puissante qu'ait pu être l'influence exercée par ces sociétés sur les progrès matériels et moraux de l'agriculture, cette influence est bien loin d'être complète encore ; ces sociétés restent elles-mêmes isolées les unes des autres et ne peuvent agir, dans l'intérêt général de l'agriculture, avec cet ensemble qui caractérise les actes du commerce et de l'industrie sur l'influence protectrice de leurs chambres consultatives.

« Quoi que fasse l'agriculture, elle ne pourra, sans doute, parvenir à ce contact quotidien des habitants des villes ; mais elle pourra du moins remédier à l'état d'isolement où ses organes sont naturellement placés, et compléter autant que possible, par de grandes réunions centrales, la fusion d'intérêts commencée par les sociétés et les comices.

« C'est de cette fusion que sont nées plusieurs grandes associations, telles que l'Association Normande, l'Association Bretonne, et d'autres réunions opérées sur différents points, pour traiter de questions

d'intérêt local. A Angers et à Bordeaux, on a rassemblé en congrès des producteurs de vins ; à Compiègne et à Senlis, des producteurs de laines.

« Mais l'importance même de ces grands centres épars a fait sentir la nécessité de créer une réunion centrale, où toutes les sociétés et les comices pourraient envoyer leurs délégués, conférer par mandataires de leurs intérêts communs et soumettre ensuite à l'administration et aux chambres leurs vœux et leurs espérances.

Malgré le peu de temps qui s'écoula entre ce premier avis et la convocation du Congrès, cent quarante-quatre comices ou sociétés d'agriculture ont répondu à cet appel, en y envoyant des délégués.

Cependant si le Congrès agricole a produit plus qu'on n'en attendait, ce n'est point à dire qu'il ait produit tout ce qu'on en pourrait attendre : M. de Caumont avait proposé, dans une des réunions préparatoires, de former deux sections, l'une d'agriculture proprement dite, l'autre dans laquelle les questions de tarif auraient été étudiées. Cette division eût eu un grand avantage, celui de permettre à MM. Payen, de Gasparin, Boussingault et autres savants agriculteurs de s'entretenir des grandes questions de pratique agricole et de théorie, tandis que le Congrès s'est posé dès l'origine comme une chambre de députés, et qu'il a discuté la plupart des questions que le conseil général de l'agriculture avait élaborées en 1842. A la fin du Congrès un grand nombre de membres pensaient que la création de deux ou trois sections, fonctionnant séparément et se réunissant chaque jour en séance générale, serait une chose utile pour la suite, et c'est vraisemblablement à cette pensée que M. de Caumont a dû l'honneur d'être un des membres de la nouvelle commission qui ont réuni le plus de suffrages au scrutin secret.

Cette commission de 15 membres a été chargée d'organiser un second Congrès pour l'année 1845. Voici les noms des membres de cette commission : Mq^s^. *de Torcy, Fouquet-d'Herouel*, de St. Quentin ; *de Caumont*, de Caen ; duc *de Cazes*, grand référendaire ; B^on^. *de Tocqueville*, de Compiègne ; Cte. *de Gasparin*, pair de France ; Cte. *de*

Tracy, député ; Cte. *de Turenne*, de St.-Quentin ; *Lemaire*, député de Senlis ; *Pommier*, de Paris ; *Darblay*, député de Corbeil ; *des Colombiers*, de Moulins ; *Lefevre*, de Paris ; Vte. *de Romanet*, du Cher ; *Mool*, professeur au conservatoire.

Les discussions du Congrès de 1844 ont porté sur les sujets suivants :

BESOINS ET INTÉRÊTS GÉNÉRAUX.

Représentation de l'agriculture en rapport avec son importance.

Enseignement agricole. — Fermes expérimentales.

Crédit foncier. — Réforme du système hypothécaire. — Création de banques agricoles.

Biens communaux.

Code rural. — Police rurale. — Embrigadement des gardes champêtres.

Irrigations. — Système général d'assainissement.

Vaine pâture et parcours.

Reboisement des montagnes et des terrains en pente.

Morcellement indéfini de la propriété.

Échange des terrains contigus.

Suppression du décime rural.

Encouragements à l'agriculture.

Question de sels dans ses rapports avec l'agriculture.

BESOINS ET INTÉRÊTS SPÉCIAUX.

Céréales.

Vins et alcools.

Graines oléagineuses.

Laines.

Chevaux.

Bestiaux.

Éducation des animaux. — Amélioration des races.

Matières animales étrangères.

Lin, — chanvre, — fils et toiles.

Muriers. — Soie.

Engrais et amendements.

Propagation des Prairies artificielles et des racines.

Destruction des insectes et animaux nuisibles.

Écoles vétérinaires. — Exercice de l'art vétérinaire.

Création d'un marché de bestiaux gras au nord de Paris.

M. le duc de Cazes, en acceptant la présidence, avait mis à la disposition du Congrès la grande galerie sud du Luxembourg et le grand salon qui la termine. C'est dans ce salon que la commission a tenu ses dernières séances, et que MM. les délégués, présents à Paris, ont pu se réunir pendant plusieurs jours de suite avant l'ouverture du Congrès.

Près de 400 membres ont assisté aux réunions. Le bureau se composait de M. le duc de Cazes, président, et de MM. Cte. de Gasparin, Cte. de Tracy, Mq^s^. de Torcy, B^on^. de Tocqueville, Fouquet-d'Herouël, de Caumont et Cte. d'Esterno. Les séances ont eu lieu chaque jour de 11 heures à 5. Les questions ont été discutées avec talent et l'on a vu la province dignement représentée par MM. le Mq^s^. de Torcy, de l'Orne ; de Caumont, du Calvados ; Du Chastellier, de Quimper ; de La Boire, de Bayeux ; Vte. de Madrid, de Vervins ; Bonnet, de Besançon ; Le Sergent de Monnecove, du Pas-de-Calais ; Mq^s^. de Tamisier, de la Marne ; Vte. d'Assailly, des Deux-Sèvres ; de Moy, de la Seine-Inférieure ; Cte. de Renneville, d'Amiens ; de Beaumont, de la Somme ; Havin, de la Manche ; Luneau, de la Vendée ; duc de Caumont-la-Force, de l'Orne ; Richelet, de la Sarthe ; Decourdemanche, de Caen ; Dermigny, de Peronne ; Dezeimeris, de la Dordogne ; Bazin, du Mesnil-St.-Firmin : Mq^s^ de. Vibraye, de Loir-et-Cher, etc., etc.

2me. SESSION. La 1re. séance de la 2me. session du Congrès s'est ouverte le 12 mai : la commission d'organisation s'était occupée activement des préparatifs.

Cette commission décida que les délégués des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles, élus dans la forme indiquée, auraient seuls voix délibérative dans le sein du Congrès, et qu'il n'y

aurait d'exception à cet égard qu'en faveur de MM. les membres des deux Chambres, de l'Institut et du Conseil général de l'agriculture.

Il importait, ce principe établi, de fixer le nombre de délégués que chaque Société ou Comice pourrait envoyer au Congrès.

Si ces diverses associations étaient toutes fondées sur les mêmes bases, la question n'aurait présenté aucune difficulté ; mais leur organisation n'étant pas uniforme, leurs moyens d'action, l'étendue de leur circonscription présentent de nombreuses différences ; et pour que chacune de ces associations pût avoir dans le Congrès une représentation aussi égale que possible, il fallait nécessairement tenir compte de ces différences.

La Commission a consacré plusieurs séances à l'examen de la question ; et, après mûre délibération, elle a pris la décision suivante :

« Toute association agricole légalement constituée, soit Société, soit Comice, aura droit d'envoyer un délégué au Congrès.

« Lorsque cette association comprendra plusieurs cantons dans sa circonscription, elle pourra nommer :

Pour	3 cantons.	2	délégués.
Pour	5 id.	3	id.
Pour	7 id.	4	id.
Pour	10 id. et au-dessus	6	id.

« La Société royale et centrale d'agriculture étant composée de huit sections, sera admise à se faire représenter par huit délégués.

« Pourront seuls être délégués au Congrès les membres titulaires des Sociétés ou Comices agricoles. »

Le Congrès a siégé dans la grande orangerie du Luxembourg, sous la présidence de M. le duc de Cazes. Le compte-rendu de la session doit paraître très-prochainement.

Congrès de Vignerons et de producteurs de Cidre.

Le Congrès de vignerons et de producteurs de cidre a été fondé en 1842 par M. Guillory, à l'imitation des réunions du même genre qui ont eu lieu en Allemagne depuis l'an 1838.

La première session fut convoquée à Angers, 97 membres se firent inscrire.

La commission préparatoire composée de MM. Leclerc-Thouin, Vibert, Frédéric Gaultier, Sébille-Auger, C. Persac, A. Vinay, A. Leroy, avait pris les dispositions suivantes :

Les travaux du Congrès seront répartis en trois sections ;

L'une relative aux travaux applicables aux vignobles ;

L'autre à la fabrication, l'amélioration et la conservation des vins ;

La troisième à l'exposition des produits divers de ces deux cultures et de cette double industrie.

Les membres du Congrès, en se groupant en sections, devront nécessairement choisir celles qui se rattachent le plus directement à leurs études spéciales et à leurs travaux antérieurs. Néanmoins, ce choix une fois fait, chacun pourra assister aux réunions des autres sections, et prendre part à leurs travaux.

Toutes les communications faites au Congrès seront dépouillées par le bureau central, et renvoyées par lui aux sections respectives, immédiatement après leur organisation.

Celles-ci se subdiviseront en commissions pour examiner, s'il y a lieu, plusieurs questions simultanément.

Chaque section, après avoir entendu les rapports des commissions formées dans son sein, présentera l'ensemble de ses travaux. Ceux-ci seront lus et discutés en présence du plus grand nombre possible de membres du Congrès, et de tous ceux qui composent les bureaux des sections, en des réunions journalières fixées à des

heures autres que celles des réunions générales ou des réunions de sections. Le président du Congrès réglera l'ordre des matières.

Les assemblées générales seront quotidiennes, et auront lieu à deux heures précises de l'après-midi. Au commencement de chaque séance, l'un des secrétaires du bureau lira le procès-verbal de la réunion de la veille; les secrétaires des sections donneront aussi lecture des procès-verbaux des séances particulières tenues dans la matinée. L'assemblée entendra ensuite la lecture des mémoires, rapports et les communications verbales.

Les autres dispositions réglementaires étaient calquées sur celles qui régissent le Congrès scientifique de France.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Guillory, offrait, avec des considérations élevées, les renseignements qui vont suivre sur les congrès des vignerons en Allemagne.

« En 1838, lors de sa quatrième session, la Société d'économie rurale de l'Allemagne étant réunie à Carlsruhe, un de ses membres, M. Metzger d'Heidelberg, conservateur du Jardin des plantes, lui proposa de créer une section vinicole, composée des vignerons de l'Allemagne méridionale, cette section devait fonctionner à part en cas du choix d'une ville dans le nord, pour les réunions annuelles de la Société d'économie; elle devait être regardée, dans le cas contraire comme faisant partie intégrante de cette Société, si les réunions avaient lieu dans une ville de l'Allemagne centrale ou dans le midi. Cette motion était fondée sur l'observation que le nord de l'Allemagne n'offrant pas de renseignements sur les questions de culture de la vigne, et cette spécialité étant confiée à la section vinicole, ses travaux ne devraient pas être interrompus par le déplacement inutile de ses membres et des produits soumis à l'examen de la section. »

La ville d'Heidelberg ayant été désignée comme siége de la prochaine réunion, le projet de M. Metzger fut rejeté après avoir été longuement discuté, et on décida qu'une section vinicole serait organisée à Postdam et une seconde à Heidelberg.

« Ce fut alors que M. Metzger, d'accord avec M. le vicomte Babo de Weinheim, proposa de réunir les deux sections vinicoles, et d'y ajouter la section des cultivateurs d'arbres fruitiers, ce qui fut adopté.

« L'autorisation des autorités des différentes principautés ayant été obtenue, l'ouverture des travaux de la réunion d'Heidelberg fut fixée au 7 octobre 1839.

« Les Congrès de vignerons ont déjà, en Allemagne, prouvé, par quatre années d'existence, tout ce que les diverses branches de l'œnologie pouvaient attendre de l'élan imprimé à cette science par la fréquente réunion des hommes qui la cultivent avec le plus de succès.

Le bureau du Congrès de vignerons français, réuni à Angers, nommé au scrutin, fut composé de :

MM. Guillory, aîné, *président.*

Petit-Lafite, de Bordeaux, Comte de Quatrebarbes, *vice-présid.*

Sébille-Auger, *secrétaire-général.*

L'abbé Picard, Boutet-Delisle, *secrétaires.*

A. Vinay, *trésorier.*

Les bureaux des sections furent composés ainsi qu'il suit :

1re. SESSION. — *Viticulture.* M. Frédéric Gaultier ; M. Edouard Boutard, de la Rochelle.

2e. SECTION. — *Fabrication des vins.* M. Royer ; M. Charles Hunault.

3e. SECTION. — *Culture des pommiers et fabrication des cidres.* M. André Leroy ; M. Mahier, de Châteaugontier.

4e. SECTION. — *Exposition.* M. Baudron ; M. Charles Giraud.

Le Congrès ainsi définitivement organisé dans toutes ses parties, commença ses travaux, entendit des communications intéressantes, et les discussions furent bien conduites. Le compte-rendu de cette 1re. session forme un vol. in-8o. de près de 200 pages, orné de plusieurs planches, imprimé à Angers (1).

---

(1) Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse, imprimeurs-libraires ; Paris, Derache, rue du Bouloy, no. 7.

2e. SESSION. La seconde session eut lieu à Bordeaux ; M. Guillory fut élu président comme l'année précédente ; le nombre des adhérents s'éleva à 160, et 50 membres environ siégèrent aux séances. Grâce au zèle de M. Guillory et de quelques autres membres de cette session, elle offrit de bons résultats. Le compte-rendu est imprimé dans le même format que celui de la 1re. session et renferme des renseignements utiles et intéressants.

3e. SESSION. Marseille avait été choisie pour siège de la troisième session du Congrès en 1844.

La 3e. Session, tenue à Bordeaux, avait chargé la Société de Statistique et le Comice Agricole de Marseille, de nommer le Secrétaire-général et le Trésorier du Congrès, ainsi que la Commission d'organisation. Les deux Sociétés s'entendirent, par suite de cette délégation, et nommèrent, dans la séance du 2 novembre 1843, M. Jules Bonnet, Secrétaire-général, M. P.-M. Roux, Trésorier, et MM. Clapier, Planche, Négrel-Féraud, comte de Villeneuve et Barthélemy, membres de la Commission d'organisation.

M. Clapier, président provisoire, prononça un discours dans lequel on remarquait les passages suivants :

« C'est une bonne et excellente chose que les Congrès scientifiques, dont la pratique commence à se populariser.

« J'ai souvent entendu vanter les avantages de notre unité nationale, cette unité existe dans nos lois et dans notre système administratif ; elle n'existe pas dans nos mœurs. Chaque province a conservé ses habitudes locales, ses préjugés, son horison rétréci.

« Chez nous les idées circulent tout aussi lentement que les hommes. Chaque ville renferme un certain nombre d'hommes distingués qu'on ignore à dix lieues de distance ; il n'y a pour la province ni presse, ni tribune, ni lecteurs, ni auditeurs, tout y est isolement.

« Et l'Allemagne, que ne doit-elle pas à ses Congrès agricoles! Dans ce pays si arriéré naguère en agriculture, aujourd'hui si riche en perfectionnements de tous genres, un Congrès agricole est une véritable solennité nationale, tout le monde y accourt, les princes

y président, les grands propriétaires y affluent, les magistrats principaux leur prodiguent les encouragements, les étrangers qui s'y rendent sont accueillis et fêtés comme enfants de la grande famille agricole, chacun se fait un honneur d'expliquer sa méthode, de fournir ses renseignements, de faire connaître ses résultats, de signaler même ses revers et ses mécomptes. Espérons qu'un jour viendra où les réunions agricoles rencontreront en France les mêmes empressements, ce n'est qu'à ce prix que l'agriculture française peut espérer d'obtenir quelque progrès, de briser l'esprit de routine qui l'étreint encore et l'entrave, de donner au sol toute la valeur qu'il peut acquérir et d'assurer au propriétaire foncier, dans les affaires publiques, la haute influence qui appartient de droit à celui qui possède et qui cultive le sol.

« Vous êtes appelés, Messieurs, à continuer l'œuvre commencée par les deux sessions précédentes. Marseille doit à la culture de la vigne de voir ses côteaux stériles se parer chaque année de riches produits. Notre département récolte six cent quarante mille hectolitres de vin par année. Ce produit est le résultat de vingt-quatre mille cinq cents hectares plantés en vignes, déduction faite des oulières qui les séparent.

« L'arrondissement de Marseille prend part à cette production pour deux cent mille hectolitres. Marseille, en outre, doit à l'exportation des vins, une large part de sa prospérité commerciale et du fret de ses navires ; elle possède soixante-cinq chays en activité, qui manipulent annuellement quatre cent mille hectolitres de vin ordinaire et environ dix mille hectolitres de vin de liqueur. Ces soixante-cinq chays occupent trois cent vingt-cinq ouvriers ; leurs produits sont évalués à huit millions. En outre, une quinzaine d'entrepôts reçoivent et expédient les vins de Provence et du Languedoc ; l'ensemble de ces établissements donne lieu à un mouvement général de cinq cent mille hectolitres ; trois cent mille sont exportés pour l'étranger, les colonies et le cabotage ; cent soixante-dix mille sont versés dans la consommation locale ; trente mille sont introduits avec passe-avant par les propriétaires.

L'assemblée décerna le titre de président honoraire à M. Bouchereau jeune, conseiller de préfecture à Bordeaux, qui depuis longues années ne cesse de donner des preuves de zèle et de dévouement pour faire progresser l'industrie vinicole.

Trois scrutins successifs donnèrent pour résultat :

MM. Guillory aîné, Président et délégué de la Société industrielle d'Angers, *Président.*

Reynier, membre de l'académie de Vaucluse, et Pelissier, secrétaire-général délégué de la Société d'agriculture de Bordeaux, *Vice-Présidents.*

Pollety, trésorier bibliothécaire du Comice agricole de Marseille.

Lannes, délégué du Comice agricole de Moissac, et Pellicot, secrétaire-délégué du Comice agricole de Toulon, *Secrétaires-Adjoints.*

Lesquels avec M. Jules Bonnet, *Sécrétaire-Général,* et M. P. M. Roux, *Trésorier,* formèrent le bureau définitif.

Le Congrès ouvert le 20 août se termina le 26. Les séances furent bien nourries, le compte-rendu forme un joli volume de XVI et 225 pages (1). Le nombre des adhésions avait été de 114.

L'assemblée décida que la quatrième session du Congrès de vignerons français, aurait lieu à Dijon (Côte-d'Or) en 1845 ; que le comité central d'agriculture de la Côte-d'Or serait chargé de la formation de la commission d'organisation, de choisir le secrétaire-général et le Trésorier du Congrès.

Le compte-rendu de cette session n'est pas encore imprimé.

Le Congrès se réunira à Lyon en 1846, peu de jours avant l'ouverture du Congrès scientifique de France.

---

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy.

Congrès médical.

Un Congrès médical vient de terminer à Paris une première session à laquelle ont pris part environ 2,000 docteurs en médecine, pharmaciens, médecins-vétérinaires, etc., etc. Des discussions très-graves se sont élevées dans cette assemblée, et nous allons en reproduire quelques extraits tirés du journal l'*Echo du monde savant*.

Auparavant nous croyons devoir faire remarquer que ce qui vient d'occuper le Congrès médical de Paris, avait, il y a 14 ans occupé la section de médecine du Congrès scientifique de France. M. De La Fosse présenta effectivement à la 1re. session de Congrès qui se tint à Caen, en 1833, un mémoire sur la réorganisation du corps médical ; l'auteur proposait d'établir les trois grades de bachelier, licencié et docteur ; de conserver au doctorat les prérogatives ordinaires. Il proposait ensuite les conclusions suivantes :

Attribuer à la licence le droit d'exercice.

Ne laisser qu'aux Facultés de Paris et de Montpellier le pouvoir de conférer le doctorat.

Etablir dans les autres villes le plus favorablement disposées, des Facultés qui ne pourraient conférer que le baccalauréat et la licence ; le gouvernement se réservant d'accorder le pouvoir de faire des docteurs à celles qui se distingueraient par leurs succès.

Conserver, pour obtenir la licence, le temps d'études et presque tous les actes probatoires exigés aujourd'hui pour le doctorat, en diminuant les frais, autant que possible.

Assigner une partie de ces actes pour le baccalauréat, qui ne pourrait être obtenu qu'après trois années d'études.

N'admettre à la première inscription que des jeunes gens munis du titre de bachelier ès-lettres et ès-sciences.

Fixer, par des réglements, les cours que les élèves devraient suivre chaque année, et exiger d'eux de l'assiduité.

Pour le doctorat dans les Facultés supérieures, une année d'inscription et une thèse latine seraient exigées après la licence. Deux années d'inscription, ou dix années d'exercice seraient obligatoires pour ceux qui auraient été reçus licenciés ailleurs qu'à Paris ou à Montpellier.

Faire intervenir, dans les réceptions, les médecins étrangers à la Faculté, et recevant leur mission des Sociétés médicales existantes, ou mieux, d'une corporation qu'il serait convenable d'établir.

Charger les Facultés de la réception des pharmaciens et des sage-femmes ; les pharmaciens établis concourant aux réceptions avec les professeurs des Facultés.

Enfin, ranger exclusivement ces Facultés, sous le rapport financier comme sous le rapport disciplinaire, sous la direction du ministre et du budget de l'instruction publique.

Après s'être occupé des exigences de la science, M. Lafosse indiquait les moyens de prévenir les écarts qui peuvent avoir lieu dans la moralité de son application.

Il signalait d'abord le vide complet qui existe dans les institutions. On prend, disait-il, une garantie contre l'ignorance du médecin, et l'on ne s'inquiète point du degré de délicatesse et de probité qu'il apportera dans son ministère. On place un jeune homme, revêtu d'un titre qui le rend l'égal de ses maîtres, dans une des positions les plus épineuses de la vie, en présence de devoirs aussi nouveaux que graves, entouré de difficultés nombreuses et variées, difficultés qui ne sont plus du domaine de la science ; difficultés, non de pratique médicale, mais de pratique du monde, de ses usages, de ses préjugés, de ses exigences, de ses caprices, de ses passions ; on l'expose aux tentations du luxe qu'il ne peut

atteindre, quelquefois à l'urgence de besoins plus impérieux ; il voit l'aveugle crédulité des masses se jeter au-devant de toutes les promesses, pourvu qu'elles soient incroyables et absurdes : et l'on s'étonnerait qu'il pût s'écarter de l'étroit et lentement productif sentier de l'honneur et de la décence, lorsqu'il n'existe aucune institution spéciale pour l'y maintenir ou l'y rappeler ?

S'il s'efforce de se rendre digne, par ses services au-dehors et par ses méditations de cabinet, des fonctions médicales publiques, ou de ces signes de distinction qui ne devraient être que la récompense d'une honorable carrière, au lieu de trouver là, pour appréciateurs de ses titres, des hommes parcourant la même route, ce qui existe dans presque toutes les autres fonctions, il dépendra, au contraire, de tout le monde, hormis des médecins. Et cependant Zimmermann et Cabanis l'ont démontré : il est impossible d'apprécier le mérite scientifique et moral d'un médecin, à moins d'être familier avec les nombreux éléments qui doivent amener ses déterminations et les procédés de raisonnement propres à la médecine, c'est-à-dire sans être soi-même praticien expérimenté. Mais, par une de ces contradictions aussi fréquentes que bizarres, en même temps qu'on parque en quelque sorte les médecins dans leur spécialité, chacun se croit en droit d'y pénétrer avec aplomb et de trancher avec assurance ; et la conséquence d'un pareil ordre de choses, c'est que, ne pouvant être jugés sur leur mérite médical, il faut renoncer à ces avantages, ou faire valoir, pour les obtenir, quelque autre genre de mérite ou de moyens.

Il en serait bien autrement si les médecins ne relevaient que des médecins ; si, au lieu de ne voir dans leurs confrères que des rivaux à écarter, ils savaient y rencontrer des juges éclairés dont il faut mériter les suffrages. En même temps que la société trouverait une garantie pour l'accomplissement de fonctions ainsi réparties, les médecins puiseraient dans ce retour au droit commun d'être jugé par ses pairs, dans cette élection par des électeurs intelligents, cet esprit de corps nécessaire à eux-mêmes et aux autres, et qu'il

y a injustice à leur reprocher de ne point avoir, puisque toutes les lois et coutumes sociales les réduisent à un individualisme forcé ; bien moins favorisés, sous ce rapport, que toutes les professions relevant du ministère de la justice, de l'instruction publique ; que le commerce, l'industrie, le clergé, appuyés d'institutions revêtues par la loi d'un droit d'admission, de surveillance, de répression, de protection.

L'auteur appelait donc la puissance de l'association, ou plutôt de la corporation, à l'aide de cette foule de devoirs que l'état des médecins leur impose, que leur isolement rend difficiles et que la loi ne peut prescrire. Mais il redoutait, autant que l'anarchie actuelle, une réunion qui pourrait n'être qu'une coterie tracassière et tyrannique; il voulait qu'elle eût le pouvoir de distribuer avec justice et indépendance, ou sa censure ou son appui ; il voulait qu'elle eût quelque compensation à offrir à l'atteinte qu'elle porte à la liberté d'action individuelle.

Il assignait comme attributions principales de ces corporations :

1°. L'intervention nécessaire dans les réceptions ;

2°. L'intervention nécessaire dans l'élection aux honneurs, aux fonctions médicales publiques et dans tous les rapports avec l'autorité ;

3°. La juridiction d'honneur sur ses membres, et au besoin, renvoi à la juridiction pénale.

Il émettait encore les propositions suivantes :

4°. Supprimer cet impôt odieux de la patente, par lequel on fait acheter aux médecins un droit dont ils rougiraient d'user ;

5°. Compter dans leur admission aux droits politiques leur contribution de capacité et de service ;

6°. Rendre facultatif, pour eux comme pour quelques autres états, le service de la garde nationale.

« Il est temps, disait l'auteur en finissant, que la société, intéressée dans cette affaire, intervienne pour donner sa sanction officielle à ces améliorations. Qu'elle ne craigne pas de fonder ce qu'on appellera peut-être des priviléges, mais ce qui n'est, en réalité, qu'une

garantie bien plus qu'une compensation de service et de devoirs. Qu'elle se l'assure, cette garantie, par la création d'un tribunal bien autrement sévère que celui de la loi, un tribunal d'honneur. Qu'elle compte sur ce puissant mobile, l'honneur, après la religion le plus noble guide des actions des hommes ; l'honneur, sorte de religion terrestre, s'il est permis de le dire, religion indéfinissable, religion qui compte ses mystères et ses martyrs ; religion toute française, qui apprend à vivre et à mourir, moins pour soi que pour les autres, moins pour le prix du service que pour l'accomplissement du devoir. »

La section de médecine du Congrès scientifique accueillit les idées de M. De La Fosse et discuta les questions qui s'y rattachent ; ainsi la province a devancé de 14 ans la capitale, et les discussions qui ont motivé cette année la convocation d'un Congrès spécial à Paris avaient occupé il y a quatorze ans le Congrès scientifique de France. Voici l'extrait des séances du Congrès médical :

M. Gintrac, de Bordeaux, a lu le rapport de la commission n°. 2. Voici les conclusions telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée :

1°. La division de l'enseignement des sciences médicales entre les Facultés et les écoles préparatoires est utile et avantageuse.

2°. Il conviendrait de créer une chaire d'histoire et de philosophie de la médecine dans toutes les Facultés de médecine.

3°. Il conviendrait d'établir un cours d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Montpellier.

4°. Il serait avantageux que les hôpitaux de Paris, consacrés à quelques maladies spéciales, comme celui des Enfants, de Saint-Louis, etc., fussent utilisés, et servissent à un enseignement officiel

5°. Le nombre des facultés actuelles est suffisant. Il n'est pas trop considérable. Il y aurait inconvénient à n'avoir qu'une faculté.

6°. L'enseignement dans les écoles préparatoires doit être favorisé sous le rapport pratique.

Ces écoles doivent être mises en possession d'un matériel suffisant.

Avec l'enseignement clinique doivent s'harmoniser les services des hôpitaux.

Les écoles préparatoires doivent devenir entièrement universitaires.

Elles conféreront, après examen, à leurs élèves ayant pris la huitième inscription en médecine, un certificat d'aptitude sans lequel ceux-ci ne pourront prendre de nouvelles inscriptions.

Sur la proposition de M. Marchal (de Calvi), un article additionnel ainsi conçu a été adopté :

Il sera manifesté le vœu qu'une école préparatoire de médecine soit instituée en Corse.

4 *novembre*. — Sur la demande de M. Serres, le vœu de la création d'une école secondaire de médecine en Algérie a été formulé.

M. Thierry a lu sur l'enseignement libre son rapport et ses conclusions, qui ont été adoptées en ces termes :

1°. Que tout membre appartenant légalement au corps médical en France ait le droit d'enseigner les sciences médico-chirurgicales, et que ce droit soit spécifié dans un article de la nouvelle loi ;

2°. Que la liberté de l'enseignement médical soit aussi large et aussi étendue que possible, et que le gouvernement, à Paris et dans les principales villes de France, mette un local convenable et tous les moyens matériels servant à l'enseignement pratique à la disposition de tous les membres du corps médical, et lui prête ainsi un utile concours ;

3°. Que l'enseignement libre ne puisse ni ne doive porter atteinte à l'enseignement officiel, l'enseignement libre ne conférant aucun grade universitaire, soutenant seulement des opinions et des doctrines, et venant en aide à l'enseignement officiel ;

4°. Qu'une nouvelle loi vienne sanctionner l'enseignement libre à la fois si utile à la science et à l'humanité, jusqu'à présent la législation ayant tellement varié à ce sujet, et l'enseignement libre ayant été tantôt conféré dans sa plus large expression, tantôt entravée de diverses manières ;

5°. Que, quant à l'enseignement clinique fait par les médecins et les chirurgiens des hôpitaux, la commission émet le vœu qu'à

l'occasion de la présentation du nouveau projet de loi, MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique soient invités à y faire insérer un article spécial pouvant complètement satisfaire aux besoins du libre enseignement clinique, tant dans la capitale que dans les départements.

5 *novembre.* — On a entendu dans cette séance un long rapport de M. Gauthier de Claubry sur l'organisation des Facultés, des écoles spéciales de pharmacie et des écoles vétérinaires. En voici les conclusions :

1°. La nomination des professeurs dans les Facultés de médecine, les écoles spéciales de pharmacie et les écoles vétérinaires, aura lieu par la voie du concours public.

2°. Le jury pour les Facultés et pour les écoles de pharmacie sera composé, à Paris, de professeurs et membres de l'Académie royale de médecine; ceux-ci y entrant dans la proportion d'un tiers, les uns et les autres étant pris dans des séries déterminées à l'avance d'une manière invariable.

3°. Pour les Facultés et les écoles spéciales du reste du royaume, le jury sera composé dans la même proportion de membres de ces corps enseignants et de juges choisis au scrutin secret par les Facultés et les écoles entières parmi les membres des sociétés de médecine et de pharmacie reconnues et préexistantes, et, à défaut de ces sociétés, parmi les médecins et les pharmaciens établis dans la ville.

4°. Pour les écoles vétérinaires, le jury se composerait de quatre professeurs de l'école vétérinaire et de l'école de médecine, et de quatre juges tirés au sort sur une liste dressée par le préfet, et de dix pour les départements.

5°. Les fonctions des professeurs seront désormais temporaires, et cesseront à l'âge de soixante-cinq ans. — Les professeurs seront nommés professeurs honoraires et participeront aux conseils, délibérations et travaux administratifs des Facultés et écoles spéciales.

Ils jouiront de l'intégralité de leur traitement jusqu'à l'âge de

soixante-dix ans, époque à laquelle ils feront valoir leurs droits à la retraite.

Il sera demandé que les limites pour la retraite soient abaissées de trente à vingt ans.

6°. Dans les écoles préparatoires, la nomination des professeurs aura lieu par la voie du concours devant un jury composé de professeurs et d'agrégés des Facultés de médecine et des écoles de pharmacie dont les écoles secondaires relèvent.

7°. L'institution des agrégés doit être maintenue telle qu'elle existe en ce moment.

8°. Il n'y a pas de motif pour changer la dénomination qu'ils portent.

9°. La nomination des agrégés continuera à avoir lieu par le coucours, conformément aux dispositions en vigueur.

10°. Il sera demandé que les agrégés jouissent à l'avenir d'un traitement fixe, outre leurs droits de présence aux examens.

11°. S'il est arrêté qu'il y aura des examens à la fin de chaque année, il sera demandé que les agrégés composent le jury d'examen sous la présidence d'un professeur.

Sur le premier article, M. Boudet a fait admettre une modification qui consiste à ne permettre le concours pour les pharmaciens qu'après cinq ans de diplôme.

6 *novembre.* — M. Caussé a présenté son rapport relatif aux élèves en médecine. Voici quelles en étaient les conclusions :

1°. Obtention des deux diplômes de bachelier ès-lettres et ès-sciences physiques, par l'élève en médecine, préalablement à toute première inscription, soit dans une Faculté, soit dans une école préparatoire.

2°. *Pour l'ordre des études :*

1°. Anatomie et physiologie ;

2°. Pathologie interne et externe ;

3°. Chimie, physique, histoire naturelle, dans leur application immédiate à la médecine, pharmacie et pharmacologie ;

4°. Hygiène, matière médicale, thérapeutique, médecine légale et toxicologie ;

5°. Accouchements, médecine opératoire, spécialités ;

6°. Clinique interne et externe, pathologie générale, histoire générale de la médecine, et thèse.

Ce 2e. article a été supprimé à la discussion.

3°. Diviser les élèves par années, et les obliger à suivre des cours indiqués.

4°. L'appel nominal dans les écoles secondaires.

5°. L'inscription du nom des élèves sur un registre *ad hoc* dans les Facultés une fois par semaine.

6°. Examens probatoires et gratuits de fin d'année pour tous les élèves.

7°. L'assimilation des élèves en médecine avec les élèves de quelques écoles spéciales du gouvernement a paru à la commission d'une impossibilité absolue dans l'état actuel des choses.

8°. A dater de la deuxième année, les élèves seront répartis par séries entre les différentes cliniques de la Faculté ; et leur assiduité obligatoire sera constatée par les chefs de clinique, sous la direction desquels ils devront être placés. Les élèves pourront être autorisés à suivre les cliniques de l'enseignement libre, et devront justifier de leur assiduité à ces cliniques. — Supprimé à la demande de M. Burguières.

9e. Enfin le dernier vœu de la commission est que chaque élève soit tenu de faire un service actif dans les hôpitaux pendant six mois au moins à Paris, et un an dans les écoles préparatoires.

M. Tardieu a fait admettre la modification suivante :

Pour les Facultés, bachelier ès lettres avant la première inscription ; bachelier ès sciences avant la cinquième.

On a ajouté, sur la demande de M. Bernard :

Le congrès exprime le vœu que le gouvernement ouvre des établissements destinés à l'internat facultatif des élèves.

Enfin, un amendement de M. Magne, ainsi conçu, a été adopté

Les élèves feront un service actif dont la durée sera de deux ans au moins.

7 *novembre.* — M. Malgaigne, rapporteur de la commission, a longuement entretenu l'assemblée de considérations relatives au mode d'examens et de réceptions. Voici ses conclusions :

1°. Pour l'argumentation de la thèse, le jury sera composé en nombre égal : 1°. d'examinateurs nommés par la Faculté ; 2°. d'examinateurs pris en-dehors de la Faculté.

2°. Cette deuxième partie du jury sera nommée par le collége médical de la ville où siégera la Faculté.

3°. Le Congrès, tout en reconnaissant les améliorations apportées dans le mode suivi pour les examens, émet le vœu qu'ils soient rendus de plus en plus pratiques.

4°. Le Congrès exprime le vœu qu'après l'examen clinique et avant la thèse, tout candidat soit soumis à un examen spécial sur l'histoire et la philosophie médicales.

8 *novembre.* — Cette séance a été plus solennelle que les précédentes.

Il s'agissait de décider si l'on créerait deux ordres de médecins. M. Piorry, rapporteur, a conclu en faveur d'un seul ordre de médecins. Ses conclusions ont été adoptées.

Voici ces conclusions :

1°. Que, dans la loi destinée à organiser la médecine et son exercice en France, on ne reçoive, aussitôt après sa promulgation, qu'un seul ordre de médecins, c'est-à-dire que des docteurs en médecine ;

2°. Qu'une disposition transitoire de la loi à intervenir autorise les officiers de santé reçus, ayant exercé durant cinq années, à se présenter devant une Faculté pour obtenir, après des examens pratiques sur la médecine et la chirurgie, le titre de docteurs.

Dans la même séance on a discuté et adopté les conclusions du rapport de M. Requin sur l'établissement des médecins cantonaux. Elles sont ainsi conçues :

1°. La création de médecins cantonaux n'est pas nécessaire pour assurer le service de santé des campagnes. Elle porterait une atteinte grave aux intérêts du corps médical.

2°. Il sera créé des dispensaires ruraux :

3°. Le service médical sera fait dans ces dispensaires par tous les praticiens de la circonscription, librement appelés par les malades pauvres.

4°. Les pauvres de la campagne qui auront des maladies impossibles à traiter à domicile seront adressés à un hôpital du département, et là traités aux frais du budget départemental.

Nous laisserons de côté les conclusions arrêtées dans les séances suivantes, des 9, 10, 11, 12 et 13 novembre, parce qu'elles ont uniquement rapport à l'exercice de la profession de médecin, et qu'elles sortent dès lors du cadre d'un journal scientifique.

14 *novembre.* — Il y a eu ce jour une réunion générale et solennelle à laquelle M. le ministre de l'instruction publique a assisté. On a entendu un discours de M. de Maldaigne sur la translation des restes de Bichat, et un résumé des travaux du Congrès par Amédée Latour.

M. le ministre de l'instruction publique a pris ensuite la parole, et dans une longue improvisation a félicité le Congrès de ses travaux, et a promis à la profession médicale tout son appui.

La journée du 16 a été consacrée à la translation des restes de Bichat de l'ancien cimetière Sainte-Catherine à l'église Notre-Dame, puis au cimetière de l'Est, où la munificence du conseil municipal a accordé gratuitement la place qu'ils doivent occuper(1).

---

(1) V. l'Echo du monde savant.

Congrès régionaux.

Nous appelons Congrès régionaux ceux qui se réunissent successivement dans différentes villes d'une même région : ainsi les Congrès agricoles et industriels fondés par l'association Normande en 1832, pour les cinq départements qui forment la circonscription de cette compagnie, sont des Congrès régionaux. Il en est de même des réunions annuelles de l'association Bretonne, de l'association du Nord et de l'association de l'Ouest. Comme ces Congrès sont dirigés par des associations, nous allons successivement indiquer l'origine et le but des compagnies qui les ont établis.

Association normande. — Depuis la création de la Société Linnéenne et de la Société des Antiquaires de Normandie, M. de Caumont pensait à fonder, sur de larges bases, une association destinée à hâter les progrès de la morale publique, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale ; une association qui, en recevant dans son sein tous les hommes animés d'un sincère patriotisme, donnât des soins assidus au perfectionnement de tout ce qui peut contribuer à la prospérité du pays.

Dès l'année 1829, M. de Caumont communiqua ses idées sur ce projet d'association à plusieurs membres des sociétés savantes de Caen et de Rouen. Il lia, dans son esprit, ce projet à l'idée d'une publication utile, la *Revue normande*, qu'il fit paraître en 1830, afin de se créer un nouveau moyen de succès, dans l'entreprise qu'il avait à cœur de mener à bonne fin. Effectivement, les relations qui se formèrent entre les collaborateurs de la *Revue normande*, démontrèrent bientôt à M. de Caumont, que sa pensée d'association ne tarderait pas à être comprise par tous ceux qui devaient contribuer à la réaliser.

Dès le mois de mai 1831, il s'était établi d'actives et régulières correspondances entre M. de Caumont et les principales notabilités

de la province de Normandie, relativement à la création de l'association.

Enfin, dans le troisième numéro de la *Revue normande*, qui parut au mois d'octobre de cette année 1831, on lisait les lignes suivantes :

« Il vient de se former, à Caen, une nouvelle société, sous le « nom d'*Association normande, pour l'encouragement des études « et de l'industrie provinciales.* Le but de cette société est, 1°. de « hâter le perfectionnement des arts, des sciences et de l'industrie, « dans les cinq départements de la Normandie ; afin d'affranchir « notre province de la dépendance dans laquelle elle se trouve encore, « sous bien des rapports ; 2°. de combattre la centralisation, dans « ce qu'elle présente de contraire à l'intérêt des localités. — Le « chef-lieu de l'Association est Caen. Elle sera administrée par « quatre officiers ; savoir : un directeur remplissant les fonctions « d'inspecteur-général ; quatre inspecteurs divisionnaires et un tré- « sorier ; enfin par un conseil composé de cinq personnes. — Les « membres de l'Association paieront chaque année une cotisation « de 25 francs, qui pourrait être portée à 50 fr., si les besoins « de l'Association l'exigeaient. — M. de Caumont, directeur de la « *Revue normande*, et en même temps, directeur de l'*Association « normande.* — M. Girardin, professeur de chimie industrielle à « Rouen, est chargé de l'inspection du département de la Seine- « Inférieure. — Trois autres inspecteurs seront incessamment nom- « més. » (*Revue normande*, 1er. volume, page 461.)

Ainsi déjà l'existence et l'avenir de l'Association étaient assurés. Trente membres notables en faisaient partie. Cependant M. de Caumont, sentant qu'il devait regarder ses premiers succès, non pas comme le résultat, mais comme un motif d'espérer le résultat définitif qu'il cherchait, fit parvenir aux personnes qu'il jugea les plus disposées à seconder ses vues, une circulaire conçue dans les termes les plus capables de concilier un grand nombre de nouvelles adhésions à la pensée de l'Association.

Ce fut alors, en effet, que M. le comte de Beaurepaire-Louvagny, ancien ministre plénipotentiaire, connu par ses travaux en économie politique et en agriculture, devint, dans la nouvelle société, inspecteur de l'industrie, pour le Calvados ; que M. Lair, secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, devint inspecteur honoraire de l'industrie, pour le même département ; que M. Delarue, secrétaire général de l'académie d'Evreux, fut investi du même titre pour le département de l'Eure ; qu'un grand nombre enfin de personnes, d'un mérite distingué, s'empressèrent de demander à faire partie de l'Association naissante.

Au commencement de l'année 1832, le 4e. numéro de la *Revue normande* parlait (page 644) des progrès de l'Association, et publiait un article étendu, dans lequel M. de Beaurepaire déterminait le but que l'Association normande se proposait d'atteindre. L'Association était alors organisée sur les principaux points de la Normandie ; aussi fut-il décidé qu'une réunion générale des membres qui la composaient aurait lieu le 25 juillet 1832.

La réunion annoncée eut lieu dans une des salles de l'hôtel du Pavillon, à huit heures du matin ; M. de Caumont, qui la présidait en qualité de directeur provisoire, y prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Nous vivons, depuis cinquante années, sous l'empire d'idées « générales et sous le poids d'événements qui ont amolli les esprits « et les caractères. Les convictions et les volontés manquent d'éner- « gie et de confiance en elles-mêmes. On cède à une nécessité « extérieure et accidentelle ; l'énergie intime et personnelle de « l'homme est faible et timide au milieu des progrès de la liberté « générale.

« De cet état de faiblesse morale résulte le besoin de former des « associations, afin de stimuler les indifférents et les indécis ; de « faire, si je puis parler ainsi, des volontés fortes, par le concours « et la réunion de volontés faibles.

« Nous ne sommes plus au temps où l'enthousiasme était pour les

« hommes un puissant mobile ; les sociétés comme la nôtre n'ont « plus de ces élans de cœurs qui révèlent la jeunesse et la force : « le sentiment qui domine chez elles, c'est l'égoïsme.

« Ces réflexions sont tristes, Messieurs ; mais je les crois à leur « place. Avant d'entreprendre une tâche quelconque, il faut en « voir les difficultés, et la nôtre ne peut être remplie qu'autant que « nous aurons bien conçu l'état de la société.

« Pour en venir au sujet qui nous rassemble aujourd'hui, la « nouvelle association que vous allez fonder se propose deux choses « principales : favoriser et seconder les progrès de la morale ; « encourager l'agriculture, l'industrie et toutes les connaissances « utiles.

« Vous éprouverez, j'ose vous le prédire, de grands obstacles « pour opérer le bien que vous méditez : on vous tiendra peu compte « de vos efforts ; on calomniera peut-être le sentiment qui les « aura produits : c'est par l'ingratitude que la société récompense « trop souvent ceux qui travaillent, pour elle, avec le plus de « zèle et de désintéressement.

« Mais qu'importe ? la partie la meilleure et la plus éclairée de « la population normande nous comprendra ; elle appréciera nos « intentions ; cela suffit. Chacun de nous d'ailleurs, j'aime à le « croire, agit avec cette conviction forte et invariable, qu'il n'a « pas besoin d'encouragement pour faire le bien.

« Cependant, Messieurs, quels que soient les obstacles que vous « ayez à vaincre, j'ai la persuasion intime que votre nouvelle « institution produira les plus utiles résultats, et qu'elle accroîtra « la supériorité que la Normandie a depuis long-temps acquise « sur les autres provinces de la France.

« Jusqu'ici les associations philanthropiques ont agi dans un « cercle trop vaste ou trop restreint. Les unes fondées, à Paris, « pour toute la France, se sont épuisées en vains efforts, sans « pouvoir donner l'impulsion dans des contrées diverses et éloi- « gnées : les autres, établies, dans l'intérêt de localités bornées,

« n'ont obtenu que des résultats peu importants et à peine en « rapport avec le but qu'elles se proposaient.

« Pour vous, Messieurs, vous aurez l'avantage de travailler au « bien-être d'une province dont toutes les parties vous sont con- « nues, dont la population est en général éclairée et laborieuse; « vous aurez une organisation sagement combinée : vous devez « donc réussir dans vos louables projets d'amélioration.

« Les moyens que vous mettrez en œuvre sont simples ; ils sont « déterminés dans le projet de statuts que vous êtes appelés à « examiner ; et je m'arrête, pour ne pas perdre en vains discours « un temps qui sera plus utilement employé à la discussion de « la charte fondamentale de l'*Association normande.* »

Après ce discours, M. de Caumont annonça que les adhésions, soit verbales, soit écrites, qu'il avait reçues jusqu'à ce jour, s'élevaient au nombre de 68.

Ensuite il donna lecture d'un projet de réglement en 30 articles, qui fut l'objet d'une discussion approfondie, à laquelle prirent surtout part MM. Le Prévost, de Beaurepaire, l'abbé Viel, de Tamissier, Lair, Legrand et M. de Caumont. Le projet, réduit à 22 articles, fut adopté. Il est resté la règle de l'Association. En voici les termes :

Art. Ier. « L'Association normande a pour but d'encourager les « progrès de la morale publique, de l'enseignement élémentaire, « de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, etc., « dans les départements formés de l'ancienne province de Nor- « mandie ; elle revendique tous les hommes de talent appartenant « à la province, et s'honore de leurs travaux.

Art. II. « L'Association étend ses soins à tous les points de la « province sans acception de localités. Le chef-lieu de l'adminis- « tration qui la dirige est fixé dans la ville de Caen, qui est la » plus centrale de la province.

Art. III. « Le nombre des membres est illimité. Pour faire partie de l'Association, il faut être présenté par trois membres, avoir

« signé son adhésion aux statuts, et avoir été proclamé dans une « séance du conseil. L'opposition de la moitié plus un des membres « du conseil présents à la réunion, empêche la nomination.

Art. IV. « L'administration est confiée à des officiers et à un « conseil dont ceux-ci font, de droit, partie.

Art. V. « Les principaux officiers sont au nombre de 9, savoir : « un directeur, cinq inspecteurs pour les cinq départements de la « Normandie, un secrétaire, un archiviste et un trésorier. Leurs « diverses fonctions sont gratuites.

Art. VI. « Les officiers ci-dessus désignés sont nommés pour cinq « ans, par les membres du conseil, à la majorité absolue des « suffrages ; ils peuvent être réélus.

« Art. VII. « Le directeur, l'archiviste, le trésorier et le secré- « taire, doivent résider à Caen ; les inspecteurs sont tenus d'ha- « biter chacun le département qui est soumis à leur inspection.

Art. VIII. « Des inspecteurs d'arrondissement peuvent être nom- « més sur la présentation des inspecteurs de département ; ils « doivent résider dans l'arrondissement dont l'inspection leur est « confiée.

Art. IX. « Les inspecteurs font annuellement des tournées dans « leurs départements respectifs, et rendent compte de tous les « faits qu'ils ont recueillis, sur les objets dont s'occupe l'Asso- « ciation.

Art. X. « Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès- « verbaux et d'une partie de la correspondance, sous la surveil- « lance du directeur.

Art. XI. « La garde des objets appartenant à l'Association est « confiée à l'archiviste.

Art. XII. « Le trésorier est chargé d'opérer la rentrée des cotisa- « tions ; il est secondé par les inspecteurs de département et d'ar- « rondissement ; il solde les dépenses arrêtées par le conseil, et « présente chaque année l'état des recettes.

Art. XIII. « Le conseil général se compose de 40 membres, dont

« 10 sont pris dans le département de la Seine-Inférieure, 9 dans « le département de la Manche, 7 dans chacun des autres départements. Il se réunit une fois dans le courant de l'été : il peut « en outre être convoqué extraordinairement pour des motifs graves.

Art. XIV. « Un conseil permanent est institué au chef-lieu pour « l'expédition des affaires courantes ; il est composé des membres « du conseil général choisis parmi les associés du département « central. Ce conseil se réunit au moins une fois par mois. Toutes « les délibérations y sont prises à la majorité absolue, et le nombre « des suffrages doit être égal au tiers de la totalité des membres. « Un compte sommaire des délibérations prises par le conseil « permanent est rendu chaque année au conseil général.

Art. XV. « Le directeur et, en son absence, le plus élevé en « grade des autres officiers du bureau, préside les séances générales et les séances ordinaires. En cas d'absence de tous les « membres du bureau, le fauteuil est occupé par le plus âgé « des membres.

Art. XVI. « Chaque inspecteur convoque, au moins une fois « par an, les membres du conseil général, qui résident dans son « département, afin de prendre leur avis sur les mesures qui seraient « jugées utiles aux localités de la division. Le procès-verbal de cette « réunion doit être envoyé, sans retard, au directeur, par les inspecteurs de département.

« Art. XVII. « Les 40 membres du conseil général sont nommés, « pour trois ans, par tous les associés ; mais de manière que les « membres d'un département ne concourent qu'à l'élection des conseillers qui doivent représenter cette division.

Art. XVIII. « Dans toutes les circonstances où il y a lieu de délibérer, les membres absents peuvent exprimer leur opinion par « écrit.

Art. XIX. « Le résultat de toutes les réunions est consigné dans « des procès-verbaux, qui sont transcrits sur un registre spécial.

Art. XX. « Chaque année, une réunion générale a lieu, durant

« l'été, dans une des villes de la province: qui aura été désignée, « dans la séance générale de l'année précédente. Tous les associés « sont convoqués à cette séance générale, qui dure plusieurs jours, « s'il est nécessaire. Les lettres de convocation renferment l'indica- « tion des principaux objets qui doivent être mis en délibération, « dans cette assemblée.

Art XXI. « Dans la séance générale annuelle, le directeur et les « inspecteurs rendent compte des travaux de l'Association, pendant « l'année : ils présentent le tableau des progrès obtenus dans les « diverses parties de la province, et proposent leurs vues d'amélio- « ration. Les commissions chargées de travaux spéciaux font aussi « leurs rapports, et le trésorier présente l'état des recettes et des « dépenses.

Art. XXII. « Chaque associé paie une cotisation annuelle de 5 « francs ; le produit de cette cotisation et les offrandes qui peuvent « être faites, forment les revenus actuels de l'Association. »

Cependant M. de Caumont qui n'avait songé, comme nous l'avons dit, à publier la *Revue normande*, que pour arriver à fonder la nouvelle Association, sur des bases durables, voyant son but atteint, après l'adoption du réglement qui précède, voulut dès-lors remplacer la *Revue normande* par un Annuaire qui renfermât les préceptes et les ouvrages de morale, d'agriculture et d'économie politique, dont chaque associé pourrait apporter le tribut à l'Association. La publication de l'*Annuaire normand* fut ainsi, sur la proposition de M. de Caumont, arrêtée le 26 juillet 1832, et la *Revue normande* dut, à partir de cette époque, cesser de paraître.

Depuis 1832 jusqu'à ce jour, l'Association normande a continuellement pris de nouveaux accroissem nts : à mesure qu'elle a marché, ses travaux sont devenus, de plus en plus, importants. Les nombreuses assemblées qu'elle a tenues dans différentes villes de la Normandie, ont produit déjà des fruits heureux de science, de zèle pour le bien public, de progrès social. Elle a partout rencontré les plus vives sympathies pour son œuvre. Aujourd'hui le nombre de ses

membres s'élèvent à plus de 1,400, et tout fait espérer que les utiles efforts des fondateurs seront couronnés de tous les succès sur lesquels ils devaient compter. Ils auront honorablement marqué leur passage dans notre belle province.

Cette année (1845), M. le ministre de l'agriculture a chargé l'association Normande de décerner des primes provinciales dans sa session tenue à Neufchâtel ; en conséquence le réglement suivant a été adopté et publié.

Concours provincial de bestiaux. — *Art.* 1er. Conformément à la délibération du Conseil administratif de l'association Normande et à l'arrêté de M. le ministre de l'agriculture, il y aura à Neufchâtel, pendant la réunion des membres de l'association Normande, un Concours général auquel seront admis les agriculteurs des cinq départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et de la Manche.

Ce Concours, fondé dans le but d'améliorer les races de bestiaux, de perfectionner les instruments aratoires et machines agricoles, encourager et propager les meilleures méthodes théoriques et pratiques de l'agriculture, sera suivi d'une distribution de Prix et de Médailles d'honneur.

Art. 2. Les animaux et instruments que l'on présentera au Concours devront être rendus à Neufchâtel le jeudi soir 24 juillet, soumis à l'examen du jury le vendredi 25 juillet, réunis et exhibés en public le samedi 26 juillet, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 heures. A 2 heures, les prix seront décernés en séance solennelle.

Art. 3. Les cultivateurs des cinq départements ci-dessus dénommés sont instamment priés de répondre à l'appel de l'association et d'amener leurs plus beaux bestiaux à ce Concours, dont les résultats doivent être si importants pour le pays. Les Sociétés d'agriculture et les Comices sont invités à rechercher dans les Concours locaux et à désigner les animaux qui leur paraîtraient susceptibles de se présenter avec avantage à l'exhibition de Neufchâtel.

Art. 4. La direction de l'Association nommera : 3 juges pour

les bêtes bovines ; 3 juges pour les bêtes ovines; 3 juges pour les verrats ; 3 juges pour les instruments aratoires ; 3 juges pour les améliorations agricoles ; 3 juges pour les mémoires.

Art. 5. Tous les membres de l'Association pourront concourir, en s'abstenant de faire partie du jury pour les objets qui les concerneraient.

PRIX A DÉCERNER :

RACE BOVINE. — Ces prix seront décernés aux taureaux les plus parfaits de conformation et les plus précoces en développement, eu égard à leur taille naturelle.

1re. Classe. — Taureaux nés et élevés dans l'un des cinq départements sus-énoncés, provenant de race normande, et âgés d'un an et au-dessus.

1er. Prix. — Une Médaille d'argent et 400 fr.

2e. Prix. — Une Médaille d'argent et 300 fr.

3e. Prix. — Une Médai le de bronze et 250 fr.

4e. Prix. — Une médaille de bronze et 200 fr.

2e. Classe. — Taureaux de tout âge et de toute race, nés dans l'un des cinq départements, ou y ayant été importés avant l'exhibition, et servant à la reproduction ou y étant destinés.

1er. Prix. — Une médaille d'argent et 400 fr.

2e. Prix. — Une médaille d'argent et 300 fr.

3e. Prix. — Une médaille de bronze et 200 fr.

4e. Prix. — Une médaille de bronze et 150 fr.

RACE OVINE. — Ces prix seront décernés aux béliers les mieux conformés, d'un an et au-dessus, nés, élevés, ou importés dans l'un des cinq départements.

1er. Prix.—Une medaille d'argent et 200 fr.

2e. Prix.—Une médaille d'argent et 150 fr.

3e. Prix.—Une médaille de bronze et 100 fr.

4e. Prix.—Une médaille de bronze et 50 fr.

RACE PORCINE. — Ces Prix seront décernés aux verrats les mieux conformés et les plus précoces.

Les verrats présentés devront être nés dans l'un des cinq départements ou y avoir été importés trois mois avant l'exhibition ; ils devront être âgés de six mois au moins et destinés à la reproduction.

1er. Prix. — Une médaille d'argent et 150 fr.

2e. Prix. — Une médaille de bronze et 100 fr.

3e. Prix. — Une médaille de bronze et 70 fr.

Observations. — Les propriétaires de bestiaux qui voudront concourir, devront apporter au jury un certificat signé de deux propriétaires, vu, visé et vérifié par le maire de la commune ou le juge de paix du canton, attestant que les bestiaux sont bien nés dans l'un des départements ci-dessus, et y ont été élevés ou importés, suivant le cas.

Tous les mâles primés devront être consacrés à la reproduction et conservés dans la circonscription des cinq départements.

Les mâles primés seront pris sous la protection de l'Association et hautement recommandés par elle. Les inspecteurs d'arrondissement rendront compte de leurs suites au directeur de l'Association normande.

Le propriétaire du mâle primé qui ne se conformerait pas à ces prescriptions, sera signalé au directeur de l'Association normande par l'inspecteur de l'arrondissement. Il sera exclu des concours de l'Association, et sa contravention sera rendue publique par tous les moyens de publicité dont le directeur de l'Association pourra disposer.

Les primes pour les bêtes bovines, ovines et porcines, ne seront décernées que sur la décision des jurés, estimant que les animaux sont dignes de les recevoir.

Vaches laitières. — L'Association décernera deux médailles et deux mentions aux plus belles et meilleures vaches laitières de la vallée de Bray.

1er. Prix. — Une médaille et 150 fr.

2e. Prix. — Une médaille et 100 fr.

1re. Mention.—Médaille d'argent.

2e. Mention. — Médaille de bronze.

Une médaille d'argent et deux mentions honorables seront décernées aux laiteries les mieux tenues, sur le rapport d'une commission, qui sera nommée à l'avance, par les soins de l'inspecteur de l'Association.

Une médaille d'argent et deux mentions seront également décernées, sur le rapport d'une Commission, aux propriétaires des fromageries les mieux administrées.

Une *médaille d'honneur* sera décernée à l'exploitation agricole, de 20 hectares au moins, qui aura été jugée la mieux gouvernée et qui nourrit proportionnellement le plus de bestiaux. Une Commission, nommée par l'inspecteur de l'Association normande, visitera les différentes fermes et présentera un rapport écrit et détaillé sur les résultats de son inspection.

Une médaille d'argent sera destinée au propriétaire dont les fumiers sont le mieux aménagés dans l'arrondissement de Neufchâtel.

Ces différents prix seront décernés avec solennité, en présence de M. de Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture.

Les mémoires contenant des propositions, ou des instructions concernant l'agriculture, devront être envoyés, avant le 15 juillet, soit à Caen, à M. de Caumont, directeur ou à M. Daniel, secrétaire-général de l'Association, soit à Rouen, à M. J. Girardin, inspecteur de la Seine-Inférieure, soit à Neufchâtel, à M. Desjobert, député, inspecteur de l'arrondissement de Neufchâtel, et seront immédiatement remis à une Commission spéciale.

L'Association normande a, la première, donné l'exemple des grandes réunions agricoles, appelées Congrès : Depuis 1832 elle s'est réunie chaque année dans une ville de la province qui forme sa circonscription, faisant pendant cinq à six jours, sur l'état de l'agriculture, les pratiques suivies, les améliorations désirables,

etc., etc., des enquêtes dont le résultat, consigné dans les douze gros volumes de *l'Annuaire normand*, est déjà un monument précieux. Cette année, c'était comme on vient de le voir, à Neufchâtel (Seine-Inférieure) que l'Association avait convoqué son treizième Congrès. M. Desjobert, député, membre du conseil général de l'Agriculture, avait préparé d'importants travaux. L'Association avait provoqué une exposition d'instruments aratoires. La réunion de l'Association à Neufchâtel a été une véritable fête agricole, comparable à celles qui ont lieu en Angleterre. Le conseil municipal avait, sur la demande de M. Denoyelle, maire de la ville et président du comice, voté généreusement 2,000 francs pour disposer les salles de l'hôtel-de-ville, préparer le champ du concours, construire des tentes et pour divers préparatifs.

Le 24 juillet, la session s'est ouverte par un discours de M. de Caumont, directeur, et un rapport de M. Girardin. Ce dernier a, suivant l'usage, indiqué les attributions des trois sections, puis les travaux ont commencé et ont été poursuivis avec une activité que l'on ne trouve que dans les Congrès de l'Association normande: là, pas un instant de perdu dans la journée; ainsi, pendant que les sections discutaient et conféraient sur l'état de l'agriculture et ses besoins, avaient lieu, sous la direction de commissions spéciales, les concours des bestiaux et les expériences sur le procédé de M. Guesnon, venu tout exprès de Libourne, pour apprendre à nos cultivateurs les signes au moyen desquels il reconnaît la qualité des vaches laitières.

L'an prochain le Congrès aura lieu à Argentan, non loin du haras du Pin, à peu près au centre de la Normandie, et très-certainement le concours provincial de bestiaux sera des plus remarquables, car peu à peu on s'accoutumera à se déplacer; toutefois on y verra peu d'animaux appartenant à des contrées éloignées de plus de 60 kilomètres; on aurait tort de se faire illusion sur ce fait; mais revenons à la réunion agricole de Neufchâtel.

Plus de 250 agriculteurs y ont pris part; il était venu des agro-

nomes en grand nombre des divers points de la province. Jamais Neufchâtel n'avait reçu dans ses murs autant d'hommes distingués; il y avait des députés de Caen, de Lisieux, de Falaise, de Pont-l'Évêque, d'Argentan, de Bayeux, d'Evreux, de Paris, de Rouen, du nord de la France (1), de toutes les parties de l'arrondissement. A voir cette affluence, on aurait pu se croire dans une grande ville, et, chose insolite de nos jours, c'était la science et non la politique qui donnait lieu à ce rassemblement pacifique et sérieux.

L'enquête agricole a été dirigée avec intelligence et activité par MM. de Caumont et Girardin, dont les questions imprimées avaient été adressées long-temps à l'avance et répandues à profusion par M. Desjobert. L'absence fort regrettable de cet honorable député de l'arrondissement n'a pas entravé la marche des enquêtes, grâce aux préparatifs qu'il avait surveillés lui-même et au zèle de MM. Girardin, Desnoyelle, Combes-Syès, sous-préfet, de Caumont, Bourlet de la Vallée, Dubreuil et des autres membres qui se sont succédé au bureau.

Parmi les agriculteurs qui ont pris la part la plus active aux discussions nous citerons surtout MM. Mabire, Normand, Villain, Parmentier, du Lesmont, Pollet, Lesage, Drevet, Guyant, de Croutelles, Lelong; Lebarillier, de Caen; Duhamel, Aumont et Lemétayer des Planches, de Pont-l'Évêque; Girardin, Dubreuil, de Moy, Fauchet, Hédouville, de Rouen; Lemarié, d'Yvetot; Beaudoin, de Pavilly; Delalonde du Thil, de Cailly, etc.

N^ta^. Le Congrès de l'Association normande s'ouvrira le 14 juillet 1846 à Argentan (Orne); le grand concours de Bestiaux aura lieu le 18 — le 19 courses de chevaux au Haras du Pin, et exhibition de l'établissement. Le 20 clôture de la session à Argentan.

---

(1) M. le Vte. de Madrid y représentait l'Association du Nord.

Association Bretonne et Congrès régional de la Bretagne.

En ouvrant le Congrès agricole et industriel de l'Association normande à Mortagne, en juillet 1843, M. de Caumont annonçait en ces termes la création de l'*Association Bretonne ;*

« Dans une grande province voisine, la Bretagne, on vient de « créer à l'imitation de l'Association normande, une institution « dont les statuts sont les mêmes que les nôtres. Le savant agronome, « M. J. Rieffel, en est le directeur, et M. du Chastellier le secrétaire-« général. Ces deux hommes éminents, et ceux qui se sont réunis à « leur appel pour jeter les bases de l'Association bretonne, sauront « imprimer au progrès, dans le vaste pays qu'ils explorent, une « grande impulsion. Nous applaudissons de toute notre âme à leurs « généreux efforts, et l'Association normande sera toujours heureuse « de prêter son concours à l'Association bretonne comme à une sœur, « au succès de laquelle elle porte le plus vif intérêt. »

« Ce fait, la création d'une Association bretonne, est, selon nous, « d'une importance immense, et c'est une des plus heureuses nou-« velles que, depuis dix ans, j'aie eu à vous annoncer, en ouvrant « votre session générale.

« Il est honorable, pour l'Association normande, d'avoir étendu « son influence au-delà des frontières normandes, et de voir son œuvre « appréciée et imitée dans d'autres provinces : c'est un honneur qui « lui impose le devoir de continuer ses travaux et d'y apporter le « même zèle et le même dévouement que par le passé. »

Le premier Congrès agricole de l'Association bretonne se tint le 20 septembre, dans la ville de Vannes ; plusieurs Normands s'y rendirent, afin de témoigner de leur sympathie pour l'institution qui a voulu suivre la même marche et la même direction

d'études que l'Association normande, et pour s'inspirer eux-mêmes des innovations adoptées par leurs voisins de l'Armorique.

Effectivement, les bases de l'Association avaient été arrêtées dans une réunion tenue à Vannes ; deux mois auparavant le réglement suivant avait été adopté :

Art. I. L'association bretonne est fondée pour hâter le développement des progrès agricoles de la Bretagne, et former un centre d'études et de relations.

Art. II. L'Association tiendra tous les ans une session, sous le nom de Congrès agricole de la Bretagne, à laquelle toutes les sociétés et les agriculteurs sont appelés à concourir.

Art. III. Cette session aura lieu successivement dans les villes principales des cinq départements de la Bretagne.

Art. IV. On n'y traitera que des matières se rattachant à l'agriculture.

Art. V. A la suite de chaque session du Congrès, il y aura, pour les cinq départements de la Bretagne, une grande exhibition d'animaux domestiques. — Des prix seront attribués aux plus beaux animaux des races appelées à concourir.

Art. VI. L'Association est administrée par un conseil composé d'un directeur, d'un secrétaire-général et d'un trésorier, tous nommés pour quatre ans, à la pluralité des suffrages. Ils pourront être réélus.

Art. VII. A chaque session du Congrès un bureau particulier sera nommé par les membres présents. Il se composera d'un président, de deux vice-présidents au moins, et de deux secrétaires. Les membres du conseil de direction en feront partie de droit.

Le Congrès se divisera en sections; chacune nommera son président et son secrétaire.

Art. VIII. Dans chaque département de la Bretagne, l'Association aura des inspecteurs d'arrondissement, qui seront nommés pour un an et rééligibles ; ils correspondront directement avec le conseil de direction, et avec les Sociétés et les Comices.

Art. IX. Chaque Congrès ne pourra durer plus de dix jours, et on y indiquera toutes les affaires et les questions à traiter dans le Congrès suivant. Ces questions, imprimées, seront ensuite envoyées, six mois à l'avance, par la direction, à tous les membres de l'Association.

Art. X. Pour être membre de l'Association, il suffira d'adhérer aux présents statuts et de payer une somme de 5 fr. par an, ou de 15 fr. en recevant le journal de l'Association.

L'ouverture du 1er. Congrès de l'Association fut fixée au 20 septembre, il fut décidé que les travaux se subdiviseraient ainsi qu'il suit :

1°. *Statistique agricole de la Bretagne.* — Recherche des faits, documents sur la population, la production, la consommation, les richesses de la nature et de l'industrie humaine.

2°. *Economie rurale.* — Travail, assolements, systèmes d'exploitation et de culture, administration rurale, capitaux, baux, domaines, estimation des biens-fonds, comptabilité, rapports et influences diverses de la théorie et de la pratique.

3°. *Culture.* — Climat, sol, amendements, engrais, défrichements, façons de la terre, ensemencements et plantations, récoltes, céréales, racines, plantes diverses, prairies naturelles et artificielles, irrigations, industrie séricicole, mûriers, maladies des plantes, insectes nuisibles.

4°. *Bestiaux.* — Economie du bétail, chevaux, bœufs, moutons, porcs, élevages, engraissements, alimentation, soins, art vétérinaire.

5°. *Art forestier.* — Pépinières, arbres, plantations des forêts, culture et aménagement, exploitation des bois, produits, estimation.

6°. *Économie sociale agricole.* — Richesse, production, consommation et distribution, voies de communication, impôts, douanes, question des fers, des bestiaux, des sucres, des lins, des laines, des graines, législation rurale et toutes questions d'industrie agricole.

7°. *Horticulture.* — Arbres fruitiers, semis, taille, etc., serres, plantes exotiques, fleurs, etc., paysages et jardins.

8°. *Vœux.*

Conformément à la décision prise, le Congrès s'ouvrit à Vannes le 20 septembre, dans la salle de la mairie de Vannes, on vit flotter aux côtés du fauteuil du président deux drapeaux, l'un aux couleurs des cinq départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche, offert par l'Association normande à l'Association bretonne comme gage de sa sympathie et de sa cordiale fraternité, en la voyant entrer comme elle dans la voie du progrès et des études agricoles ; l'autre à la couleur noire, à la blanche hermine, portant cette devise : *Kent mervel* (jusqu'à la mort), offert en retour par l'Association bretonne à l'Association normande.

Autour des membres du conseil de direction, MM. Rieffel, directeur de l'Institut agricole de Grand-Jouan, président; Duchastellier, membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère, secrétaire; Philippe Kerarmel, secrétaire de la Société d'agriculture de Lorient, trésorier, nommés dans la première assemblée tenue à Vannes les 3 et 4 mai dernier, vinrent se réunir, dès les premières séances, MM. de Labourdonnaye, député de l'arrondissement de Lorient; Lorois, conseiller d'Etat, préfet du Morbihan; de Caumont, directeur de l'Association normande; Legall, conseiller à la Cour royale de Rennes, et président de la Société d'agriculture de cette ville; Bizeul, de Blain, membre de l'Institut des provinces; Avrouin, receveur général du Morbihan; Derotries, inspecteur de l'agriculture pour le département de la Loire-Inférieure; Desjars, président du comice central de l'arrondissement de Guingamp; Pradier, secrétaire-général du Morbihan; Hernio, membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère; de Francheville et de Robien, membres du conseil-général du Morbihan; B^on. de Coëtdihuel, inspecteur général des haras; Jéhanno, président de la Société d'agriculture de Lorient; Laplume, président

du comice de Ploermel; Godard, président du comice du Faouët; Houel, directeur du haras de Langonnet; Le Masne, ancien élève de l'Institut agricole de Grand-Jouan, et un grand nombre d'agronomes et d'agriculteurs distingués.

Après avoir donné lecture de l'autorisation du ministre aux statuts de l'Association, et annoncé l'arrivée de M. de Sainte-Marie, inspecteur de l'agriculture, M. Rieffel, président, dans un discours d'ouverture, plein de faits et de vues utiles, commença par signaler les causes diverses qui, de nos jours, ont attiré l'attention publique sur l'agriculture. Il énuméra ensuite toutes les Sociétés d'agriculture et les comices qui ont été fondés dans l'intention de provoquer et de soutenir le progrès agricole. Mais il pensa que, dans la France représentative, où les intérêts agricoles dépendent souvent des votes des divers corps constitués, ces sociétés locales sont trop faibles pour se faire entendre. Il cita, à ce sujet, les questions vitales pour la Bretagne des droits d'octroi sur les bestiaux, des lins, des canaux, des irrigations, des sels, des chevaux, etc.

Une vaste association, dit-il, doit nécessairement avoir une voix bien autrement prépondérante dans la discussion des intérêts matériels; et quant aux connaissances théoriques et pratiques que doivent amener les sessions annuelles, elles apparaissent à ses yeux d'un intérêt majeur.

L'Allemagne, dont nous sommes chaque année tributaires, a procédé par de grandes associations. Celle du grand duché de Bade, dont le siége est à Carlsruhe, compte plus de six mille membres. Il est facile de comprendre quelles lumières et quelle puissance portent avec elles de semblables associations. Comme organe prépondérant dans notre société française, une grande association bretonne fortement constituée, paraît devoir être une énergique représentation des intérêts de l'agriculture.

M. Rieffel a dit en terminant son discours : « Le directeur de « l'Association normande est venu au milieu de nous nous apporter « les sympathies de sa province, pour les travaux auxquels nous

« allons nous livrer. Permettez-moi, Messieurs, de remercier en votre « nom, au nom de l'Association bretonne, M. de Caumont, des « sympathies qu'il nous apporte, ainsi que de sa bienveillante colla- « boration. Permettez-moi aussi de remercier vos magistrats de l'em- « pressement avec lequel ils nous ont deux fois accueillis, et de « l'active sollicitude qu'ils n'ont cessé de témoigner en faveur de « notre association. »

M. de Caumont prit à son tour la parole et annonça la mission dont il était chargé par l'Association normande, d'exprimer toutes ses sympathies pour l'œuvre de l'Association bretonne, puis, après avoir tracé dans un exposé méthodique, les objets divers qui ont occupé l'Association normande, il termina en ces termes :

« Le succès de l'Association bretonne ne saurait être douteux ; « vous allez travailler au bien-être d'une province dont tous les « besoins vous sont connus, dont la population est laborieuse. Les « hommes honorables qui ont adhéré aux statuts de l'Association « bretonne, le talent bien connu de votre secrétaire général, M. Du- « chastellier, de MM. Houël, Kerarmel et des membres qui ont pris « part à votre première réunion, donnent les plus grandes espérances « et garantissent la bonne direction de vos travaux. Vous avez pour « président un des agriculteurs les plus instruits du royaume, un « homme qui sait allier la pratique à la théorie et qui a déjà fait « pour la France occidentale ce que Mathieu de Dombasle a fait « pour nos provinces de l'Est. Avec votre concours, Messieurs, M. J. « Rieffel, dont le savant recueil est si instructif et si plein de faits, « répandra dans toute la Bretagne les connaissances et les bonnes « pratiques agricoles.

« Pour se répandre, pour s'infiltrer dans la vie du peuple, ces « pratiques ont besoin du concours d'une association comme la « vôtre qui, en recommandant ce qui est bon, sache aussi sur- « monter les entraves qui pourront parfois se présenter.

« Les heureux résultats de l'Association seront surtout compris en « Bretagne, cette grande province qui a, plus qu'aucune autre,

« conservé son esprit public et son individualité. Gardez-le, Messieurs, « cet esprit de province; gardez-la cette énergie de pensée et « d'action qui distingue le noble caractère breton; gardez vos « croyances, votre fidélité à la loi jurée; repoussez cet esprit de « doute et d'égoïsme, cette lèpre des âmes, qui énerve et ramollit les « caractères, qui substitue au dévouement et aux pensées généreuses « la faiblesse et la timidité.

« Il vous appartient, Messieurs, de fortifier et de féconder tous « les germes que le pays renferme et qui n'attendent qu'une bonne « impulsion pour se développer et produire; en tirant les agriculteurs « de l'isolement où beaucoup d'entre eux vivent encore, en les « mettant en rapport par des réunions générales telles que vos « Congrès, vous aurez fait un pas immense vers le progrès; « et ne craignez pas surtout de demeurer en-deçà du but que vous « vous proposez, car vous irez plus loin que vous ne l'aviez espéré.

« Vues de loin, les meilleures choses apparaissent sous une forme « abstraite, toujours un peu vague et inanimée; ce n'est que de « près, lorsqu'elles se transforment en œuvre spéciale, en résultats « positifs, qu'on en comprend toute la portée; or, en appelant au « sein de l'Association bretonne tous les hommes de science et de « dévouement, en donnant une grande et large impulsion aux progrès « de tout genre, en cherchant à entretenir et à fortifier la vie locale, « *vos espérances seront largement dépassées*, votre œuvre grandira « chaque jour, et vous aurez à vous féliciter d'avoir doté votre « belle province d'une institution qui aura puissamment contri- « bué aux améliorations que le pays réclame et que vous saurez « réaliser. »

Les quatre jours de séances furent bien remplis; le compte-rendu de cette 1re. session forme un volume in-8°. de 127 pages.

M. Duchastellier, secrétaire-général, ayant rendu compte des travaux de la direction jusqu'au jour de la réunion de l'Association, on procéda immédiatement à la formation du bureau du Congrès,

qui fut ainsi constitué : MM. Lacrosse, député du Finistère, président ; de Labourdonnaye, député du Morbihan, et de Caumont, directeur de l'Association normande, vice-présidents ; Houel, directeur du haras de Langonnet, et Desjars, délégué du comice de Guingamp, secrétaires-généraux.

1re. *Section. — Statistique, économie rurale, économie sociale, vœux.* MM. Hernio, membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère, président ; Le Masne, ancien élève de l'Institut agricole de Grand-Jouan, secrétaire.

2e. *Section. — Culture, bestiaux, art forestier, horticulture.* MM. Jéhanno, président de la Société d'agriculture de Lorient, président ; Dahirel, secrétaire.

3e. *Section — Archéologie et beaux-arts.* MM. Lorois, conseiller d'Etat, préfet du Morbihan, président ; Taslé, maire de Vannes, secrétaire.

2e. Session. — La seconde session du Congrès breton s'ouvrit à Rennes le 29 septembre 1844. M. Rieffel, directeur, prononça un discours dans lequel il s'élevait à de hautes considérations d'économie agricole et d'économie politique.

« Savez-vous, disait-il, quels ont été les efforts de l'agriculture française depuis la fondation de la première association agricole ? En 1762, le récensement du royaume donnait 21 millions 769,163 habitants, et, en 1841, nous avons eu un chiffre de 34 millions164,875. Ainsi, malgré les convulsions politiques de toute espèce, et les guerres désastreuses qui ont désolé notre patrie durant cette période, la population sera doublée prochainement. Ainsi la même surface de terre qui nourrissait un homme en 1762, pourra en nourrir deux un siècle après ; et ces deux hommes seront incontestablement mieux nourris et mieux vêtus.

« Si de la population nous passons aux produits, nous trouvons que l'agriculture, à elle seule, crée annuellement plus de valeurs que toutes les industries manufacturières prises ensemble. La sta-

tistique les porte à plus de sept milliards. D'où il suit évidemment que la France est, avant tout, une nation essentiellement agricole, et que c'est dans l'agriculture qu'elle trouve ses plus grandes ressources.

« Nous ne saurions trop insister sur l'ensemble de ces faits, pour porter notre conviction au cœur des hommes qui dirigent la société ; car l'agriculture, de nos jours, tend à prendre un rôle social de plus en plus important. Déjà les esprits les plus éminents cherchent en elle le remède le plus efficace aux misères de notre âge, et les prestiges de l'industrie manufacturière commencent à pâlir. De toutes parts on comprend que l'avenir a besoin de s'appuyer sur l'agriculture. Avec les progrès inimaginables de la chimie et de la mécanique, appliqués aux seuls arts industriels, savez-vous le tableau que nous pourrions avoir bientôt sous les yeux ? Nous pourrions voir un jour l'ouvrier futur assis à une table d'acajou, recouverte de linge damassé ; ses pieds fouleront un moelleux tapis, et il portera sur son corps des chemises de batiste ornées de dentelles. Rien ne manquera à son bonheur, rien que..... le pain. — Oui, Messieurs, c'est le pain et la viande qu'il nous faut préparer pour le dîner du travailleur futur ; car, dans notre siècle de travail, le peuple, qui nous suit de proche en proche, va demander avec une énergie croissante sa place au banquet de la vie.

M. Duchastellier, secrétaire-général, succéda à M. Rieffel, et prononça un discours également remarquable :

« Deux faces nouvelles, dit M. Duchastellier, sont aujourd'hui à considérer dans la science agricole proprement dite. »

« Long-temps on crut ne devoir s'arrêter qu'à la pratique ou à la théorie, considérée sous le rapport de la production et de la plus grande fécondité du sol.

« Ces termes de la science des champs étaient déjà vastes ; mais ils ne devaient plus suffire, ou, pour tout dire, ils ne comprenaient plus, suivant nous du moins, toute la question telle que les événements l'ont posée.

« Etudier le sol et produire seront toujours les premières et les plus larges bases de la science agricole, que nous entendons aborder sans doute; mais, pour que l'agriculture elle-même, en rapport, en concurrence inévitable avec les autres branches de la richesse publique, liée dans ses intérêts et dans ses mouvements aux intérêts et aux mouvements de l'Etat lui-même, prenne le juste essor qu'elle doit acquérir, il faut qu'elle s'efforce de lutter partout et à tout moment, dans toutes les directions, éloignées ou rapprochées, avec les intérêts nationaux ou étrangers, qui forment en quelque sorte le milieu où elle doit s'avancer, pour grandir et se mettre au rang qui lui a été dévolu, de première et principale industrie du pays.

M. Duchastellier annonça en ces termes les progrès croissants de l'association :

« Des adhésions nous sont venues de tous les points de la Bre-
« tagne. Les premières autorités, dans tous les départements, nous
« ont apporté leur concours. Les sociétés d'agriculture et les comices
« nos aînés dans le bien que nous avons tous à cœur, nous ont
« prêté l'appui de leurs noms et de leur expérience; partout les agro-
« nomes et les agriculteurs les plus distingués se sont mêlés à nous,
« nous formons une sainte ligue dont la bannière, en portant
« la vieille devise du pays, le *Kent mervel* de nos pères, dit à
« tous ceux qui voudront nous comprendre, qu'aussi résolus dans
« la voie du progrès et de l'étude que nos aînés le furent dans celle
« de l'émancipation et de la liberté, nous resterons Bretons comme
« eux, tout en travaillant pour le mieux-être de nos semblables,
« pour l'émancipation des faibles et l'initiation des plus arriérés aux
« incontestables bienfaits de la science et du progrès, autres con-
« quêtes qui devront aussi élever notre fierté. »

Les bureaux du Congrès furent ensuite composés ainsi qu'il suit :

M. de Berthois, député d'Ille-et-Vilaine, *Président-général.*

M. de la Haye-Jousselin, député de la Loire-Inférieure,
Mq^is. d'Argentré, propriétaire,
M. Baron du Taya, président de la Société départementale d'Agriculture des Côtes-du-Nord,
} *Vice-Présidents généraux.*

M. Ducrest de Villeneuve,
M. Neveu-Derotrie,
M. de Courte,
M. Le Masne,
} *Secrétaires.*

1re. SECTION. — *Statistique et Economie rurale.* M. Amaury Dréo, président ; M. Olive, secrétaire.

2e. SECTION. — *Cultures et Bestiaux.* M. Hernio, président ; M. le Court de la Villethassetz, secrétaire.

3e. SECTION. — *Archéologie.* M. A. de Blois, président ; M. de Kerdrel, secrétaire.

Les séances furent très-animées et remplies de discussions d'un haut intérêt.

Une grande exhibition de bestiaux avait été préparée.

Conformément à l'arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 8 mai 1844, qui confiait à l'Association Bretonne le soin de distribuer de grands prix provinciaux, et invités par les organes de la Direction, un grand nombre de propriétaires et d'agriculteurs des cinq départements de la Bretagne étaient accourus des points les plus éloignés. Dès le 1er. octobre, on voyait avec intérêt passer sur les routes les beaux étalons qui étaient amenés. Les fermiers arrêtaient les conducteurs, pour s'informer des races de ces animaux, de leur régime, de leur valeur ; ils demandaient leur histoire. C'était quelque chose d'inusité, et qui invitait au progrès.

Ces animaux, exposés deux jours de suite, ont constamment attiré une foule nombreuse d'amateurs, curieux d'admirer les formes et les proportions des animaux admis au concours. La diversité que présen-

taient plusieurs animaux de races différentes, était surtout un point d'étude et de comparaison pour un grand nombre de personnes que la rareté du spectacle avait attirées. De très-beaux taureaux de race suisse, pure ou croisée; des *Durham* fort distingués; plusieurs taureaux de race normande ou poitevine; et, dans leur petite taille, quelques étalons de race bretonne, avec des extrémités sveltes et nerveuses, se partageaient l'attention des amateurs. Quelques beaux verrats de race bretonne, croannaise et anglo-saxonne, ainsi que plusieurs béliers, complétaient l'exhibition dont un premier essai se faisait ainsi sur le Champ-de-Mars de la ville de Rennes.

M. Pontallié, homme dévoué et plein de zèle, que tous les agriculteurs de l'Ille-et-Vilaine ont appris depuis long-temps à apprécier, par les nombreux services qu'il rend chaque jour à la science, avait bien voulu présider aux détails de cette fête.

Les primes et les récompenses furent distribuées dans la séance publique et solennelle du 3 octobre.

Des vœux d'une haute portée furent émis par l'Association et parmi les travaux les plus remarquables de la session, il faut citer le beau mémoire de M. Rieffel, sur l'organisation de l'agriculture.

Le compte-rendu de la session forme une brochure in-8°. de 220 pages.

3e. SESSION. — En 1845 le Congrès breton s'est ouvert le 2 août, à Nantes, par deux discours remarqnables, l'un de M. Rieffel, directeur, l'autre de M. Duchastellier, de Quimper, secrétaire-général. Le bureau général a été ainsi constitué : M. de la Haye-Jousselin, président; vice-présidents : MM. Chaper, préfet de la Loire-Inférieure; de Caumont, directeur de l'Association Normande; de Ste.-Marie, Inspecteur-Général de l'agriculture; Cte. Olivier de Sesmaisons, Ferdinand Fabre, maire de Nantes.

M. Ditmer, conseiller d'Etat, directeur général de l'agriculture et des haras, a passé plusieurs jours à Nantes pendant la session.

Parmi ceux qui ont pris la parole nous citerons :

Quatre membres du Conseil général de l'agriculture, MM. de Caumont, de Ste.-Marie, Rieffel et Pommier ; la plupart des inspecteurs de l'Association Bretonne, M. le Mqs. d'Argentré, de Vitré ; M. Bourel-Roncière, des Côtes-du-Nord ; M. Houel, du Morbihan ; M. Taslé, maire de Vannes ; M. Galles, conseiller de préfecture à Vannes ; M. le Bo. Du Taya, de St.-Brieux, qui a traité la question des lins ; M. Querret, de Morlaix ; M. Bizeul, de Blain ; M. de Keridec et un grand nombre d'autres membres.

Une exposition de fleurs, un concours de charrues et une exhibition d'instruments aratoires perfectionnés a eu lieu pendant la session.

Le concours provincial de bestiaux s'est tenu sur la prairie de Mauves, où avaient eu lieu les courses de chevaux.

La distribution des primes a été faite avec solennité en présence des autorités civiles et militaires du département. M. de La Haye-Jousselin a ouvert la séance par une allocution et a successivement appelé les rapporteurs : le prix proposé par M. de Caumont pour l'exécution de cartes agronomiques en Bretagne, a produit le résultat qu'on en espérait ; une carte du Finistère, dressée sur une grande échelle, a été présentée, et la Commission en a été assez satisfaite pour donner immédiatement à l'auteur la moitié du prix, en lui indiquant les additions et modifications qui doivent rendre, pour l'an prochain, son travail complet.

Cette séance dans laquelle M. Duchastellier, secrétaire-général, a résumé les travaux de la session, avait attiré un grand nombre de spectateurs et de dames Le Comice de Nantes y a distribué ses prix sous le patronage de l'Association Bretonne.

La classe d'histoire de l'Association a tenu ses réunions à la préfecture, sous la présidence de M. de Blois ; M. de Kerdrel remplissait les fonctions de secrétaire.

La 4e. session du Congrès de l'Association Bretonne s'ouvrira à St.-Brieux dans les premiers jours d'août 1846.

Congrès agricole du nord de la France.

1re. SESSION. — En 1842, M. de Tocqueville, président de la Société d'agriculture de Compiègne, convoqua dans cette ville une réunion d'agriculteurs.

On s'y occupa spécialement des moyens de procurer aux laines un écoulement plus avantageux : un procès-verbal très-intéressant résuma les discussions de cette première session et fut imprimé par les soins de la Société d'agriculture de Compiègne.

2e. SESSION.—La 2e. session s'ouvrit le 27 novembre 1843, à Senlis : on y remarquait M. le baron de Tocqueville, qui avait provoqué la première session ; M. Lemaire, député ; M. Ivart ; M. de Caumont, M. Royer et M. Pommier, membres du Conseil général de l'agriculture; M. Barillon, député ; M. d'Ermigny, de Péronne ; M. Bazin, directeur de l'Institut agricole du Mesnil-St.-Firmin ; M. le comte de Turenne, de St.-Quentin ; M. Fouquet-d'Hérouelle, président du conseil-général de l'Aisne ; M. Girard, président du comice agricole de Clermont ; M. Elisée Lefebvre, de Paris ; M. Cordier, de Melun, et un grand nombre d'autres notabilités agricoles. 12 départements s'y trouvaient représentés. Les discussions sur la question des laines furent animées et très-intéressantes.

Un droit de 22 p. 100 *ad valorem*, et une préemption illusoire, établis comme mesure protectrice de l'industrie des moutons en France, ont anéanti chez nous la production des laines fines ; l'Allemagne nous en fournit annuellement pour plus de 23 millions, et les frais de production sont tels, chez nous, que malgré le prix supérieur accordé à ces laines dans les manufactures françaises, malgré les droits de douane, qui sont toujours d'au moins 11 p. 100, quelque audacieuse et habile que l'on suppose la fraude, malgré le prix du transport qui excède presque toujours 60 centimes par

kilogramme, nos producteurs de laine fine renoncent de plus en plus à leur industrie, la remplacent par la production des laines métisses, beaucoup plus grosses, et multiplient tellement cette qualité, elle-même, sur le marché français, que son placement ne peut plus avoir lieu qu'à des conditions beaucoup moins favorables qu'autrefois. Telle est la situation dont le Congrès de Compiègne, en 1842, et celui de Senlis, en 1843, ont étudié les causes et cherché le remède.

M. Cordier, de Melun, et la commission spéciale ont proposé de fixer ainsi la valeur catégorique des laines.

Les grosses, au droit actuel de.	22	p. 100
Les moyennes, au droit de.	27 1/2	p. 100
Et les fines au droit de.	33	p. 100

Mais une très-grande majorité s'est prononcée pour la demande, au gouvernement,..... de l'élevation à 33 p. 100, sur toutes espèces de laines, du droit actuel de 22 p. 100.

M. Fouquet-d'Hérouel fit une proposition qui fut vivement appuyée par plusieurs membres, notamment par M. de Tocqueville, qui, dans une longue improvisation, fit ressortir tous les avantages qui pourraient en résulter. C'était de tenir chaque année, à Paris, un congrès agricole formé des délégués de 800 comices et sociétés d'agriculture des départements. Un réglement préparé d'avance par M. de Tocqueville, fut adopté, et il fut décidé que la 1re. session de ce congrès aurait lieu, en 1844, à Paris, et s'ouvrirait le 26 février.

3me. SESSION. Le Congrès des producteurs de laine réuni, en 1843, à Senlis, et qui a, comme on vient de le dire, fondé, sous le titre de *Congrès central d'agriculture*, une réunion annuelle à Paris, crut, après avoir pris cette importante détermination, qu'il n'aurait plus d'objet, et que sa mission était remplie. M. de Caumont prit la parole pour s'opposer à cette idée ; il demanda que non-seulement la réunion continuât chaque année, mais encore qu'elle agrandit le cercle

de ses discussions ; qu'au lieu de s'occuper exclusivement des laines, comme elle l'avait fait depuis deux années, elle embrassât tout ce qui intéresse l'agriculture du nord de la France, et qu'au lieu de rester parquée dans le département de l'Oise, elle allât successivement tenir ses séances dans les cinq ou six départements qui ont une agriculture analogue. Enfin, M. de Caumont ajoutait que, plus tard, s'il y avait lieu, comme il le pensait, on aviserait à adopter une organisation plus ou moins ressemblante à celle de l'Association normande et de l'association bretonne. Cette proposition fut d'abord reçue très-froidement ; mais elle fut appuyée par deux hommes de mérite, M. Bazin, du Mesnil St.-Firmin, et M. d'Hermigny, de Péronne ; le lendemain M. de Caumont, qui avait eu l'occasion de convaincre plusieurs membres influents de son importance, réussit à la faire adopter à une assez grande majorité. La ville de St.-Quentin fut désignée pour siége de la réunion, qui a pris le nom de *Congrès agricole du nord de la France,* et s'est constituée le 21 Octobre 1844. On y a remarqué près de quatre cents agriculteurs ou propriétaires.

Le Congrès a abordé les questions les plus graves, et l'on peut dire que ces discussions ont été intéressantes et bien conduites. Peut-être trouvera-t-on seulement que le programme a été trop fidèlement calqué sur celui du Congrès central, tenu à Paris en février 1844. Sans doute il y a des questions, celles des graines oléagineuses, par exemple, qui devaient être reportées à St.-Quentin, pays très-fortement intéressé dans la question ; mais il faudra par la suite composer le programme de manière à ne pas y faire entrer toutes les questions qui auront été discutées au Congrès central, de peur que les Congrès agricoles provinciaux ne paraissent calqués sur celui de Paris. Il faut, nous le croyons, que ces Congrès aient chacun leurs points de vue et leurs spécialités.

Voici les principales questions qui ont occupé l'assemblée :

« Organisation des chambres consultatives d'agriculture;

« Embrigadement des gardes-champêtres;

« Encouragements à donner à l'agriculture;

« Droit sur les laines;

« Impôt sur la graine de sésame;

« Droits à l'entrée des lins, chanvre, fils et toiles de l'étranger;

« Régime des haras;

« Droit d'octroi au poids sur les bestiaux à l'entrée des villes et particulièrement à Paris;

« Dessèchement des marais;

« Abaissement du niveau des rivières;

« Achèvement des communications rurales.

« Vaine pâture. »

L'assemblée a décidé qu'en attendant l'organisation de l'enseignement agricole complet, des cours d'agriculture doivent être établis dans les écoles normales primaires;

Que des étalons carrossiers, fortement membrés, ayant beaucoup d'énergie et de sang, propres à faire des chevaux de poste, de diligences, d'artillerie ou de carrosse, sont plus particulièrement en rapport avec les juments, les terres, les méthodes de culture des départements du Nord, et doivent être préférés;

Qu'on devrait augmenter le nombre des primes de monte des étalons approuvés, en prenant les meilleurs de chaque race de trait;

Que, jusqu'à ce que le nombre des étalons approuvés suffise aux besoins, il doit être pris des mesures pour que les étalons rouleurs soient assujettis à la visite d'une Commission qui constate leur bon état de santé;

Que le Gouvernement devrait faire entrer un plus grand nombre d'agriculteurs dans le Conseil supérieur du commerce, afin que l'agriculture y eût une part d'influence égale à celle de l'industrie et du commerce.

M. de Madrid a donné lecture d'une proposition relative à la fondation d'une Association des départements du Nord, à l'instar des Associations normande et bretonne.

4e. SESSION. — *Congrès de l'Association du Nord, à Cambray.* Le Congrès agricole du Nord de la France, réuni à Cambrai le 5 novembre 1845, vient de clore la session. 250 membres y ont siégé. Le bureau des séances générales a été composé de M. Bon. de Contencin, président; MM. de Caumont, Fouquer-d'Hérouël, Wilbert, vice-présidents; MM. Bochart, de Tillancourt et Evrard, secrétaires. L'année dernière le Congrès du Nord, réuni à St.-Quentin, avait adopté en principe qu'il serait formé une association permanente, fondée sur des bases analogues à celles de l'association Normande et de l'association Bretonne; une commission avait été nommée pour rédiger les statuts : cette commission a présenté son travail à l'ouverture de la session. Mais il était facile de reconnaître que le projet n'était applicable qu'à la tenue d'un congrès annuel, et nullement à une association permanente ayant une vie continue et exerçant son action sur plusieurs départements. M. de Caumont a d'abord attaqué plusieurs dispositions de ce projet, et après une discussion assez longue, dans laquelle ont été entendus MM. Corne, député; marquis d'Havrincourt; Royer, inspecteur-général de l'agriculture; Bauchard, de St.-Quentin; Vte. de Madrid, de Vervins; de Tillancourt, de Château-Thierry; ce projet, adopté en partie, a été renvoyé à la 1re. section du Congrès pour être complété.

M. de Caumont a soumis à ce bureau quelques dispositions concernant l'organisation du conseil-général administratif, et la nomination des officiers de l'Association : ces dispositions longuement examinées ont été adoptées. M. Bauchard a été chargé de les présenter à l'adoption de l'assemblée générale.

Après les développements de M. Bauchard, M. d'Hermigny a vivement combattu le principe de l'association, mais l'immense majorité du Congrès a adopté le projet après une discussion très-animée, dans laquelle MM. Corne, Mqs. d'Havrincourt, Pelleau, Mouton, de Douai, de Tillancourt, de Caumont, Fouquer-d'Hé-

rouël, B^on^. de Tocqueville, ont été entendus. Ce règlement constitue l'association du Nord sur des bases excellentes, son adoption est un événement considérable sur l'accomplissement duquel la présence de M. de Caumont n'a pas été sans influence. Il est probable même que, sans ses réclamations et les renseignements qu'il a donnés, on aurait adopté le projet de la commission qui ne créait point d'association, et régularisait seulement les mesures tendant à assurer la tenue d'un Congrès provincial annuel.

Après l'adoption du réglement, le Congrès a procédé à l'élection des membres du conseil-général administratif.

Le 7, une discussion s'est ouverte sur l'organisation de l'agriculture : MM. Corne et Royer ont exposé, avec un talent remarquable, un projet d'organisation qui a été approuvé après une discussion très-intéressante dans laquelle MM. d'Hermigny, d'Havrincourt, B^on^. de Tocqueville, de Caumont, Pelleau, de Tillancourt, Vte. de Turenne, Mouton, etc., ont été entendus.

Le 8, des rapports pleins d'intérêt ont été discutés. — Les habitants de Cambrai, qui ont reçu les étrangers avec un empressement tout cordial, ont offert un bal au Congrès le 8, et le 9 ; ils les ont invités à un banquet. Précédemment, M. de Contencin, sous-préfet et président du Congrès, avait réuni, chez lui, les membres de l'assemblée. Ainsi cette session qui a consacré définitivement et assuré son avenir, a été, pour l'Association du Nord de la France, féconde et intéressante.

L'Association tiendra l'an prochain son Congrès à Amiens ; cette ville a été désignée sur la demande de MM. de Turenne et de Caumont.

Association de l'Ouest.

1re. SESSION DU CONGRÈS AGRICOLE DE L'OUEST. — L'exemple donné par les agriculteurs de la Normandie, du Nord et de la Bretagne, devait être bientôt suivi dans les départements de l'Ouest ; en 1844 un projet d'association fut conçu par plusieurs agriculteurs et propriétaires des Deux-Sèvres, notamment par M. Sauzeau qui avait pris part aux travaux du Congrès central d'agriculture. L'exécution de ce projet éprouva d'abord quelques difficultés qui furent heureusement applanies et la 1re. session du Congrès agricole de l'Ouest eut lieu à Niort et s'ouvrit le 24 novembre 1844.

M. Larry, qui la présida prononça un discours d'ouverture dans lequel on remarquait les passages suivants :

Vous connaissez tout ce que promettent les succès des associations normande et bretonne, qui, placées sous la protection de noms chers à la science agricole et soutenues de l'intelligent appui du ministre de l'agriculture, ont rapidement atteint cette maturité, cette plénitude de forces que le temps seul semblerait devoir produire. Emue par ces faits remarquables, encouragée contre les chances d'un échec par d'aussi heureux antécédents, la Société d'Agriculture des Deux-Sèvres accueillit avec intérêt la proposition qui lui fut faite de resserrer par des liens plus nombreux encore les relations de bon voisinage déjà existantes entre les cinq départements de l'Ouest que limitent, au nord et au midi, la Loire, la Vienne et la Gironde ; cette riche contrée, formant le fragment le plus important de l'ancienne Aquitaine, devait se plier, sans effort, sous les lois d'une association semblable, parce que là semblent vivre encore l'unité de langage, la conformité des habitudes, et surtout une communauté réelle dans les usages et les intérêts agricoles ; un projet de si haute portée devait être et fut mûrement étudié ; des statuts furent arrêtés et soumis à l'approbation des sociétés agricoles placées dans cette circonscription ; bientôt des adhésions nom-

breuses, honorables, vinrent donner à ces statuts une respectable sanction.

Les discussions portèrent sur les sujets suivants :

1°. Y a-t-il nécessité de donner un grand développement à l'instruction théorique et pratique de l'Agriculture, et de la propager dans toutes les classes de la société ? Et quels seraient les meilleurs moyens à employer pour atteindre ce but ?

2°. Quelle est l'influence des capitaux en Agriculture, et quels moyens seraient praticables et les plus efficaces pour les y attirer, et fonder le crédit agricole ?

3°. Est-il utile ou non d'apporter des entraves au morcellement de la propriété ?

4°. Quelle influence exercent, sur l'Agriculture, le parcours et la vaine pâture ?

5°. L'embrigadement des gardes-champêtres produirait-il de bons effets sur la police rurale ?

6°. Quels moyens employer pour détruire la mendicité dans les campagnes ? Ne pourrait-on pas utiliser les mendiants valides, ainsi que les orphelins, à des travaux agricoles ?

7°. Quels seraient les moyens d'améliorer les conditions matérielle et morale des classes agricoles ?

8°. Est-il nécessaire qu'il soit créé un ministère spécial de l'Agriculture ?

9°. Les encouragements accordés à l'Agriculture sont-ils suffisants ? Reçoivent-ils une destination rationnelle ?

10°. Sur le mode d'élevage et d'éducation des bêtes à cornes, sur les avantages et les inconvénients du croisement.

11°. Sur les moyens d'utiliser les biens communaux ?

Et sur plusieurs autres questions d'un haut intérêt.

En se séparant le Congrès décida que la seconde session se tiendrait à La Rochelle, en 1845.

2e. SESSION. — La seconde session du Congrès agricole de l'Ouest s'est ouverte à La Rochelle, le 29 juillet, et a duré plusieurs jours

La réunion a discuté des questions intéressantes, insérées au programme très-bien fait, qui avait été distribué d'avance ; elle s'est recrutée d'un grand nombre de nouveaux membres et a nommé une commission pour préparer le programme du Congrès de 1846, qui sera la 3e. de l'Association.

Le Ministre de l'Agriculture avait envoyé près du Congrès de l'Ouest, M. Rendu, inspecteur-général de l'agriculture.

Voici quelques-uns des vœux émis par le Congrès :

Enseignement agricole. — Qu'il soit créé un institut agricole dans chaque département, et que dans le cas où l'exécution de cette mesure entraînerait trop de lenteur, il soit immédiatement attaché une chaire spéciale d'agriculture à toutes les écoles normales.

Embrigadement des gardes-champêtres. — Que dans l'intérêt de la police rurale il y ait un embrigadement général des gardes-champêtres.

Parcours et vaine pature. — Que le gouvernement soit appelé à provoquer les mesures législatives nécessaires pour empêcher la vaine pâture dans les prés, et généraliser l'usage qui existe dans le Poitou et une partie de la Saintonge, de pouvoir se préserver de ce droit dans les plaines, en traçant autour des champs un sillon ou tout autre signe.

Organisation de l'agriculture. — Que les services publics ci-désignés soient attribués au ministère de l'agriculture et du commerce, savoir :

Le dessèchement des marais, le reboisement des montagnes, la plantation des dunes, la construction des digues, les irrigations, le défrichement des terres incultes, le curage des petits cours d'eau, les forêts, la conservation des dunes, les écoles forestières.

C'est à Poitiers que se tiendra, en 1846, la 3e. session du Congrès de l'Ouest.

Sociétés savantes des départements,

AUTORISÉES A CORRESPONDRE AVEC L'INSTITUT DES PROVINCES, ET INVITÉES A SE FAIRE REPRÉSENTER PAR DES DÉLÉGUÉS AUX CONGRÈS SCIENTIFIQUES DE FRANCE.

L'Institut des provinces ayant en vue de régulariser et d'organiser le mouvement littéraire et scientifique dans les départements, publiera prochainement une statistique des institutions littéraires de France, un tableau *des forces académiques* du royaume. Nous donnons provisoirement l'indication des principales Sociétés que l'Institut a autorisées à correspondre avec lui, auxquelles il envoie gratuitement son annuaire, et qui sont appelées à se faire représenter par des délégués aux Congrès scientifiques de France.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES PAR PROVINCES ET PAR DÉPARTEMENTS (1).

ARTOIS. — ARRAS. *Académie royale des Belles-Lettres.* Détruite en 1793, par décret de la Convention qui supprima toutes les Académies et Sociétés littéraires patentées et dotées par la nation, elle fut rétablie en 1817, sous le nom de Société royale pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Elle publie chaque année un volume de Mémoires.

SAINT-OMER (Pas-de-Calais). — *Société des Antiquaires de la Morinie*, fondée en 1833.

---

(1) On a adopté pour ce catalogue l'ordre suivi par M. J. Desnoyers, dans un article très-intéressant sur les sociétés littéraires et savantes du royaume, inséré dans l'Annuaire de la Société de l'histoire de France pour 1840.

Les renseignements consignés dans ce catalogne sur les publications des Académies indiquées, sont pour la plupart tirées de l'excellent travail de M. J. Desnoyers.

Elle publie à peu près chaque année un volume in-8°. de Mémoires historiques et archéologiques.

BOULOGNE-SUR-MER.—*Société d'Agriculture, de commerce, des sciences et des arts*, fondée en 1797.

Elle publie chaque année, avec plus de regularité depuis 1826, un volume contenant le Procès-verbal de sa séance publique annuelle.

FLANDRE.—LILLE. (NORD). *Société royale des Sciences, Agriculture et arts de Lille*, fondée en 1817 sur de nouvelles bases, et existant dès avant 1810 sous le nom de *Société d'Amateurs des Sciences*, etc.

Depuis 1819, cette Société publie presque chaque année un volume in-8°. contenant des Mémoires sur toutes les branches des sciences.

Association Lilloise pour l'encouragement des Lettres et des Arts dans le département du Nord, fondée en 1836.

DOUAI (NORD). — *Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord*, fondée le 19 avril 1799, autorisée par ordonnance royale du 14 juillet 1829.

Tous les deux ans cette Société publie un volume in-8°.

CAMBRAY (NORD). — *Société d'Emulation*, fondée en 1804.

Cette Société, qui a mis au concours plusieurs questions, publie tous les deux ans un volume in-8°.

VALENCIENNES (NORD). — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes*, fondée en 1831.

BRETAGNE. — RENNES (ILLE-ET-VILAINE). — *Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts*, établie en 1757 par les états de Bretagne.

Elle a publié jusqu'à 1760, sous le titre de *Corps d'Observations*, deux volumes de Mémoires. Rétablie sous l'Empire, elle porta le nom de Société d'Agriculture et d'Industrie; elle exerça une grande influence sur la culture départementale par son concours et par son école.

Société des Sciences et des Arts, fondée en 1796; a cessé d'exister vers 1814; elle a été rétablie en 1832.

NANTES (LOIRE-INFÉRIEURE).—*Société Académique de la Loire-Inférieure*, fondée en 1798.

Elle a publié un assez grand nombre de volumes sous le titre d'*Annales* et de Licée armoricain.

DINAN (Côtes-du-Nord). — *Société d'Agriculture*, fondée en 1803 sous le titre de *Société Libre d'Agriculture, Arts et Commerce.*

BREST (Finistère). — *Société d'Emulation*, fondée en 1833.

Elle publie tous les ans un Annuaire et un Bulletin de ses travaux.

QUIMPER (Finistère). — *Société d'Emulation*, fondée en 1823.

Elle publie un Bulletin de ses travaux.

VANNES (Morbihan).—*Société Polymathique*, fondée vers 1826.

MAINE. — LE MANS (Sarthe).— *Société d'Agriculture*, fondée en 1777, dissoute en 1793, rétablie en 1794 sous le titre de *Société Libre des Arts;* en 1825 elle a pris celui de *Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans.*

Elle publie un Bulletin à peu près annuel ; en 1820, elle a fait imprimer un premier volume contenant l'analyse de ses travaux, depuis son origine jusqu'à la fin de 1829.

NORMANDIE.—ROUEN (Seine-Inférieure). — *Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, fondée en 1744, par lettres-patentes du Roi. Dissoute en 1793 ; cette Société, rétablie en 1803, a repris le cours de ses anciens travaux.

L'ancienne Académie de Rouen mettait souvent au concours des sujets historiques. La nouvelle Académie a fait imprimer, depuis 1814 jusqu'en 1821, en cinq volumes in-8°., un *Précis analytique* des travaux de l'ancienne Académie, depuis 1744 jusqu'en 1793. Elle publie chaque année, depuis 1804, un Précis analytique de ses travaux.

Société Libre d'Emulation, fondée en 1792.

Elle publie chaque année un compte-rendu de sa séance publique et le résumé de ses travaux.

Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, fondée en 1761, rétablie en 1819.

Elle publie un recueil agricole trimestriel, dont la réunion forme un assez grand nombre de volumes.

CAEN (CALVADOS). — *Académie royale des Belles-Lettres*, fondée par lettrep-satentes de 1705. Rétablie à la fin de 1800 sous le nom de *Lycée de Caen*, puis de *Société Académique*, elle reprit plus tard son ancien titre d'*Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

L'ancienne Académie a publié, de 1754 à 1758, cinq volumes in 8°. de Mémoires. La nouvelle a déjà publié six volumes in-8°., savoir : de 1800 à 1815 deux volumes, de 1829 à 1845 quatre volumes.

Société royale d'Agriculture et de Commerce, fondée par le gouvernement en 1761, sous le titre de *Société d'Agriculture de la généralité de Caen*, détruite en 1792, rétablie en 1801.

Elle a publié un grand nombre de Rapports sur les concours et les expositions publiques d'industrie qui ont eu lieu sous ses auspices depuis 1803, et quatre volumes de Mémoires, depuis 1827 jusqu'en 1836.

Société Linnéenne de Normandie, fondée par MM. de Caumont et Lamouroux, en 1823.

Elle a publié une première série de Mémoires, de 1824 à 1828, qui forme 4 volumes in-8°., avec atlas in-4° et un volume in-4°., consacré aux travaux des membres associés étrangers. La deuxième série commencée en 1835, in-4°., forme trois volumes. Cette société publie en outre des Rapports des séances publiques annuelles tenues depuis 1834 dans différentes villes.

Société des Antiquaires de Normandie, fondée en 1824 par M. de Caumont.

Elle a publié treize volumes de ses mémoires. Les dix premiers format in-8°. ; le onzième, commençant une nouvelle série in-4°. a paru en 1840. Les deux derniers en 1843 et 1845.

Société française pour la Conservation et la Description des Monuments historiques de France, fondée par M. de Caumont, en 1834, avec des succursales dans les départements.

Elle publie chaque année un volume in-8°. intitulé *Bulletin mo-*

numental, et se réunit une fois par an dans une des principales villes de France, *pour y tenir un Congrès archéologique.*

Association Normande, fondée en 1832, par M. de Caumont, pour l'encouragement de l'agriculture, de l'industrie, et en vue d'obtenir une statistique complète de la Normandie.

Publie un Annuaire in-8°., et tient chaque année une assemblée générale dans l'une des villes principales de la province. 12 Annuaires ont paru.

BAYEUX (Calvados). — *Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche*, autorisée en 1830, a publié plusieurs volumes de Mémoires.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, autorisée par lettres-patentes en 1789, sous le nom de *Société royale littéraire*, supprimée à l'époque de la révolution; elle a été rétablie sous le nom qu'elle porte en 1841 : elle a publié deux beaux volumes in-8°.

FALAISE (Calvados). — *Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.*

Elle est divisée en quatre sections dont les travaux paraissent dans le même recueil, publié annuellement en deux parties, sous le titre de Mémoires. Le premier volume a paru en 1838; elle a continué de publier un *Annuaire* in-18.

LISIEUX (Calvados). — *Société d'Emulation*, fondée en 1836.

Elle s'occupe de l'agriculture et de l'histoire de l'arrondissement. Le premier volume de cette Société est sous presse. — Elle dirige le concours d'Agriculture qui a lieu alternativement dans un des cantons de l'arrondissement; elle a publié plusieurs comptes-rendus de ces concours.

EVREUX (Eure). — *Société d'Agriculture et de Commerce*, fondée en 1807, réorganisée en 1814, puis en 1822; elle prit alors le nom de *Société centrale d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.* Elle inséra le compte-rendu de ses séances dans le même recueil périodique que la Société de Médecine; ses travaux, depuis 1829, étaient à peu près interrompus, lorsqu'en 1832 elle fut réorganisée par M. Passy,

préfet du département, et reçut le nom de *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.*

CHERBOURG (MANCHE). — *Société académique*, fondée en 1755, autorisée en 1773; dissoute en 1793, rétablie en 1807, autorisée en 1818.

Depuis 1833 elle a publié plusieurs volumes de Mémoires.

SAINT-LO (MANCHE). — *Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche*, fondée en 1834.

AVRANCHES (MANCHE). — *Société d'Archéologie de l'arrondissement d'Avranches*, fondée en 1834.

Société d'Agriculture, fondée en 1836.

ILE DE FRANCE. - N^ta. NOUS NE MENTIONNONS POINT LES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS QUI SONT TRÈS-NOMBREUSES ET BIEN CONNUES.

VERSAILLES (SEINE-ET-OISE). — *Société royale d'agriculture et des Arts de Seine-et-Oise*, fondée en 1798.

Elle publie chaque année ses Mémoires.

MEAUX (SEINE-ET-MARNE). — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement*, fondée en 1798.

Elle publie un Journal.

PICARDIE. — AMIENS (SOMME). — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, fondée en 1746, reconnue en 1750 par lettres-patentes; supprimée en 1793, rétablie en 1799 sous le titre de *Société libre d'Agriculture*, puis réunie en 1802 à la *Société d'Emulation*, formée en 1808; elle reprit alors son ancien nom.

Elle fait paraître de temps à autre un volume de Mémoires.

Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836 sous le titre de *Société Archéologique du département de la Somme.*

Elle publie des Mémoires in-8°.

ABBEVILLE (SOMME). — *Société d'Emulation*, fondée en 1797; ses travaux ont pour objet l'étude et l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Elle a fondé un Musée archéologique.

Elle publie des comptes-rendus et des Mémoires.

VERMANDOIS. — SAINT-QUENTIN (AISNE). — *Societé des*

Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture, fondée sous le nom de *Société Académique* en 1825.

Elle a publié, il y a quelques années, plusieurs Mémoires historiques et archéologiques.

CHAMPAGNE. — REIMS. — *Académie royale des Sciences et Belles-Lettres*, fondée par Mgr. Gousset, archevêque. — A publié 2 volumes de Mémoires in-8°., et fait imprimer des documents historiques in-4°., publie un bulletin de ses séances.

CHALONS. — *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, fondée en 1798.

Elle publie tous les ans un volume de Mémoires.

TROYES (Aube). — *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube*, fondée en 1801. Elle s'occupe surtout d'agriculture; cependant quelques questions d'histoire, d'archéologie ou de littérature ont été traitées par elle.

Elle publie tous les ans un volume de Mémoires, par livraisons trimestrielles.

LORRAINE. — NANCY (Meurthe). — *Académie des Lettres, Sciences et Arts*, fondée en 1750 par le roi Stanislas, rétablie en 1803.

Elle publie le Compte-rendu de ses travaux.

METZ (Moselle). — *Académie royale des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture*, fondée en 1760; rétablie en 1817.

Elle publie chaque année un volume de Mémoires.

ÉPINAL (Vosges). — *Société d'Émulation des Vosges*, fondée en 1825.

Elle publie tous les ans ses Annales.

ALSACE. — STRASBOURG (Bas-Rhin). — *Société des Sciences, Agriculture et Arts*, fondée en 1803, et formée de la réunion de la Société libre des Sciences et Arts avec la Société d'Agriculture et la Société de Médecine.

Elle publie des Mémoires.

TOURAINE. — TOURS (Indre-et-Loire). — *Société d'Agriculture, Sciences, arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire*, fondée en 1806.

Elle publie un Recueil agricole.

CHATEAUROUX (INDRE). — *Société d'Agriculture du département de l'Indre*, fondée en 1801.

BLOIS (LOIR-ET-CHER). — *Société des Sciences et des Lettres*, fondée en 1832.

Elle publie des Mémoires.

Société d'Agriculture du département, fondée vers 1800.

Publie un Recueil périodique.

ANJOU. — ANGERS (MAINE-ET-LOIRE). — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, fondée en 1828.

Elle publie un Bulletin.

Société industrielle, fondée en 1830.

Elle publie un Bulletin bi-mensuel.

AUNIS. — LA ROCHELLE (CHARENTE-INFÉRIEURE). — *Académie royale des Belles-Lettres, Sciences et Arts*, fondée en 1732 ; rétablie en 1803.

ROCHEFORT (CHARENTE-INFÉRIEURE). — *Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres*, fondée vers l'année 1838.

POITOU. — POITIERS (VIENNE). — *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres*, fondée en 1818.

Cette Société publie un Bulletin.

Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

Publie chaque année un volume de Mémoires in-8°.

NIORT (DEUX-SÈVRES). — *Société de Statistique des Deux-Sèvres*, fondée en 1836.

ORLÉANAIS. — ORLÉANS (LOIRET). — *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, fondée en 1809, sous le titre de *Société des Sciences physiques, de Médecine et d'Agriculture.*

Recueil intitulé d'abord *Journal*, puis *Annales de la Société*, etc.

BERRY. — BOURGES (CHER). — *Société d'Antiquités, d'Histoire et de Statistique du département du Cher*, fondée en 1834.

BOURGOGNE. — DIJON (CÔTE-D'OR). *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, fondée en 1725 ; approuvée par

lettres-patentes de 1740 ; rétablie en 1798, sous le titre de *Société libre des Sciences, Arts et Agriculture ;* en 1802 elle reprit son ancien titre.

L'ancienne Académie a publié, depuis 1769, plusieurs volumes de Mémoires ; la nouvelle publie des Comptes-rendus de ses travaux.

Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.

Cette Société publie des Mémoires et fait faire des fouilles.

Société d'Agriculture et d'Industrie agricole de la Côte-d'Or, fondée en 1834.

Elle publie un Journal.

MACON (Saône-et-Loire). — *Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres.*

AUTUN (Saône-et-Loire). — *Societé éduenne des Lettres, Sciences et Arts.* Cette Société s'occupe surtout de la recherche des antiquités. — A publié deux volumes.

BOURG (Ain). — *Société d'Émulation de Bourg-en-Bresse*, établie en 1783, avec l'approbation de Louis XVI ; dissoute en mars 1792 ; rétablie le 2 messidor an IX (1801). Cette Société s'occupe surtout des questions d'agriculture, de commerce, d'industrie et de statistique.

Depuis 1810, elle publie un Bulletin mensuel sous le titre de *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts*, in-8°.

LE PUY (Haute-Loire). — *Société d'Agriculture, Arts, Sciences et Commerce*, fondée en 1817.

Elle publie des Annales et un Bulletin agronomique et industriel ; elle a fondé un Musée d'Antiquités.

FRANCHE-COMTÉ. — BESANÇON (Doubs). — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, fondée en 1752 ; rétablie en 1802. Elle publie des Comptes-rendus de ses travaux, et s'occupe de la recherche des monuments inédits de l'histoire de la Franche-Comté.

Société d'Agriculture, Sciences naturelles et Arts du département du Doubs, fondée en 1819.

Publie des mémoires.

LONS-LE-SAULNIER (JURA). — *Société d'Emulation du Jura*, fondée en 1818.

Elle publie le Compte-rendu de ses travaux annuels.

VESOUL (HAUTE-SAÔNE). — *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.* Existait avant 1809.

Recueil agronomique, industriel et scientifique.

MARCHE. — GUERET (CREUSE). — *Société des Sciences naturelles et d'Antiquités de la Creuse*, fondée en 1832.

Elle publie un Compte-rendu de ses travaux.

LIMOUSIN. — (HAUTE-VIENNE). — *Société d'Agriculture*, fondée en 1759, dissoute en 1792; rétablie en 1800, sous le titre de *Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Vienne.*

Elle publie un Bulletin de ses travaux.

AUVERGNE. — CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME). — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, fondée en 1747, rétablie en 1818, sous le nom de *Société d'encouragement des Sciences, Lettres et Arts*; elle a repris en 1824 son titre d'*Académie.*

Publie, depuis l'année 1828, un Journal sous le titre d'*Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne.*

AURILLAC (CANTAL). — *Société centrale d'Agriculture, Arts et Commerce*, fondée avant 1810, rétablie en 1819.

Elle a publié en 1820 un premier volume de Mémoires; elle s'occupe peu de travaux scientifiques.

BOURBONNAIS. — MOULINS (ALLIER). — *Société d'Agriculture de l'Allier*, fondée vers 1820.

Publie des Annales, dont il a paru plusieurs volumes.

Société centrale des Amis des arts, fondée en 1836. Fait chaque année une exposition d'objets d'arts.

S'occupe de l'étude des arts au moyen-âge. Publie un journal mensuel, *l'Art en province.*

LYONNAIS. — LYON (RHÔNE). — *Académie royale des Sciences,*

Belles-Lettres et Arts, fondée en 1724, confirmée en 1752, reconstituée en 1757 ou 1760.

Société royale d'Agriculture, fondée en 1761.

Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et Arts utiles. Elle a fait, en 1838, dans son organisation et dans le mode de ses publications des changements importants.

Société Linnéenne, fondée en 1822.

Elle a publié différents Mémoires sur l'histoire naturelle et un premier volume d'Annales en 1836.

SAINT-ETIENNE (Loire). — *Société industrielle ou d'Agriculture, Arts et Commerce de l'arrondissement*, fondée en 1822.

Elle a publié, depuis 1823, un Bulletin trimestriel.

MONTBRISON (Loire). — *Société d'Agriculture et de Commerce*, fondée vers 1801, rétablie en 1820.

Publie la feuille du *Cultivateur forézien.*

DAUPHINÉ. — GRENOBLE (Isère). *Société des Sciences et Arts de Grenoble*, fondée en 1780, rétablie en 1796 sous le nom de *Lycée*; absorba deux ans après l'*Académie Delphinale.*

Société de Statistique et du Progrès industriel, fondée en 1833.

Bulletins de statistique et des arts industriels.

VIENNE (Isère). — *Société des Beaux-arts de Vienne.* Cette Société s'occupe de la recherche et de la conservation des monuments historiques.

VALENCE (Isère). — *Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme*, fondée vers 1826.

Publie irrégulièrement, depuis 1827, un Bulletin périodique de ses travaux.

Société d'Agriculture départementale de la Drôme, fondée en 1800.

Publie un Bulletin.

PROVENCE. — MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). *Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, fondée en 1720, organisée en 1726 et autorisée par lettres-patentes de cette même année sous le titre d'*Académie des Belles-Lettres*, bientôt après

affiliée à l'Académie Française ; autorisée en 1766 à prendre le titre qu'elle porte encore aujourd'hui ; dissoute en 1793, remplacée momentanément, en 1795, par la *Commission des Arts ;* rétablie en 1799, d'abord sous le titre de *Lycée* , puis en 1803 sous celui d'*Académie de Marseille.*

Nombreuse série de Mémoires publiée avant 1799. Depuis sa réorganisation jusqu'en 1815 , douze volumes ; depuis lors ses travaux se sont ralentis. Cependant elle distribue toujours des prix, comme l'ancienne Académie, qui avait mis au concours un grand nombre de sujets scientifiques (1).

Société de Statistique , fondée en 1830.

Elle publie un Recueil intitulé : *Répertoire des travaux de la Société de Statistique* , et des Comptes-rendus de ses séances publiques.

Société royale de Médecine , fondée en 1800 par des membres de l'ancien *Collége de Médecine.*

A publié, dès 1806, les Comptes-rendus de ses travaux ; possède depuis 1813 un cabinet d'anatomie pathologique.

AIX (Bouches-du-Rhône). — *Académie des Sciences , Arts et Belles-Lettres* , fondée en 1808 sous le titre de *Société académique des Amis des Sciences, des Lettres , de l'Agriculture et des Arts.* Elle succéda à une association plus ancienne.

L'Académie a publié des Comptes-rendus de ses séances publiques ; elle a fait paraître, depuis 1819 jusqu'en 1840 , quatre volumes de Mémoires qui contiennent des travaux historiques importants.

DRAGUIGNAN (Var). — *Société d'Agriculture et de Commerce* , fondée en 1819.

Publie un journal.

TOULON (Var). — *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département du Var* , fondée en 1817.

Elle publie un Bulletin trimestriel de ses travaux, qui comprend quelques Notices historiques.

---

(1) Voyez notice de M. Desnoyers.

GAP (Hautes-Alpes). — *Société d'Emulation de Gap*, fondée en 1814, a été rétablie sous le nom de *Société de Belles-Lettres, Sciences et Arts*, après une assez longue suspension de ses travaux.

A publié un volume de Mélanges littéraires, et un Journal mensuel d'agriculture.

AVIGNON (Vaucluse). — *Académie de Vaucluse*, fondée en 1658.

GUIENNE. — BORDEAUX (Gironde). — *Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, fondée en 1712 par lettres-patentes confirmées en 1781; dissoute en 1793; rétablie en 1795, sous le nom de *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts;* elle reprit son ancien titre en 1817.

De 1715 à 1735, elle publia cinq volumes in-12 d'un Recueil des dissertations qui avaient remporté les prix proposés par elle. Depuis, elle publie annuellement un Recueil intitulé : *Actes de l'Académie*, contenant le Compte-rendu des séances publiques.

Société Linnéenne, fondée en 1818.

Depuis 1826, elle a publié régulièrement, d'abord sous le titre de *Bulletin*, puis sous celui d'*Actes* dix volumes d'histoire naturelle fort estimés, divisés chacun en six livraisons.

Elle publie aussi un Annuaire.

Société philomatique, fondée avant 1800, reconstituée en 1808. Son but est de propager le goût des sciences et des arts; elle a aussi établi une exposition des produits de l'industrie.

Société d'Agriculture.

Elle publie un Bulletin.

MONT-DE-MARSAN (Landes). — *Société économique d'Agriculture, Commerce, Arts et Manufactures du département des Landes.*

AGEN (Lot-et-Garonne). — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, fondée en 1776, dissoute en 1791, rétablie en 1799. Elle s'occupe surtout d'agriculture et d'industrie.

Recueil de ses travaux.

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne). — *Académie des Belles-Lettres*, fondée en 1730, lettres-patentes de 1744; dissoute en 1792;

rétablie en 1796, sous le titre de *Société des Sciences et des Arts de Montauban;* organisée en 1809 sous celui de *Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne;* reconstituée en 1839 sous son ancien titre d'*Académie royale.*

Elle a publié plusieurs volumes de Mémoires historiques et littéraires. Elle publie mensuellement un Recueil agricole et industriel, qui forme un volume chaque année.

RHODEZ (AVEYRON). — *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron,* fondée en 1836. Ses travaux ont pour but l'histoire et l'archéologie, les sciences naturelles, les arts, le commerce et l'industrie.

Elle a déjà publié deux volumes in-8°.

Société d'Agriculture, fondée en 1836.

Publie un Bulletin.

LANGUEDOC. — TOULOUSE (HAUTE-GARONNE). — *Académie des Jeux floraux.* Cette Académie est, en France, la seule des Associations littéraires du moyen âge qui ait survécu à la révolution. Fondée en 1323 sous le nom de *Gaie Société des sept Trobadors* ou *Collége du gai Savoir*, elle établit dès cette époque des concours annuels de poésie, et distribuait des grades de bacheliers, maîtres et docteurs de la gaie science. Elle répandit ses statuts modifiés en 1355, et ajouta momentanément à son titre celui de *Collége de Rhétorique.* Vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe., Clémence Isaure lui redonna un nouveau lustre, fit les frais des prix et des jeux annuels, et paraît lui avoir donné le nom de *Société des Jeux floraux.* En 1694, elle fut établie par lettres-patentes de Louis XIV, sous la forme et sous le nom d'*Académie;* ses réglements, alors révisés, sont encore aujourd'hui en vigueur. Dissoute en 1793, elle s'est réorganisée en 1806.

Depuis elle n'a pas cessé de publier chaque année, comme dans le siècle précédent, un Recueil contenant les discours de réception des nouveaux membres, un Eloge de Clémence Isaure, et les morceaux de poésie et d'éloquence auxquels elle distribue toujours annuellement, le 3 mai, cinq fleurs d'or ou d'argent, qui sont

bénites dans une église de la ville avant d'être distribuées. Ces prix sont ainsi désignés : l'*amarante* d'or (valant 400 fr.) pour les odes; la *violette* d'argent (250 fr.) pour un poëme de deux ou trois cents vers, une épître, un discours en vers; le *souci* d'argent (200 fr.) pour prix d'une églogue, d'une idylle ou d'une élégie au choix des auteurs; le *lis* d'argent (60 fr.) destiné à un sonnet ou à une hymne en l'honneur de la Vierge; l'*églantine* d'or (450 fr.) pour le prix du discours dont l'Académie fixe tous les ans le sujet.

Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres, fondée en 1729; approuvée par lettres-patentes de 1746; dissoute en 1793. Elle fut remplacée vers 1800 par une autre Société qui reçut d'abord, comme beaucoup d'autres, à la même époque, le nom de *Lycée*, puis celui d'*Athénée*. Elle fut rétablie en 1807 sur ses anciennes bases.

L'ancienne académie avait publié, depuis 1782 seulement, quatre volumes de Mémoires in-4°; la nouvelle, depuis 1822, en a déjà publié six in-8°, divisés chacun en deux tomes distincts, Belles-Lettres et Sciences.

Société archéologique du midi de la France, fondée en 1831.

Publie par livraisons des Mémoires archéologiques, format in-4°, recherche les antiquités et forme un Musée.

Société royale de Médecine, Chirurgie et Pharmacie.

Publie annuellement le Compte-rendu de ses séances publiques. Distribue des prix.

Société d'Agriculture, fondée en 1798.

Publie, depuis 1805, un recueil intitulé : *Journal des Propriétaires ruraux pour le midi de la France*, et qui forme 40 volumes.

NIMES (Gard). — *Académie du Gard*, fondée en 1682, par lettres-patentes, qui lui accordaient en grande partie les mêmes priviléges qu'aux membres de l'Académie Française. Rétablie en 1806.

Publie des Mémoires, qui contiennent, comme ceux de l'ancienne Académie, des Notices historiques.

Société libre d'Agriculture, fondée vers 1804, rétablie en 1833.

Publie un Bulletin.

MONTPELLIER (Hérault). N'existe plus depuis 1830.

Société d'Agriculture du département, fondée en 1800.

Publie depuis 1814 un Bulletin mensuel.

Société archéologique, fondée en 1833.

Publie, par livraisons in-4°, des Mémoires et des Documents historiques inédits, dont il a paru deux volumes.

Société de Médecine pratique.

Elle publie un Journal.

BEZIERS (Hérault). — *Société archéologique*, fondée en 1834.

Elle publie, sous le titre de Bulletin, des Mémoires in-4°.

MENDE (Lozère). *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts*, fondée en 1800, rétablie en 1819.

Bulletin des travaux de la Société.

Société d'Agriculture de l'arrondissement, fondée en 1820.

A publié depuis son origine un Bulletin périodique.

CARCASSONNE (Aude). — *Société d'Agriculture*, fondée en 1800, rétablie en 1821.

Elle publie un Journal périodique d'agriculture.

NARBONNE (Aude). — *Commission archéologique de Narbonne*, fondée en 1833. Elle a formé un Musée.

ALBY (Tarn). — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*

ROUSSILLON. — PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales.) — *Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts industriels et agricoles des Pyrénées-Orientales.*

Publie depuis 1834 un Bulletin périodique.

COMTÉ DE FOIX. — FOIX (Arriège). — *Société d'Agriculture et des Arts de l'Arriège*, fondée vers 1803, reconstituée en 1817. Elle s'occupe spécialement de l'agriculture et des sciences qui s'y rapportent.

Elle publie un Journal trimestriel intitulé : *Annales agricoles, littéraires et industrielles.*

Prix proposés par l'Institut des provinces de France et les Congrès.

L'Institut des provinces prépare un programme de sujets de prix se rapportant aux Sciences, aux Arts et aux Lettres, en prenant ce dernier mot dans toute l'étendue de son acception. Nous ne doutons pas que le choix des sujets ne soit fait de telle sorte que l'intérêt le plus réel ne s'attache à la solution des questions mises au concours ; nous pourrions en citer déjà plusieurs dont le choix nous a paru heureux et plein d'à-propos, mais nous attendrons que le programme soit terminé et officiel pour le publier dans l'annuaire.

Société Française. — Des médailles d'argent de la valeur de 100 francs chacune seront décernées par la Société française réunie en Congrès aux auteurs des meilleures Statistiques routières des routes de *Paris à Strasbourg* par Châlons-sur-Marne et de *Paris à Lyon*, par Auxerre et Châlons-sur-Saône.

Ils devront indiquer les noms anciens des différentes localités, leur état sous la domination romaine, leurs agrandissements successifs, ainsi que les faits les plus saillants de leur histoire ; — décrire plus ou moins en détail, selon leur importance, les différents monuments religieux, civils et militaires situés sur les deux routes ou dans leur voisinage, à la distance d'une lieue environ, en mentionnant leurs dates de fondation, de reconstruction, les événements mémorables qui s'y rattachent, les objets d'art qu'ils peuvent renfermer, et, autant que possible, l'histoire des abbayes et des châteaux. Ces statistiques routières seront complétées par une courte notice sur les collections publiques et particulières dignes de fixer l'attention de l'artiste et de l'archéologue.

Des médailles de 200 francs seront décernées aux auteurs qui auront présenté des monographies complètes, des inscriptions d'une province ou d'un département en s'arrêtant au XIXe. siècle, et à ceux qui sans se restreindre absolument aux limites d'un département offriraient 100 inscriptions inédites (Voir le programme tel qu'il a été tracé par M. de Caumont et inséré dans un des volumes du Bulletin monumental) ; toute statistique monumentale d'un département, d'un arrondissement ou même d'un canton, si elle obtient l'approbation d'une commission chargée de l'examiner peut mériter à son auteur une médaille d'argent décernée par la Société française.

Association normande. — L'association Normande a mis au concours un certain nombre de sujets de prix. On peut recourir aux développements donnés à ce sujet à la fin de plusieurs des annuaires publiés par la compagnie.

Elle a proposé dernièrement, sur la proposition de M. de Caumont, une médaille et un prix à l'auteur du meilleur travail sur les qualités fertilisantes comparées des eaux, suivant la nature géologique des terrains d'où elles sortent ou qu'elles ont parcourus. Le travail qui devra être accompagné d'analyses chimiques et de nombreuses observations de faits, sera examiné par l'Institut des provinces de France et par une commission de l'Association Normande. (Voir pour plus de détails la notice de M. de Caumont dans l'annuaire de l'association pour 1846, page 236 et suivantes.)

Prix proposé par les congrès agricoles du nord et de l'ouest de la France, au nom de M. de Caumont.

Une médaille de 300 fr. offerte par M. de Caumont, sera décernée par l'association du nord de la France réuni en congrès, à l'auteur de la carte agronomique de l'un des départements du Nord, qui aura été terminée la première, et qui aura été jugée digne de cette récompense par l'Institut des provinces de France.

Une médaille de 200 francs, également offerte par M. de Caumont, sera décernée en prix par l'association de l'Ouest, à l'auteur de la carte agronomique de l'un des départements de l'Ouest, compris dans la circonscription de l'association (Poitou et Saintonge). L'Institut des provinces de France sera également appelé à donner son avis sur le mérite des cartes qui seront présentées.

N^ta^. Un prix de 300 fr. a été décerné cette année par l'Association Bretonne, à l'auteur de la carte agronomique du Finistère. M. de Caumont a indiqué quelques corrections et additions à faire à ce beau travail qui, nous l'espérons, sera publié d'ici à 2 ans.

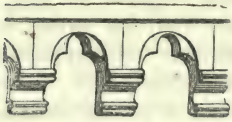

Bibliographie provinciale (1).

L'Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès renfermera par la suite un bulletin bibliographique étendu des publications faites en province, et sous ce rapport il offrira un nouveau moyen de publicité pour les ouvrages de quelque valeur *imprimés dans les départements*.

Nous n'avons pu cette année obtenir les renseignements qui auraient été nécessaires pour rédiger ce tableau, mais nous espérons que tous les éléments en seront réunis pour l'année prochaine (1).

Nous plaçons ici *provisoirement* et pour tenir la place du chapitre qui porte le titre de *Bibliographie provinciale*, quelques indications d'ouvrages, la plupart imprimés dans l'Ouest de la France.

Congrès scientifique de France. 1re. session à *Caen*, 2e. à *Poitiers*, 3e. session à *Douai*, 4e. session à *Blois*, 5e. session à *Metz*, 6e. session à *Clermont*, 7e. session *au Mans* (deux volumes), 8e. session à *Besançon*, 9e. session à *Lyon* (deux volumes), 10e. session à *Strasbourg* (deux volumes), 11e. session à *Angers* (deux volumes), 12e. session à *Nîmes*, en tout 16 volumes in-8°.

Les stalles de la cathédrale d'Amiens, par MM. Jourdain et Duval, membres de l'Institut des provinces. 1 vol. in-8°. orné de figures. Amiens, 1843.

Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois, par P. Roger. *Amiens*, 1844-45. Un fort vol. grand in-8°. br. illustré de 14 planches.

---

(1) Nous invitons nos collaborateurs à nous adresser des notes pour ce chapitre de l'Annuaire.

Les ouvrages indiqués dans ce catalogue se trouvent à Paris, chez M. A. Derache, libraire, rue du Bouloy, n°. 7, et chez M. Dumoulin, quai des Augustins.

Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois, publiées par P. Roger. *Amiens*, 1842. 2 beaux vol. grand in-8°. br., ornés d'un gr. nombre de grav. sur bois représentant les monuments les plus remarquables des deux provinces. 12 fr.

Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis, depuis le Ve. siècle jusques vers la fin du XIIe., par le docteur Eug. J. Woillez. Petit in-fol. avec planches et texte publié en 20 livraisons. Prix de la livraison composée d'une ou deux feuilles de texte et de cinq planches gravées à l'eau forte par l'auteur. 3 fr.

Etudes archéologiques sur les monuments religieux de la Picardie, et particulièrement sur les caractères architectoniques qui doivent servir à faire distinguer ces monuments, du Ve. siècle au milieu du XVIe., par E. Woillez, auteur de la *Description de la cathédrale de Beauvais*. 1 vol. in-8°. br., avec atlas. 7 fr.

Tiré à 100 exemplaires seulement.

Cours d'antiquités monumentales, professé à Caen en 1830, par M. de Caumont, membre correspondant de l'Institut, etc. 6 vol. in-8°. et 6 atlas in-4°. br.

Le premier volume traite des monuments attribués aux Celtes et antérieurs à la conquête de la Gaule par les Romains.

Le second et le troisième volumes traitent des antiquités gallo-romaines.

Dans le quatrième volume on trouve l'histoire de l'architecture religieuse, depuis la chute de l'empire Romain, jusqu'au XVIIe. siècle.

Le cinquième volume offre l'histoire de l'architecture militaire aux mêmes époques, sujet neuf que personne n'avait encore abordé en France, en Angleterre ni en Allemagne.

Le sixième volume, orné d'un grand nombre de vignettes sur bois, comprend des notions générales sur les sépultures, les fonts baptismaux, les autels, sur l'état de la peinture sur verre, de l'orfévrerie et de plusieurs autres arts aux différents siècles du moyen-âge.

Chaque partie, ou volume, se vend séparément au prix de 12

francs. Cet important ouvrage a le premier, et lorsque l'on n'y songeait point encore, enseigné par quels principes on peut classer chronologiquement les monuments nationaux.

Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge, ouvrage destiné à l'enseignement de l'archéologie dans *les séminaires et les écoles ecclésiastiques*, par M. de Caumont. *Caen*, 1841. 1 vol. in-8°., avec des bois gravés dans le texte, et un atlas in-4°. br. 12

Bulletin monumental ou collection de mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, classés chronologiquement. Onze volumes in-8°. avec planches. Prix de chaque volume, franc de port : 15 fr.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association Normande, 12 volumes in-8°., br. de plus de 600 pages, ornés de nombreuses gravures sur bois. Prix de chaque volume. 5 fr.

Histoire de la ville de Laigle et de ses environs ; notions sur l'origine de Verneuil et sur les antiquités romaines de Condé-sur-Iton, par J.-F. Vaugeois. *Laigle*, 1841. 1 vol. in-8°. br. 8 fr.

Histoire de Rouen pendant l'époque communale (1150-1382), par A. Cheruel. *Rouen*, 1844, 2 vol. in-8°., fig. 15 fr.

Histoire du Parlement de Normandie, par Floquet. 7 vol. in-8°. br.

Histoire du privilège de St.-Romain, en vertu duquel le chapitre de la cathédrale de Rouen délivrait anciennement un meurtrier tous les ans, le jour de l'Ascension, par le même. 2 vol. in-8°. br.

Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp, par L. Fallue. *Rouen*, 1841. 1 fort vol. in-8°. br. avec plan, etc. 6 fr.

Histoire du Château-Gaillard et du siége qu'il soutint contre Philippe-Auguste, par Deville. 1 beau vol. in-4°. br.

Histoire du château d'Arques, par le même. *Rouen*, 1839, br. 1 beau vol. in-8°. br. orné de dessins, cartes, plans de bataille, etc. 10 fr.

Stalles de la cathédrale de Rouen, avec 13 planches gravées, par H. Langlois. *Rouen*, 1838. 1 vol. in-8°. br. 6 fr.

Tombeaux de la cathédrale de Rouen, par Deville. 1 vol. in-8°. avec planches. 7 fr. 50.

Essai sur l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, près Rouen, par le même. Gr. in-4°. pl. 15 fr.

Leçons de chimie élémentaire appliquée aux arts industriels, faites le dimanche à l'école municipale de Rouen. — 3e. édition, 2 vol. in-8°., revue, corrigée et augmentée, avec 200 figures et échantillons d'indiennes intercalés dans le texte, 1846. Prix 14 fr. Paris, Fortin-Masson, place de l'Ecole-de-Médecine.

Mémoires de chimie appliquée à l'industrie, à la médecine et à l'économie domestique, 1839, 1 vol. in-8°. avec figures. Prix : 8 fr. Paris, Mathias, quai Malaquais.

Mémoires d'agriculture : des variétés, du sol arabe et des moyens d'en apprécier la qualité, 3e. édition. Mémoire sur les pommes de terre ; détermination des meilleures variétés à cultiver dans chaque espèce de sol, sur la maladie oléifice, 1843.—Prix : 3 fr. Rouen, Nic. Périaux, rue de la Vicomté, 55.

Des fumiers, considérés comme engrais, ouvrage adopté par le conseil général de la Seine-Inférieure. 4e édition, revue, corrigée et augmentée, 1844, 1 vol. in-24. Prix : 1 fr. 25 c. Paris, Fortin-Masson.

Technologie de la Garence, 1844, broch. in-8°. Prix : 1 fr. 50. Paris, Mathias, quai Malaquais.

Revue de Rouen et de la Normandie, publiée sous la direction de MM. Cheruel, J. Girardin, A. Pothier, Ch. Richard, G. Rouland et Nicétas Périaux, propriétaire-gérant. Un numéro de 5 feuilles d'impression par mois. Prix : pour Rouen 12 fr., et pour les départements : 15 fr. 13 années ont déjà paru, en tout 26 volumes, avec gravures et lithographies. — Rouen, Periaux, rue de la Vicomté, 55.

Essai sur l'histoire naturelle de la Normandie (*Quadrupèdes et*

Oiseaux), par Chesnon. 1 vol. in-8°., br. 6 fr.

Essai sur la numismatique Gauloise du nord-ouest de la France, par Ed. Lambert. *Paris*, 1844. Un vol. in-4°. br., orné de treize planches. Prix. 15 fr.

L'auteur n'a voulu rien décrire, rien signaler, sans avoir les originaux sous les yeux ou au moins de bonnes empreintes, afin de ne donner que des figures rigoureusement exactes.

Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge et sur les ornements des premiers livres d'Heures imprimés, par H. Langlois. *Rouen*, 1841. 1 vol. in-8°. br., avec 17 grav. 8 fr.

Recherches sur le *Domesday-Book*, ou *Liber censualis* d'Angleterre, ainsi que sur le *Liber* de Winton et le *Boldon-Book*, par Léchaudé d'Anisy et Sainte-Marie. *Caen*, 1842. Tome 1er., 1re partie, in-4°. br. 15 fr.

Paléographie des chartes et des manuscrits du onzième au dix-septième siècle, par Chassant. 1838. 1 vol. in-8, br., avec 8 pl. 6 fr.

Lettre sur les cartes agronomiques, adressée à MM. Girardin et Debreuil, professeur à Rouen, par M. de Caumont, membre du conseil-général de l'agriculture. 1re. édition, Rouen, 1844. 2e. édition, Caen, 1845, avec une petite carte agronomique du Calvados, gravée sur pierre. 3 fr.

Revue numismatique, dirigée par MM. Cartier d'Amboise et de la Saussaye, membre de l'Institut. Paraît tous les deux mois, avec planches, etc. Prix de la souscription : 15 fr. pour toute la France.

Chroniques Fontenaisiennes, publiées et annotées par M. de la Fontenelle, 1841. 1 vol. in-8°., br. 6 fr.

Statistique de la Vendée, 1 fort volume in-8°. broché, orné d'une carte gravée. 1844. 10 fr.

Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les guerres du calvinisme jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes (1548-1685), par Massiou. 2 vol. in-8°. br., 15 fr.

Publications faites à Poitiers (1841).

Théorie de la procédure civile, par M. Boncenne in-8°., 2e. édition.

Traité des faillites et banqueroutes, par M. de Saint-Mexent, 3 vol. in-8°.

Du crédit foncier et des moyens de le fonder, ou création d'un système hypothécaire, par M. Loreau, directeur des domaines, in-8°.

Adolphe et Mélanie, par M. l'abbé Auber, in-18, 2e édition.

De la compétence des tribunaux de commerce, par M. Brillard, avocat à la cour royale de Poitiers.

Nomenclature de tous les villages, hameaux et maisons isolées du département de la Vienne, in-8°.

1842.

Oraison funèbre de M. G. de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, par M. Cousseau, in-8°.

Oraison funèbre de M. G. de Bouillé, évêque de Poitiers, par M. Jeanne, chanoine, in-8°.

Flore analytique et description du département de la Vienne, par M. Delatre, in-8°.

Histoire des rois et des ducs d'Angleterre et des comtes de Poitou, par M. de la Fontenelle. Tome 1er., in-8°.

Tableau méthodique des oiseaux, tant sédentaires que de passage périodique et accidentel dans le département de la Vienne, par M. Mauduyt, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Poitiers, in-8°.

Notice sur l'Abbaye de Vézelay, par M. Flandin, avocat-général à la cour royale de Poitiers, in-8°.

Mémoires de M. G. de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, 2 vol. in-18.

Traité des actions ou Théorie de la procédure privée chez

les Romains, par M. Etienne, professeur suppléant à la faculté de droit de Poitiers, in-8°.

Essai de critique littéraire, par M. l'abbé Auber.

1843.

Annuaire du département de la Vienne pour 1843, in-18.

Théorie du code pénal, par MM. Chauveau et Hélie, 8 vol in-8°.

Eléments du droit public et administratif, par M. Foucart, doyen de la faculté de droit de Poitiers, 3e édition. 3 vol. in-8°.

Revue anglo-française, publiée par M. de la Fontenelle, 8e et dernière livraison de la 2e série. (Ce recueil a cessé de paraître.)

La Famille, considérée comme base de réformes possibles, par M. David de Thiais, in-8°.

Histoire de la contrainte par corps, par M. J. Lerieil de la Marsonnière, avocat, in-8°.

Histoire de Ste.- Radegonde, par M. Ed. de Fleury, in-8°.

1844.

Exposition et enchainement du dogme catholique, par M. l'abbé Pauvert, supérieur du petit séminaire de Montmorillon, 2 vol. in-8°.

Annuaire du département de la Vienne, pour 1844, in-8°.

Théorie de la procédure civile, par M. Boncenne, tome V, continuation par M. Bourbeau, professeur à la faculté de Droit de Poitiers.

Prosodie latine élémentaire, par M. Audinet, professeur au collége royal de Poitiers.

Traité du lessivage du linge à la vapeur d'eau, par M. Bourgnon de Layre.

1845.

Traité sur les obligations divisibles et indivisibles, par M. Antonin Bourgnon de Layre.

Questions sur les faillites et banqueroutes, par M. Bécane, professeur à la faculté de Droit de Poitiers, in-4°.

Jehan le brave ou la bataille de Poitiers, épisode national, par M. Boulmier (en vers), in-8°.

Tableau des émigrés du Poitou aux armées des princes de Condé, par M. Beauchet-Filleau, in-8°.

Considérations sur l'épidémie de la suette miliaire qui a régné à Poitiers, par M. L. Gaillard, docteur-médecin, in-8°.

Mémoire ou essai sur la suette épidémique observée dans le département de la Vienne, par M. Arlin, docteur-médecin, in-8°.

Jeanne d'Arc et Napoléon, par M. David de Thiais (dialogue en vers), in-8°.

Le siège de Poitiers, suivi de la bataille de Moncontour et du siége de St.-Jean-d'Angély ; avec notes de M. Beauchet-Filleau, in-8°.

OUVRAGES PARAISSANT ANNUELLEMENT OU PAR LIVRAISON.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, avec planches, années 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844.

Bulletin trimestriel de la même société.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Belles-lettres, Sciences et Arts de Poitiers, in-8°. (paraissant irrégulièrement).

Bulletins de la Société de médecine de Poitiers, in-8°. (paraissant irrégulièrement).

Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou, par M. Beauchet-Filleau (l'ouvrage est à sa 20e. livraison, page 604 du tome 1er.

PUBLICATIONS MENSUELLES.

Le Moniteur des écoles.

Recueil des arrêts de la Cour royale de Poitiers.

Publications faites dans le Bordelais et le Périgord.

Etudes philosophiques sur le christianisme, par Auguste Nicolas, juge de paix, ancien avocat à la cour royale de Bordeaux. 4 vol. in-8°., imprimé chez Henri Faye, à Bordeaux. Cet ouvrage, complètement terminé en 1845, est, on peut le dire, un des plus beaux qui aient été écrits depuis le commencement de ce siècle, et, il était plus connu, ce serait certainement un des plus utiles.

Non seulement le fond, et l'ordonnance sont irréprochables, mais le style est d'une rare beauté.

HISTOIRE DE L'ABBAYE ET CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE LA GRANDE-SAUVE, par M. l'abbé Cirrot de la Ville, membre de la Société française pour la conservation des monuments. 2 vol. in-8°. imprimés à Bordeaux, chez Théodore Lafargue. Le 1er. volume seul a paru en 1844.

CHOIX DES TYPES LES PLUS REMARQUABLES DE L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE, MILITAIRE ET CIVILE de la Gironde (in-folio, dessins à l'homographe, gravés à l'eau-forte par l'auteur), par M. Leo Drouyn, avec notices de même format, par M. Léonce de Lamothe, inspecteur des monuments de la Gironde (pour le ministère) et membre de l'Académie de Bordeaux. — La première série (monuments religieux, 25 gravures) a seule paru ; mais les dessins sont faits pour la presque totalité des deux autres séries.

La 2e. et dernière partie du 2e. et dernier volume de la belle STATISTIQUE DE LA GIRONDE, par M. Jouannet (in-4°. imprimé à Paris, chez Dupont), a paru en 1843.

L'ESTAT DE L'ÉGLISE DU PÉRIGORD, depuis le christianisme, par le R. P. Jean Dupuy, récollet ; annoté par M. l'abbé Audierne, et reproduit par le procédé litho-typographique d'Aug. Dupont. (in-4°. Périgueux, chez Bayle, 1841). Il faut remarquer que ce livre, devenu excessivement rare, n'est pas *réimprimé*, mais REPRODUIT par un procédé qui fait de la nouvelle édition un *fac-simile*, un *calque* de l'ancienne avec toutes les fautes et ornements qui s'y trouvent (1).

NOUS COMPTONS DONNER LE PLUS D'EXTENSION POSSIBLE A LA BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE, ET NOUS INVITONS NOS CORRESPONDANTS A NOUS METTRE EN MESURE D'EXÉCUTER CE PROJET.

(La suite paraîtra dans l'Annuaire de 1847).

---

(1) On peut ainsi reproduire, multiplier, à peu de frais, tout vieux livre, toute vieille gravure, sans le secours d'une composition nouvelle ni de la main d'un graveur. C'est une découverte vraiment précieuse de M. Dupont.

Valeur des titres scientifiques en France.

De toutes les contrées de l'Europe, la France est le pays où les membres des sociétés savantes ont le moins de prérogatives ; la valeur des titres académiques y est nulle, et loin d'accorder aux hommes d'étude et aux membres des académies le rang qu'ils occupent dans la plupart des états civilisés, on a tout fait, depuis vingt ans surtout, pour réduire à *zéro* les avantages qu'ils auraient pu légitimement réclamer.

L'Institut des Provinces de France qui se croit appelé à venger nos académies des injustes dédains dont elles sont l'objet, prépare sur ce sujet un travail étendu qui recevra plus tard une grande publicité. En attendant, nous plaçons ici quelques notes à consulter, et nous prions les lecteurs de l'Annuaire d'adresser à l'Institut des Provinces les réflexions qu'ils jugeraient à propos de lui soumettre à ce sujet.

Et d'abord, en suivant les discussions des chambres, on ne voit pas sans étonnement combien d'idées fausses ont été exprimées toutes les fois qu'il a été question des sociétés savantes : sans récapituler tout ce qui a été dit d'erroné, nous allons rappeler deux faits qui se sont passés en 1831, lors de la discussion de la loi sur la pairie et de la loi électorale.

Dans le projet de loi sur la pairie, il fut admis en principe qu'on ne devait reconnaître en France qu'une académie, l'*Institut ;* que toutes les autres ne méritaient pas même d'être citées : on reconnut que les *tribunaux de commerce* étaient des corps notables, dont les membres pouvaient devenir pairs de France, mais on déclara que les académies de *Lyon*, de *Besançon*, de *Bordeaux*, du *Gard*, de *Rennes*, de *Toulouse* et bien d'autres n'étaient *rien ;* partant on admit seulement comme devant former une catégorie d'éligibles à la pairie les membres des différentes classes de l'Institut.

On croira peut-être que dans la discussion à la chambre des députés cette singulière exclusion fut relevée et que l'on réclama. On va voir, au contraire, comment un député défendit le principe de l'exclusion, et l'étendit de telle sorte que pour jouir du bénéfice de l'article *il faut être de Paris*. Mais pour faire comprendre mieux ce qu'a fait dans cette circonstance M. le conseiller Taillandier, nous allons reproduire textuellement la discussion telle que la rapporte le *Moniteur* (15 octobre 1831).

Le rapporteur proposait de former une catégorie des membres des différentes classes de l'Institut, et comme l'article était conçu en termes généraux, on n'y faisait aucune distinction entre les membres titulaires et les membres non résidents ou *correspondants*.

M. Taillandier proposa par amendement de restreindre le sens de l'article aux titulaires, c'est-à-dire d'exclure du bénéfice de la loi les correspondants et les membres libres.

Voici la courte discussion qui s'engagea sur cet amendement :

« *M. de Tracy.* — J'ai l'honneur de faire observer que les « membres qui ne sont pas résidents sont pourtant des notabilités « dans les sciences.

« *M. Taillandier.* — Peu de mots justifieront mon amendement : « il y a dans l'Institut trois espèces de membres : les titulaires, les « associés libres et les membres correspondants. Je crois qu'il doit « entrer dans la pensée de tout le monde de n'admettre comme « aptes à la pairie que les académiciens titulaires, et les places « d'associés libres dont vient de parler M. de Tracy n'ont été « souvent données *qu'à des gens de Cour*.

« *M. de Tracy.* — Je ne parle pas des associés libres, mais des « membres correspondants.

« *M. Dugas-Montbel.* — Je demande qu'on ajoute aux académi- « ciens titulaires les associés libres qui ont droit de présence et « jouissent de toutes les prérogatives des académiciens titulaires. « Il n'y a pas d'autre différence entre eux que celle de la rétri- « bution que ne reçoivent pas les membres libres des académies.

« Du reste, les avantages littéraires sont identiquement les mêmes.

« *Une voix.* — C'est une erreur.

« *M. Dugas-Montbel.* — Si c'est une erreur, qu'on la relève! « M. Ch. Dupin est académicien, et il sait que la classe des aca- « démiciens libres jouit des jetons de présence.

M. Dupin aîné. — Un jeton de présence n'est pas un droit à la candidature.

L'amendement de M. Taillandier est adopté !!!

Honneur à M. de Tracy ! lui seul a bien compris combien il était injuste d'exclure d'une catégorie déjà si restreinte une partie des membres d'une même académie. Ainsi adoptée, nous ne craignons pas de le dire, cette partie de loi est *absurde*, et le mot ne rend pas toute notre pensée.

En effet, pour tout homme de bonne foi et qui connaît le régime de l'Institut, il est évident qu'il faut souvent avoir rendu BEAUCOUP PLUS DE SERVICES pour devenir membre correspondant que pour être nommé titulaire.

Un professeur de Paris qui n'a fait que ce que de bons appointements l'obligeaient à faire est presque toujours nommé titulaire d'une des académies de l'Institut, car il faut être domicilié à Paris pour prétendre à ce titre, et comme l'Institut se compose de cinq académies ayant chacune en moyenne 40 titulaires (1), on voit que 200 places sont données *en pâture aux Parisiens exclusivement.*

Voyons maintenant comment on obtient le titre de correspondant. Un homme qui s'est voué avec courage aux études les plus sérieuses et les plus ingrates, qui a par fois dépensé des sommes considérables pour obtenir des résultats, sans recevoir de ses compatriotes le moindre encouragement moral, et sans espoir d'en

---

(1) L'Acacémie des Sciences se compose de 66 membres ; mais comme l'Académie des Sciences morales n'en a que 30, nous mettons 40 pour terme moyen.

retirer aucun profit, peut être élu membre correspondant de l'Institut, s'il a le bonheur que ses ouvrages soient remarqués de ce corps savant ; mais combien de places peuvent-elles être la récompense honorifique de travaux si méritoires ? 100 *places environ.* En effet, les correspondants sont en nombre égal à celui des titulaires, mais, comme on en prend moitié à l'étranger, il ne peut y avoir que 100 correspondants nationaux :

La conclusion à tirer est facile ; c'est que la ville de Paris dispose de 200 places rétribuées au sein de l'Institut de France, et que les habitants des 86 départements du royaume n'en ont que 100 non rétribuées.

Le mode d'élection est d'ailleurs le même, et nous laissons à décider à tous les hommes de bon sens s'il est plus facile d'être nommé correspondant que d'être nommé titulaire, si le titre de correspondant qui n'est pas rétribué, ne devait pas être, après toutes les autres considérations, maintenu dans le droit que l'injuste amendement de M. Taillandier est venu lui enlever. Disons-le, les lois ainsi faites nous paraissent plus qu'injustes, *elles sont immorales !!*

Dans la discussion de la loi électorale de février 1831, il est curieux de voir le cas que MM. les députés firent des capacités; il y avait des députés qui ne voulaient point admettre les membres de l'Institut comme électeurs, et pour jouir de ce bénéfice, ils furent assujettis au *demi-cens*, sur la proposition de M. de La Rochefoucault.

M. de Daunant, aujourd'hui pair de France, premier président de la Cour de Nîmes et beau-frère de M. le comte de Gasparin, membre de l'Académie des Sciences, prononça des paroles prouvant le peu de confiance qu'il avait dans l'adjonction des capacités même restreintes au petit nombre des membres de l'Institut ; il ne vota pour cette admission des membres de l'Institut qu'à la condition qu'ils seraient assujettis au demi-cens.

M. Ch. Dupin ayant vu que, même pour les titulaires, la chambre avait hésité, prononça les paroles suivantes :

« Les correspondants de l'Institut sont en nombre déterminé « par la loi ; ils sont nommés à vie, le choix porte toujours sur « les hommes les plus distingués des départements. »

On doit savoir gré à M. Dupin, d'avoir présenté cette observation ; sans lui les membres correspondants de l'Institut auraient peut-être été mis de côté comme nous avons vu qu'ils le furent lors de la discussion de la loi sur la pairie.

De tout ce qui précède, il faudrait, dira-t-on, tirer des conclusions : — Oui, sans doute, il le faudra, et l'Institut des provinces de France ne reculera pas devant ce devoir : il dira *comment l'organisation de la France Académique doit être comprise et* COMMENT, DIEU AIDANT, CETTE ORGANISATION AURA LIEU. Ce sera le sujet d'un autre article ; ce que nous pouvons annoncer aujourd'hui, c'est que l'Institut des provinces y songe, qu'il y travaille, et que cette œuvre, s'il parvient à la conduire à bien, sera l'une de ses gloires, un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de la France.

Réglement constitutif de l'Institut des Provinces.

I. Une société académique est établie sous le nom D'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE.

II. Le nombre des membres titulaires est fixé à 200 : tous ont les mêmes droits, sans distinction de résidence.

III. 100 membres étrangers sont choisis parmi les académiciens éminents qui habitent hors de la France.

IV. Les présidents et secrétaires des académies des départements français que l'Institut aura désignées, pourront être autorisés à assister aux séances générales de l'Institut, avec voix consultative.

V. Les nominations des membres titulaires et étrangers ont lieu de la manière suivante : chaque candidat fait parvenir sa demande au siége de l'Institut en rappelant ses titres. Un rapport écrit et signé

est fait par un membre et l'admission ne peut être prononcée qu'en réunion générale annuelle, à la majorité des 5/6 des membres présents.

VI. Le bureau de l'Institut se compose de 8 membres : un directeur-général, deux secrétaires généraux, un trésorier, quatre administrateurs.

VII. Le directeur-général préside de droit toutes les séances de l'Institut, dans les différentes villes de France ; la haute direction des travaux lui appartient exclusivement.

VIII. Pour rendre plus facile l'administration de l'Institut, des sous-directeurs pourront être nommés et chargés de la conduite des travaux dans les circonscriptions qui leur seront indiquées.

IX. Les divers fonctionnaires de l'Institut sont nommés en assemblée générale et suivant le même mode que les membres.

X. Le siége de l'Institut est établi pour 3 ou 6 ans, dans une ville qui a été choisie en assemblée générale annuelle : le choix doit être fait à la majorité relative des suffrages. Les membres absents peuvent envoyer leur vote écrit

XI. Une assemblée générale a lieu chaque année au siége de l'Institut, l'époque en est fixée par le conseil administratif chargé de convoquer les membres un mois d'avance.

XII. Cette réunion a pour objet : 1°. L'examen et le classement des ouvrages envoyés pendant l'année ou le choix de ceux qui devront être imprimés ; 2°. L'élection des nouveaux membres, suivant les formes indiquées à l'art. 5.

XIII. Indépendamment de cette assemblée annuelle, l'Institut peut tenir des sessions plus ou moins longues dans toutes les villes de France qu'il aura choisies, et entendre, dans ces réunions, des mémoires ou communications dont les auteurs seront étrangers à la compagnie : un réglement particulier peut être fait pour ces séances qui sont présidées par le directeur-général ou par un membre qu'il a choisi pour le remplacer.

XIV. Chaque sous-directeur est nommé pour 3 ans et peut être réélu indéfiniment. Il peut réunir les membres de sa circon-

scription dans une ville qu'il aura indiquée : la convocation est faite 15 jours à l'avance.

XV. Les sous-directeurs correspondent avec le bureau central et lui soumettent leurs rapports, leurs propositions et les mémoires qui leur sont adressés.

XVI. Chaque membre de l'Institut des Provinces de France reçoit, s'il la réclame, lors de sa nomination, une médaille d'argent du module de vingt lignes, sur laquelle son nom et ses prénoms sont gravés, avec l'indication de son domicile et la date de son élection.

XVII. Les publications de l'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE, sont faites dans le format in-4°. et divisées en deux séries, savoir :

1re. Série.
1°. Sciences Agricoles, Industrielles et Commerciales.
2°. Sciences Naturelles, Physiques et Mathématiques.
3°. Sciences Médicales.

2e. Série.
1°. Sciences Historiques et Philosophiques.
2°. Sciences Archéologiques.
3°. Littérature et Beaux-Arts.

XVIII. Aucun travail ne peut être imprimé avant d'avoir été soumis à l'examen d'un membre choisi dans la spécialité, et chargé de faire un rapport écrit et signé. Le travail et le rapport sont présentés au Conseil administratif, qui juge en dernier ressort. Les ouvrages des auteurs étrangers à l'Institut ne sont pas soumis à d'autres formalités.

XIX. L'Institut, espérant trouver dans le concours des Sociétés savantes des provinces, un puissant auxiliaire, réclame auprès d'elles les renseignements dont il a besoin. Il pourra réimprimer chaque année, avec l'agrément de ces Sociétés, quelques-uns des travaux les plus remarquables qu'elles auront publiés.

Statuts de la Société française pour la conservation des monuments.

Dans les différents états de l'Allemagne et en Italie on a créé des sociétés pour la conservation des monuments, calquées pour ainsi dire sur la société française, la plus ancienne de toutes, puisqu'elle a été organisée de 1830 à 1833 et que son réglement a été approuvé en 1834 par M. le ministre de l'instruction publique. Il est honorable pour la Société française d'avoir ainsi étendu son influence au-delà des frontières et de voir son œuvre appréciée et mitée dans toute l'Europe.

Voici le réglement constitutif de la société:

I. Une Société est établie pour la conservation et la description des monuments du royaume, sous le titre de *Société française pour la conservation et la description des monuments historiques.*

II. La Société se propose de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les classer dans un ordre chronologique, de publier des statistiques monumentales de chaque département dans un bulletin périodique.

Elle fait tous ses efforts : 1°. pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent de restaurations mal entendues; 2°. pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquités, et des pièces manuscrites déposées dans les archives.

III. La Société fait près du Gouvernement les démarches qu'elle

juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chefs-lieux des départements.

IV. La Société étend ses soins à toutes les parties de la France, sans acception de localité; l'administration qui la dirige est fixée présentement dans la ville de Caen.

V. Chaque membre paie une cotisation annuelle, dont le *minimum* est de 10 fr., et le *maximum* de 100 fr. Le nombre des membres est illimité. Pour faire partie de la Société, il faut avoir donné son adhésion aux statuts, avoir déclaré quel chiffre on adopte pour la cotisation annuelle, et avoir été nommé dans une séance du Conseil.

VI. Aucune nomination ne peut être faite dans les séances que tient la Société hors du chef-lieu, qu'autant que le conseil permanent l'a permis par une délibération formelle. Aucune nomination, même dans ce cas, ne peut avoir lieu si la séance n'est présidée *par le directeur de la Société*. Pour qu'il y ait élection, les candidats doivent réunir *l'unanimité des suffrages des membres du conseil présents à la réunion.*

Cet article est applicable à l'élection des inspecteurs et des membres du conseil.

VII. Les ministres d'état, l'inspecteur général des monuments nommé par le Gouvernement, les membres du conseil supérieur des bâtiments, ceux de la 2e. classe de l'Institut, les préfets, les évêques et les recteurs d'académies sont de droit membres de la Société.

VIII. L'administration est confiée à des officiers et à un Conseil administratif.

IX. Les principaux fonctionnaires sont, 1°. un directeur général, inspecteur pour toute la France; 2°. 20 inspecteurs divisionnaires; 3°. 86 inspecteurs de département; 4°. un trésorier en chef.

X. Les officiers ci-dessus désignés sont nommés pour cinq ans par

le conseil, à la majorité absolue des suffrages. Ils peuvent être réélus.

XI. Le directeur remplit les fonctions d'inspecteur général de la Société et dirige les travaux sur tous les points de la France; il s'entend avec l'autorité supérieure pour obtenir l'assistance dont la Société peut avoir besoin. Il a droit à une indemnité pour ses frais de bureau et d'inspection (1).

XII. Les inspecteurs divisionnaires font annuellement des tournées dans leurs ressorts respectifs. Ils adressent au directeur, qui en donne communication au Conseil, un rapport sur l'état des monuments par eux visités. Ils sont chargés de diriger les travaux des inspecteurs de département, et de veiller à l'exécution des mesures qui ont été prescrites. Ils ne peuvent obtenir d'indemnité qu'autant que le Conseil l'a jugé indispensable.

XIII. Les inspecteurs de département remplissent dans leurs arrondissements les mêmes fonctions que l'inspecteur divisionnaire. Ils sont spécialement chargés de donner des conseils aux architectes auxquels la restauration de quelque ancien édifice a été confiée, et de dresser le catalogue de ceux qui existent dans leurs départements.

XIV. Le trésorier en chef est chargé de recevoir les cotisations; il est secondé par les inspecteurs; il solde les dépenses arrêtées par le Conseil, et présente chaque année l'état des recettes.

XV. Le Conseil général se compose du directeur, des 20 inspecteurs divisionnaires, des inspecteurs de département, et de 30 membres ordinaires, dont 10 au moins devront être pris parmi les membres résidant dans le département où siège la Société; les 30 membres ordinaires sont renouvelés tous les deux ans, et immédiatement rééligibles.

(1) Bien loin que la dernière disposition de l'art. XI ait été exécutée, tout le monde sait que M. de Caumont a dépensé chaque année des sommes assez considérables pour ses tournées, et que jamais il n'a accepté d'indemnité.

XVI. Le Conseil général tient chaque année une session, dans laquelle tout ce qui intéresse la Société est mis en discussion. Cette session a lieu pendant le *Congrès archéologique*, que tient chaque année la compagnie sur un des points du royaume, et auquel elle convoque tous les amis de l'archéologie. On s'occupe principalement, dans cette réunion, des mesures à prendre pour la conservation des édifices, des publications à faire dans l'année et de l'emploi des fonds.

XVII. Le directeur et les 10 membres du Conseil général résidant dans le département du chef-lieu, forment, avec le trésorier en chef de la Société, le Conseil permanent chargé de l'expédition des affaires courantes. Il se réunit une fois par mois. Les membres du Conseil général qui, vu leur éloignement, ne peuvent prendre part à ces délibérations, sont invités à exprimer leur opinion par écrit.

XVIII. Le résultat de toutes les réunions du Conseil général et du Conseil permanent est consigné dans des procès-verbaux qui sont transcrits sur un registre particulier.

XIX. Chaque année, deux membres du Conseil, désignés par le directeur, sont chargés de tenir la plume dans les réunions, et de remplir les fonctions de *secrétaires-généraux*; ils sont indéfiniment rééligibles.

XX. Le Conseil nomme aussi chaque année une Commission de trois membres qui fait un rapport sur les travaux de la Société.

Nouvelles.

M. le Cte. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, va demander aux chambres un nouveau crédit (assez considérable, dit-on), dont une partie sera employée à subventionner les Sociétés savantes des départements. Nous ne doutons pas des bonnes intentions de M. de Salvandy, mais nous croyons que si cette distribution a lieu sans qu'une discussion préalable ait eu lieu, nous ne dirons pas à Paris, *mais en province*, elle ne sera pas justement faite : ce n'est point à Paris, que l'on peut bien connaître le mérite relatif des Sociétés savantes, ni les éléments de bonnes productions scientifiques ou littéraires qu'elles renferment. Nous ne craignons pas de le dire à M. le ministre lui-même : *Tant que vous n'aurez pas consulté sur ce point l'Institut des provinces et le Congrès scientifique de France, vous pourrez être trompé gravement dans la distribution que vous ferez du fond commun aux Sociétés savantes*, et dès lors il faut bien prendre garde de décourager au lieu d'encourager. Les secours appliqués injustement pourraient même *corrompre* au lieu de donner cette direction meilleure qu'il est dans votre pensée et votre volonté d'imprimer aux Sociétés académiques.

Nous sommes persuadés que M. de Salvandy prendra des mesures pour éviter cet écueil ; nous croyons que le moyen, c'est d'appeler les Sociétés elles-mêmes à discuter leurs titres dans le sein du Congrès scientifique de France, ou mieux encore dans le sein du Congrès central de l'Institut des provinces.

La ville de Metz a promis de voter 3,000 fr. pour le Congrès archéologique de la Société française. On se prépare à Trèves à recevoir dignement en société. M. le baron de Roisin, secrétaire-général de la session, a fait de nombreuses convocations en Allemagne.

La ville de Marseille vient de voter 10,000 fr. pour les frais que doit entraîner la XIVe. session du Congrès scientifique de France.

Observations finales.

Appel aux sociétés savantes de France.

Cet annuaire, envoyé gratuitement aux Sociétés savantes de France, sera beaucoup plus considérable par la suite. Nous n'avons, pour la première année, fait qu'indiquer le plan que nous nous proposons de suivre. Pour donner à cette publication tout son développement, nous comptons sur le concours des Sociétés savantes. Toutes, nous l'espérons, nous tiendront annuellement au courant de leurs travaux, toutes voudront profiter *du nouveau moyen de publicité que nous leur offrons*; elles comprendront qu'il leur importe d'établir des rapports avec l'Institut des Provinces, si elles veulent accroître leur réputation et leur importance, acquérir une vie nouvelle et plus énergique. Au moment où Paris aspire à lui tant d'intelligences, où les moyens de communication qui vont être créés par l'établissement des chemins de fer, accéléreront encore la gravitation qui entraîne vers ce grand centre, au détriment des saines idées et du véritable progrès, les esprits sages comprendront qu'il faut fortifier les Sociétés savantes des départements en les unissant au moyen d'une grande association, au moyen d'une réunion centrale, dans laquelle elles puissent cimenter cette union par des études et des discussions communes.

L'Institut des Provinces de France, en se vouant à cette grande et noble mission, a mesuré toute l'étendue, toute la hauteur de l'œuvre; il se sent inspiré d'un assez grand courage pour oser l'entreprendre, parce que *Dieu protége les saintes causes*, et que l'œuvre de régénération et d'organisation à laquelle travaille l'Institut, est une œuvre sainte, qui n'a rien de commun avec les égoïstes et mesquines spéculations parisiennes.

Nous faisons donc un appel aux Sociétés savantes des départements, certains que nous sommes D'ÊTRE ENTENDUS ET COMPRIS PAR ELLES (1).

---

(1) L'Institut des Provinces n'a pas de budget : il trouve pourtant moyen de publier des volumes, mais il est forcé d'apporter la plus grande économie dans les frais de correspondance. Il lui faut donc exiger QUE TOUTES LES LETTRES, TOUS LES PAQUETS QUI LUI SERONT ADRESSÉS SOIENT AFFRANCHIS, autrement ils ne seraient pas reçus. Mais pour faciliter la correspondance sans frais, nous invitons les sociétés savantes qui voudront bien nous envoyer des notes à les faire déposer à l'adresse du directeur-général de l'Institut des Provinces, chez M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n°. 7, à Paris.

M. Desmoulins, de Bordeaux, chargé de la direction des travaux pour le midi de la France

M. l'abbé Auber, investi des mêmes attributions à Poitiers, pour les contrées de l'ouest;

M. Taillard, conseiller à la Cour royale de Douai ;

M. Puvis, membre de l'Institut, à Bourg (Ain) ;

M. l'abbé Jourdain, à Amiens;

M. Bouillet, à Clermont;

M. Grégory, à Lyon;

M. Goguel, à Strasbourg;

M. Victor Simon, à Metz;

MM. Lottin et Richelet, au Mans,

Voudront bien aussi recevoir, pour être transmises à l'Institut, les notes qui leur seraient *envoyées franc de port.*

Calendrier des Congrès de France en 1846.

Congrès central académique, 14 avril, 8 jours.
Congrès central d'agriculture, à Paris, 18 mai, 8 jours.
Congrès archéologique de France, à Metz, 1er. juin, 8 jours.
Congrès régional de la Normandie, à Argentan (Orne), 14 juill., 6 j.
Congrès régional de la Bretagne, à St.-Brieux, 2 août, 8 jours.
Congrès régional de l'Ouest, à Poitiers, 10 août, 6 jours.
Congrès des Vignerons, à Lyon, 24 août, 6 jours.
Congrès Scientifique de France, à Marseille, 1er. sept., 12 jours.
Congrès régional du Nord, à Amiens, 5 novembre, 6 jours.

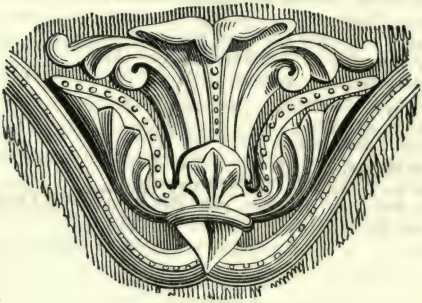

TABLE.

Pages.

Avertissement. 1

NOTICE SUR L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE. 5

Composition du bureau. 15

Liste des membres 16

HISTOIRE DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. 23

1re. *Session*. 23

2e. *Session*. 29

3e. *Session*. 30

4e. *Session*. 34

5e. *Session*. 35

6e. *Session*. 39

7e. *Session*. 50

8e. *Session*. 51

9e. *Session*. 53

10e. *Session*. 57

11e. *Session*. 61

12e. *Session*. 66

13e. *Session*. 70

Tableau statistique des sessions qui ont eu lieu jusqu'en 1846. 71

Réglement du Congrès scientifique. 74

Congrès étrangers. 76

CONGRÈS SPÉCIAUX. 80

Congrès archéologique. 80

Congrès central d'agriculture. 89
Congrès de vignerons et de producteurs de cidre. 95
Congrès médical. 101
CONGRÈS RÉGIONAUX. 112
Association Normande et Congrès de la Normandie . . . . . ibid.
Association Bretonne et Congrès régional de la Bretagne. . . 126
Congrès agricole du nord de la France. 139
Association et Congrès de l'Ouest. 145
SOCIÉTÉS SAVANTES *des départements, autorisées à correspondre avec l'Institut des Provinces.* 148
Prix proposés par l'Institut des Provinces de France et les Congrès. 164
Bibliographie provinciale. 167
Valeur des titres scientifiques en France. 176
Réglement constitutif de l'Institut des Provinces. 180
Statuts de la Société française pour la conservation des monuments. 183
Nouvelles. 187
Observations finales. 188
Calendrier des Congrès de France. 190

1846-70.
BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY
23 NOV 1887

ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT DES PROVINCES

ET

DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

1850.

PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
CAEN, CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,
RUE FROIDE, 2.

1850.

COMPOSITION DU BUREAU

et du Conseil d'administration.

Directeur général : M. DE CAUMONT ✻, fondateur des Congrès scientifiques de France.

Secrétaire : M. EUDES-DESLONGCHAMPS ✻, professeur à la Faculté des Sciences de Caen.

Trésorier : M. GAUGAIN ✻, inspecteur de l'Association normande.

Administrateurs.

MM. J. GIRARDIN ✻, correspondant de l'Institut de France, à Rouen.

Le Vte. DE CUSSY O ✻, membre de plusieurs académies à St.-Mandé, près Paris, et à Vouilly (Calvados).

RICHELET, ancien secrétaire de l'Institut.

LE SAUVAGE ✻, ancien chirurgien en chef des hospices de Caen.

LE GRAND ✻, D.-M., maire de St.-Pierre-sur-Dive.

P.-A. LAIR ✻, doyen du Conseil de préfecture du Calvados.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux.

Bon. DE LA FRENAYE, membre de plusieurs académies, à Falaise.

MORIÈRE, secrétaire-genéral de l'Association normande, à Caen.

DUDÉZERT, membre de plusieurs Académies, *ibid.*

LISTE

DES MEMBRES DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

MM. Le prince Louis-Napoléon, Président de la République française.

Etoc-Demazy, ancien secrétaire-général de l'Institut, au Mans.

Lottin (l'abbé), ancien trésorier de l'Institut, id.

Bouvet (l'abbé), ancien membre du conseil, id.

De Marseul, chef d'institution, à Laval.

Le Gall, conseiller à la Cour d'appel, directeur de la division de la Bretagne, à Rennes.

Auber, chanoine honoraire de Poitiers, directeur de la division du Poitou, à Poitiers.

Bouillet ✻, membre de plusieurs sociétés savantes, directeur de la division de l'Auvergne et du Velay, à Clermont-Ferrand.

Lecoq, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

Taillard ✻, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Ollivier ✻, membre de la Société d'Agriculture et du Conseil général de la Manche, à Avranches.

Guerrier de Dumas, ✻, membre de l'Académie, à Nancy.

Marquis de La Porte, membre de plusieurs académies, à Vendôme.

Rigolot ✻, président de l'Académie, à Amiens.

Lesson ✻, naturaliste, à Rochefort.

MM. De Givenchy, secrétaire-général de la 3e. session du Congrès, à St.-Omer.

Bonnet, professeur d'agriculture, à Besançon.

Buvignier, membre de plusieurs académies, à Verdun.

Commarmond, bibliothécaire du Palais des Arts, à Lyon.

D'Hombre-Firmas ✻, à Alais (Gard), correspondant de l'Académie des sciences.

Jules Renouvier, président de la Société des Arts, à Montpellier.

De Jumelles ✻, ancien maire de Honfleur.

Soyer-Villemet, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Nancy.

Croizet ✻, curé de Neschers, près Issoire.

Marcel de Serres ✻, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.

Weis ✻, bibliothécaire, à Besançon.

Gérault, curé d'Evron, à Evron (Mayenne).

Millet, naturaliste, président de la Société d'Agriculture, à Angers.

Puvis ✻, président de la Société d'Agriculture, à Bourg.

Greppo (l'abbé), vicaire-général de Bellay, correspondant de l'Académie des Inscriptions.

Gregory ✻, président de chambre, à la Cour d'appel de Lyon.

Bonnet, D.-M., ✻, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Lyon.

Boullée, membre de l'Académie de Lyon.

Véricel ✻, ancien médecin en chef des hospices de Lyon.

Monin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon.

Fournet ✻, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon.

Seringe, professeur de botanique à la même Faculté.

Victor Simon, ancien secrétaire-général du Congrès, à Metz.

Mouceot, ✻, naturaliste, à Bruyères (Vosges).

MM. Hepp ✻, professeur à la Faculté de droit, à Strasbourg.

Couturat ✻, ingénieur en chef du cours du Rhin, à Strasbourg.

Monseigneur Donnet O ✻, archevêque de Bordeaux.

Des Moulins, inspecteur divisionnaire des monuments, directeur de la division du Sud-Ouest, à Bordeaux.

Monseigneur Gousset, O ✻, archevêque de Reims.

Barreau (l'abbé), historiographe et chanoine de Beauvais.

Feret, conservateur de la bibliothèque, à Dieppe.

Jules Rieffel ✻, fondateur de l'Institut agricole de Grandjouan.

Cousseau (l'abbé), professeur d'archéologie, à Poitiers.

Foucart ✻, doyen de l'école de droit, à Poitiers.

De Blosseville, ancien conseiller de préfecture, à Amfréville (Eure).

De la Farelle ✻, député du Gard, à Nîmes.

Desroches (l'abbé), curé d'Isigny (Manche).

De Cayrol ✻, ancien député, à Compiègne.

Biseul, à Blain (Loire-Inférieure).

Drouet, inspecteur divisionnaire de la Société française, au Mans.

Comte de Quatre-Barbes, à Angers.

Marquis de Vibraye, géologue, à Cheverny, près Blois.

Artur Martin (l'abbé), auteur des vitraux de Bourges, à Paris.

Cahier (l'abbé), membre de plusieurs académies, à Paris.

Du Chatellier, secrétaire-général de l'Association Bretonne, à Quimper.

De La Baume ✻, conseiller à la Cour d'appel de Nîmes.

Comte De Montalembert ✻, ancien pair de France, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, à Paris et à Vesoul (Haute-Saône).

Comte de Mérode, C ✻, ministre d'Etat de Belgique, inspecteur divisionnaire de la Société française, au château de Trelon, près d'Avesnes (Nord).

MM. Reidet, conservateur des archives de la Vienne, à Poitiers.

Godard, graveur, membre de plusieurs académies, à Alençon (Orne).

V. Hucher, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans (Sarthe).

Comte de Tocqueville ✻, député, membre de l'Académie française, à Tocqueville (Manche).

Moll ✻, professeur d'agriculture au conservatoire, propriétaire à Châtellerault.

Teissier, membre de plusieurs académies, à Anduze (Gard).

Emilien Dumas, géologue, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Sommières (Gard).

Requien, directeur des musées, à Avignon (Vaucluse).

Le Comte A. de Gourgues, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lanquais (Dordogne).

Walz ✻, directeur de l'Observatoire, à Marseille.

Branche, inspecteur des monuments historiques, à Paulhaguet (Haute-Loire).

Goguel ✻, membre de plusieurs académies, à Strasbourg (Bas-Rhin).

L'abbé Voisin, membre de plusieurs académies, au Mans (Sarthe).

Le Glay ✻, conservateur des archives, membre correspondant de l'Académie des inscriptions, à Lille (Nord).

Kuhlman ✻, professeur de chimie, membre du Conseil général du Commerce, à Lille (Nord).

Hermand, membre de plusieurs académies, de la Société des Antiquaires, etc., à St.-Omer (Pas-de-Calais).

Jourdain, chanoine de la cathédrale, à Amiens.

Duval, membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Amiens.

E. Woillez, membre de plusieurs académies, à Amiens.

B^on. d'Haussez O ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St.-Saens (Seine-Inférieure).

MM. Cte. DE BLOIS ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Morlaix (Côtes-du-Nord).

B^on^. DU TAYA ✻, président de la Société d'agriculture des Côtes-du-Nord, à St.-Brieux.

DESNOYERS, vicaire-général d'Orléans, inspecteur des monuments du Loiret.

E. DOLFUS ✻, président de la Société industrielle de Mulhouse.

L'abbé BANDEVILLE, membre de plusieurs académies, à Reims.

DIGOT, membre de plusieurs académies, inspecteur des monuments, à Nancy.

Le comte DU COETLOSQUET ✻, député, membre de l'Académie de Metz.

MALHERBE, juge, président de la Société d'histoire naturelle de Metz.

Le comte DE CHASTELLUX C ✻, membre de plusieurs académies, à Paris.

BARILLON, député de l'Oise, à Compiègne.

BALLIN ✻, archiviste de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

DUBREUIL, professeur d'agriculture, à Rouen.

DESJOBERTS, membre du Conseil général de l'agriculture, député de Neufchâtel.

BALLY O ✻, ancien président de l'Académie royale de médecine, à Paris.

BERTHELOT O ✻, secrétaire-général de la Société de géographie, à Marseille.

VILMORIN ✻, correspondant de l'Institut, à Paris.

TOURET ✻, membre du Conseil général de l'agriculture, ancien ministre, à Cosne.

BELLA O ✻, directeur de l'Institut agronomique de Grignon.

PETIT, proviseur du lycée de Rennes.

Le comte DE TRISTAN ✻, membre de plusieurs académies, à Orléans.

MM. Lockhart ✠, directeur du musée d'histoire naturelle, à Orléans.

Bayle-Mouillard O ✠, membre de l'Académie de Clermont, secrétaire-général du ministère de la justice.

Beaudet La Farge ✠, député, ancien sous-préfet, membre de l'Académie de Clermont.

Bertrand, docteur-médecin, membre de l'Académie de Clermont.

Petit-Lafitte, membre de l'Académie de Bordeaux, professeur d'agriculture.

L'abbé Blatairou, chanoine, professeur à la faculté de théologie de Bordeaux.

P. M. Roux ✠, membre de l'Académie, secrétaire-général du Congrès scientifique de France, à Marseille.

Barthelemy, conservateur du musée d'histoire naturelle, secrétaire de l'Académie de Marseille.

Dieusé ✠, président de la Société de statistique de Marseille.

Berthulus ✠, médecin du Lazaret de Marseille, membre de plusieurs académies.

Coquand, ingénieur des Mines, vice-président de l'Académie d'Aix.

Castel, secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.

L'abbé Devoucoux, secrétaire perpétuel de la Société académique et vicaire-général d'Autun.

Niepce, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.

Le baron de Contencin O ✠, préfet de l'Yonne, à Auxerre.

Le Roy de Bethune, membre du Conseil général de l'agriculture, à Douai.

Renault, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, juge d'instruction, à Coutances.

Cte. Olivier de Sesmaisons, député, inspecteur de l'Association bretonne, à Nantes.

MM. Cartier, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.

Lambron de Lignim, capitaine de cavalerie, secrétaire-général de la XVe. session du Congrès scientifique, à Tours.

Champoiseau ✻, secrétaire-général de la même session, à Tours.

De Sourdeval ✻, id., juge d'instruction, à Tours.

G. de Fontenay, membre de plusieurs académies, à Autun.

Mg^r. Parisis ✻, évêque de Langres, député de la Haute-Marne.

De Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, à Rouen.

L'abbé Le Petit, chanoine de Bayeux, secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments, à Tilly (Calvados).

E. Paty, inspecteur des monuments de Seine-et-Marne.

L'abbé Godard-St.-Jean, professeur de théologie, à Langres.

E. de Blois, député du Finistère, président de la classe d'histoire de l'Association bretonne.

L'abbé La Curie, chanoine de la Rochelle, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Saintes.

Matheron, ingénieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille.

Du Haldat ✻, membre de l'Académie, secrétaire-général de la XVIIe. session du Congrès scientifique de France, à Nancy.

Crespet, architecte, à Lyon.

De Bois Le Comte, membre de plusieurs académies, à Tours.

De La Terrade, directeur de la Société linnéenne, à Bordeaux.

De Buzonnière, président du Congrès scientifique de France (XVe. session), membre de plusieurs académies, à Orléans.

La Crosse C ✻, ancien ministre des travaux publics, à Brest (Finistère).

Thierry, doyen honoraire de la Faculté des sciences, à Caen.

De St.-Germain, inspecteur des monuments historiques, à Evreux.

MM. Dufaur de Montfort ✻, président de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Général Raymond C ✻, ancien député, membre de plusieurs académies, à Domfront (Orne).

Godelle, membre de plusieurs académies, député de la Somme.

Morière, secrétaire-général de l'Association normande, directeur des cours spéciaux du Lycée, à Caen.

Lefebvre du Rufflé ✻, inspecteur-divisionnaire de l'Association normande, député de l'Eure, à Pont-Authou.

Le Normand, ancien sous-préfet, membre de plusieurs académies, à Vire.

Vte. de Falloux ✻, ancien ministre de l'instruction publique, député de Maine-et-Loire.

De Kerdrel, député d'Ille-et-Vilaine, ancien élève de l'École des chartes.

Alph. Le Flaguais, membre des académies de Caen et de Rouen, à Caen.

L'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, inspecteur des monuments de la Nièvre, à Donzy.

Herpin de Metz, docteur-médecin, membre de plusieurs académies, à . . . . . (Indre).

Mgr. Dupont C ✻, cardinal-archevêque de Bourges, à Bourges.

Aussant, membre de plusieurs académies, professeur en médecine, à Rennes.

Tarot ✻, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, secrétaire-général de la XVIe. session du Congrès.

Cte. Louis de Kergorlay, ancien directeur de la Revue provinciale, à Foisseux (Seine-et-Oise).

A. Taslé ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

Barré, sculpteur, lauréat de l'exposition régionale de l'Ouest, à Rennes.

Bon. de Girardot, secrétaire-général de la préfecture, membre de plusieurs académies, à Bourges (Cher).

MM. Guéranger, président de la Société académique de la Sarthe, au Mans.

Succ, sculpteur, lauréat de l'Institut (exposition régionale de l'Ouest), à Nantes.

L. De La Motte, membre de l'Académie, inspecteur des établissements de bienfaisance, à Bordeaux.

Delalonde Duthil fils, membre de plusieurs académies, à Rouen.

De Bengy de Puyvallée ✻, président de la Société d'agriculture du Cher, à Bourges.

Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Machard ✻, ingénieur en chef, *id.*

Bertrand ✻, maire de Caen, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.

Vallat, membre de l'Académie, à Bordeaux.

Boucher de Perthes (*), président de la Société d'émulation à Abbeville.

De La Monneraye, président du Conseil général du Morbihan, à Rennes.

Membres Étrangers.

MM. Lopez, conservateur en chef du musée, à Parme.

Gazzera, secrétaire de l'Académie, à Turin.

Avellino, conservateur du musée Bourbon, à Naples.

Le chanoine Iorio, à Naples.

Mgr. Rendu, évêque d'Anecy.

Mquis. Paretto, à Gênes.

Mquis. de Ridolfi, ancien Ministre, à Florence.

Pasteur Duby, à Genève.

Bon. de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque du Roi, à Bruxelles.

Bon. du Selis-Longchamp, à Liége.

MM. WHEWHEL, à Cambridge.

James IATES, à Londres.

Le prince de CANINO, à Rome.

SAN QUINTINO, conservateur honoraire du Musée, à Turin.

HECKER (Justus Fiederick Carl), professeur de Médecine à l'Université de Berlin.

DESPINES, directeur-général des mines du Piémont, à Turin.

VARNKŒNIG, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgaw.

BAEHR, professeur à l'Université de Heidelberg.

SCHADOW, directeur de l'école des Beaux-Arts, à Dusseldorf.

Léopold DE BUCH, naturaliste, à Berlin.

KUPFER, professeur de physique, à Saint-Pétersbourg.

KRIEG DE HOCHFELDEN, chargé des fortifications du Grand-Duché de Baden, à Baden.

DE HAMMER-PURSGAD, professeur d'Histoire, à Vienne.

DE BRINCKEU, conseiller d'Etat, à Brunswic.

BOISSERÉE, architecte, à Munich.

D'HOMALIUS D'HALLOY, correspondant de l'Institut de France, à Namur.

MARAVIGNA, professeur d'histoire naturelle, à Catane (Sicile).

Duc SERRA DI FALCO, prince de St.-Pietro, à Palerme (Sicile).

Bon. DE ROISIN au château de Kurens, près Trèves (Prusse Rhénane).

BUCKLAND, professeur à l'Université d'Oxford.

Mqis. DE Sto. ANGELO, ministre de S. M. le roi des Deux-Siciles, à Naples.

Cte. DE FURSTEMBERG, chambellan de S. M. le roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

Bon. DE QUAST, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, à Berlin.

ROULEZ, professeur d'archéologie, à l'Université de Gand.

RAMBOU, conservateur du Musée d'antiquités, à Cologne.

Bon. DE STASSART, membre du Sénat, président de l'Académie, à Bruxelles.

MM. Mq^is^. DE NORTHAMPTON, président de la Société royale de Londres.

W. BROMETT, membre de la Société des antiquaires de Londres, à Londres.

BONAFOUS, membre de l'Académie royale de Turin, correspondant de l'Institut de France, à Turin.

SISMONDA, professeur de géologie à la Faculté de Turin, membre de l'Académie de la même ville.

Cte. DE SELMOUR, gentilhomme de la Chambre du Roi de Sardaigne, président de l'Association agricole du Piémont.

JACQUEMONT, membre du Sénat et président de la Société académique de Chambéry.

Mg^r^. MULLER, évêque de Munster.

REICHENSPERGER, juge, membre de la Chambre des Représentants de Berlin et de plusieurs académies, à Trèves.

Mg^r^. GEISSEL, archevêque de Cologne.

BOTOWSKI, secrétaire de l'ambassade russe, à Paris.

Cte. DE LA MARMORA, directeur de l'école de marine, à Gênes.

DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

LE MAISTRE-D'ANSTAING, président de la Société archéologique, à Tournay.

QUETTELET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

JOBARD, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

DE WILMOSKY, chanoine de la cathédrale de Trèves, à Trèves.

THURMAN, membre de plusieurs académies, à Porentruy.

Membres titulaires

DÉCÉDÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU PRÉCÉDENT ANNUAIRE.

Cte. DE MAGNEVILLE, nommé le 23 septembre 1839, décédé à Caen le 22 juillet 1847.

Le général LEJEUNE, à Toulouse, nommé le 9 juin 1843, mort en 1848.

TAILHAND, président à la Cour de Riom, nommé le 23 septembre 1839, décédé le . . . 1849.

Cte. DE KERGARIOU, ancien pair de France, nommé le 30 septembre 1845, décédé le . . . . 1849.

Mg^r^. FAYET, évêque d'Orléans, nommé le 30 septembre 1845, décédé le . . . . 1849.

Mq^is^. DE CHAMBRAY, général de brigade, nommé le 13 décembre 1842, décédé le . . . . 1849.

DUPASQUIER, professeur de chimie à Lyon, nommé le 1er. juin 1842, décédé en 1849.

Membres étrangers.

D^r^. MAYOR, membre de plusieurs académies, à Lausanne, nommé le 7 juin 1841, décédé le . . . . 1847.

DE LASSAULT, architecte du gouvernement prussien, à Coblentz, nommé le 7 juin 1841, décédé le . . . . 1848.

D^r^. CLAZEN, président de la Société académique du Grand-Duché de Luxembourg, nommé le 15 mai 1848, décédé le . . . . 1849.

HISTOIRE

DE L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE.

Depuis la publication du 1er. Annuaire de l'Institut des provinces en 1846, l'Institut et les Congrès ont continué leurs utiles travaux ; nous n'avons pas la prétention de les résumer ici, mais seulement d'indiquer l'époque à laquelle ont eu lieu les principales réunions, de continuer ainsi l'histoire sommaire que nous avions présentée dans l'Annuaire de 1846.

L'art. XIII du réglement de l'Institut des Provinces est ainsi conçu :

« Indépendamment de la session administrative annuelle, l'Institut « peut tenir des sessions plus ou moins longues dans toutes les villes « de France qu'il aura choisies, et entendre, dans ces réunions, des « mémoires ou des communications dont les auteurs seront étran- « gers à la compagnie : un réglement particulier peut être fait « pour ces séances qui sont présidées par le directeur-général ou « par un membre qu'il aura choisi pour le remplacer. »

D'après cet article, l'Institut des provinces a décidé qu'il tiendra chaque année, dans une ville qu'il aura désignée à l'avance, une session académique dont la durée sera de huit jours.

Pour faciliter à tous l'accès de ces réunions, on a choisi en 1846 la ville d'Orléans. On y arrive par la Loire, de l'ouest, de l'est et du sud-est ; des chemins de fer la mettent en communication avec une partie considérable de la France : elle est à peu près à une distance égale des extrémités du territoire français.

L'Institut s'est donc assemblé à Orléans, le lundi 13 avril 1846, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. de Caumont. M. Girardin, de Rouen, remplissait les fonctions de secrétaire-

général. Parmi les membres qui ont pris le plus de part aux travaux, on peut citer M. le Vte. de Cussy, de St.-Mandé; M. Boullée, membre du bureau de l'Académie royale de Lyon; le savant docteur Mayor, de Lausanne; M. Drouet, membre du Conseil général de la Sarthe, inspecteur divisionnaire des monuments historiques; M. le marquis de La Porte, de Vendôme; M. Boutowski, conseiller au service de la Russie, attaché à l'ambassade de France; M. Bizeul, de la Loire-Inférieure; M. le Cte. de Chastellux, d'Avallon; M. Ch. Des Moulins, délégué de Bordeaux; M. Petit-Laffite, délégué de la Société linnéenne et de la Société d'agriculture de la Gironde; M. Mauge du Bois-des-Entes, conseiller à la Cour d'appel, et délégué de la Société académique d'Abbeville; M. Petit, proviseur du collége d'Orléans; M. Porcher, conseiller à la Cour, président de la Société d'horticulture; M. Lepage, docteur en médecine; M. Pelletier, professeur à l'Ecole de médecine d'Orléans; M. Gaugain, membre de l'Institut, à Bayeux; M. le Cte. de Tristan, d'Orléans; M. de Lockhart, id.; M. Wasse, de St.-Ouen, délégué de l'Académie royale de Marseille; M. l'abbé Devoucoux, délégué de l'Académie d'Autun.

M. de Caumont a prononcé, comme directeur, un discours dans lequel il a fait connaître les travaux que doit entreprendre l'Institut et ceux qu'il devra recommander aux Sociétés académiques du centre de la France.

« Il importe peu, a dit M. de Caumont, que l'Institut publie beaucoup : ce qui importe, c'est qu'il publie des ouvrages remarquables, *c'est surtout qu'il dirige et organise le travail partout;* qu'il établisse entre les hommes laborieux, entre les Académies, des rapports profitables; c'est encore qu'il fasse connaître leurs publications les plus importantes, et qu'il hâte l'écoulement de leurs productions au moyen d'une publicité qui leur manque et que nous pourrons, j'espère, leur donner bientôt.

« L'Institut des Provinces, en établissant de nouveaux rapports

entre les Sociétés savantes, espère surtout les amener à travailler sur un plan uniforme, à entreprendre des travaux d'ensemble : l'Institut est effectivement une société régulatrice où l'on doit surtout s'occuper de l'*organisation académique*. Vous aurez donc à discuter, durant cette session, plusieurs questions qui se rattachent à cette partie importante de vos attributions.

« Les Congrès spéciaux se multiplient; c'est un puissant moyen d'action que vous ne pouviez négliger de mettre en œuvre pour la direction que vous voulez donner aux études et aux travaux utiles : vos idées ont été accueillies par toutes ces réunions, et vous vous mettez chaque année en rapports plus intimes avec elles, persuadés que l'avenir des Congrès est immense, et qu'ils sont appelés à exercer une grande influence sur les travaux scientifiques et littéraires. Votre bureau a pensé, qu'il était urgent de rattacher tous les Congrès à l'Institut des provinces, véritable régulateur de ces réunions, qu'il fallait une publication annuelle pour les lier entre elles et pour en bien faire connaître la marche et les progrès. »

M. Ch. Des Moulins, président de l'Académie de Bordeaux, présidait la classe des sciences physiques et naturelles; la classe des arts et des lettres était présidée par M. de Cussy, assisté de M. Drouet, du Mans, et de M. Boullée, délégué de l'Académie royale des sciences de Lyon : M. l'abbé Devoucoux, délégué de l'Académie d'Autun, et M. Petit-Lafitte remplissaient les fonctions de secrétaires. Les quatre séances générales ont été présidées alternativement par M. de Caumont et par M. Fayet, évêque d'Orléans, ancien inspecteur-général de l'Université : on a entendu dans une de ces séances une notice de M. Richelet, sur la vie et les ouvrages de M. Thomas Cauvin, ancien directeur de l'Institut des Provinces, décédé le 7 janvier 1846.

Mais ce qui distingue cette session, c'est la discussion commencée sur le programme des travaux les plus *utiles à recommander aux Sociétés savantes des départements du centre, suivant leur spécialité,*

c'est l'indication précise du plan, de la méthode à suivre dans la rédaction de ces mémoires: les discussions qui se sont élevées, les enquêtes qui ont été commencées sur les ressources des différentes Sociétés savantes de France, ont offert un intérêt puissant; continuées comme elles le seront avec intelligence et persévérance, elles produiront indubitablement des résultats importants. Le résumé des procès-verbaux a été imprimé à Orléans, dans le format in-8°.

Un grand nombre d'adhésions nouvelles ont été adressées à l'Institut par les Académies des départements : il y en avait même qui avaient alloué une indemnité aux membres de leurs bureaux, qui étaient venus les représenter au Conseil général de l'Institut.

Quelques mois après, l'Institut a tenu une séance à Metz pendant la XIVe. session du Congrès archéologique de France : après avoir appelé au bureau les présidents et secrétaires des Académies et Sociétés savantes de la Moselle et de la Meurthe, M. de Caumont a esquissé le programme des travaux que l'Institut a recommandé aux diverses Sociétés savantes de l'est de la France ; ces travaux ont été reconnus comme fort utiles au point de vue de la contrée où l'Institut tenait sa séance. M. de Caumont a principalement recommandé, comme pouvant être immédiatement exécutées, la statistique agricole et la carte agronomique du département de la Moselle. Ce département qui est parfaitement exploré, qui renferme des géologues, des botanistes et des agronomes, pourra d'ici à quelque temps posséder une carte agronomique que MM. Simon, Fournel et quelques autres savants ont déjà esquissée.

Après de nombreux renseignements donnés sur la manière dont on doit dresser les cartes agronomiques, et une discussion dans laquelle MM. de Caumont, Fournel, Blanc, MM. les présidents du Comice agricole, de l'Académie et de la Société d'histoire naturelle ont été entendus ; MM. Fournel et Simon ont annoncé qu'ils réclamaient la collaboration de leurs confrères pour la rédaction définitive de la carte agronomique de la Moselle. M. Fournel qui tenait la plume

comme secrétaire et qui a rédigé un procès-verbal de cette séance, a donné les détails les plus intéressants sur la distribution géographique des plantes de prairies dans le département de la Moselle et sur l'influence exercée sur cette distribution par la nature géologique du sol.

L'Institut a tenu aussi une séance publique à Marseille pendant la XIVe. session du Congrès scientifique de France. On s'y est occupé de tracer le programme des travaux les plus utiles à entreprendre pour les Sociétés savantes des départements méridionaux.

La même année, l'Institut des Provinces a tenu à Caen, sous la présidence de M. de Caumont, la session administrative prescrite par les art. 11 et 12 de son réglement. Le 19 octobre, après la communication d'une longue correspondance, M. de Caumont a fait un rapport détaillé sur les titres de plus de 50 candidats, la plupart présentés par les Congrès et les diverses académies du royaume et tous connus par des ouvrages utiles. Les élections ont ensuite occupé presque toute la séance qui n'a pas duré moins de 4 heures. 21 membres titulaires et 10 membres étrangers ont été successivement admis.

Un grand nombre de mémoires ont été déposés, la plupart relatifs à la géologie, la physiologie végétale, l'anatomie comparée. M. le baron de La Fresnaye et M. le comte de Beaurepaire ont lu deux mémoires d'un haut intérêt.

Le 20 octobre, l'Institut a entendu des rapports de MM. le marquis d'Argentré, de Caumont, Eudes-Deslongchamps ; il a classé plusieurs mémoires et voté diverses impressions. M. Le Sauvage a lu un savant Essai sur les générations doubles. Diverses questions ont été mises à l'étude ou confiées à l'examen de plusieurs rapporteurs.

Le même jour, à 2 heures, l'Institut a tenu une séance publique au palais de l'Université : près du directeur siégeait M. Daniel, recteur de l'Académie, grand dignitaire de l'Université. On voyait dans la salle des tableaux portant les noms des villes dont les Académies se sont associées à l'Institut.

Après un discours dans lequel M. de Caumont a rendu compte des travaux de l'Institut et de son but, M. le comte de Beaurepaire a lu un éloquent discours dans lequel il s'est élevé aux plus hautes considérations sur l'avenir de l'Institut des Provinces. M. Richelet a rendu compte des travaux du Congrès de Marseille, M. de Caumont a comparé le Congrès de Gênes à celui de Marseille et indiqué la marche suivie en Italie par cette institution qui y a été importée il y a huit ans.

M. de La Fresnaye a lu un mémoire sur les mœurs de certains oiseaux ; l'heure avancée n'a pas permis d'entendre un travail de M. Le Sauvage sur les générations doubles.

M. Elie de Beaumont, membre de l'Académie des sciences, assistait à la séance du 19.

ANNÉE 1847. — Le 4 mars, le bureau de l'Institut a tenu, à Tours, sous la présidence de M. de Caumont, une séance pour discuter et adopter le programme du Congrès scientifique de France : MM les Secrétaires des sections du Congrès, MM. de Cussy et Richelet, membres de l'Institut, et les principales notabilités scientifiques et littéraires de Tours assistaient à la réunion.

La session générale administrative s'est ouverte à Caen, le 14 octobre. M. de Caumont a présenté un rapport détaillé sur les titres académiques de 17 candidats proposés par diverses académies pour faire partie de l'Institut des Provinces. Ces 17 candidats ont été admis successivement.

M. Lambert a présenté dans cette session plusieurs ouvrages considérables qui seront publiés.

L'Institut a reçu d'autre part un assez grand nombre de notices sur les sciences et les arts. La séance de clôture a été présidée par M. le marquis de La Porte, de Vendôme ; MM. de Cussy, Richelet, Le Petit, Lambert, Morière, de Glanville, P.-A. Lair, Le Sauvage, ont été entendus dans plusieurs discussions.

ANNÉE 1848. — Le 15 mai, l'Institut s'est réuni, sous la présidence de

M. de Caumont, en vertu d'une convocation faite à l'avance : MM. *Renault* de Coutances, *Bizeul* de Blain (Loire-Inférieure), *Richelet* du Mans, *Gaugain* et *Castel* de Bayeux, l'abbé *Le Petit*, doyen de Tilly; *Morière* de Caen, *Eudes-Deslongchamps*, secrétaire-général, ont siégé à cette séance, ainsi que plusieurs présidents et secrétaires (MM. De La Chouquais, Pellerin, Villers) autorisés, aux termes des statuts, à prendre place aux séances générales.

20 membres de l'Institut ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

La mort de M. le marquis de Chambray, membre de l'Institut, a été annoncée par M. de Caumont, qui a rappelé en peu de mots les titres nombreux et les ouvrages importants de cet honorable académicien.

Divers mémoires ont été classés et renvoyés à l'examen de plusieurs rapporteurs.

L'Institut a ensuite été appelé à donner son avis sur l'affaire suivante : le Congrès scientifique de France devait se tenir, le 1er. septembre, à Nancy ; mais les événements politiques ont déterminé le bureau nommé à Marseille à demander l'ajournement de la session. En vain M. de Caumont a fait ses efforts pour s'opposer à cette déplorable détermination, rien n'a pu la faire changer. L'Institut a formulé en ces termes son opinion :

« L'Institut ne peut que protester contre la décision des secrétaires-« généraux du Congrès, qui auraient dû faire les convocations et « prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Congrès eût lieu, « quelles que fussent d'ailleurs les préoccupations politiques. »

L'Institut s'est formé en comité secret pour entendre un rapport sur les titres des candidats aux places vacantes.

8 membres titulaires, tous présentés par des Académies ou Sociétés savantes, ont été admis.

Trois membres étrangers ont également été proclamés.

En octobre, l'Institut, a tenu, à Caen, sa session annuelle, qui

a duré cinq jours. Diverses Académies s'étaient fait représenter par des membres de leurs bureaux ou par des délégués spéciaux, conformément au droit qui a été consacré par un des articles du réglement constitutif de l'Institut.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, était représentée à la réunion par son secrétaire perpétuel, M. Travers, professeur à la faculté des lettres, et par M. Bertrand, doyen, maire de la ville de Caen.

M. de La Sicotière représentait les diverses Sociétés savantes du département de l'Orne ; M. le marquis de La Porte, celles de Loir-et-Cher ; M. de Glanville, celles de Rouen.

M. Renault, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, représentait celles du département de la Manche.

M. Richelet, du Mans, représentait les Académies des départements de la Sarthe et de la Mayenne.

M. Feuillet, de Lyon, membre de l'un des bureaux du Congrès scientifique de France à Tours et à Marseille, représentait les Sociétés savantes de Lyon et du département du Rhône.

M. L. Cordier, membre du Conseil général du Calvados, représentait la Société de Pont-l'Evêque ; M. Paul Target, auditeur au Conseil d'Etat, représentait la Société académique de Lisieux ; M. de La Fresnaye siégeait au double titre de membre de l'Institut et de président de la Société de Falaise ; M. Louis de Fontette représentait une section de l'Association normande (la section de Tilly) ; M. de Mecflet, une autre section de la même Compagnie.

La Société de médecine de Caen avait délégué M. le docteur Leclerc ; la Société académique de Bayeux était représentée par M. de Bonnechose, un de ses vice-présidents ; la Société des antiquaires de Normandie, par M. de Formeville, son secrétaire, et par M. Bourdon, auteur de la monographie du Mont-St.-Michel ; la Société linnéenne de Normandie l'était par M. le docteur Hardouin ; M. le vicomte de Cussy représentait les Sociétés du département de la Seine.

Plusieurs membres titulaires de l'Institut avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir se rendre à la réunion : parmi eux, l'illustre comte de Mérode, toujours à la tête des grandes entreprises littéraires et scientifiques ; M. Le Gall, de Rennes ; M. de Blois, de Quimper ; M. Des Moulins, directeur provincial de l'Institut pour le sud-ouest ; M. l'abbé Auber, directeur provincial du centre ; M. Petit-Lafitte, de Bordeaux ; M. Duchatellier, du Finistère ; M. Auguste Digot, de Nancy.

La première séance s'est ouverte, le 9, par un résumé verbal de M. de Caumont, directeur de l'Institut, qui a rendu compte de sa gestion et des travaux de l'Institut depuis l'année dernière.

Après ce résumé, on a classé un certain nombre de Mémoires manuscrits, puis l'on a commencé la discussion des questions du programme.

Le soir, une séance administrative a eu lieu, dans laquelle quatre membres titulaires ont été proclamés : MM. de Falloux, député de Maine-et-Loire ; Le Normand, sous-préfet de Vire ; Lefebvre-Duruflé, de l'Eure ; de Kerdrel, député d'Ille-et-Vilaine.

Les travaux et les discussions ont été poursuivis avec activité le mardi 10 et le mercredi 11. La séance publique du mercredi 11 a été magnifique ; plus de 480 auditeurs se pressaient dans la grande salle de l'Université pour entendre le célèbre astronome Le Verrier. Ce savant a, pendant deux heures, captivé son auditoire en lui exposant l'histoire de Laplace et de ses découvertes.

Une exposition de fruits et de légumes avait été organisée par l'Institut dans la salle de la Bourse, d'accord avec la Société d'horticulture. MM. Hardouin et de Bonnechose en avaient dirigé tous les préparatifs avec leur zèle accoutumé.

Une exposition de tableaux avait lieu en même temps ; M. Bouet y avait donné tous ses soins. Les artistes de Caen avaient rivalisé d'empressement pour répondre à l'appel de l'Institut ; M. de La Sicotière a fait, sur cette intéressante collection, un Rapport qui a été publié.

ANNÉE 1849. — D'après une délibération prise en octobre 1848, l'Institut s'est réuni en séance générale le 7 avril 1849.

Quatre membres titulaires et deux membres étrangers ont été élus.

M. de Caumont a rendu compte de ce qu'il avait fait pour mettre à exécution le projet d'établir des *expositions régionales*. Des correspondances ont été entamées par lui, et, en novembre 1848, il a présidé, à Paris, une commission de membres de l'Institut dont faisaient partie le Directeur et le Secrétaire de l'Association bretonne.

A Rennes, une séance très-importante a eu lieu le 25 mars pour l'installation des bureaux du Congrès ; M. de Caumont s'y était rendu pour la présider et pour examiner, avec MM. Le Gall, Tarot et de Blois, secrétaires-généraux, et avec les autres membres de l'Institut, les questions qui devaient entrer dans le programme de la XVIe. session du Congrès scientifique de France.

M. de Caumont obtint de l'administration municipale de Rennes une allocation de 3,000 francs pour aider aux dépenses qu'entraîneraient la tenue du Congrès et l'exposition régionale de l'ouest; il s'engagea lui-même à donner les médailles qui seraient décernée aux exposants.

Le 6 juin 1849, l'Institut s'est réuni à Paris, au Palais du Luxembourg, pendant la session du Congrès central d'agriculture.

Le choléra, en empêchant beaucoup de membres de se rendre à Paris, a fait que la compagnie n'a tenu qu'une séance administrative. Si les circonstances l'avaient permis, elle aurait eu une grande séance publique dont elle aurait offert la présidence à M. de Falloux, un de ses membres. MM. de Caumont et de Glanville ont jugé que, dans des circonstances si défavorables, il fallait se borner à une conférence administrative. Cette conférence a eu lieu le mercredi 6 juin. M. de Caumont, après avoir résumé en quelques mots les derniers travaux de l'Institut, a parlé de son action sur les Congrès scientifiques, sur les expositions régionales qu'il a créées et des projets qu'il se propose d'exécuter ; il a présenté la carte agronomique du Finistère et le mémoire explicatif de M. Le

Jean, de Morlaix, travail qui sera plus tard imprimé. M. de La Londe du Thil, de la Seine-Inférieure, a été admis candidat pour une des places auxquelles l'Institut a nommé dans sa réunion de 1849. Une discussion importante s'est engagée sur la direction à donner aux Congrès scientifiques en général et aux Congrès régionaux en particulier.

Exposition régionale de l'Ouest à Rennes en septembre 1849.

La première exposition régionale de l'Ouest fut préparée à Rennes par l'Institut des Provinces, et l'époque en fut fixée au 1er. septembre, afin qu'elle coïncidât avec l'ouverture du Congrès scientifique de France. Cette exposition a été très-belle, les tableaux ont été nombreux, plusieurs salles y étaient consacrées; une vaste salle était exclusivement réservée aux sculptures et aux vitraux peints.

C'est dans la halle aux toiles, bâtiment très-bien disposé pour une exhibition semblable, que l'exposition des produits des arts a eu lieu; on avait d'abord choisi le palais de la Cour d'appel, puis on y avait renoncé pour plusieurs raisons dont la principale tenait à la difficulté d'éclairer convenablement les tableaux sans faire des frais considérables pour voiler certaines fenêtres.

L'exposition de l'industrie et des produits agricoles et horticoles a été improvisée en quelque sorte, car à l'arrivée de M. de Caumont, le 30 août, la commission chargée de cette partie s'était dissoute, découragée par quelques refus d'exposer, reçus par des personnes sur lesquelles on avait compté, mais que leurs affaires avaient forcées de quitter Rennes à l'époque indiquée. M. de Caumont pensa que l'absence des produits espérés, quelque regrettable qu'elle fût, ne devait pas empêcher l'exposition d'avoir lieu. Il fit ouvrir immédiatement les deux salles qu'on y avait destinées, au rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville, et pendant la session du Congrès, on vit chaque jour ces deux salles se remplir

de nouveaux objets d'un grand intérêt pour l'industrie du département d'Ille-et-Vilaine, de quelques magnifiques légumes, d'instruments aratoires perfectionnés, de meubles fabriqués dans le département d'Ille-et-Vilaine, d'échantillons de divers blés, cultivés en Bretagne, etc., etc., et le jour de la clôture du Congrès cette exposition piquait au moins aussi vivement la curiosité publique que l'exposition des arts.

Voici quelques extraits du procès-verbal de la séance dans laquelle les récompenses furent solennellement distribuées par l'Institut.

Après un discours de M. Richelet, que l'assemblée applaudit vivement, M. Marteville, rapporteur du jury chargé de l'examen et du classement des objets qui formaient l'exposition des produits de l'industrie présentés par les 14 départements de l'Ouest, a fait ressortir, dans un énoncé succinct, mais circonstancié, le mérite des objets présentés par les exposants. De nombreux articles d'ébénisterie, plusieurs produits chimiques, des reliures de luxe et du plus beau travail, des armes d'un fini exquis, des objets de bimbelotterie, des cires, des cuirs, des toiles et des tissus de plusieurs genres ont été successivement recommandés à l'attention du public et proclamés comme ayant mérité les suffrages du jury, et les distinctions accordées par l'Institut des Provinces.

M. de Monthuchon, rapporteur du jury chargé d'apprécier le mérite des objets d'art, a pris la parole et a lu un rapport sur l'exposition de peinture et de sculpture.

M. Aussant, chargé de la proclamation des lauréats, a rappelé que Dieu, en créant l'univers, y mit non seulement ce qui devait servir à satisfaire les besoins matériels de l'homme, mais encore ce qui devait être un spectacle agréable à ses yeux, une source de jouissances pour son âme. En même temps qu'il plaçait au cœur de sa créature outre le sentiment de ce qui est bon, une noble aspiration pour ce qui est beau, il a recherché si nous faisons bien tout ce qui conviendrait pour reconnaître tous ces bienfaits de Dieu, en développant par l'éducation toutes les aptitudes qu'il a mises en nous.

Les médailles et les mentions honorables accordées aux lauréats par l'Institut des Provinces ayant été décernées aux artistes eux-mêmes, M. de Caumont, directeur de l'Institut, a pris la parole et fait ressortir, dans un exposé rapide et plein de faits, l'objet que l'Institut s'est proposé en créant des expositions régionales, qui, en divisant la France en cinq grandes zônes composées chacune d'un nombre à peu près égal de départements, lui permettront chaque année de s'essayer à ces grandes luttes dont le travail sait tirer un si grand fruit par la double voie de la comparaison et du succès. Cinq à six villes principales, désignées par région pour recevoir successivement les expositions précitées, dérouleront ainsi sur tous les points à la fois l'histoire des travaux entrepris pour la plus grande gloire artistique et industrielle du pays. Voici le tableau des différentes circonscriptions proposées par M. de Caumont pour les expositions régionales.

RÉGION DU NORD.

Nord.	Marne.	Aube.
Pas-de-Calais.	Meuse.	Vosges.
Ardennes.	Moselle.	Haut-Rhin.
Somme.	Meurthe.	Bas-Rhin.
Aisne.	Haute-Marne.	

Villes dans lesquelles pourront avoir lieu les expositions :

Lille.	Nancy.	Troyes.
Amiens.	Metz.	
Reims ou Châlons.	Strasbourg.	

RÉGION DU NORD-OUEST.

Seine-Inférieure.	Ille-et-Vilaine.	Mayenne.
Eure.	Côtes-du-Nord.	Sarthe.
Calvados.	Morbihan.	Maine-et-Loire.
Orne.	Finistère.	
Manche.	Loire-Inférieure.	

Villes dans lesquelles auront lieu les expositions :

Rouen.	Rennes.	Angers.
Caen.	Nantes.	Le Mans.
Alençon.		

RÉGION DU CENTRE.

Loiret.	Nièvre.	Doubs.
Cher.	Vienne.	Jura.
Yonne.	Haute-Vienne.	Haute-Loire.
Indre.	Deux-Sèvres.	Cantal.
Allier.	Saône-et-Loire.	Creuse.
Indre-et-Loire.	Côte-d'Or.	Puy-de-Dôme.

Villes où auront lieu les expositions :

Orléans.	Dijon.	Poitiers.
Bourges.	Clermont.	Niort.
Moulins.	Limoges.	Tours.

RÉGION DU SUD-OUEST.

Charente.	Tarn.	Gers.
Dordogne.	Aveyron.	Landes.
Gironde.	Aude.	Hautes-Pyrénées.
Lot-et-Garonne.	Pyrénées-Orientales.	Arriège.
Tarn-et-Garonne.	Haute-Garonne.	

Villes où auront lieu les expositions :

Bordeaux.	Cahors.	Pau.
Toulouse.	Carcassonne.	Bayonne.

RÉGION DU SUD-EST.

Ain.	Drôme.	Bouches-du-Rhône.
Rhône.	Vaucluse.	Gard.
Ardèche.	Basses-Alpes.	Hérault.
Loire.	Hautes-Alpes.	
Isère.	Var.	

Villes dans lesquelles auraient lieu les expositions :

Lyon.	Avignon.	Montpellier.
St.-Etienne.	Marseille.	
Grenoble.	Nismes.	

Exposition régionale du Centre et session de l'Institut des provinces à Bourges, octobre 1849. — Bravant les alarmes répandues par le choléra qui ravageait une grande partie de nos départements, M. de Caumont est allé à Bourges au mois d'août, pour y préparer la réunion de l'Institut des provinces et le Congrès archéologique de la Société française.

En trois jours M. de Caumont eut tout préparé, se fut assuré du concours de S. E. le Cardinal Archevêque de Bourges, du Préfet, du Maire. — M. Mater, premier président de la Cour d'appel, fondateur du musée, était un patron tout naturellement acquis ; et, en effet, il s'empressa de mettre à la disposition de l'Institut la grande salle des assises, et M. de Caumont partit, laissant à M. de Girardot les pleins pouvoirs nécessaires pour préparer la session, et organiser une double exposition des beaux-arts et de l'industrie agricole et manufacturière. — Il l'autorisa, en même temps, à s'adjoindre M. Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, dont le zèle à toute épreuve et le savoir ont contribué pour beaucoup au succès de l'entreprise.

L'Institut des Provinces a ouvert sa session le 1er. octobre.

Jamais la compagnie ne s'était réunie dans un local mieux approprié, par ses souvenirs, aux travaux de l'économiste et à la fois à ceux de l'archéologue. — C'était dans un des plus somptueux palais du XVe. siècle, chef-d'œuvre d'architecture civile, ciselé jusqu'aux faîtes des toits sur la façade intérieure ; château-fort, hérissé de hautes tours sur la façade extérieure, bâti sur les anciennes murailles de la cité; une des tours est romaine jusqu'au second étage : c'est l'ancien donjon, la tour de l'ancien fief de la Chaussée, celle où Jacques-Cœur avait fait placer son trésor sous la

sauvegarde d'une porte en fer, encore aujourd'hui existante avec sa belle serrure. C'est là, dans le sanctuaire de sa prodigieuse fortune, qu'il a fait sculpter un bas-relief si curieux, éternel problême posé aux archéologues, preuve d'une audace bien téméraire dans un sujet heureux, si les interprétateurs ont raison d'y voir autre chose qu'une fantaisie d'artiste.

L'Institut des Provinces avait provoqué une double exposition régionale pour les départements du centre. Exposition de beaux-arts, exposition des produits de l'industrie agricole et manufacturière.

Cet essai a réussi au-delà de toute espérance, surtout si l'on songe dans quel temps il a été tenté, et que l'on n'a eu que six semaines pour s'y préparer.

38 médailles données généreusement par M. de Caumont ont été distribuées aux exposants.

Les six jours de session ont été trop bien nourris de lectures et de discussions pour que nous ayons la pensée d'en faire ici l'analyse. Le Compte-rendu est d'ailleurs destiné à paraître dans les Mémoires de l'Institut des Provinces.

Les travaux administratifs de l'année 1849 ont été clos, à Caen, dans une session ouverte le 18 octobre ; MM. De Caumont, Eudes-Deslongchamps et Le Sauvage ont fait l'énumération des titres présentés par les nouveaux candidats agréés par la commission administrative.

Quinze membres titulaires ont été élus dans cette session.

La session extraordinaire de l'Institut des provinces aura lieu, en 1850, dans la ville de Clermont. Un programme de questions vient d'être rédigé par MM. Le Coq et Bouillet et agréé par le Conseil.

Tous les membres de l'Institut sont invités à se trouver à Clermont le 24 juin.

Arrêtés de l'Institut.

Arrêtés concernant les expositions régionales.

Art. 1er. — L'exposition régionale du Centre s'ouvrira à Clermont-Ferrand en 1850. MM. Bouillet, sous-directeur de l'Institut pour la province d'Auvergne, et Lecoq, membres de la même compagnie, sont nommés *commissaires-généraux* chargés exclusivement des mesures à prendre pour que cette exposition ait lieu et qu'elle produise tous les résultats que l'on doit en attendre. Ils feront, à cet effet, près des autorités locales et des conseils-généraux, toutes les démarches qu'ils croiront utiles.

Art. 2. — Des affiches annonçant l'exposition seront envoyées six mois à l'avance et placées dans les 20 départements compris dans la région du Centre, conformément au tableau dressé par l'Institut des provinces.

Art. 3. — Ils publieront sur la même affiche le réglement de l'Exposition.

Art. 4. — L'Institut des provinces tiendra une session à Clermont pendant la durée de l'exposition régionale. MM. Bouillet et Lecoq sont chargés de préparer le programme des questions à traiter; ils devront le communiquer au bureau de l'Institut avant de le livrer à l'impression. Le programme sera répandu dans les 20 départements de la région du Centre par les soins de MM. les commissaires-généraux de l'exposition.

Arrêté à Bourges, au palais de Jacques-Cœur, le 6 octobre 1849.

Le directeur-général de l'Institut des provinces de France,

A. de Caumont.

L'exposition régionale de l'Est s'ouvrira à Nancy le 25 août et ne sera close que le 25 septembre. Le bureau de l'Institut des provinces nommera les différents jurys, conjointement avec MM. les secrétaires-généraux du Congrès scientifique de France.

Le directeur-général,

De Caumont.

L'exposition régionale de l'Ouest aura lieu, en 1850, à Lisieux, à une époque qui sera ultérieurement fixée. MM. Aussant, à Rennes; Succ, à Nantes; de La Sicotière, à Alençon; Drouet et Hucher, au Mans; Godard-Faultrier, à Angers; R. Bordeaux, à Evreux, et de Glanville, à Rouen, sont chargés d'examiner les différents objets qui pourront être admis à l'exposition. Le jury central sera nommé ultérieurement. *Le directeur de l'Institut,*

A. DE CAUMONT.

Considérant qu'une exposition de tableaux s'ouvrira à Toulouse le 15 juin 1850, l'Institut des provinces s'associant à cette pensée, arrête que l'exposition de Toulouse sera pour le Sud-Ouest de la France l'exposition régionale de 1850 : l'Institut des provinces offrira deux médailles spéciales aux exposants et se fera représenter à cet effet par un de ses membres à la distribution des récompenses, qui aura lieu à la fin de l'exposition. *Le directeur de l'Institut,*

A. DE CAUMONT.

Ouvrages approuvés par l'Institut des Provinces.

Considérant que beaucoup d'auteurs ont prié l'Institut de faire examiner leurs ouvrages imprimés ou manuscrits, afin d'obtenir des rapports, une ou plusieurs commissions seront nommées pour procéder à cet examen.

La commission de l'agriculture a déjà approuvé deux ouvrages que l'Institut recommande comme pouvant être répandus partout avec avantage, ce sont :

1°. Veillées villageoises ou entretiens sur l'agriculture moderne, à l'usage des écoles primaires rurales. 1 vol. in-12, par M. NEVEU DE ROTRIE, de Nantes.

2°. Traité élémentaire d'agriculture pratique. 1 vol. in-12, par M. P. DUDEZERT (du Calvados).

Les ouvrages recommandés par l'Institut des provinces seront annoncés dans l'Annuaire de l'Institut.

Arrêté à Paris le 1er. janvier 1850. *Le directeur de l'Institut,*

A. DE CAUMONT.

Arrêté concernant les cartes agronomiques.

Considérant que l'Institut des provinces a pris sous son patronage l'exécution des cartes agronomiques; qu'il a envoyé à tous ceux qui l'ont réclamé le plan qui a été proposé et adopté pour l'exécution de ces cartes dans chaque département;

Considérant d'ailleurs que 10 cartes agronomiques se terminent sous sa direction et qu'il est urgent d'aviser aux moyens de les publier;

Considérant enfin que l'administration centrale ne porte à ce genre de travail aucun intérêt et qu'elle ne comprend pas ce qu'il pourra avoir d'utile pour le pays, l'Institut des provinces de France arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Des démarches seront faites auprès des conseils-généraux des départements pour obtenir les fonds nécessaires pour la publication de ces cartes.

Art. 2. — Une commission avisera aux moyens de les publier économiquement, et autant que possible sur la même échelle.

Arrêté à Bourges le 6 octobre 1849.

Le directeur-général,
De Caumont.

Arrêté concernant l'étude de la Géographie ancienne de la France.

L'Institut des Provinces, voulant régulariser le travail qui peut être immédiatement entrepris pour l'exploration de plusieurs voies romaines, dans le but de rectifier les erreurs qui ont été commises, nous avons arrêté ce qui suit :

Art. 1er.—M. Bordeaux, docteur en droit, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, est chargé de présenter, d'ici à une prochaine session, le tracé définitif et rectifié de la voie romaine conduisant de Paris (Lutetia) à Evreux (Mediolanum), d'Evreux par Brionne à Lisieux (Noviomagus), de cette ville à

l'ancien Bayeux, et de Bayeux à Cherbourg par Crociatonum et Alauna. Un tracé de cette route sera présenté sur une carte à très-grand point. Tous les vestiges reconnus à proximité de cette voie, tels que ruines de *villæ* ou maisons de campagne, marbres, poteries, médailles, objets en bronze, seront indiqués sur ce plan par des signes conventionnels.

Art. 2.—M. l'abbé Desnoyers, membre de l'Institut des Provinces, à Orléans, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments, est chargé d'un travail analogue sur la voie romaine qui mettait Paris en communication avec Orléans et sur celle qui continuait d'Orléans à Bourges.

Art. 3.—M. le B^on^. de Girardot et M. Maréchal, membres de l'Institut des Provinces, à Bourges, sont chargés de continuer le travail de Bourges à Neris.

Art. 4.—M. Bouillet, sous-directeur de l'Institut pour le centre de la France, reliera aux travaux précédents ceux qu'il a faits sur les voies et les antiquités romaines de cette contrée.

Art. 5.—M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse de Poitiers, est chargé de présenter le tableau définitif et rectifié des voies romaines du Poitou et de celles de l'Angoumois.

Art. 6.—M. l'abbé Texier est chargé du même travail pour le Limousin, il devra rattacher ses recherches à celles de MM. de Girardot et Maréchal sur les voies du Berry.

Art. 7.—M. Des Moulins de Bordeaux entreprendra le même travail de rectification pour le Bordelais et le Périgord.

Art. 8.—M. l'abbé Lacurie, membre de l'Institut, à Saintes, s'occupera du même travail pour la Saintonge et l'Aunis.

Art. 9.—MM. Victor Simon, de Metz, et Digot, de Nancy, membres de l'Institut, sont chargés du même travail dans les départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe et de la Haute-Marne.

Art. 10.—MM. Niepce de Châlons-sur-Saône, Victor Petit de Sens et de Fontenay d'Autun, sont chargés d'un travail analogue pour les départements de Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Côte-d'Or.

D'autres commissaires seront ultérieurement nommés pour les autres contrées de la France.

Bourges, le 7 octobre 1849.

Le directeur-général de l'Institut,
DE CAUMONT.

Arrêté relatif à l'étude des écoles provinciales d'architecture.

Considérant que les recherches relatives à la géographie des styles architectoniques n'ont pas été complétées depuis le travail présenté au Congrès scientifique de France réuni au Mans en 1839; que ce sujet est un des plus intéressants à étudier;

Considérant que le style roman présente de notables différences dans le système des moulures et des ornements sculptés employés à la même époque dans diverses provinces de France; que les ornements romans de la Bourgogne ressemblent peu à ceux du nord-ouest et que chaque région présente avec la région voisine des analogies et des dissemblances qu'il importe de préciser et d'expliquer : l'Institut, d'accord avec la Société française pour la conservation des monuments, charge spécialement d'étudier ces faits dans chacune des circonscriptions suivantes, les commissaires dont les noms vont être indiqués.

ART. 1er. — M. Ch. Des Moulins, Léo Drouyn et de Verneilh, sont chargés de déterminer, par une étude approfondie des monuments d'architecture romane, de leur style, de leurs moulures, quelles limites on peut tracer dans le sud-ouest de la France aux écoles d'architecture pendant le moyen-âge; ils devront s'attacher à indiquer les caractères qui différencient ces diverses écoles de celles du Poitou, du Limousin et des autres régions voisines, et présenter des dessins à l'appui de leurs observations.

ART. 2. — Un travail analogue sera fait par M. l'abbé Crosnier, membre de l'Institut, sur les monuments de la Bourgogne comparés à ceux des provinces avec lesquelles elle se trouve en contact.

Art. 3. — Un travail analogue sera fait par MM. Bouillet et Mallet pour les départements du centre.

D'autres commissaires seront chargés de continuer le travail dans d'autres circonscriptions.

Arrêté à Paris le 1er. janvier 1850.

Le directeur de l'Institut,
De Caumont.

Arrêté concernant la continuation du Gallia christiana.

L'Institut des provinces de France, considérant que si le *Gallia christiana* doit être continué par les bénédictins de Solesme, il importe de faciliter la réunion des documents qui devront être consultés pour ce grand travail, arrête qu'une commission sera nommée à cet effet.

Cette commission se composera de MM.

L'abbé Auber, de Poitiers.

L'abbé Lacurie, de Saintes.

L'abbé Lottin, du Mans.

L'abbé Voisin, du Mans.

Bizeul, de Blain (Loire-Inférieure).

Barthélemy, inspecteur divisionnaire de la Société française, ancien élève de l'école des chartes, à St.-Brieux.

De Blois, député, membre de l'Institut.

Du Chatellier, de Quimper.

Guimard, inspecteur des monuments des Côtes-du-Nord.

Reidet, archiviste du Poitou.

Arrêté à Paris le 1er. janvier 1850.

Le directeur de l'Institut,
A. De Caumont.

Arrêté concernant les élections.

Considérant que le nombre des membres titulaires de l'Institut des provinces est fixé à 200 par le réglement et qu'il n'y a plus que 30 places vacantes;

Considérant qu'il importe de compléter le nombre prescrit, mais qu'il est nécessaire d'examiner avec la plus scrupuleuse attention les titres des 130 candidats qui se sont présentés, afin de procéder avec toute la maturité possible aux choix qui doivent être faits, le bureau de l'Institut arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Une commission composée de MM. Des Moulins, de Bordeaux, Bouillet, de Clermont, Digot, de Nancy, sera adjointe au comité des élections, et terminera avec lui le travail commencé sur les titres des candidats.

Art. 2. — 20 membres titulaires seront élus dans le courant de l'année 1850.

Art. 3. — Les 10 autres nominations n'auront lieu qu'en 1851.

Le directeur-général de l'Institut,

A. de Caumont.

Administration des immeubles et des capitaux.

Considérant que des donations testamentaires et d'autres donations pourront être faites à l'Institut des provinces; qu'il importe de prendre à l'avance des mesures pour garantir la bonne administration des capitaux et des immeubles, une commission composée de MM. le *Cte*. *Félix de Mérode,* de Trelon, *Des Moulins,* de Bordeaux, *Lambron,* de Tours, *Dudézert,* de Caen, et *Digot,* de Nancy, sera conjointement avec le bureau chargée d'administrer les propriétés ou les capitaux de l'Institut.

Cette commission correspondra avec le trésorier en chef de l'Institut et se réunira sous sa présidence si les affaires de l'Institut l'exigent.

Le directeur de l'Institut,

A. de Caumont.

HISTOIRE DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Le précédent Annuaire contenait l'histoire des Congrès scientifiques jusqu'à l'année 1845 inclusivement.

Nous allons faire connaître les résultats des sessions qui ont eu liéu de 1846 à 1850.

Une grande transformation s'opère de nos jours dans le monde académique : aujourd'hui que les connaissances sont le domaine de tous, les grandes réunions académiques fondées par M. de Caumont, sous le nom de Congrès, sont devenues indispensables, elles ont pour but :

« *D'abord*, d'activer et d'encourager les travaux de chacun, en réunissant les hommes qui peuvent s'éclairer mutuellement de leurs conseils.

« *En second lieu*, de rechercher les moyens de donner aux travaux des savants réunis en corps, une direction meilleure, un plan mieux défini, l'ensemble et l'unité qui leur manquent.

« *Troisiémement*, d'examiner l'état actuel des sciences et des lettres, et de discuter les questions générales qui en intéressent l'avancement et la prospérité.

Ce but a été atteint dans toutes les contrées où des sessions ont eu lieu, et les 18 volumes de comptes-rendus publiés, depuis 1833 (1), par le Congrès, sont un ouvrage des plus curieux à lire : on y voit l'histoire des études et de leurs progrès dans les départements durant les 15 années qui se sont écoulées depuis que M. de Caumont a importé en France ces grandes réunions que l'Allemagne avait inaugurées plusieurs années auparavant, sous les auspices du savant Cte. Alexandre de Humboldt.

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, 7.

On y voit comment pendant les premières années il fallut lutter contre l'indifférence et le mauvais vouloir de quelques-unes des Sociétés savantes existantes ; aujourd'hui la cause des Congrès est gagnée, ils n'ont plus que des partisans et chaque année l'institution grandit de plus en plus. Si l'on pouvait en douter, il suffirait d'examiner la révolution opérée dans les travaux d'un grand nombre d'académies : nous en voyons beaucoup, en effet, qui suivent à présent la marche des Congrès et leur plan de travail, quelques-unes même ont poussé l'adoption du principe jusqu'à transformer leurs séances publiques annuelles en congrès locaux pour lesquels il se publie un programme de questions à discuter.

C'est là une preuve éclatante de la victoire remportée par les Congrès et de l'adoption du système nouveau d'études par ceux même qui l'avaient déprécié d'abord ; mais une preuve plus positive encore de leur importance croissante peut être tirée du nombre des personnes qui les fréquentent. Ce nombre augmente chaque année et il augmentera de plus en plus.

XIVe. SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. La XIVe. session du Congrès de France a réuni plus de 600 membres et a présenté des résultats très-satisfaisants. Le 1er. septembre, le Congrès s'est rendu en corps, suivi d'une foule immense, à la cathédrale, pour y entendre la messe. Il a été reçu à la porte de la basilique par M. le Maire de Marseille. Mg^r^. de Mazenod assistait à la cérémonie. La musique de Cherubini a été exécutée avec beaucoup de talent.

Après la messe, le Congrès a fait visite à Mg^r^. l'évêque et l'a remercié, puis il a quitté la cathédrale et s'est rendu à la salle des réunions, en traversant les anciens quartiers de la ville.

A l'ouverture de la séance, M. Roux, secrétaire-général, occupait le fauteuil, ayant à sa droite Mg^r^. de Mazenod, à sa gauche M. Berthulus, secrétaire-général adjoint, et M. Loubon, trésorier. Il a pris la parole et prononcé un discours qui a été vivement applaudi ; on a ensuite procédé au scrutin pour la nomination du bureau

général, M. *de Caumont*, directeur de l'Institut des Provinces, a été élu président à la presque unanimité des suffrages.

Les vice-présidents ont été élus dans l'ordre suivant :

MM. Vte. *de Cussy*, de l'Institut des Provinces.

Mq^is^. *de Forbin-Janson*, de l'Académie de Marseille.

Wulfrand Pujet, négociant.

Cauvière, docteur-médecin, membre de plusieurs Académies.

Le lendemain les sections ont composé leurs bureaux. M. Marcel de Serres, membre de l'Institut des Provinces, a été élu président de la première section. La seconde section a élu M. Guerin Meneville, délégué de la Société royale d'agriculture de Paris. La section de médecine, qui comptait environ 100 membres, avait pour président le savant docteur Bally, de l'Institut des Provinces, ancien président de l'Académie royale de médecine ; M. Grégory, membre de l'Institut des Provinces, à Lyon, a été appelé à la présidence de la 4me. section, la cinquième a élu pour président M. Richelet, du Mans, de l'Institut des Provinces.

Les sections qui ont été les plus nombreuses et dont les travaux ont été les plus importants, sont celles d'histoire naturelle, de médecine et d'agriculture.

La clôture du Congrès a eu lieu le 10 : pendant la session, toutes les Sociétés savantes de la ville ont eu des séances publiques, voulant ainsi mettre le Congrès à portée d'apprécier l'importance et l'activité de leurs travaux.

Le 9, après un rapport de M de Caumont, le comité central du Congrès a décidé que la 15e. session aurait lieu dans la ville de Tours.

Le 10, le Congrès a été clos après un discours remarquable prononcé par M. de Caumont.

Des régates ont été organisées dans le port de Marseille par l'administration municipale en l'honneur du Congrès scientifique; plusieurs banquets ont été offerts aux bureaux du Congrès par les

diverses Sociétés savantes de la ville. A M. Roux, secrétaire-général, revient l'honneur de cette belle session : il l'avait organisée avec le zèle et l'habileté qu'il a depuis 15 années déployé dans les diverses fonctions qu'il a remplies comme secrétaire de la Société statistique, soit comme professeur, académicien et membre des diverses commissions administratives qui ont réclamé le concours de ses lumières.

Le compte-rendu de la session du Congrès tenu à Marseille forme deux volumes in-8°., très-bien imprimés.

La ville de Marseille a fait frapper une belle médaille, en commémoration du Congrès. Cette médaille a été offerte en vermeil à M. de Caumont, président-général du Congrès, en argent aux présidents, vice-présidents et secrétaires des sections, en bronze à tous les membres du Congrès.

Plus de 25 membres du Congrès de France se sont, après la clôture de la session, dirigés sur Gênes, pour assister à la 8me. session du Congrès scientifique italien. M. de Caumont s'y est rendu, en passant par Toulon, Fréjus et Nice, délégué par le Congrès et l'Institut des provinces de France.

XVe. SESSION EN 1847. — C'était à Tours que siégeait le Congrès scientifique de France, 980 membres figuraient sur la liste et 700 au moins assistaient aux séances : M. le docteur Bally a été élu président-général du Congrès ; les vice-présidents généraux étaient, dans l'ordre des suffrages, MM. de Caumont, baron d'Angelier, Roux, de Marseille, et Richelet, du Mans.

Voici les noms des principaux membres qui ont siégé aux séances.

Mgr. Morlot, archevêque de Tours ; Mgr. Dufètre, évêque de Nevers, MM. de Caumont, directeur de la Société française ; l'abbé Manceau, inspecteur d'Indre-et-Loire ; l'abbé Voisin, membre de l'Institut ; Bally, de l'Institut des Provinces ; Lallier, de Sens ; l'abbé Bandeville, de Reims ; Didron, secrétaire du Comité des Arts et Monuments ; comte de Mellet, de la Marne ; Dufour, d'Amiens ; Taillard, de Douai ; l'abbé Poquet, de Soissons ; Verdier, de Paris ;

de La Saussaye, de Blois; marquis de Vibraye, de Loir-et-Cher; Richelet, du Mans; Espaulart, du Mans; de La Sicotière, d'Alençon; Ernoux, d'Angers; Lecointre-Dupont, de Poitiers; l'abbé Auber, membre de l'Institut des provinces, id.; Lacurie, de Saintes, id.; Cartier, d'Amboise; Vte. de Cussy, de Paris; Paul Huot, de Versailles : Launay de Vendôme; Ch. Des Moulins, inspecteur divisionnaire, de Bordeaux; Pernot, de Vassy (Haute-Marne); G. de Soultrait, inspecteur de l'Allier; Teste d'Ouet, de Paris; l'abbé Santerre, vicaire-général de Pamiers; Du Challais, de Beaugency; Cte. de Chasteignier, de Bordeaux; Loriquet, de Reims; César Dally, architecte, à Paris; Eugène Lecointre, de Poitiers; de Bois-Lecomte, de Tours.

Des fêtes splendides, un magnifique concert à la salle de spectacle; un bal féerique à l'hôtel-de-ville; un feu d'artifice et une illumination dans le pittoresque château de M. Lambron de Lignim, sur les bords de la Loire; d'autres fêtes non moins brillantes chez M. Luzarches, maire, à Tours, et chez M. Champoiseau, un des secrétaires-généraux, ont signalé la présence du Congrès à Tours.

Le compte-rendu des travaux de cette session forme deux volumes qui font honneur aux presses de la Touraine.

XVIe. SESSION. — On a vu (p. 22), comment, par suite des préoccupations politiques, les secrétaires-généraux du Congrès qui devait se réunir à Nancy crurent devoir s'abstenir de faire les convocations. Il n'y a donc pas eu de session en 1848 et cette interruption a été fort regrettable.

La XVIe. session a eu lieu à Rennes en septembre 1849. Elle s'est ouverte solennellement le 1er. septembre, après deux discours prononcés l'un par M. Le Gall, secrétaire-général, l'autre par M. Aussant, président de la commission de l'exposition régionale organisée par l'Institut des Provinces.

Le Congrès s'est transporté à la salle d'exposition de sculpture et de peinture, pour en faire l'inauguration, ayant à sa tête M. le

général Duvivier, M. l'Evêque et M. le Maire de Rennes, le Préfet d'Ille-et-Vilaine et M. de Caumont, directeur-général de l'Institut des Provinces.

De retour à l'Hôtel-de-Ville, le Congrès a procédé, par la voie du scrutin, à la nomination du président général, et de quatre vice-présidents.

Ont été élus à la majorité relative des suffrages :

Président, M. Richelet, membre de l'Institut des Provinces.

Vice-présidents : MM. Roux, délégué des Sociétés savantes de Marseille ; de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces ; de La Porte, membre de l'Institut des Provinces ; de La Chouquais, président de chambre à la Cour d'appel de Caen.

Le lendemain les sections se sont constituées.

La première section a élu pour président M. l'abbé Noget, supérieur du séminaire de Sommervieux, membre de l'Institut des Provinces ; pour vice-présidents, MM. Duval, directeur de l'école de médecine de Rennes ; Feuillet, juge de paix à Lyon ; Morière, de l'Institut des Provinces, directeur des cours spéciaux à Caen.

La seconde section a été présidée par M. Duchatellier, de l'Institut des Provinces.

La troisième section avait choisi pour président le docteur Bally, de l'Institut des provinces.

La quatrième avait pour président M. Lambron de Lignim, de Tours ; pour vice-présidents : MM. Bourdon, de Caen ; le Cte. de Mellet, de la Marne ; d'Isarn, de Nantes, et Bizeul, de Blain.

Enfin la cinquième section, présidée par M. Aussant, de Rennes, membre de l'Institut des provinces, avait pour vice-présidents : MM. Turquety, de Rennes, Le Peltier Des Landes, délégué du Mans, de Léon, de Rennes.

La XVIIe. session du Congrès s'ouvrira à Nancy le 1er. septembre 1850.

Congrès archéologique de France.

Congrès archéologique de 1846, a Metz et a Trèves. — Le Congrès archéologique de France n'a pas été moins important à Metz et à Trèves, en 1846, qu'il ne l'avait été à Lille, en 1845. De brillantes fêtes ont eu lieu dans ces deux villes. La réception de la Société française à Trèves a été magnifique et des plus imposantes; elle s'est faite au bruit répété des décharges d'artillerie. Le compte-rendu du Congrès peut seul donner une idée de l'intérêt des séances et des excursions.

Les membres de la commission d'organisation avaient rivalisé de zèle. M. le comte du Coëtlosquet, qui avait été particulièrement, depuis six mois, chargé de la correspondance, s'était acquitté de cette mission avec dévouement, MM. les secrétaires ont apporté, pendant la session, beaucoup de soin dans la rédaction des procès-verbaux : citer MM. Victor Simon, Le Petit, baron de Roisin, baron d'Huard, de Glanville, l'abbé Rollin, Arth, Girard, Prost, Digot, c'est rappeler aux lecteurs du Bulletin des hommes qui ont fait leurs preuves, et dont le dévouement égale le mérite; c'est en même temps leur annoncer que le compte-rendu est curieux et bien nourri. La ville de Metz a pris à ses frais l'impression du volume et des planches qui y sont annexées. Grâces lui en soient rendues! Que ce bon exemple soit imité par les villes où se tiendront les sessions prochaines, et la Société française saura répondre, par ses travaux, à des encouragements si honorables.

Congrès archéologique de 1847, a Sens. — 100 membres ont assidûment suivi les séances; et l'intérêt qu'elles ont offert était tel que les dames de la ville s'y rendaient en grand nombre et n'ont pas cessé d'écouter avec plaisir les discussions.

Mgr. l'archevêque de Sens a présidé les premières séances. M. de

Magnitot, sous-préfet, M. Le Maire et les principaux dignitaires de la Société siégaient au bureau. On a remarqué parmi les derniers M. *de Glanville*, inspecteur de la Seine-Inférieure; M. l'abbé *Crosnier*, inspecteur du département de la Nièvre; M. l'abbé *Tridon*, inspecteur de l'Aube; M. *de Lambron*, secrétaire-général du Congrès scientifique de France; M. G. *de Soultrait*, inspecteur de l'Allier; M. *de Fontenay*, membre du conseil-général administratif à Autun; M. l'abbé *Devoucoux*, d'Autun; M. le marquis *de La Porte*, de Vendôme; M. *Gaugain*, trésorier en chef de la Société; M. *Prou*, président de la Société archéologique de Sens; M. *Vignon*, secrétaire, et M. *Lallier*, vice-président de la même Société.

M. *Thiollet*, professeur à l'école d'artillerie de Paris, et M. *Pernot*, peintre, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, ont rivalisé de zèle, pour dessiner les monuments et les débris antiques de Sens. M. *de Caumont* a démontré que les ruines dites Camp-du-Sciar, n'étaient autre chose que les restes d'un monument dont le plan se rapporte à celui des thermes de Dioclétien, à Rome, et qui avait probablement eu une destination pareille. M. l'abbé *Crosnier* a donné les interprétations les plus judicieuses des sculptures qui décorent les églises de Sens et des environs. M. *Lallier* a décrit, avec un incontestable talent, les pierres antiques trouvées dans les murailles et interprété leurs inscriptions.

M. Prou a présenté un mémoire sur les fouilles récemment faites dans plusieurs tombelles.

M. Vincent Larcher, peintre-verrier de Troyes, avait fait une exposition de plusieurs verrières qui ont été examinées par une commission.

Après avoir entendu le rapport de M. Delligant, organe de cette commission, le Congrès a décerné une médaille d'argent à M. Vincent Larcher.

Des médailles d'argent ont aussi été décernées à M. Le Héricher d'Avranches, pour son ouvrage intitulé : l'*Avranchin historique et monumental;* à M. Thiollet et à M. Pernot.

Le 5 juin, le Congrès a été clos après une brillante séance qui a duré près de 4 heures.

Le seconde partie de la session a eu lieu à Angoulême les 15, 16 et 17 septembre, et à Limoges les 20, 21, 22 et 23.

M. Des Moulins, inspecteur divisionnaire, s'était chargé des préparatifs de cette seconde partie de la session du Congrès archéologique de 1847, qui a présenté un grand intérêt.

1848.—En 1848, il n'y a pas eu de Congrès, MM. de St.-Mesmin, et Baudot, secrétaires-généraux, n'ayant pas cru devoir faire les convocations, malgré l'invitation pressante qu'ils en avaient reçue de M. de Caumont.

Session de 1849. — La dernière session a eu lieu à Bourges, les 1, 2, 3, 4, 5 et 6 octobre 1849.

M. Auber, inspecteur divisionnaire du Poitou ; M. Bouillet, inspecteur divisionnaire de l'Auvergne ; M. le baron de Girardot, membre du conseil administratif ; MM. Maréchal, l'abbé Crosnier, marquis de Vogué, G. de Soultrait, L. Gaugain, Lambron de Lignim, de Bengy de Puyvallée, Le Maistre d'Anstaing, Thévenot, comte L. de Kergorlay, Boucher de Perthes, l'abbé Augustin, de Buzonnière, de La Tremblaye, comte de Mausabré, E. Bussières, Peters, Berry, Charon, Thiollet, de Bengy de Puyvallée fils, Melchior de Vogué, l'abbé Le Noir, Blin, le commandant Steingel, Herpin de Metz, Boudent, Migué, ont, pendant la durée de la session, communiqué des renseignements du plus haut intérêt.

En 1850, le Congrès archéologique s'ouvrira à Auxerre le 15 juin pour la 1re. partie de sa session, et à Clermont-Ferrand le 25 pour la 2e. partie.

L'Institut des Provinces se trouvera, à Clermont, réuni à la Société française.

Congrès central d'Agriculture.

Le Congrès central d'agriculture a tenu régulièrement une session chaque année à Paris. La Révolution de février se faisait, en 1848, le jour même où il devait ouvrir sa session (24 février); les barricades n'avaient pas empêché plusieursde ses membres de se rendre à la Sorbonne: toutefois la session fut retardée jusqu'au 28. Le bureau fut composé de M. de *Gasparin*, président, et de MM. *Dupin* aîné, *Fouquet d'Heroüel*, *de Tracy*, *de Caumont*, vice-présidents.

En 1849, M. Dupin a été nommé président; MM. *de Vogué*, *Darblay*, *de Kergorlay*, vice-présidents.

En 1850, le Congrès se réunira le 18 mars, au palais du Luxembourg.

Congrès régionaux.

Les Congrès régionaux des Associations Normande, Bretonne, du Nord et de l'Ouest, ont eu lieu chaque année dans une des villes de leurs circonscriptions respectives.

Les Congrès régionaux de l'Association Normande ont été très-nombreux et les concours provinciaux pour le bétail magnifiques.

Le Congrès régional de l'Association normande a eu lieu

à Argentan (Orne) en 1846.
— à Carentan (Manche) en 1847.
— à Bernay (Eure) en 1848.
— à Pont-l'Évêque (Calvados) en 1849.

Il aura lieu à Fécamp (Seine-Inférieure) en 1850, et s'ouvrira le 18 juillet.

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY